Tome 124 Année 2003

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES du LOT

LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 124

Année 2003

INFORMATIONS

La séance mensuelle du mois de mai
est reportée du 1er au 8 mai

* *
*

Dimanche 15 juin
Sortie en Rouergue
Belcastel et Peyrusse-le-Roc.

Départ du car de Cahors à 8 heures (place Bergon).
Rendez-vous pour tous les participants à 9 h 30
à l'Office de tourisme de Belcastel (face au vieux pont).
Repas à 12 h 30 au restaurant Marre à Rignac.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1er juin
par Mlle Denjean, 54, rue G. Larroumet à Cahors.
Joindre un chèque à l'ordre de la S.E.L.
(37 € pour les personnes empruntant le car,
26 € pour les autres participants).

* *
*

Jeudi 7 août
Sortie d'été
(Autour de Lacapelle-Marival)
L'heure et le lieu du rendez-vous seront précisés
dans le prochain bulletin

* *
*

Dimanche 21 septembre
Journée foraine
(Puy-l'Evêque)

* *
*

Dimanche 7 décembre
Séance publique
(Cahors)

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LES PÈLERINAGES JUDICIAIRES À DESTINATION DE ROCAMADOUR

Rocamadour a été pendant une période courant essentiellement du XIVe au XVIe siècle, une destination de pèlerinage judiciaire en provenance des Pays-Bas et de ce qui allait devenir au XIXe siècle la Belgique. Le principe du pèlerinage considéré comme une alternative à une punition plus sévère prend sa source à deux origines. L'une est proprement religieuse, l'autre est issue de coutumes juridiques.

Le pèlerinage expiatoire pouvait être prononcé par l'Inquisition qui semble avoir sinon initié le phénomène, du moins systématisé son emploi pour les coupables les moins impliqués. En effet, avant la création de l'Inquisition, on connaît divers cas de pèlerinages expiatoires à destination de la Terre Sainte au XIe et XIIe siècle. La teneur des sentences prononcées par l'inquisiteur Sillani (ou Cellani) à Gourdon à la Noël 1241 témoigne de l'application de cette forme de punition (Aussel 1996, Duvernoy 2001) : moins porté que nombre de ses confrères à la répression violente, Sillani condamne plusieurs personnes, soupçonnées d'être les plus gravement compromises avec les Cathares, à aller en des contrées lointaines, depuis le Languedoc jusqu'aux Asturies, en passant par Canterbury. D'autres sont exilées à Constantinople pour une durée de un à cinq ans.

Il s'agit là de condamnations dues à un délit d'opinion, en l'occurrence l'adhésion à une doctrine religieuse combattue par l'Eglise et non de délits ou crimes ressortant du droit commun. Ce système répressif fut conjointement appliqué avec le bûcher, selon la rigueur ou la mansuétude des juges ecclésiastiques qui prononçaient la sentence mais en confiaient l'exécution au bras séculier.

Différente est l'origine des pèlerinages de la zone Pays-Bas / Flandre / Brabant / Hainaut. Le droit coutumier germanique, qui étendit son influence sur cette zone, était parfois plus modéré que le droit romain, ou le droit des pays moyen-orientaux basé sur la loi du Talion. On peut rapprocher le code des tribus germaniques dites barbares de certains articles du code d'Hammourabi [1] où le délit ou crime pouvait être racheté par une indemnité quand la victime était de rang inférieur.

La coutume germanique prévoyait le wergeld [2], une indemnisation proportionnelle à la faute commise. La peine de mort n'était pas la règle pour un crime de sang, mais pouvait être remplacée par une indemnisation d'autant plus élevée que le niveau social de la victime était important.

Dans le même esprit, les communes de la zone citée plus haut, de bonne heure moins étroitement soumises au système de la féodalité traditionnelle, exerçaient une justice prononcée par des tribunaux constitués de bourgeois. La composition de ces tribunaux était déterminante quant à la manière d'appréhender la sanction car au contraire des instances féodales classiques désirant autant faire montre de puissance que de justice, ces juges, étant appelés à prononcer des attendus envers des concitoyens, des collègues, des personnes de même niveau social, étaient pragmatiques, voire portés à une certaine mansuétude. D'où ce recours au pèlerinage, châtiment à la fois extérieur et intérieur à la ville. En associant l'esprit du wergeld et l'apaisement que pouvait procurer l'éloignement du coupable, le tribunal contribuait à la paix sociale de la communauté en faisant dédommager la famille de la victime par l'amende corrélative, en évitant la vengeance grâce au départ rapide du coupable, en obligeant en même temps le pèlerin à prier sur le lieu de pèlerinage pour l'âme de sa victime. En outre, le système des indulgences permettait au condamné de se racheter aux yeux du Ciel.

Dans le même esprit pratique, les juges acceptèrent pour certains cas le rachat du pèlerinage, alternative propice à la bonne tenue des finances de la ville.

Il convient d'appréhender à sa juste mesure la sanction que représentait un pèlerinage imposé. Volontaire, il permettait au pèlerin porté par sa foi d'endurer les souffrances du voyage, la précarité des lieux d'accueil selon les itinéraires, l'insécurité, et d'offrir ces désagréments au Ciel. Décrété par un tribunal, il était avant tout vécu comme un châtiment, une exposition aux dangers divers, qui provoquaient un sentiment de crainte peut-être mêlé d'injustice. Aussi certains condamnés n'hésitaient pas à payer de lourdes amendes compensatoires, d'hypothéquer leurs biens pour s'y soustraire au point de se ruiner. Le pèlerinage judiciaire n'était qu'une peine destiné à éviter une autre peine plus lourde, et non un moyen de gagner les faveurs divines.

Sources

Dans les documents conservés à la bibliothèque d'Anvers, et que nous avons exploité, 14 villes pratiquant le pèlerinage expiatoire sont mentionnées, dont 5 en Belgique actuelle : Anvers, Bruxelles, Louvain,

Nivelles et Tirlemont (fig. 1). Bien que le pèlerinage judiciaire ait été en vigueur dans d'autres agglomérations, telles Bruges, Liège, Gand, Maestricht, Tournai, Vilvorde, la présente étude s'est attachée à l'exploitation des documents correspondant aux 5 villes citées plus haut.

Période de pratique des pèlerinages

Bien qu'entamée au XIIIe siècle, la période par excellence de cette pratique commence au XIVe siècle et disparaît au XVIe siècle (Van Cauwenberg 1922). Cependant quelques pèlerinages à Rocamadour et ailleurs étaient intervenus auparavant.

Les registres anversois débutent en août 1383 et se terminent en juillet 1513. Ceux de Louvain commencent en décembre 1403 et finissent en décembre 1600. Les documents concernant Nivelles couvrent la période juin 1438 / février 1550. Enfin pour Tirlemont, de 1410 à juin 1503. A partir de 1545, aucune condamnation à un pèlerinage à Rocamadour n'a été prononcée.

Destinations (fig. 4)

Les destinations de pèlerinage sont multiples : environ 150. Celles que l'on peut qualifier de voisines, aux Pays-bas, en Rhénanie, sont fréquemment imposées. On trouve également de nombreux lieux de culte en France, quelques uns en Italie, Suisse, Espagne, Angleterre, Prusse, Pologne, Russie, mais aussi Chypre, Rhodes et Jérusalem. Pour les 4834 cas examinés, la France représente 31% des destinations. L'Italie, plus éloignée, suit de près avec 27,45%. L'Espagne, Saint-Jacques étant le plus fort pôle d'attraction de pèlerinage, ne fournit que 11,56%, alors que pour la Belgique, l'éloignement est assez semblable entre Rome et Saint-Jacques de Compostelle, avec le même type de difficultés que représente la traversée d'une chaîne de montagnes ! Pour sa part, Rocamadour est placé au cinquième rang, derrière Milan, Compostelle, Cologne et Rome.

Hormis Avignon, la Sainte-Baume et Saint-Gilles [3], Rocamadour est la destination française la plus méridionale, la seule du Sud-Ouest. On peut s'étonner que Conques, étape fameuse sur le chemin de Saint-Jacques n'ait pas été choisie alors que le Puy figure dans la liste. Pourtant la création de ce pèlerinage est bien antérieure à celle de Rocamadour puisqu'elle intervint à la fin du Xe siècle (Servières 1896).

La destination quercynoise est parfois couplée à une ou deux autres : avec Paris, Saint-Antoine en Viennois, Vendôme, Chartres ; avec Einsiedeln, Cologne , Saint-Jacques de Compostelle ; Rome ; Chypre et Saint-Jacques de Compostelle ; Chypre et Rome Saint-Jacques de

Compostelle et Rome ; Saint-Jacques de Compostelle et Vendome. Parfois l'expiation multiple est assortie d'une période d'exil. Ainsi un condamné de Louvain doit aller séjourner un an à Chypre, puis se rendre à Rome, Saint-Jacques de Compostelle et enfin Rocamadour. Il est censé y subir 4 ans d'exil. Dans la pratique, on ne peut savoir si l'exil était effectué sur place ou correspondait à une absence de la ville d'origine, alors que pour les sentences expiatoires de l'Inquisition, l'exilé était censé résider là où on l'avait envoyé [4]. On peut également se demander comment pouvait subsister un néerlandophone dans un village d'Occitanie tout entier tourné vers les mouvements de pèlerins, et non la résidence des voyageurs. Des ouvrages [5] portant sur le phénomène ici étudié mentionnent la possibilité pour un pèlerin de se livrer à des activités commerciales sur le chemin du retour. Encore fallait-il que le condamné ait de l'argent pour commercer. Les conséquences financières de ces condamnations démontrent que le pèlerin forcé était rarement bénéficiaire à l'issue du voyage.

Dans quelques cas, le jugement spécifie que l'exil doit être accompli hors de la seigneurie, ce qui sous-entend la possibilité d'accomplir ce bannissement dans une province voisine.

La comparaison avec les tribunaux ecclésiastiques ayant exercé à l'encontre du catharisme est édifiante. Même avec un inquisiteur comme Sillani, apparemment moins féroce que son collègue Guillaume Arnaud, les châtiments sont nettement plus durs que ceux prononcés en "Belgique" [6]. Les condamnations triples sont les plus courantes. Elles désignent souvent le Puy (± 210 km du Quercy), Saint-Gilles (± 320 km) et Saint-Jacques de Compostelle (± 960 km). Peuvent s'y ajouter Saint-Denis (± 510 km) Saint-Thomas de Canterbury (± 760 km de trajet terrestre), Saint-Martial de Limoges et Saint-Léonard de Noblat (miséricordieusement proches l'une de l'autre, mais à ± 120 km) et Saint-Sauveur d'Astorga [7]. Un accusé coupable d'avoir reçu plusieurs fois des Parfaits [8] dans sa maison est condamné à 8 années d'exil à Constantinople !

Si nous prenons pour base, compte tenu de la fatigue cumulée et des aléas du voyage, une moyenne quotidienne de 30 km (Thouvenin-Crouzat 1997) mais avec un jour de repos par semaine [9], le voyage à Saint-Jacques de Compostelle au départ du Quercy durait environ 45 jours. Encore cette capacité de déplacement s'appuie sur l'étude des voyages effectués sur le réseau routier du XVIIIe siècle, plus élaboré, plus dense qu'au Moyen Age. Aussi quel temps mit une femme de la région de Gourdon, Raimonde, veuve de Raoul de Golème, coupable d'adhésion au catharisme et hôtesse de plusieurs Parfaits, pour accomplir les huit pèlerinages, du Velay au Limousin, du Languedoc au Kent, auxquels elle fut condamnée ? Au moins deux ans, car la malheureuse devait être épuisée par de tels déplacements.

Compte tenu de la taille du territoire belge, il y avait peu d'écarts entre la ville la plus septentrionale, Anvers, et la plus méridionale parmi celles objet de cette étude, Nivelles : seulement ± 80 km. De Nivelles à Rocamadour en transitant par Paris, le voyage, 820 km, devait durer environ 35 jours. Cependant les Anversois avaient la ressource d'emprunter la voie maritime, et débarquer à Bordeaux ou Libourne. Si ce cabotage était direct, le voyage durait une douzaine de jours. Là ils avaient la possibilité de prendre place à bord d'un courpet pour remonter la Dordogne jusqu'à Souillac (sept à dix jours), juchés sur une cargaison de sel. Si en revanche ils remontaient le cours du fleuve jusqu'à Castelnaud-La Chapelle ou Domme, puis biaisaient vers Gourdon par la vallée du Céou, le trajet terrestre était d'environ 50 km jusqu'à destination. Au total, la variante maritime permettait d'acheminer le pèlerin flamand à Rocamadour en environ 25 jours avec une moindre fatigue. Mais cette alternative n'était pas laissée au choix des condamnés. Elle faisait partie de la sentence. Majoritairement, les pèlerins forcés devaient marcher en empruntant un itinéraire défini à l'avance. On notera toutefois que les écrits concernant le trafic sur le fleuve ne mentionnent pas cette possibilité : la cargaison devait compter plus que les passagers occasionnels !

Entre 1398 et 1513, les tribunaux anversois ont envoyé 168 pèlerins à Rocamadour, soit 5,40 % du total des mouvements s'élevant à 3108. Rocamadour figure au sixième rang sur 144 sites, et le premier des sites éloignés.

Pour Bruxelles, le 8e rang est plus modeste en valeur relative avec 2,27%. Les tribunaux de Louvain envoient un peu plus de pèlerins à Vendôme (6e) qu'à Rocamadour (8e) mais le site quercynois représente 4,23% des 27 destinations. Cependant entre 1398 et 1422, Rocamadour est la 3e destination avec 14,84%. A Nivelles, Rocamadour a les faveurs des juges, juste derrière Saint-Jacques de Compostelle, avec 16,81% des pèlerins. Le nombre le plus élevé de condamnés envoyés en Quercy correspond à la fin de la guerre de Cent Ans, un paradoxe comme nous le verrons plus loin.

Mais c'est à Tirlemont, durant la période 1410 / 1435 que Rocamadour est la destination privilégiée avec 27,41%.

Un tribunal parmi les autres : le Vierschaar d'Anvers

Comme son nom flamand l'indique, ce tribunal avait la forme d'un carré : vier schaar signifie quatre bancs. Selon l'antique coutume germanique, il était à ciel ouvert, mais deux de ses côtés étaient munis de petits auvents pour abriter les juges de la pluie. Son implantation dans la partie la plus ancienne de la ville, à proximité de l'église Saint Walburgis dont la fondation datait de 660 démontre que ce tribunal de dimensions

modestes correspondait à une communauté en formation. En effet la cour intérieure où siégeaient les magistrats ne mesurait que 50 m², une disposition correspondant à une faible population. Face au schout, l'équivalent pour les Français du sénéchal [10], et qui représentait le duc de Brabant, étaient assis les échevins. A leur droite se tenaient les plaignants, face aux accusés. Le public était admis dans une petite galerie latérale de 40 m² séparée du tribunal par une grille.

Le Vierschaar ne se consacrait pas uniquement aux jugements se rapportant aux pèlerinages expiatoires. C'était le siège du principal tribunal d'Anvers qui intervenait pour tous crimes et délits. Il pouvait également connaître d'affaires civiles équivalent à nos tribunaux d'instance, comme des récupérations de dettes, règlements de litiges commerciaux.

Pour les affaires criminelles, l'audition des témoins s'effectuait en dehors de cette enceinte. Etait-ce pour prévenir les réactions du public, ou en raison du côté exigu des lieux, les documents ne le précisent pas. Au début de l'audience, le schout exposait des faits. Puis les deux parties étaient interrogées jusqu'à ce que les échevins se fassent une idée de la culpabilité des accusés. Si le comparant était déclaré coupable par les édiles, ce n'était pas eux, à l'instar des procédures anglo saxonnes actuelles, qui prononçaient une condamnation mais le représentant du pouvoir qu'était le schout [11].

Saisonnalité des pèlerinages

Nous avons limité l'étude des manuscrits transcrits par Van Herwaarden durant le XXe siècle. Elle traite de 220 condamnations prononcées durant le XVe siècle pour 41 % et le XVIe siècle pour 59%.

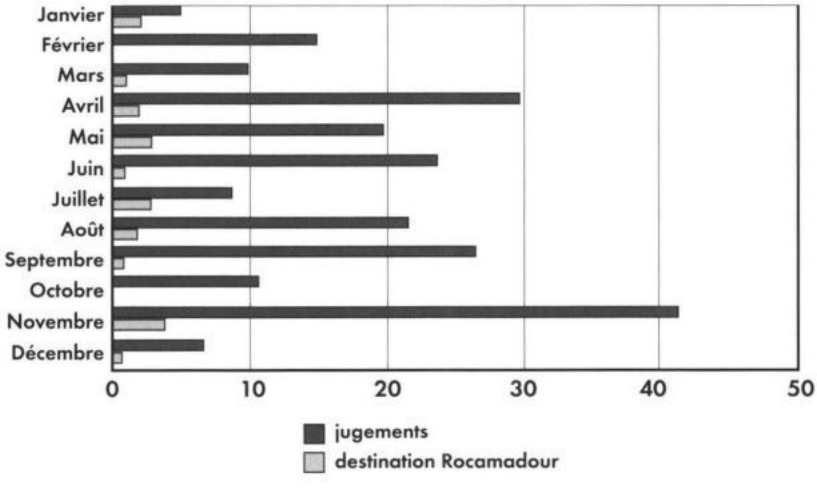

Il apparait au travers de ce choix aléatoire que la fréquence des jugements obéit à des critères de saisonnalité. Le début d'année est peu représenté. Au printemps, les jugements augmentent, déclinent en été, mais marquent un pic en novembre avant un retrait sensible en décembre. Ce reflux pourrait avoir pour motif le respect de la période de l'Avent. Cependant, si on se réfère au climat qui régnait à la fin du XVe siècle et au XVIe siècle dans la région, les tableaux de Breughel étant assez éloquents à cet égard, les juges pouvaient aussi se hâter d'envoyer les coupables vers leur destination avant que les frimas n'entravent la circulation. On ne constate pas de concordance particulière entre les saisons et la destination vers Rocamadour même. La proportion reste souvent éloignée, en particulier au mois de novembre qui est la période "de pointe". Quelques distorsions saisonnales avec deux autres destinations lointaines importantes, Milan et Chypre, sont évidentes.

Cependant les jugements font état de pèlerinages collectifs dont les deux départs étaient le 1er mars et la Toussaint. Ces périodes choisies pour un voyage en groupe ne sont pas contradictoires avec l'élément climatique, bien au contraire. Le déplacement en troupe augmentait sensiblement la sécurité dans tous les domaines. Tel plus expérimenté servait de mentor ; le malade, le blessé pouvait être secouru par ses compagnons. Et les quémants qui hantaient les grands chemins hésitaient à attaquer une troupe à moins d'être nombreux. Il faut tordre le cou à cette légende de l'inviolabilité du pèlerin. Sa personne était sacrée, en théorie ! L'était-elle aux yeux des incroyants, des gens de sac et de corde ?

Origine sociale des condamnés

La grande majorité des condamnés sont des hommes. Les femmes, 9,5% des condamnés, ont commis des vols ou sont coupables de mauvaise conduite.

La profession ou état de 48 condamnés est spécifiée, avec une surepresentation des cordonniers et des maçons. Les personnes incriminées représentent les corps de métiers se rapportant au tissage, – tisserand, tailleur, peigneur de lin –, métiers du bâtiment – maçon, charpentier, menuisier, peintre –, métiers de bouche - boulangers, poissonnier, négociant en vin –, mais aussi cloutier, tanneur, savetier et cordonnier déjà cité, imprimeur [12], cabaretier, tenancier d'étuves, toutes activités urbaines. En outre on trouve un batelier, un matelot, un éleveur de cochons, un engraisseur de bestiaux, un jardinier, des scieurs de long, un fauconnier, un nain qui exerce l'activité de bouffon. Et un noble fourvoyé dans une affaire de viol.

Mais si leur profession n'est pas spécifiée, la récidive dans la tricherie au jeu, aux dés ou aux cartes, démontre que certains coupables étaient des joueurs professionnels et que d'autres, exerçant officiellement un artisanat, gagnaient surtout leur vie en grugeant les gogos.

Les sentences

Contrairement à ce qui a pu être précédemment écrit [13], on cherche en vain une cohérence, un barème, une proportion entre la faute et la sentence, même si existe une sorte de code pénal local prévoyant une répression graduée. Le choix du lieu de destination n'obéit pas non plus à des critères objectifs. Ce qui mérite un petit voyage en Hollande ou proche Palatinat dans une commune correspond à Chypre ou Saint-Jacques de Compostelle dans la commune voisine. Dans la même session du mois de septembre 1415, pour le même délit qualifié de "débauche" un contrevenant est condamné à partir en pèlerinage à Saint-Antoine en Viennois (Isère), rester deux ans exilé avec demande préalable d'autorisation de retour accordée éventuellement par le seigneur et la ville d'Anvers, sous peine en cas de non exécution d'avoir la main tranchée. Pour le même délit, un autre doit partir à Naples, subir 6 ans d'exil à l'issue duquel il devra également demander une autorisation pour rentrer, et verser une forte amende de 50 réaux au seigneur d'Anvers et 3 roeden de caution à la ville.

En 1417 intervient une affaire dont divers aspects évoquent un mauvais théâtre de boulevard. A l'origine, situation banale, un homme séduit une femme mariée. Le mari trompé s'en émeut. Une rixe intervient entre les rivaux. L'amant a le dessus et blesse grièvement son adversaire. Pour avoir causé des blessures graves et provoqué la zizanie dans un couple, le coupable est condamné à partir en pèlerinage à Chypre. Au retour, il doit être exécuté, ce qui bien sûr ne l'encouragerait pas à revenir. Pour s'assurer de l'exécution de ce jugement boiteux, le tribunal a fait incarcérer le condamné à mort en sursis. Or il est libéré par le geôlier. Est ce un ami intime du condamné ou a t-il été acheté pour relâcher l'homme ? Les attendus ne précisent que l'excuse invoquée par le geôlier : il aurait reçu un ordre supérieur pour agir ainsi ! Bien entendu, il est incapable de le prouver et subit à son tour une condamnation. Outre un pèlerinage en Hollande, il paiera 3 couronnes d'amende au seigneur et à la ville, sous peine d'avoir la main tranchée. De fait, il paraît curieux que de sa propre initiative, un gardien de prison élargisse un prisonnier. Mais que pouvait-il faire s'il avait reçu un ordre verbal que l'auteur nia par la suite ?

Le rang social réel, qui n'est peut-être pas celui qu'on affecterait à une activité, joue probablement le rôle qui permit à La Fontaine de stigmatiser la justice de classe [14]. Les sentences reflètent donc un choix politique, l'obligation de la punition d'une part, et une alternative dans la sévérité ou la mansuétude d'autre part. L'épisode précédent pourrait être l'un de ces dossiers troubles.

La sévérité s'exerce à l'endroit des contestataires de tous poils, rebelles à l'autorité et à l'ordre social. Les sanctionnés sont des individus peu insérés dans la vie courante, des excités ou des ivrognes qui s'en sont pris à des symboles du pouvoir, à des serviteurs de ce même pouvoir.

Le non respect des règles de pratique religieuse ne bénéficie jamais de l'impunité, même s'il s'agit d'une joyeuse manifestation de fêtards plutôt que d'une provocation. Un groupe d'individus décide d'organiser une sorte de charivari un lundi de Pâques, avec tambours et trompettes. En cours de route, la bande importune des femmes. Cette manifestation un jour de repos commandé par l'Eglise suscite l'ire des échevins. Les bruyants fêtards sont cités devant le seigneur d'Anvers. Neuf des participants qui comparaissent devront, le mercredi suivant, se placer devant la procession de l'église de Notre Dame, avec un cierge allumé d'une demi livre, cierge qu'ils doivent placer sur l'autel du Saint-Sacrement de cette église.

Peu de temps après, trois fortes têtes de la bande qui ne se sont pas rendus à la première convocation comparaissent, cette fois pour rébellion ajoutée aux troubles à l'ordre public. Non seulement, ils auront également à faire amende honorable devant la procession, mais devront également se rendre en pèlerinage à Halle.

Le proxénétisme n'est pas absent des sentences. Le tenancier de l'estaminet dont l'enseigne est le Lion rouge [15] est accusé d'avoir dépouillé des prostituées de leur argent, et de l'avoir joué. La Cour condamne ce récidiviste à avoir une main tranchée et prononce son bannissement. Il ne pourra revenir qu'avec l'autorisation du seigneur et de la ville et risque sa tête en cas de transgression.

Alors que l'Eglise exerce une lutte sévère contre les pratiques homosexuelles, deux sentences montrent, comparées à d'autres cas dits de débauche, une relative indulgence.

Au XVe siècle, un homme qui vit en concubinage avec un autre homme est condamné à partir en pèlerinage à Chartres, sous peine de se voir amputé d'un pouce. Il ne pourra revenir sans autorisation du seigneur et de la ville d'Anvers.

Quelque temps plus tard, le second cas semblable montre plus de sévérité. Il est vrai que le coupable a exercé des violences physiques à l'encontre de son concubin. Pour sa conduite et sa brutalité, il devra partir à Milan, payer une amende de 6 couronnes au seigneur, 1/2 roede à la ville, sous peine d'avoir la main tranchée.

La sévérité envers ce qui est qualifié de débauche est manifeste au XVe siècle, époque où les prédicateurs brandissent la menace des foudres divines qui ont envoyé aux pécheurs la peste noire comme châtiment envers leur inconduite. Aussi presque la moitié des délits du siècle concerne cette qualification qui recouvre des cas dissemblables : relations adultérines, relations avec des prostituées, concubinage. Au siècle suivant, le délit de débauche ne semble poursuivi que lorsqu'il y a scandale public, comme pour le cas d'un trio qui est entré dans un couvent et a eu des rapports avec des religieuses, sans que soit retenu le crime de viol. Cela sous entend le consentement des participantes qui, à la suite de ce procès, ont dû de leur côté être sanctionnées par un tribunal ecclésiastique.

Le XVIe siècle voit se développer le nombre des vols, des escroqueries, des jeux truqués de cartes et de dés, presque absents au siècle précédent. Le barème de répression physique ne semble pas avoir l'effet de crainte dissuasive escompté. En effet, dans les clauses conditionnelles du XVe siècle figure presque toujours une menace d'amputation en cas d'insoumission. Parmi ces supplices, existe une gradation entre l'oreille, les doigts, la main entière et même le pénis [16] souvent cité dans les cas de débauche, mais pas exclusivement, car on l'appliquerait éventuellement aux coupables de rébellion. Au siècle suivant apparaît fréquemment comme substitution la menace du gibet. Parallèlement, on menace moins la main du coupable, en y substituant une phalangette dont l'absence serait moins gênante pour des activités professionnelles.

Cette menace de répression n'est pas vaine comme en témoignent plusieurs cas. Un individu est totalement essorillé, d'autres perdent une oreille, un pouce, une main. Deux tricheurs professionnels déjà amputés d'une main pour ces faits sont revenus dans la ville et ont repris leurs activités. Ayant plumé des "gens de bonne réputation" bien naïfs devant cette amputation ancienne qui aurait dû les alerter, ils doivent repartir en pèlerinage sous peine de se voir coupé le pouce de la main restante. Comment tiendraient-ils des cartes, truquées ou non ?

Le cas le plus dramatique concerne un individu apparemment peu recommandable condamné pour faux témoignage et violences diverses. On lui coupe 2 doigts avant de lui signifier de partir en pèlerinage à

Nicosie et de ne revenir qu'avec autorisation préalable. Mais le condamné n'obtempère pas. Il est incarcéré puis, le 26 août 1534, décapité à l'épée.

Dans le domaine compensatoire, les sommes réclamées au profit de la seigneurie et de la ville sont très variables selon les tribunaux, toujours d'après la qualification des faits. Cette différence peu compréhensible peut s'expliquer par le peu de détails des attendus, lesquels, s'ils étaient plus explicites, auraient fourni des justifications sur ces différences.

A l'époque où s'effiloche la coutume des pèlerinages expiatoires, deux sentences laissent poindre l'évolution religieuse future de la région. Tout d'abord un engraisseur de bestiaux est accusé en 1535 d'avoir rencontré dans un estaminet des prédicateurs luthériens et leur avoir prêté une oreille attentive. Condamné à partir à Chypre, il ne pourra revenir qu'avec l'autorisation du seigneur et de la ville, sous peine de mort.

Un mois plus tard, un imprimeur est accusé d'avoir, malgré des interdictions répétées, diffusé des livres luthériens. Envoyé également à Chypre, la destination par excellence des sentences se rapportant à des faits graves, il ne pourra revenir à Anvers qu'avec l'autorisation de rigueur, sous peine de mort.

Les sentences concernant Rocamadour

Les pèlerins forcés de Rocamadour se sont rendus coupables de crimes et délits divers : débauche, escroqueries, faux témoignages, insultes, violences diverses, usurpation de fonction, viol, meurtre, vol, récidive de vol, complicité de vol. Ce large panel recouvre tous les écarts par rapport à la loi ayant entraîné une sanction devant le tribunal d'Anvers.

Ainsi le même jour, le Vierschaar envoie en Quercy un savetier meurtrier condamné à mort puis gracié et un maçon qui a blessé une personne au cours d'une rixe, et a refusé de la dédommager. S'il n'obéit pas, il aura une main tranchée. Son compagnon de voyage serait décapité.

Un individu est impliqué dans une affaire complexe mettant aux prises lui et ses amis d'une part, des membres de la confrérie des tireurs à l'arc d'autre part. Il a administré une raclée à l'un d'eux dans sa propre maison. Pour cela il doit payer une amende et dédommager la victime avant de partir pour Rocamadour. Au retour, il devra être présent en chemise aux processions des archers, portant un cierge qu'il leur remettra. Ces processions sont au nombre de trois : celle de la Circoncision, celle du sacrement de Notre-Dame, celle de la Saint-Jost, patron de la paroisse.

Les manifestations d'hostilité à l'égard du Pouvoir et de ses serviteurs sont sévèrement punies. Un anversois a attaqué par surprise un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Il l'a insulté et frappé. Pour ce délit il est condamné à une forte amende de 20 couronnes à payer au seigneur d'Anvers, et verser une caution d'une roede [17] à la ville. La victime devra être dédommagée et le coupable devra présenter ses excuses au seigneur et à la ville avant de partir pour Rocamadour, sous peine d'avoir la main tranchée.

Un peu moins grave est le cas d'un scieur de long qui a insulté le diacre de sa corporation. Qualifié d'individu de mauvaise réputation, il devra payer 4 couronnes au seigneur, 4 à la ville qui seront affectées aux travaux d'aménagement de la chaussée extérieure de la cité, et partir en Quercy. S'il n'obéit pas, le bourreau lui tranchera une main.

Le complice d'un vol affectant un seigneur des environs est lourdement sanctionné pour un cas de complicité. Outre le pèlerinage à Rocamadour, il écope de 3 ans d'exil, d'une amende de 10 couronnes au seigneur d'Anvers, sous peine de se voir trancher le pénis. Cette dernière condition montre combien l'affaire paraissait grave aux yeux des juges, puisqu'habituellement la clause s'appliquait aux débauchés.

Enfin parmi les condamnés figure l'un de ces déviants, vagabonds, mendiants, marginaux dont les délits sont peu définis hors celui de vol, car existe même une série de bannissements applicables à des ouvriers en chômage et qui se sont rendus simplement coupables de mendicité. Dans ce cas où le banni doit aller à Rocamadour, il a été convaincu de vol. Une seule condition annexe lui est infligée : l'autorisation préalable au retour à Anvers, assortie d'une menace d'essorillement complet.

Les délais d'exécution

La majorité des sentences étudiées ne spécifient pas le délai dans lequel le condamné doit partir en pèlerinage. Lorsque le délai est indiqué, il s'agit presque toujours d'un laps de temps très court. Ainsi donne t-on à un coupable le coucher du soleil du jour même, à un autre trois ou quatre jours pour préparer son voyage après un jugement prononcé début mars, car il doit être parti le Mardi Gras.

Dans un cas, le contrevenant semble disposer d'au moins 6 mois de délai, période qu'il pourrait mettre à profit soit pour obtenir le rachat pécuniaire du voyage, soit pour faire appel et obtenir la modification de la sanction. Ainsi en 1521, une supplique déposée par un condamné pour Rocamadour est acceptée : au lieu du pèlerinage quercynois, il ira à Trèves, soit 350 km aller au lieu de 900 !

La tenue

Comme tous les pèlerins, le condamné endossera le costume traditionnel (fig. 6) qui permet à chacun d'identifier son caractère : une sorte de longue robe, un mantelet couvrant les épaules, une besace, un bourdon avec sa gourde, et le fameux chapeau à larges bords au devant duquel les jacquaires accrochent le pecten, mais que les pèlerins de Rocamadour décoreront d'une sportelle [18] (fig. 2), la preuve de leur séjour dans la vallée de l'Alzou.

La sentence peut contraindre le condamné à coudre sur son habit, devant et derrière, une croix blanche signalant le caractère particulier du voyage. Mais comme cet insigne suscite les lazzi, les injures, les crachats, voire les coups, il est fréquent que passées les limites de la province d'origine, le pèlerin malgré lui arrache ce signe pour voyager dans le calme de l'anonymat.

Les itinéraires

Les pèlerins n'ont pas le choix de leur itinéraire. Ils reçoivent avant leur départ des instructions formelles qui les contraignent à passer par telle ou telle ville. La première partie du voyage s'effectue sur une partie peu accidentée, assez peuplée, avec une nombreuse compagnie qui s'égayera un peu plus tard vers sa propre destination. Franchie la Loire, les marcheurs n'ont pas intérêt à s'écarter des grands chemins de transhumance pèlerine. Ceux-ci sont jalonnés d'hostelleries monastiques gratuites, de vitarelles isolées, payantes mais bien utiles pour le voyageur attardé.

Pour le Quercy, l'itinéraire habituel passe par l'Orléanais, la Touraine où il prend le nom de *via turonensis*, le Poitou. A Limoges, le pèlerin se dirige vers Tulle. Là se présentent deux alternatives. Soit il passe par Collonges et Beaulieu, ou Souillac (fig. 3). Une fois la Dordogne traversée sur l'un des nombreux bacs, il lui est facile de traverser le plateau, le plus souvent en empruntant le chemin qu'on appelait viscomtal par Montvalent, ou par le Bougayrou et les Alix, jusqu'à l'Hospitalet où il pouvait se réconforter à proximité du but.

La variante auvergnate passe par le Berry, Clermont-Ferrand, Aurillac. Ici encore, il peut choisir entre deux alternatives. L'itinéraire Est oblique vers Maurs, Figeac et le causse de Gramat. La variante Ouest traverse Laroquebrou, gagne Saint-Céré puis le causse [19].

Enfin la version combinée maritime et terrestre permet de débarquer à Bordeaux mais aussi Libourne. En effet les caboteurs bataves et flamands remontent communément la Dordogne jusqu'à l'embouchure de

l'Isle pour acheter des cargaisons de vins. Le pèlerin peut alors prendre place sur un courpet susceptible de le remonter jusqu'à Domme ou Castelnaud s'il traverse à pied le Gourdonnais, ou aux Cuisines, le port de Souillac et terminus de remontée, puis reprendre l'un des itinéraires déjà cités.

Décroissance du phénomène

La fin de la guerre de Cent Ans joua un rôle important dans la diminution des pèlerinages à destination de Rocamadour. Le déplacement d'une partie du théâtre des opérations dans la partie nord de la France entravait la circulation et augmentait l'insécurité, malgré l'immunité officielle dont jouissaient les pèlerins. Un autre facteur jouant en défaveur du Quercy est la persistance de la peste dont les épidémies resurgissaient périodiquement [20] : la crainte de la contamination n'entraînait-elle pas la fermeture de cités aux voyageurs revenant de lieux infestés ?

Cependant les tribunaux d'Anvers et de Nivelles continuèrent à fournir un certain contingent annuel vers la vallée de l'Alzou, alors que d'autres villes y renonçaient vers le milieu du XVe siècle.

Toutefois, la désaffection des pèlerinages spontanés, la suspension des pèlerinages judiciaires à partir de 1545 en provenance de la zone Belgique/Pays-Bas est due pour une large part au mouvement de contestation religieuse qui constitua la Réforme [21], avec un net succès en ces régions [22].

Guy MAYNARD et Greta INGELS

Notes

1 - Ce code date de vers 1750 avant J.-C. Bien que certaines dispositions répressives nous paraîtraient cruelles, il représentait un progrès en introduisant pour la première fois des normes juridiques en matière de répression.

2 - Littéralement : homme-argent. Vergelding en flamand, vergeltung en allemand signifie rémunération, mais aussi représailles.

3 - Le pèlerinage de Saint-Gilles, en l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Paul, eut son apogée entre le IXe et le XIe siècle.

4 - Exemple : *stabit per annum in Constantinopolitano* (cité par Duvernoy).

5 - Van Cauwenberg, ainsi que Van den Busche, 1887, *Les miracles de ND de Roc-Amadour dans notre ancien droit pénal*, cités par L. de Valon.

6 - Anachronisme de facilité puisque l'état belge n'existe que depuis 1830.

7 - Il existe un Astorga dans la province de Leon (Espagne).

8 - Membres du clergé cathare.

9 - Le déplacement quotidien moyen ne prend pas en compte la difficulté du terrain, plat ou montagneux, qui peut sensiblement varier la progression. Quant à la longueur des trajets, elle est basée sur le réseau routier du XVIIIe siècle. Elle ne tient pas compte des relais destinés à l'accueil des pèlerins, et qui pouvaient augmenter la distance à parcourir : l'itinéraire du pèlerin ne se déclinait pas toujours en ligne droite. Pour une journée d'hiver, les étapes variaient de 20 à 30 km pour 6 à 7 heures de marche, parfois 9. La progression horaire moyenne des fantassins du XVIIIe siècle s'établit donc aux alentours de 4 km/h .

10 - Les deux mots puisent leur même origine dans le francique skalk qui signifie serviteur, avec une évolution due à la prononciation locale. A noter que le mot schout se prononce skaout.

11 - Ainsi en 1539, sous le règne de Charles Quint, on "fêta" le déménagement du Vierschaar dans un nouveau local en prononçant une condamnation à la pendaison. Le supplicié devait porter autour du cou une pancarte ainsi rédigée "parce que j'ai commis beaucoup de faussetés, c'est pour cela que je serai soulevé".

12 - Condamnation du XVIe siècle.

13 - Valon *op cit.*

14 - Selon que vous serez puissant ou misérable...

15 - Emblème de la Flandre.

16 - Voorst lid : littéralement membre de devant.

17 - Littéralement : sorte de baguette. Unité de compte ancienne qui peut se rapporter à une mesure de quantité, comme une coudée, une brassée, la baguette servant d'étalon de longueur, puis à une unité monétaire. Mais la marchandise, la matière faisant l'objet des mesures n'a pu être déterminée.

18 - Ces représentations de la Vierge, de sainte Véronique ou saint Amadour, communément en plomb ou étain, pouvaient également être en argent ou en or. Médailles en forme de mandorle, elles étaient munies d'un anneau pour la suspension.

19 - Toutefois des documents écrits et des marques témoignant du passage des pèlerins prouvent qu'il existait de nombreuses variantes aux grands chemins de pèlerinage.

20 - La peste affecta principalement la région de Cahors, avec quelques pointes en d'autres lieux de la province, en 1483, puis de 1495 à 1501. Le causse de Martel fut infecté en 1503, 1507 et 1515.

21 - Les prises de position déterminantes de Luther intervinrent entre 1517 et 1530.

22 - Vifs remerciements au personnel de la Stadsarchief Antwerpen (bibliothèque municipale d'Anvers) qui a fait montre de beaucoup d'esprit de coopération.

Bibliographie

Aussel M. 1996 - Noël 1241 - Gourdon au temps de l'Inquisition, *bull. S.E.L.*

Cocula-Vaillières A.M. 1981 - *Un fleuve et des hommes : les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle*. Tallandier.

Dauzat A. Dubois J & Mitterrand H. 1971 - *Dictionnaire étymologique et historique*. Larousse. Ducros M. 2000 - *En route pour Compostelle*. Editions le Relié.

Duvernoy J. 2001 - *L'inquisition en Quercy. Le registre des pénitences de Pierre Cellan 1241-1242*. Editions de l'Hydre.

Faige P. Dr 1995 - Collonges sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. *Bull SSHAC* t 117

Huchet Patrick 1997 - *Les chemins de Compostelle en terre de France*. Editions Ouest-France.

Laenens Ch. 1953 - *De geschiedenis van het Antwerps gerecht.*

Maynard G. 1995 - La navigation sur la Dordogne. *Prudhomat Magazine* n° 30 et 31.

Maynard G. 1998 - Vous avez dit Uxellodunum ? *Bull. de l'association des amis du passé de Saint-Céré.*

Marinus M.J. 1995. Note de synthèse sur le Vierschaar déposée aux archives municipales d'Anvers.

Meevis W. 1992 - *De Vierschaar.* Kapellen.

Servières abbé 1896 - *Histoire de Sainte Foy*. Editions Dadon, Conques.

Simons G. 1970 - *La naissance de l'Europe*, Time Life.

Thouvenin-Crouzat M. 1997 - Les mouvements de troupes à travers le Quercy au XVIIIe siècle. *Bull. SEL.*

Valon L. de 1935 - *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique à Roc-Amadour au Moyen Âge.* Dupeyrac, Marseille.

Van Cauwenberg E. 1922 - *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique au moyen âge.*

Van Herwaarden J. 1978 - *Opgelegde bedevaarten.* éditions Van Gorcum, Assen, Amsterdam. 800p. Résumé et traduction en français par M. et Mme Luccioni van der Made, collaboration de H.J. Bonnemaijers.

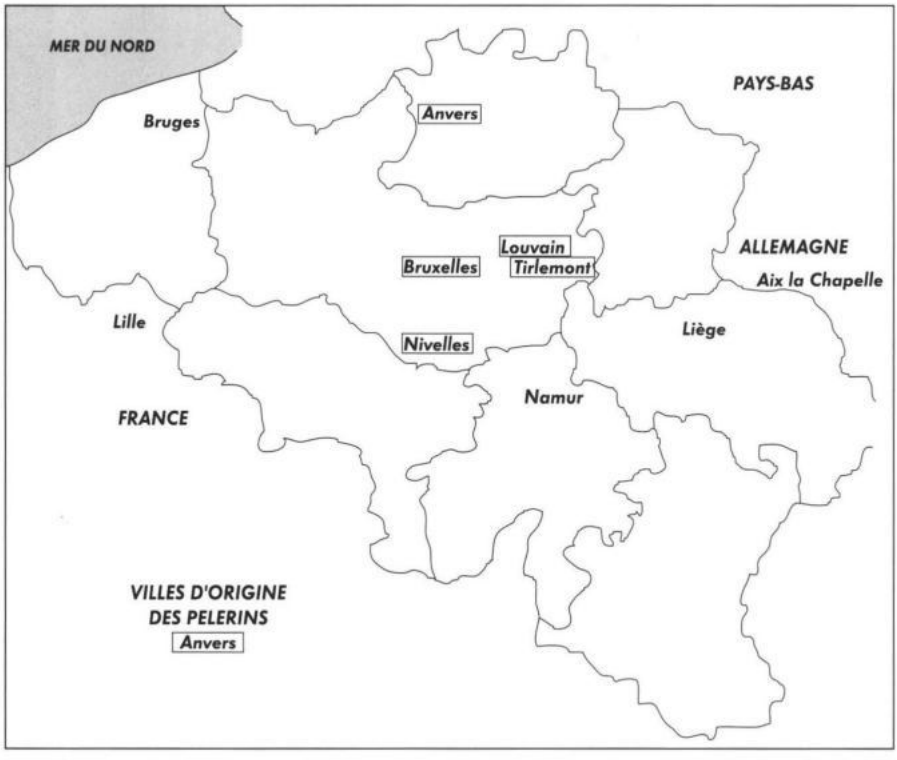

Fig. 1 : Villes d'origine des pèlerins.

Fig. 2 : Sportelle de Rocamadour

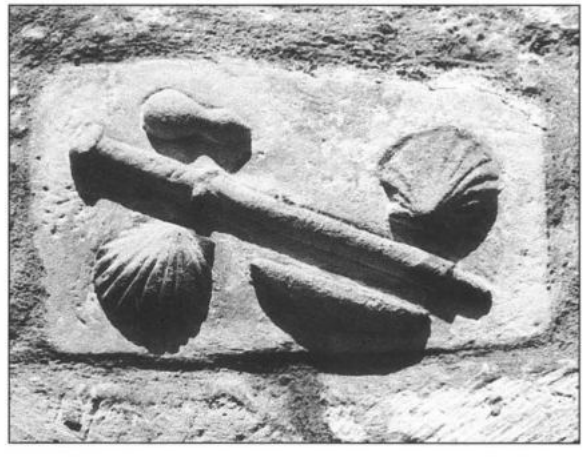

Fig. 3 : "Enseigne" de l'hostellerie bénédictine de Souillac (cl. G. Maynard)

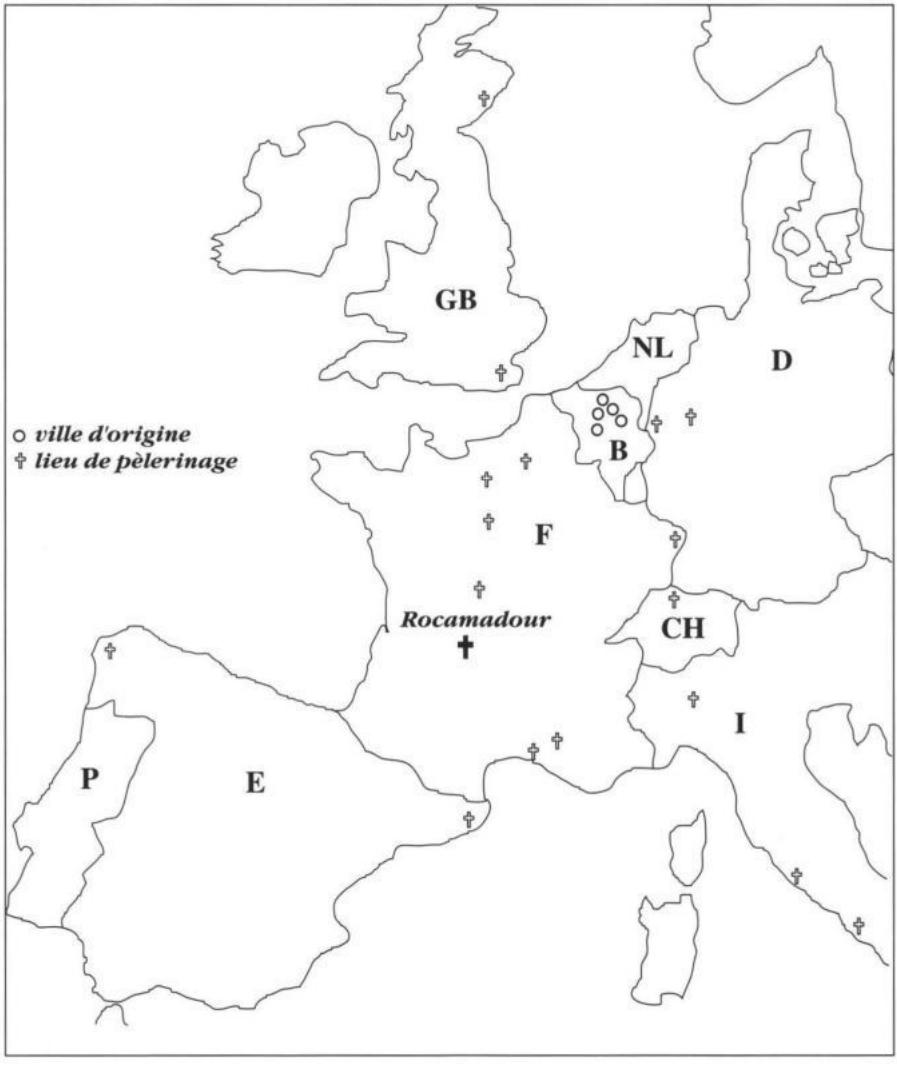

Fig. 4 : Villes d'origine et destination des pèlerins.

MARTEL ET LES VICOMTES DE TURENNE : LA VISITE DE FRANÇOIS DE JAVEL, SÉNÉCHAL DU VICOMTE, EN 1655.

Martel, l'une des sept villes de la vicomté, entretient avec son seigneur, comme beaucoup de villes, des rapports délicats. Ailleurs, ce peut être un évêque ou un abbé, ici, c'est le vicomte de Turenne, homme d'importance, possesseur d'un vaste domaine, aux confins du Limousin, du Quercy et du Périgord. Il surveille le passage de la Dordogne, de Souillac à Argentat, et la route de Paris à Toulouse, passant par Martel jusqu'au XVIème siècle. Il a su, par une habile politique, préserver d'enviables privilèges, aux vicomtins : exemption de taille, de logement des gens de guerre et des droits de francs-fiefs. Martel est l'une de ses sept villes parmi lesquels Turenne est la capitale administrative. Le vicomte y réunit, plus ou moins régulièrement, les états, qui ont pour tâche de fixer le montant de l'aide, ordinaire ou extraordinaire, qu'on lui accorde. Ces états se tiennent souvent séparément en Quercy et en Limousin, mais il n'y a pas de règle fixe. Le lieu où ils siègent est variable. On peut aussi bien se réunir à Martel qu'à Saint-Céré, à Gagnac qu'à l'Hôpital St Jean.

La noblesse est représentée par un syndic, les villes par leurs consuls, et le plat pays brille par son absence. Quant au clergé, il s'abstient. Il s'agit donc de réunions confidentielles, ne regroupant qu'une vingtaine de personnes, durant deux ou trois jours. Elles se déroulent dans le plus grand calme et la plus grande courtoisie.

Entre les villes et le vicomte, il existe une relative harmonie, reposant sur l'intérêt bien compris de tous. Le vicomte protège sans cesse ses sujets contre les empiètements des agents du roi, et les bourgeois de ses bonnes villes s'abstiennent le plus souvent de réclamer contre lui l'arbitrage royal, craignant à juste titre un changement préjudiciable à leurs intérêts. C'est du moins l'impression que donnent des villes comme Argentat, Beaulieu ou Saint-Céré.

Martel et les vicomtes

Mais, pour Martel, il en va tout autrement. Les bourgeois de cette cité, après avoir été de longs siècles, d'actifs marchands de sel et de bestiaux, se sont tournés vers les emplois plus reluisants de la magistrature, au sein d'une senéchaussée royale, ayant pouvoir sur 76 paroisses. Cette

sénéchaussée qui faillit être supprimée en 1484, donne du travail à un très important personnel. Dans notre vocabulaire moderne, on dirait que c'est le premier employeur de la ville. Depuis le lieutenant général, chef des officiers de justice, jusqu'à l'humble sergent, on rencontre toute une pléiade d'avocats, de procureurs, d'huissiers et de greffiers, qui font travailler des notaires et des praticiens.

Imbus de leurs mérites, frottés de culture latine, persuadés de ne dépendre que du roi, ils n'ont de cesse de battre en brèche l'autorité du vicomte, sous le couvert de protestations mielleuses, et de ronds de jambes multipliés. La réunion des états est l'occasion rêvée pour adresser des remontrances au vicomte, avec d'autant plus de facilités, que la ville, comme d'ailleurs toutes les villes de ce petit gouvernement, s'est arrangée pour faire retomber l'essentiel de l'aide consentie au vicomte, sur le plat pays, c'est-à-dire les paroisses rurales. Cette curieuse situation est particulièrement nette au XVIIème siècle. Martel, durant les guerres de religion, est restée la seule ville catholique au sein d'une vicomté protestante. Mais cette période, marquée par la personnalité d'Henri Ier de la Tour (1557-1623), est paradoxalement l'un des rares moments où les bourgeois de Martel observent un silence prudent. Plus tard, la conversion du roi Henri IV, la montée de l'absolutisme royal, l'esprit de croisade de la contre-réforme, et pour finir, la mort du vicomte en 1623, enhardissent les officiers du sénéchal. La veuve d'Henri, Élisabeth de Nassau, une protestante convaincue, a gouverné la vicomté à la place de son mari dès 1599. Les consuls de Martel ont contesté sa présence lors de la réunion des états. Devenue douairière lors de la mort de son mari, elle continue à gouverner à la place de son fils, Frédéric Maurice, jusqu'en 1642. Ce dernier, converti au catholicisme en 1633, est certainement plus conforme aux vœux des catholiques de Martel que sa mère.

Protestante mais très prudente, elle avait réussi à éviter les occasions de conflits avec Louis XIII et Richelieu, mais elle avait essayé sans succès d'éduquer son fils selon les préceptes de son père : rester fidèle à sa religion et obéir au Roi. Frédéric Maurice a dû mal comprendre, puisqu'il se convertit au catholicisme, et ne cesse de comploter contre le roi, avec Soissons, avec Cinq Mars, et, lors de la régence, contre Mazarin. Pour Martel, ville royale ou presque, c'est donc un crève-cœur de subir ce vicomte brouillon, mais autoritaire. Lors d'une réunion des états, il expulse un avocat, représentant de Martel, pour insolence. Mais il meurt prématurément en 1652, réconcilié avec Mazarin. Martel croit respirer, assurée qu'elle est d'une longue régence, lorsqu'arrive dans ses murs, au mois de décembre 1655, le sénéchal de la vicomté, François de Javel, seigneur de la Chapelle Basse. Sénéchal depuis 1647, il fait partie du personnel catholique mis en place après la mort d'Elisabeth de Nassau.

La mission du sénéchal

Il vient, mandaté par la vicomtesse douairière, Éléonor Fébronie de Bergh, pour enquêter sur : *"les droits honorifiques, usurpés dans l'église de Martel et celle des Cordeliers, par Monsieur de La Serre, lieutenant général de la sénéchaussée, et autres particuliers au préjudice de la maison de Bouillon, comme vicomtes et seigneurs haut-justiciers de Martel"*.

François de Javel va adresser à la vicomtesse un mémoire, intéressant à plusieurs titres. Il décrit l'église Saint Maur, telle qu'elle existait en 1655, et surtout l'église du couvent des Cordeliers, disparue lors de la Révolution. Il explique les prétentions des bourgeois de Martel, et surtout celle des officiers de la sénéchaussée royale. Enfin son mémoire n'est pas dépourvu d'un certain humour, chose rare en cette époque, où les joyeusetés de la Fronde vont bientôt céder la place à l'humeur austère et dévote des adorateurs du Roi Soleil et des zélateurs de la Contre-réforme.

C'est pourquoi, il est intéressant, malgré ses obscurités et son style parfois difficile, d'en prendre connaissance et de le commenter.

"La ville est, sans difficulté, fondée par le seigneur vicomte. Autrefois, souverain en son vicomté, il donna droit de consulat et de maison commune à la dite ville.

A la suite d'une contestation avec les habitants en 1248, Raymond VI confirme le consulat par lettres patentes à la prière du Roy et de la Reyne. Les consuls sont obligés de prêter serment devant le baille, juge du seigneur".

Une fondation contestée

La situation de Martel, ainsi décrite semble claire : le sénéchal a lu l'histoire de la maison d'Auvergne par Justel parue en 1651.

Mais, en fait, nul ne sait qui a fondé Martel. Les bourgeois de la ville doivent être à l'origine de la légende du fondateur Charles Martel, reprise par Guyon de Malleville dans ses Esbats du Quercy et par Jean Vidal, chancelier de l'université de Cahors.

La disparition des archives du doyenné, plus tard abbaye de Souillac, fondé vers 930, nous prive de renseignements plus sérieux.

Le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, fondée vers 857, ne souffle mot de Martel, alors qu'il cite la vicairie de Cazillac, qui occupe toute la rive droite de la Dordogne. Il cite aussi Creysse, Loudour, Fargas (St Martin de Farges). Le cartulaire de l'abbaye de Tulle, dont la première charte remonte à 930, cite *"l'honor de Creysse dont Martel fait partie"*. Malheureusement, cet acte n'est pas daté.

Vers l'an 1000, à l'époque où s'établit, à côté du village de Sainte Madeleine, une halte routière où s'arrêtent les caravanes des marchands, les vicomtes remplacent les vicaires. Deux d'entre eux se partagent la région, celui de Turenne au Nord, celui de Brassac au Sud. Martel devait faire partie de la vicomté de Brassac, ou du moins, de son annexe de Cazillac. Si fondation de ville il y a eu, on peut l'attribuer au doyen de Souillac et au vicomte de Brassac. Martel n'est cité pour la première fois qu'au cartulaire d'Obazine, vers 1150. Mais c'est déjà une ville qui a ses mesures et ses marchands ; de cette époque date l'église romane de Saint Maur et, sans doute, la première enceinte.

Nous savons qu'ensuite, Raymond II de Turenne a acheté la vicomté de Brassac, agrandissant considérablement la partie quercynoise de son domaine. Cet achat se situe avant 1190, date à laquelle l'évêque de Cahors exige de lui l'hommage de Brassac. Sans doute l'a-t-il acquis avant 1183, puisqu'à cette date, il organise à Martel une course de chevaux, en l'honneur d'Henri le jeune, fils révolté du roi d'Angleterre. Et même peut-être avant 1178, date à laquelle Bernard Itier, moine de Saint Martial de Limoges, et Geoffroy, prieur de Vigeois, placent une altercation qui tourne mal entre Jean de Cuzance, bourgeois de Martel et Raymond II. Ce bourgeois, qui ne manque pas d'audace, met le couteau sous la gorge du vicomte et l'enferme dans une tour. Libéré grâce à l'intervention de nombreux seigneurs, Raymond II aurait fait crever les yeux à son agresseur et à ses complices. Est-ce l'épisode d'une guerre féodale entre vicomtes ? Jean de Cuzance est-il le capitaine de Martel pour le compte du vicomte de Brassac ? Nous n'en savons rien. Quoiqu'il en soit, nous n'avons aucun acte de la fondation de Martel.

Des coutumes anciennes

Plus tard, Martel obtient des coutumes, qui lui sont confirmées en 1219, par Raymond IV, sur le point de partir en croisade : *"s'étant muni du signe de la croix, et cherchant à se renseigner sur les coutumes que ses prédécesseurs avaient établi pour régir la ville de Martel, il reconnaît et approuve les articles suivants...."* Suit une liste de coutumes diverses concernant la justice, les échanges et les devoirs dus au vicomte. Retenons l'aide aux trois cas, dont le voyage outre-mer, véritable motif de la venue du vicomte. Cet acte est fait dans l'église de Saint Maur, en présence de Raymond, doyen de Souillac, du prévot et du bayle du vicomte, Pierre de Cornil et Pierre de Besse.

Un consulat confirmé et reconfirmé

Puis, il faut arriver en 1247, pour se trouver en terrain sûr. Cette année là, le jeune Raymond VI, qui n'a qu'une quinzaine d'année, succède à

son père Raymond V dit de Servières, vicomte éphémère (1243-1245). Lui-même avait succédé à son frère Raymond IV, qui n'avait eu qu'une fille, Hélis, mariée à Hélie Rudel de Bergerac.

Raymond VI vient à Martel en avril 1247. Les consuls et bourgeois l'informent que son oncle leur a accordé le droit de consulat, et que son père l'a confirmé. A son tour, et sur la demande expresse du roi de France, (Louis IX ou Saint Louis) et de sa mère Blanche de Castille, il leur confirme le droit de consulat. Trois mois plus tard, avant de suivre le roi à la croisade, le vicomte emprunte à Martel 10 000 sous marchois. En échange, il leur engage les revenus des droits perçus dans la ville. Il n'existe aucun acte authentique nous donnant la date de l'octroi du consulat. Seules, quelques mentions dans les inventaires des archives de la ville peuvent nous mettre sur la piste. Selon eux, c'est en 1235, que Raymond IV a créé des consuls, leur a donné la garde de la ville et l'entretien des murs. Au XVIIIème siècle, on prétendait que Raymond IV avait eu à se faire pardonner le viol de la fille de Garin Vidal, l'un des plus riches habitants de la ville, et comme ce dernier se plaignait (!), le vicomte l'aurait fait pendre. Ramet, plus réservé, dans son histoire de Martel, se contente du meurtre de Garin Vidal, sans en donner la cause. Toujours selon les inventaires, le premier mars 1237, Raymond V, pas encore vicomte, serait venu à Martel pour assurer les bourgeois, qu'une fois devenu vicomte, il ne porterait pas atteinte à leurs privilèges. Ainsi, avant même le partage de la vicomté en 1251, la ville de Martel jouissait de coutumes et était gouvernée par des consuls.

La visite de Saint Maur

Revenons au mémoire de Javel et aux églises de Martel.

"Il y a deux belles grandes églises dans la ville, l'église paroissiale, dédiée à Dieu, sous le nom de Saint Maur et celle du couvent des pères Cordeliers fort bien basties toutes les deux. L'église paroissiale, sans piliers, a six belles et grandes chapelles. Les deux premières ont le serveau des voûtes fort élevé, les autres moins. La première à main droite est la chapelle Notre Dame, occupée par personne. Les autres, par des particuliers qui prétendent avoir des concessions des consuls, lesquels se prétendent patrons et fondateurs. La deuxième à main droite, est occupée par Monsieur de la Serre, lieutenant général, lequel a fait mettre ses écussons et enfeux et ses armes, portées en bosse par des anges, avec des épitaphes et diverses inscriptions grecques, latines et françaises, même tout le long de la clôture et en dehors, avec cette devise : "Comme le cerf souhaite après les fontaines..." et le reste, sous prétexte qu'il porte un cerf dans ses armes."

Plan des chapelles de l'église Saint Maur

I - Chapelles Nord :

1 - chapelle Sainte Catherine, plus tard du Sacré Cœur.
1307 : confrérie Notre-Dame de la Vodada
1756 : confrérie du Saint Sacrement
tombeaux des familles Arliguie de Boutières, Dunoyer, Maynard de Copeyre, Escudier

2 - chapelle Saint Barthélémy, plus tard Saint Joseph
chapellenie de Lespinasse
tombeaux des familles Lespinasse, Clavel, Bailharc, Belcier, Ratois, Dalon, puis Courèze, Daniel, Tournier, Parry.

3 - chapelle des Agonisants, plus tard Notre-Dame de Pitié.
chapellenie de la Sarladie
tombeaux des familles Caors et Pauc, La ChapelleCarman, Peyronnenc.

4 - chapelle Saint Jean
chapellenie de la Valade
tombeaux des familles Bovis, Arcambal, puis Vayrac, Salvat, Albespy et Fargues.

II - Chapelles Sud

5 - chapelle Notre-Dame avec autels Saint Louis, Sainte Jeanne et autel du Crucifix déplacé dans la nef.
tombeau de la famille Faure de Mirandol,

6 - chapelle Saint Antoine ou de la Vere Croix
chapellenie de la Soucque ou de la Vassaudie
tombeaux des familles, Tournemire, Vassal, La Serre, Judicis de la Vassaudie

7 - chapelle Saint Jacques ou du Saint Esprit, plus tard chapelle Saint Roch (1639), puis Saint François de Sales.
chapellenie des prêtres filleuls ou obituaires (1636)

8 - chapelle Saint Laurent, plus tard, chapelle baptismale
chapellenie de Langlade.

Remarques :

On peut constater que les chapelles Nord ont beaucoup plus d'occupants que les chapelles Sud. Peut-être, est-ce parce qu'elles existaient déjà dans la première église romane, construite vers 1150. L'agrandissement de l'église a dû entraîner la destruction des chapelles qui se trouvaient au Sud à l'origine.

Parmi ces chapelles Sud, devait se trouver une chapelle Saint Etienne, difficile à localiser actuellement. Elle devait contenir des reliques de Saint Etienne d'Obazine.

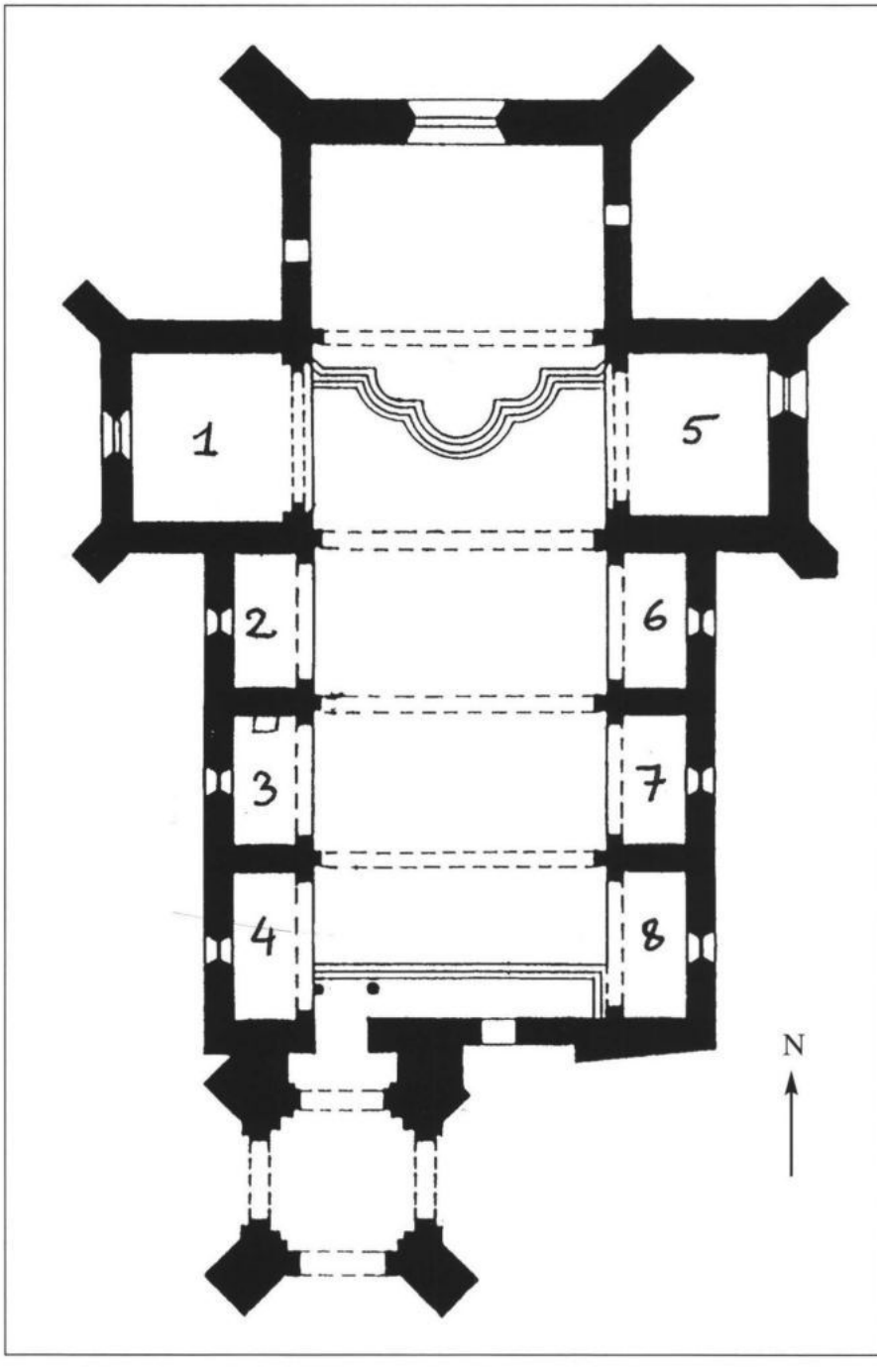
1
2
3
4
5
6
7
8
N

Il est dommage que Javel ait omis de donner le nom des particuliers occupant les diverses chapelles. Surprenant aussi, qu'il n'ait compté que six chapelles au lieu de huit. Mais peut-être son attention était-elle spécialement attirée par la chapelle du lieutenant général. Le lieutenant général est le premier des officiers de justice. Il s'agit de Louis de la Serre (1578-1660), le vétéran. Il a résigné son office dès 1633 en faveur de son fils Léon, (1611-1669), mais ce dernier n'est reçu qu'en 1641. Louis de la Serre faillit, après la Fronde, devenir président au Parlement de Bordeaux. Mais, selon un mémoire de 1768, sa fortune n'était pas suffisante. La charge lui venait de son oncle et parrain, Louis de Ves qui l'occupa de 1574 à 1600. Par sa femme, Françoise de Linars, il est apparenté aux Linars, lieutenants généraux avant 1574.

Le lieutenant général en exercice est donc Léon de la Serre, époux de Jeanne Françoise de Cosnac. Après sa mort, la charge ne reste plus dans la famille. Son seul fils survivant, Jean Louis Ignace, est *"l'heureux favori de Melpomène et de Polymnie"*. Il taquine ces muses à Paris, mais comme c'est aussi un joueur, il va dilapider longuement la fortune des La Serre jusqu'en 1756, date de sa mort. Même avant lui, la famille avait un penchant pour les belles lettres, comme en témoignent les inscriptions de son tombeau, hélas disparues, dans la chapelle Saint Antoine. Ses armes, *"de gueules a un cerf d'argent passant et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or"* justifient la remarque de Javel.

La litre funéraire du vicomte

Mais le sénéchal de Turenne a d'autres préoccupations. Il poursuit : *"les propriétaires de toutes ces chapelles étant les personnes les plus autorisées, peuvent tout dans la communauté et disposent du Consulat comme bon leur semble. Elles ont eu le pouvoir d'arrêter la faction de la litre de Monseigneur au dedans de l'église, laquelle, ayant été commencée sans contradiction, elles ont fait saucher tout le reste de ladite église, sauf l'extrémité d'icelle, où elle est mise tout le long de la muraille joignant le clocher qui fait l'entrée de l'église. Quelques unes des chapelles ont la litre des particuliers, prétendus propriétaires, et non point celle de Monseigneur. Cette façon de faire m'a semblé injurieuse, et j'ai été dans le sentiment de faire continuer la litre, et de la faire mettre dans toutes les chapelles, le chœur, et le reste de la nef, mais mon sentiment n'a pas été suivi. Comme je n'ai en main le moyen de l'exécution, la chose est demeurée en son terme, et cette litre imparfaite. En sorte qu'il vaudrait beaucoup mieux ne pas l'avoir commencée, l'autorité de Monseigneur demeurant choquée et le respect dû à Madame, violé."*

Nous avons ici la véritable explication du voyage de Javel. La litre funéraire était une bande d'étoffe ou de peinture noire, qu'on mettait à

l'intérieur et à l'extérieur de l'église, tout le long des murs, lors du décès du fondateur et patron de l'église, ainsi que celui du seigneur haut-justicier de la paroisse. En l'occurrence, le vicomte de Turenne.

Depuis l'ordonnance de 1539, nulle autre personne ne peut y prétendre, à moins d'être second patron, c'est-à-dire d'avoir réparé ou agrandi l'église, comme c'est souvent le cas des propriétaires de chapelles. Avec le droit de préséance lors des processions, le droit d'être encensé lors des cérémonies, et le droit de bancs et de tombeaux, c'est l'un des droits honorifiques les plus convoités. Il est prétexte à d'innombrables procès, où la vanité des plaideurs s'étale sans vergogne. A moins que des dons très généreux ne viennent adoucir leur humeur, les évêques, abbés, et simples curés, sont assez hostiles à ces prétentions, et à l'invasion dans la nef ou dans le chœur, de tombeaux sculptés et de bancs armoriés, étrangers à l'esprit du culte.

En 1644, l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, en visite à Martel, fait défense aux consuls de concéder tombeaux et bancs dans l'église. Il faut croire que cette défense reste lettre morte, puisque cent ans plus tard, Mgr Duguesclin, trouve l'église envahie de bancs fermés. Il ordonne de les placer le long des murs. Quant aux tombeaux, c'est à peine s'il peut interdire leur présence dans la nef.

Un vicomte protestant et un vicomte frondeur.

Mais, pour la litre du vicomte, c'est autre chose. Durant toute la période protestante de la vicomté, Henri Ier de la Tour s'est peu préoccupé des églises et de leurs litres. Cependant, ce droit étant dû aux seigneurs hauts-justiciers, il a chargé ses officiers de surveiller les usurpations possibles, commises par les petits seigneurs locaux. C'est ainsi qu'il fait interdire aux Faure de Mirandol de mettre leur litre dans l'église de Gluges. Lorsqu'il meurt, en 1623, il est possible que sa veuve, Elisabeth de Nassau, ait négligé de faire apposer sa litre à Martel. Les consuls, les officiers du sénéchal et le curé, en bons catholiques, ont dû avoir quelque répugnance à honorer ce seigneur protestant. D'ailleurs, au bout d'un an et un jour, on effaçait les litres, et il y avait prescription.

Mais, en 1655, la situation a changé. Frédéric Maurice a regagné le giron de l'église catholique. Il a même été général des armées pontificales. La mauvaise volonté de Martel devient alors évidente. Ce qu'on lui reproche n'est plus son *"hérésie"*, mais c'est sa participation à la Fronde. La méthode employée par les consuls est assez mesquine : ils font saucher, c'est-à-dire blanchir à la chaux l'ensemble de l'église dans le goût habituel du XVIIème siècle. Mais ils n'osent pas effacer le début de litre peint sur le mur intérieur ouest, sous la tribune. Détruite au XVIIIème siècle, cette tribune devait beaucoup assombrir l'entrée de l'église.

Javel n'insiste pas pour faire terminer la litre, pour la simple raison que la mort de Frédéric Maurice remonte à 1652, deux ans et demi avant sa visite. Mais il tient à faire préciser les droits des vicomtes. Pour cela, il entame avec les autorités de Martel une longue discussion.

Les droits de patronat

"Le patron parfait d'une église a donné le fonds, fait la construction, et doté l'église. Or, les particuliers qui ont des chapelles ne l'étant pas, ne peuvent contester la litre seigneuriale dans les chapelles, puisque le vicomte est non seulement patron parfait, mais haut-justicier. Mareschal (traité des droits honorifiques paru en 1623) *dit qu'il est plus civil de ne la mettre qu'au dehors, mais, faut-il pratiquer cette civilité envers des bourgeois qui ne l'ont pas eu ? Ils n'allèguent qu'un droit accordé par les consuls. Or, les consuls ne peuvent pas prétendre être des patrons parfaits car la nomination du curé appartient à l'abbé de Souillac. Cependant, rétorque M. de la Serre, les armes de la ville, qui sont trois marteaux, sont apposés en diverses clés de voûte et à un pilier, qui porte la voûte de la deuxième chapelle à main gauche en entrant. De plus, les consuls peuvent disposer des chapelles et des sépultures."*

A ces objections présentées par les consuls, Javel va répondre : *"Les marteaux prouvent qu'ils ont rebâti une partie de la nef, mais non pas toute l'église. En effet, ils ne sont apposés que dans le corps du bâtiment, et au seul pilier de la deuxième chapelle, non ailleurs. Le vicomte a fondé la ville et lui a conféré le consulat. Il faut en induire qu'il a fondé l'église, qui n'est pas présumée être plus ancienne que la ville, ni en tout cas, plus récente que les consuls. Lors de l'ancien partage (1251), Souillac appartenait aux vicomtes en toute justice, et a dû être donnée depuis, à l'abbé, seigneur justicier. C'est le vicomte qui a fondé l'abbaye de Souillac, et lui a donné le patronage de l'église de Martel. Comme il l'a fait du prieuré de Turenne, dont l'abbé de Souillac a la nomination, comme à la cure de Martel. Quant à la possession des chapelles, les abus ne se prescrivent pas. L'évêque de Cahors ne la leur accorde plus, et le curé ne la leur prétend pas souffrir. Mais ils ont en la connivence des officiers dit siège, y compris du procureur d'office, qui doit être l'homme du seigneur".*

Nous manquons malheureusement d'actes authentiques pour confirmer la thèse de Javel sur l'abbaye de Souillac. Si l'on rejette la légende habituelle d'un monastère fondé dès 655 par Saint Éloi et confondu avec Solignac, il faut accepter la fondation d'un doyenné voulu par Saint Géraud d'Aurillac vers 909, et doté par Frotard, un vicomte apparenté aux premiers vicomtes de Turenne. Au XVIIIème siècle, Dom Jean de Verninac se persuade que le seigneur de Souillac était un membre de la famille noble de Souillac ; mais cette affirmation ne repose sur rien.

Javel, quant à lui, s'appuie sur le partage de 1251, dans lequel il est dit que le château de Souillac se trouve dans la part attribuée à Hélis de Turenne, la fille de Raymond IV. Cette part appartiendra ensuite à la famille de Pons. Mais si l'on en croit une enquête faite à Souillac en 1253, à la demande du roi, afin de résoudre les difficultés qui s'étaient élevées entre le doyen et les bourgeois, tous les témoins se seraient accordés pour dire que le doyen avait toute la justice depuis un temps immémorial. Donc Javel doit se tromper en pensant que le doyen n'a reçu la justice du vicomte qu'en 1251. Mais en même temps, on peut se demander quel était ce château de Souillac, dont le seigneur n'avait pas la justice.

Ceci posé, le sénéchal entame alors une discussion avec M. de la Serre. *"dans la conférence qui a été faite, M. de la Serre a soutenu opiniâtrement, la qualité de patron des consuls, qui auraient le droit de faire mettre leurs litres au dessous de celle de Monseigneur. Je lui ai dit que je n'avais pas appris que les villes mourussent ou eussent des litres. Les consuls, vassaux et officiers, n'auraient pas le courage de prendre la haute seigneurie dans la ville de Monseigneur et dans le fief même duquel elle relève. Les consuls, même s'ils étaient patrons parfaits, ne pourraient transporter cette qualité aux bourgeois, vu qu'elle est incommunicable. Le droit de patronat ne peut se transférer qu'avec le fief. M. de la Serre ajouta que les consuls, par privilège, avaient droit d'armes, d'avoir des trompettes et enfeux. Je lui ai répondu que le terme privilège, qui est en patois, ne veut pas dire litre. Une communauté n'a jamais de litre, parce qu'elle ne meurt pas. Je lui ai aussi rappelé qu'on peut contraindre les consuls à tenir leurs murailles, ce qui ne pourrait se faire que pour 5000 écus."*

Le sénéchal et Léon de la Serre, à moins qu'il ne s'agisse de son père Louis, ont en main l'acte de 1219, et celui de 1235 qui a maintenant disparu. En effet, il se trouvait dans les archives de la ville. En outre, Javel a apporté l'acte de 1247, extrait des titres de la maison de Turenne. Mais ces actes étant en latin, il devait en exister une version en occitan. Quoiqu'il en soit, la thèse du lieutenant général ne tient pas. Les communautés n'ont pas de litre, et si tous les bourgeois qui avaient été consuls à un moment donné, pouvaient faire mettre leurs litres ou leurs armes dans l'église, ce serait un droit exorbitant.

La discussion se termine par une menace non déguisée. Le sénéchal du vicomte a en effet le pouvoir d'obliger la ville de Martel à entretenir ses murailles qui devaient alors présenter un aspect assez lamentable. Or, dépenser 5000 écus ou 15000 livres n'est certainement pas dans les intentions des consuls.

Le sénéchal de Turenne en a terminé avec l'église de Saint Maur. Il peut maintenant se diriger vers la place du Sel, plus tard place Haute des

Cordeliers, où se trouvent le couvent et l'église des Franciscains ou Frères Mineurs.

La fondation des Cordeliers

La tradition veut que le couvent de Martel ait été fondé, dès 1226, par Christophe de la Ramondiola (ou de la Romagne), venu de Cahors. On donne pour preuve de cette ancienneté, un rêve qu'il y aurait fait. Il aurait rêvé de saint François d'Assise, lui annonçant qu'il allait mourir, et qu'il fallait qu'il prévienne ses frères. Quelque temps après, on sut qu'il était effectivement mort à ce moment-là. Saint François étant mort le 3 octobre 1225, Christophe de la Romagne était donc en train de fonder le couvent lors de son rêve. Dom Boyer, dans son journal de voyage, (1710-1714) écrit : *"Je fus aux Cordeliers de Martel, dont le couvent est fort curieux. Nous y trouvâmes les titres de 1230, mais nous ne pûmes trouver l'acte de fondation."*

Pour monsieur de Javel, les choses sont claires : *"L'église des Cordeliers a fait autant de bruit, mais pas tant d'attache, hors le sieur de la Serre. Elle n'a point de patron parfait. Monseigneur en est le fondateur. On a voulu me persuader que c'était Monsieur de Miers. J'ai vu son titre, et estimé qu'il s'agissait d'un patronat imparfait. C'est un constat Deditio in clientelam seu homologia, par lequel les religieux se sont rendus clients, Il n'a ni basti, ni dotté, ni donné le fonds."*

Le Sénéchal a probablement raison : les vicomtes de Turenne ont toujours protégé l'ordre de Saint François. Il est probable que Raymond IV, né vers 1180, vicomte en 1214, a eu l'occasion, lors de la cinquième croisade prêchée par Innocent III, à laquelle il a participé de 1219 à 1221, de rencontrer François d'Assise, qui s'était embarqué le 24 juin 1219.

Parti pour convertir les Maures, le petit frère s'était rendu compte dans le camp des croisés devant Damiette, qu'il y avait déjà fort à faire avec ces chrétiens.

Après la prise de la ville, le massacre et le pillage qui suivirent mirent le comble à sa désolation. D'autre part, des nouvelles alarmantes, venues des couvents d'Italie, l'obligent à revenir dès l'été 1221.

Raymond IV de son côté, ne rentrera qu'en fin 1221, après la marche des croisés sur le Caire, leur encerclement par les troupes du sultan d'Egypte, et la perte de Damiette. Peut-être a-t-il été touché par les prêches de François et de son ami Pierre de Catane.

C'est en 1219, que Christophe de la Romagne est envoyé à Cahors. Il sera le premier provincial d'Aquitaine.

Quant à Antoine de Padoue, jeune religieux, né à Lisbonne en 1195, il séjourne en France de 1222 à 1227 et installe à Limoges huit de ses

frères. A Brive, les Cordeliers conserveront pieusement le souvenir de ses prêches miraculeux et l'emplacement de son ermitage, devenu un lieu de dévotion pour les pèlerins et les habitants des alentours.

A Martel, l'influence conjuguée de ces deux personnages, le rôle protecteur du vicomte, et enfin les pieuses libéralités des bourgeois, ont dû permettre aux Cordeliers d'acquérir un vaste terrain, appelé plus tard Clos des Pères, et de construire un grand couvent, que Dom Boyer qualifie, on ne sait pourquoi, de curieux.

Construction et reconstruction du couvent

Son plan, qui apparaît encore dans le plan d'alignement de 1856, et qui est esquissé par Chaudru de Reynal au XVIIIème siècle, nous détaille au sud, une église, flanquée d'un cloître, à l'est, la sacristie, le réfectoire, et les cellules, fortement modifiées au XVIIIème siècle, et à l'ouest, sur la rue menant au camp La Pie, les communs, le cellier et l'étable. [1]

L'église donnait sur la populeuse place du Sel, à l'endroit où convergeaient les convois de mulets venus de Souillac et chargés de sel, et les groupes de pèlerins venus de Brive et allant à Rocamadour. Toute cette foule s'installait au pied de la première enceinte, à côté du four vicomtal et de la porte dite de la Vidalie, parce qu'elle était voisine de la tour des Vidal, grands bourgeois de la ville. La plus grande partie du Clos des Pères appartenait à cette famille et a dû être donnée aux Cordeliers par elle.

Après le partage de la Vicomté en 1251, la famille de Pons, héritière de la moitié de Martel, paraît avoir particulièrement apprécié le couvent des Cordeliers.

En 1317, c'est dans la salle du chapitre que les consuls prêtent serment de fidélité à Renaud de Pons, co-vicomte de Martel.

En 1345, Bertrand de Chavagnac, lieutenant du sire de Pons, choisit le réfectoire pour discuter avec les consuls de la dot de Marquese de Pons et de l'aide qu'on attend d'eux pour son mariage.

Durant la guerre de Cent Ans, les cordeliers se replient dans la ville, et leur église est privée de sa couverture pour éviter que les ennemis ne s'y installent. La tour- clocher, qui domine le cloître, a dû être, elle aussi, découronnée à cette occasion.

Les cordeliers ne s'y réinstalleront ou ne restaureront leur église qu'au milieu du XVème siècle. A cette époque, ils se mettent sous la protection de Jean de Miers : *"4 juin 1465 mardi avant la Pentecôte. Martel. Réfectoire du couvent des Frères Mineurs. Gérald Sirven, Hélie Delom, Pierre Ribière, Etienne de Ponte, Antoine Da Oussa, Pierre Vézin, Jean Albespy, Jean Rivassou, frères et novices, disant que les Frères Mineurs*

ont toujours eu un patron, choisissent Jean de Mier comme patron et fondateur, pour qu'il les défende et les protège. Témoins : noble Etienne de Curemonte, Hugon la Johannic, Raymond de Farges, prêtre de Miers, Louis de Villaveteri, notaire de Martel."

En 1469, peu après le choix de ce protecteur, la famille Lascoux demande à établir des tombeaux dans l'espace entre les chapelles de Saint Antoine, et de Saint Jean Baptiste, à côté de la chapelle Blanche, de la sépulture de la Foria et la porte d'entrée du cloître.

Jean, Pierre et Guillaume Lascoux, leur père Jean Lascoux, et leur mère, Antonia, sont les défunts pour lesquels Antoine et Jean Lascoux frères font dire des messes.

En 1470, cette sépulture devient une chapelle *"avec sa porte et son entrée, plus une canne d'espace pour faire un siège et banc pour les dames de l'ostal."*

Cette chapelle confronte *"la chapelle de Monsieur de Caors d'une part, la première pile de l'église en partant de la chapelle de Caors et tirant vers l'ostal grand, et le chemin public qui va du Moustier à la Porte Penche, touchant la muraille dudit Moustier. De l'autre côté, en tirant droit à la porte qui entre dans la clostre, où est la tombe de la Foria."*

Les frères Lascoux promettent d'édifier la chapelle, *"aydant Dieu et Notre Dame, dedans deux ans prochains venans"*. Ils donnent deux écus d'entrée et promettent d'apporter la pierre.

Jean De Lom, custode de la maison de Cahors, Antoine Da Aussa, ou Daussa, Etienne del Pon, Pierre Ribière, Pierre Buxi, Pierre Fricaldy, et tous les autres Frères Mineurs sont *"assemblés au son de la campane"* pour approuver l'acte. Dans un autre acte fait la même année, Antoine Daussa est gardien ou custode de Martel, Gérald Sirven, lecteur, Pierre de Vignas, maître des novices et Gaubert de Vés, frère.

Les clefs des voûtes

C'est dans leur église, restaurée au XVème siècle, qu'entre monsieur de Javel.

Il examine les voûtes et constate que *"les clefs sont marquées d'autres armes"* que celles de Monsieur de Miers.

"La première clef sur le chœur, derrière le maître autel, porte les armes d'un vassal de Monseigneur, appelé Monsieur de Carman, gentilhomme voisin de ladite ville.

La deuxième clef, à présent au dessus du maître autel, porte les armes de Turenne.

La troisième clef porte celles d'un bourgeois : elles ne sont que peintes et mises par un gardien appartenant à cette famille. Elles sont portées

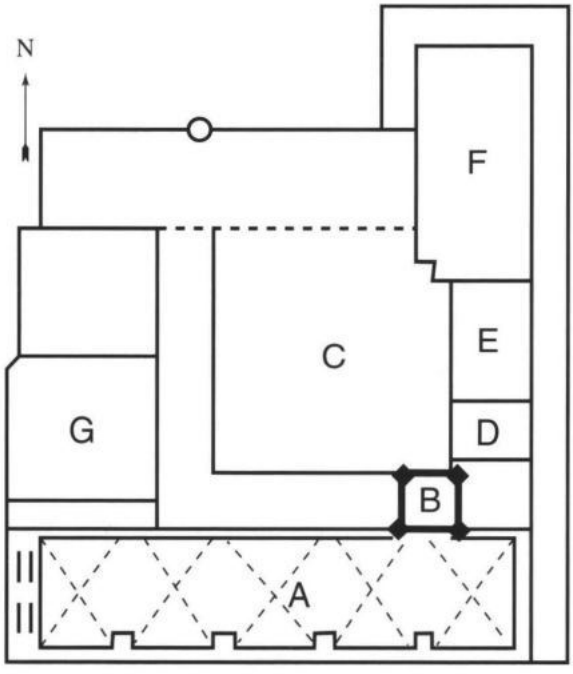

Plan du couvent de Martel

A - église
B - tour-clocher
C - cloître
D - sacristie
E - réfectoire
F - cellules
G - communs

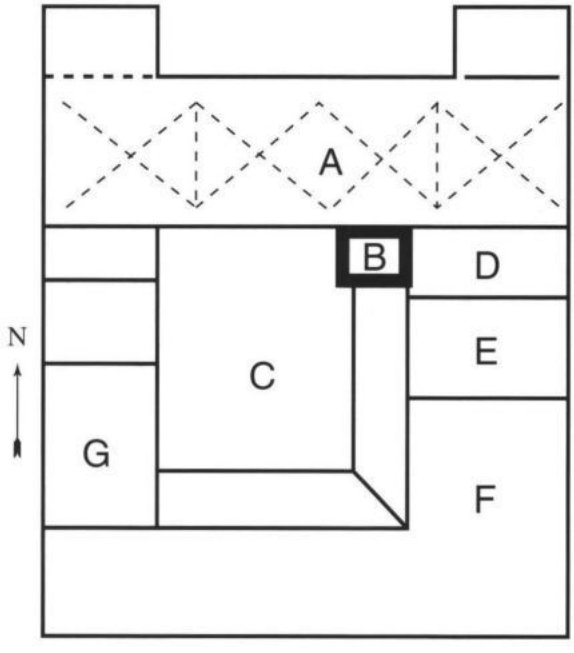

Plan du couvent de Donzenac

A - église
B - tour-clocher
C - cloître
D - sacristie
E - réfectoire
F - cellules
G - communs

par quatre moines. Le sieur de la Serre prétend être héritier de cette maison, et il l'est en effet.

La quatrième clef porte les armes de maison de Miers.

La cinquième clef, proche du portail, porte les trois marteaux portés par quatre consuls."

Ainsi, nous apprenons que l'église des Cordeliers avait cinq travées et que chaque clef devait représenter une famille ou une communauté ayant reconstruit la voûte.

Le seigneur de Carman est, en 1655, François Annet de la Chapelle Carman, marié en 1629 à Jeanne de Corn, mais les armes de la voûte sont sans doute celles des Caors, légistes de Martel. Béraude de Caors, en épousant Jean de la Chapelle en 1590, a apporté dans cette famille l'héritage de son ancêtre, Jean de Caors, licencié en droit en 1450, et possesseur d'une chapelle. Il peut s'agir aussi des Pauc ou Ponissou, marchands de Rocamadour, alliés étroitement aux Caors [2].

La deuxième porte les armes des Turenne, véritables fondateurs. Vers 1469, il s'agit d'Agne de La Tour d'Oliergues et de sa femme Anne de Beaufort.

Le bourgeois de la troisième clef, dont le lieutenant général de la Serre est l'héritier est un de Vés. Nous avons vu qu'en 1469, Géraud de Vés était frère mineur. Peut-être est-ce lui qui est devenu gardien plus tard. Les de Vés, originaires de Vayrac, alliés aux Censols, font un mariage semi-vicomtal, lors de l'alliance de Géraud de Vés et de Françoise de la Tour, fille illégitime du vicomte Antoine de la Tour, dit Antoine le Vieil, d'où la fréquence des Antoine et des Annet dans la famille de Vés.

Louis de la Serre, leur héritier, ne doit-il pas une partie de ses prétentions au fait qu'il a conscience d'être un cousin, de la main gauche, du vicomte de Turenne ?

Jean de Miers est le quatrième donateur. Bienfaiteur des frères mineurs, il est aussi considéré comme un des patrons du couvent maltais des Fieux.

En 1655, vient de se terminer un vieux procès pour la possession de la seigneurie de Miers, entre François V de Lentillac et Louis de la Roque Bouillac, oncle et neveu, héritiers des Miers. C'est donc, à présent, Joseph Michel de la Roque Bouillac qui se titre baron de Miers.

Enfin, il est certain que les consuls de Martel ont dû contribuer à la reconstruction de la nef et du portail de l'église qu'ils avaient plus ou moins ruiné, cent ans plus tôt, pour des motifs de sécurité. C'est pourquoi ils sont représentés à la cinquième clef.

Monsieur de Javel ne parle pas des chapelles.

Nous avons vu qu'en 1459, existent les chapelles Saint Antoine (de Padoue), Saint Jean Baptiste, la Chapelle Blanche, et la chapelle édifiée par les Lascoux, appelée chapelle Sainte Anne.

La chapelle Saint Louis, édifiée par les de Vés, est détruite en 1606, pour agrandir le chœur, et c'est à cette occasion que Louis de la Serre fait édifier un autel Saint-Louis.

Au XVIIème siècle, il est, en outre, question de deux chapelles du cloître, la chapelle Saint Laurent et la chapelle Saint-Christophe (de la Romagne).

La place du maître autel et des autels secondaires

Javel poursuit :

"Ladite église a été servie (?), jusqu'à présent, en sorte que le maître autel joignait la muraille en dessous des vitres et laissait un grand espace depuis ledit autel jusqu'au chœur, où les religieux chantaient les offices et les heures canoniales. Le chœur était orné des plus beaux sièges de tous côtés à deux rangs, l'un plus élevé que l'autre. Ces sièges étaient occupés, à main droite plus proche de l'autel par les officiers royaux établis en la ville en vertu de la transaction entre Henri III d'Angleterre, duc de Guyenne et Raymond de Turenne, à main gauche par les consuls et principaux bourgeois. Les autres sièges par les religieux et le peuple premièrement et aussi bien par les femmes que par les hommes en grand désordre en sorte que, souvent, le religieux qui se levait de sa place pour aller chanter au lutrin, revenant, trouvait sa place prise. Comme l'espace qui se trouvait entre le grand autel et le chœur était assez grand, il vint une pensée au sieur de la Serre, lieutenant général, d'y faire construire un autel, dédié à saint Louis, dont il porte le nom.

Le sieur du Boys, lieutenant particulier, (en avait) *un autre à gauche, et ils firent une concession aux religieux qui leur octroyèrent une sépulture au devant de leur autel, sur laquelle le sieur de la Serre fit mettre un grand banc fermé, au-dessus des places des dits officiers au Roy et rempli d'inscriptions grecques et latines, tant le dessus dudit autel que tout le costé de la muraille qui était entre l'autel et ledit banc, à l'entrée du chœur.*

(Il y avait) *ses armoiries, portées par des dragons, non seulement peintes mais encore de pierre, avec un grand tableau auquel tant ledit sieur de la Serre que la demoiselle sa femme étaient peints, avec l'anagramme dudit sieur.*

Cette confusion et mélange des religieux avec le peuple de l'un et l'autre sexes, ayant causé divers scandales a obligé le guardien, qui est à présent pour réformer ladite église, au lieu que le chœur était au devant dudit maître autel, à le porter au derrière dudit autel, conformément à

la règle et aux statuts, qui portent que les religieux chanteront les heures sans voir, ni être vus.

Il fallut advancer le maître autel assez en avant, pour laisser la place du chœur par derrière et faire une autre porte à la sacristie, pour entrer par icelle dans le chœur sans être vu du peuple. Il fallut oster les deux autels à droite et à gauche avec le banc, et cela n'a pas été sans bruit, entre le seigneur de la Serre, les religieux, et le père Mandinot, que le zèle de la maison du Seigneur échauffa dans cette affaire.

Le sieur de la Serre a cru que c'était l'effet d'une animosité particulière dudit père Mandinot, s'esmeust beaucoup et porta plainte au Provincial de l'Ordre, qui ordonna la remise de son banc et dudit autel, s'il le pouvait.

(Or) il ne peut être mis sans donner de l'empeschement au service divin. Le guardien et le père Mandinot prirent la peine de me venir trouver et de me proposer de mettre un banc seigneurial aux armes de son Altesse et le droit de litre dedans et dehors".

Les honneurs de l'église

Ainsi nous voyons que les officiers du Sénéchal et les consuls ont dans l'église des Cordeliers, les mêmes prérogatives qu'à Saint Maur.

Mais cette fois-ci, il y a une sorte de compétition entre le lieutenant général et le lieutenant particulier. Ils en viennent à encombrer complètement l'espace entre l'autel et la nef, au point de reléguer les religieux avec le peuple.

Cette concurrence est ancienne comme en témoigne un acte de 1627 : *"Au révérend père Custode du Limousin, des Frères de Saint François, Noble Louis de la Serre, conseiller dit Roy, lieutenant général au sénéchal de Martel, vous remontre qu'il a plu aux pères de la Province, assemblés en chapitre, de lui octroyer pour sa sépulture et celle de sa famille et postérité, depuis l'espace qui est depuis la balustrade posée au-dessus du chœur, jusqu'à la muraille du grand autel, quinze pieds de long et huit pieds et demy de large, octroy confirmé par le révérend père frère Archange à Messena, au chapitre général de Tolède, en 1607, dont l'inscription est gravée en haut de l'autel édifié par le supérieur."*

Le père Bonnet et les religieux ont fait don à Alexandre de Boria, avocat, d'une sépulture à côté du sieur de Vés, jusqu'au marchepied du grand autel, à un pied du lieu d'honneur, qui est au maréchal de Bouillon, censé être patron et fondateur."

Le sieur de la Serre demande qu'il soit interdit audit Boria l'usage de cette sépulture. Effectivement le 19 juin 1627, le custode fait défense d'user de cette sépulture.

Beaucoup d'autres habitants de Martel se faisaient enterrer aux Cordeliers, qui dans le cloître, qui sous le clocher ou dans la nef.

Le 7 novembre 1618, G. Lacassaigne prêtre, note dans son registre : "*mémoire que j'ai empêché Clare de Tourenc et son fils de mettre un petit corps dans nos sépultures qui sont à une cuve de pierre partant du bénitier de l'église des Cordeliers, tirant aux eaux cœur* (pour haut chœur) *de ladite église et de ladite cuve aux sépultures de sire Aymard Guittard, laquelle est le long de la chapelle de la Sarladie. Lequel Guittard ne peut mettre qu'un corps entre nous et ladite chapelle.*"

Ainsi à la confusion et au mélange des vivants, répondaient ceux de leurs parents, inhumés sous leurs pieds.

On comprend que les religieux et le père Mandinot (écrit Mandineau dans les actes notariés) échauffé ou non, aient tenté d'y mettre de l'ordre.

Le banc de monsieur de la Serre

Le lieutenant général va donc protester une seconde fois, presque trente ans après sa première démarche, mais les Cordeliers vont se tourner vers leur fondateur, le vicomte de Turenne, motivant ainsi la visite de Javel.

Voici l'acte qui provoque le courroux du sieur de la Serre :

"Le 24 avril 1655, en assemblée capitulaire, pour délibérer quoi faire du banc du sieur de la Serre, au-dessous du petit autel Saint Louis, transporté plus bas, confrontant le maître autel, auquel il sert de crédence du côté de l'épître.

Permettons de faire construire un banc avec dossier et armes, en telle sorte que prêtre, diacres et officiers se pourront assouar avec esance (!) et sans que le sieur de la Serre puisse y prétendre durant les messes conventuelles. A raison de sa charge de chef de la justice de Martel, les hommes seulement de sa famille s'y pourront plasser, non les femmes et filles, qui ne doivent jamais entrer dans le sanctuaire.

Parce que le banc premier (primitif) *était fermé et très incommode à cause de sa grandeur et d'une fasson qui ne peut être soufferte dans les églises de réguliers que pour le Roy et nos seigneurs et dames de Bouillon, hauts justiciers ou le fondateur ou patron.*

Délibérons que le sieur de la Serre sera prié de retirer le banc fermé, pouvant mettre un prie-dieu à accoudoir, mouvant et ouvert en autre lieu de l'église pour ses femmes et filles.

F. Mandineau vicaire. P. Lacroix discret. E. Gernaut discret. Extrait du grand livre du couvent exhibé par le Révérend Père Denis Lagarde, gardien, à Oudart notaire le 6 octobre 1655."

Ce sont les résultats de cette délibération que peut contempler en décembre 1655 le sénéchal de Turenne :

"Ayant visité l'église, je vis qu'on avait déplacé les deux autels en crédence du grand, rendant impossible de mettre un banc seulement dans le sanctuaire, sans incommoder les officiants. A peine se pust mettre un banc au-dessus du siège des officiers royaux, tant s'en faut qu'il puisse s'en mettre deux, sinon qu'on les mist bien, l'un à droite et l'autre à gauche, également avancés. Je remarquai qu'au premier siège à main droite, les armes de France avaient été mises et à la première place à gauche, celles de Turenne, au lieu qu'on y voulait faire mettre les marteaux.

Puis Monsieur le marquis de Maignac s'y étant porté, le sieur de la Serre nous fist voir l'effet de son desplaisir, mesmes nous fist remarquer que ses armes en relief, qui porte le cerf branché, au lieu qu'elles estoient en lieu éminent, avaient esté basties dans les autels ayant la face du côté du chœur, au derrière dudit autel, les branches dudit cerf rompues avec cette inscription "Intrepidum ferient ruina" (les ruines blessent l'intrépide) *laquelle semble n'estre pas faite mal à propos, vit l'état de la chose."*

Pendant que le père Mandinot faisait appel à monsieur de Javel, le lieutenant général s'était adressé au Père provincial d'Aquitaine.

Monsieur de Javel ajoute donc : *"Il avait été obmis de dire, qu'avant de partir de Martel, ayant eu advis que le commissaire du Père Provincial estait en chemin pour venir rétablir ledit banc, je crus devoir y faire opposition, ce que je fis, parlant au père gardien et au père Mandinot comme viquaire, qui n'en estaient pas marris.*

Comme cette opposition ne fust pas au gré du sieur de la Serre, il fust en ceste ville (Turenne) s'en plaindre au sieur Dufort. Pour lui faire voir que son père n'avait pas entendu entreprendre de choquer les intérêts de la maison, il lui fist voir avoir fait autrefois une autre opposition, quand le sieur de Boria avait obtenu une place pour sa sépulture joignant la sienne, prétendant que c'était entreprendre sur les droits honorifiques appartenant à Monseigneur."

L'argument qui avait servi en 1627 à expulser le sieur de Boria du chœur des Cordeliers va donc servir au sénéchal de Turenne contre son auteur.

"Je tirai ma justification de cette action et que j'étais à son exemple, obligé de m'opposer à l'usurpation de droits autrement plus importants que n'est une sépulture, qui est cachée dans la terre.

L'érection des autels, avec tant de marques d'honneur, tant d'épitaphes, inscriptions, enfeux et autres de la plus haute marque estoit bien plus considérable et de plus grande importance, que non pas une sépulture.

Joint à ce que ledit sieur de la Serre a lui mesme occupé beaucoup plus de place au même lieu et endroit, qui est tout à fait dans le sanctuaire, pour sa sépulture et par son propre jugement, et avis, lorsqu'il agissait comme conseil de la maison, il a entreprins sur les droits d'icelle et fait ce qu'il blâmait à autruy".

Le banc de monsieur Duboys

Ayant ainsi réglé l'affaire de monsieur de la Serre, Javel s'occupe du lieutenant particulier.

"Son Altesse fera, s'il lui plaît, examiner le mérite de cette affaire, mais il a esté obmis de dire que l'héritière du sieur Duboys, qui avait l'autre autel à main gauche, femme de monsieur le lieutenant général d'Uzerche, fille de monsieur de Saint Maurice, cadet de la maison de Lacapelle Marival, a fait faire une litre, depuis le lieu où souloit estre ledit autel jusqu'à l'extrémité de la muraille.

Elle comprend à présent tout le côté gauche du sanctuaire et le chœur qui est au devant du grand autel, avec les armes couronnées de la couronne de marquis, ce qui n'est pas non plus supportable, estant une entreprise notable contre les droits seigneuriaux,

Il est à considérer que c'est une église de religieux qui croyent pouvoir disposer des chapelles et sépultures, mais comme il a esté dessus dit, ils ne peuvent pas disposer des honneurs qu'ils n'ont pas.

Il est encore à ajouter que le sieur de la Serre, comme héritier du feu sieur de Vés, avait un autre autel au milieu de la nef de ladite église avec pareilles inscriptions et armes, au lieu duquel, les pères Cordeliers ont mis le chœur qui couvre lesdites armes et inscriptions et lui donne un autre sujet de plainte, et quant à cet autel et armes, à la bonne heure !, n'estant pas es lieu à donner émulation et jalousie.

Voyla l'estat de l'affaire au vray, sur laquelle les ordres de son Altesse, seront attendues.

Signé Javel"

L'héritière des Dubois ou Duboys désignée par monsieur de Javel est Victoire de Cardaillac, fille de noble Jean de Cardaillac, écuyer, seigneur de Saint Maurice, et de Françoise Duboys.

Elle a épousé Jacques Chavaille, sieur du Fougeras, et du Pouget, lieutenant général d'Uzerche en 1627.

Les du Boys, parents maternels de Victoire furent de riches notaires de Martel au XVIème siècle. Ayant acheté la seigneurie de Rignac à François de Saint Chamans, ils se titrent seigneur de Rignac et des

Meynades et sont lieutenants particuliers au siège de Martel jusqu'à Jean Duboys qui résigne l'office en 1620.

La mère de Victoire de Cardaillac, Françoise Duboys, s'est mariée en 1606, à Jean de Cardaillac. Ils ont deux filles, Victoire, épouse de Jacques Chavaille et Françoise, épouse de Jacques de Vayrac.

Jean de Cardaillac meurt le 20 janvier 1648, et il est enseveli au couvent des Cordeliers. Sa veuve fonde une rente de douze livres, à charge pour les religieux de dire le *"Stabat Mater"* tous les vendredis.

C'est elle ou sa fille Victoire, qui ont dû faire peindre la litre des Cardaillac à cette occasion.

Cet exemple sera suivi, beaucoup plus tard, par Antoine de la Chapelle Carman. En 1724, il donne 340 livres, et des mesures de mixture et de blé d'Espagne pour l'œuvre de l'église des Frères Mineurs : il fait blanchir et crépir le sanctuaire et tout le corps de l'église et fait mettre une litre, avec grands et petits écussons, suscitant ainsi une nouvelle réaction des vicomtes de Turenne.

Ainsi se termine le compte-rendu du Sénéchal de Turenne à la duchesse de Bouillon.

Eléonor Fébronie de Bergh devait mourir un an et demi après, le 14 juillet 1657.

Son fils, Godefroy-Maurice, qui épousera en 1662, Marie Anne Mancini, nièce du Cardinal Mazarin, fut un fidèle admirateur de l'astre naissant qu'était le jeune Louis XIV. Il va fort peu se préoccuper de la vicomté et de ses églises, sinon pour faire construire la vaste collégiale Notre-Dame Saint Pantaléon de Turenne.

A Martel, les officiers du Sénéchal et les consuls peuvent continuer leurs querelles de préséance, sans rencontrer d'autres obstacles.

Marguerite GUÉLY

Notes

1 - Il est probable que les Frères Mineurs, qui se sont développés très rapidement au début du XIIIème siècle, et dont la règle était basée sur la pauvreté, ont dû s'inspirer des constructions cisterciennes et adopter des plans type assez simples.

Leurs églises étaient de longs rectangles, à nef unique souvent divisée en deux parties égales, une partie pour l'accueil des fidèles limitée par un jubé et le chœur réservé aux religieux. Ce vaisseau avait la plupart du temps quatre travées. De profonds contreforts soutenaient la voûte et permettaient l'installation de chapelles.

Le clocher tour était carré et très élevé, pour des raisons qui nous échappent. Il était situé, soit à la limite de la nef et du chœur, soit au-dessus du cloître. Le cloître loin d'avoir la beauté des cloîtres bénédictins, se réduisait souvent à un simple corridor, cernant sur deux côtés un jardin ou cimetière, où maints fidèles demandaient à être enterrés.

Bien qu'ayant fait le vœu de ne pas posséder de biens terrestres, les Frères Mineurs sont souvent possesseurs de champs, de bois ou de vignes.

A Martel, l'ensemble appelé Clos des Pères, avec bâtiments, jardins, terres et vignes, est estimé en 1791, par le sieur Neuville 28 000 livres, et par le sieur Teringaud 34 000 livres.

2 - Selon Dominicy, repris par Cathala-Coture, les armes des Caors : *"d'azur à un ours passant, au chef d'argent chargé de trois croisettes de gueules"* sont à la clef de voûte de l'église des Cordeliers, qui reconnaissent avoir été fondés par la maison de Cahors (Histoire du Quercy, Tome III page 274).

Sources

L'enquête menée par François de Javel est tirée du fonds de Bouillon R2 508 aux Archives nationales. Les auteurs cités sont : Henri Ramet : un coin du Quercy, Martel Paris, 1920. Et Chanoine Serrurier-Dubois, Martel et ses annexes, Aurillac 1927.

1 - Un des murs intérieurs du cloître des Cordeliers (côté Est) avec l'ouverture ogivale qui menait à la sacristie

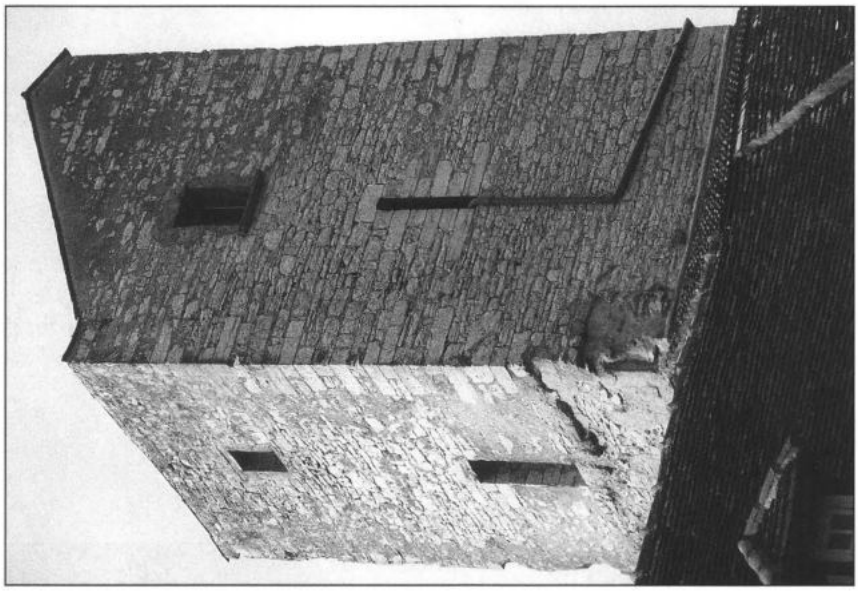

3 - La tour des Cordeliers, côté est.

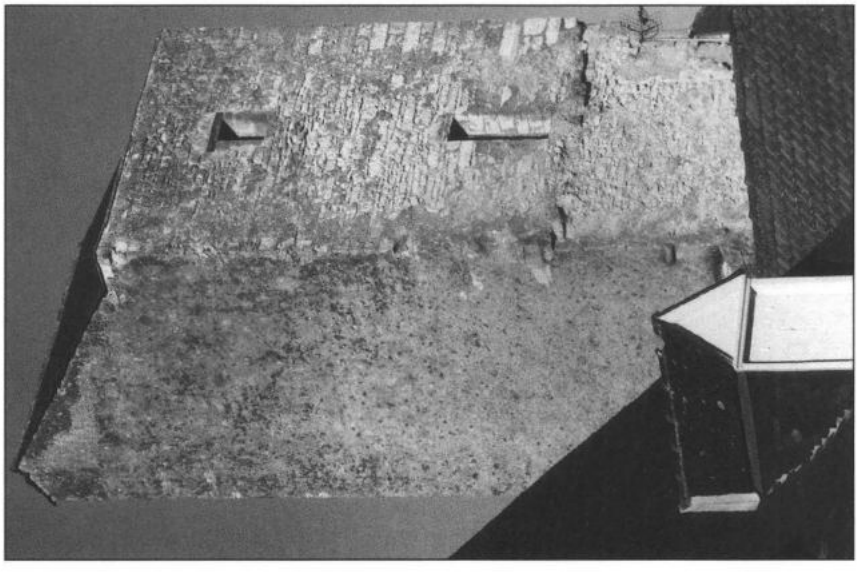

2 - La tour des Cordeliers, côté sud.

UN EXEMPLE D'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE SOUS LA RESTAURATION

d'après le Recueil des Actes de la Préfecture du Lot pour l'année 1818 (Avis, arrêtés, circulaires de M. de Chamisso, préfet).

1818 n'a guère marqué la mémoire collective et pourtant il s'agit d'une année charnière : elle coïncide avec le retour de la France à une certaine normalisation après les secousses de l'ère révolutionnaire et napoléonienne et les difficiles débuts de la Restauration.

Le roi Louis XVIII s'est débarrassé d'une Chambre ultra royaliste, vindicative et réactionnaire, aussi maladroite qu'impopulaire. Une majorité modérée s'est alors dégagée et en 1818 c'est le ministre de la police, le duc Decazes, confident du roi, qui est le véritable inspirateur d'une politique visant à "royaliser la Nation et nationaliser le Roi". 1818 voit la libération du territoire national grâce aux négociations du duc de Richelieu et à un immense effort financier : les 150.000 soldats russes, autrichiens et prussiens quittent les départements qu'ils occupaient depuis leur victoire à Waterloo. La machine politique et administrative peut alors se remettre en marche dans une France encore convalescente.

Le Lot en 1818

M. de Chamisso, préfet du Lot, donc agent dans le département du tout puissant pouvoir central, a en charge une population presque deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui : 261.000 habitants, population en grande majorité rurale et paysanne. Les Quercynois vivent à la terre et vivent de la terre ; peu de grandes propriétés, une masse de petits propriétaires-exploitants auxquels se mêlent les métayers et près de 20.000 manouvriers, véritable prolétariat agricole soumis aux aléas de l'embauche et de la saison. Cinq agglomérations seulement méritent le nom de villes : Cahors, la préfecture, plus de 10.000 habitants, Figeac, plus de 5.000, Gourdon, Saint-Céré et Castelnau-Montratier, regroupant chacune à peine plus de 3.000 habitants. Représentants des vieilles familles, dans l'ensemble peu touchées par la Révolution et toujours fidèles à leurs attaches terriennes, hommes de loi, membres des professions libérales, fonctionnaires, nombreux depuis l'organisation de l'administration napoléonienne dont les structures sont restées en place, constituent la

classe des "notables". Des artisans, des boutiquiers, complètent le panorama urbain. Le clergé, un millier de membres, a la charge des consciences mais a perdu son rôle prééminent : il reste régi par le concordat de 1801. La vie politique ne peut que somnoler dans un département où seuls 585 contribuables dépassent le seuil des 300 francs d'impôt qui fait d'eux des électeurs.

Rouage essentiel de l'Administration, le préfet, secondé par les sous-préfets, est à la fois l'organe de transmission des lois et décisions gouvernementales et, par ses arrêtés et ses avis, le grand responsable des affaires locales.

Son relais auprès des populations, c'est le maire, la commune étant restée la cellule de base de l'Administration. Les maires, désignés par le pouvoir central, ont la lourde charge de faire appliquer les lois et règlements, de gérer les affaires de leur commune, de promouvoir des notions de progrès par "l'exercice de cette magistrature fraternelle et vigilante qui leur est confiée dans l'intérêt de leur administrés", magistrature surveillée, limitée et révocable.

Les fonctions municipales n'ont rien d'une sinécure : dans l'année 1818, l'attention des maires est attirée et leur action sollicitée sur les normes de fabrication des tonneaux, la navigation sur la Dordogne, les propriétés des eaux thermales de Gramat, l'interdiction des loteries, une souscription nationale en vue d'élever une statue à Henri IV, une méthode pour se débarrasser des loups, la liste des machines dont le brevet d'invention vient d'entrer dans le domaine public, le paiement des pensions militaires, le passage d'un jury médical pour les candidats aux professions de santé, etc.

Le recueil de 1818 ne comprend pas de moins de 200 avis et instructions regroupés en 30 fascicules, témoignant du zèle omniprésent et de l'activité de M. de Chamisso. Lecture fastidieuse ? Non.

Nous n'entendrons ici qu'une seule voix, la sienne, mais derrière la sécheresse du style administratif ou le langage fleuri du discours de circonstance, se dessine toute une société dans sa réalité humaine et son quotidien.

Ainsi un avis en date du mois de mars 1818 : "Le tribunal correctionnel de Gourdon a condamné à six jours d'emprisonnement les nommés Fressenge, veuve Costes, et trois de ses fils, convaincus d'avoir insulté le garde champêtre de Lavercantière et lui avoir opposé de la résistance lorsqu'il saisissait leur troupeau dans un bois appartenant à M. de Floirac. Une phrase... tout un drame social.

Cet exemple est un encouragement à se plonger dans la masse des notes, arrêtés, circulaires, pour en dégager certaines constantes riches

d'enseignements. Là se bornera cette étude : c'est un concerto à une seule voix, celle de M. de Chamisso.

L'utilisation du nouveau système des poids et mesures.

Parmi les domaines qui ont fait l'objet des préoccupations de M. le préfet, on constate que la question la plus fréquemment abordée (18 avis en une seule année) c'est l'utilisation du nouveau système de poids et mesures rendu obligatoire depuis la Convention. Janvier 1818 : arrêté relatif à "la propagation du nouveau système des poids et mesures et à leur vérification annuelle" - Février : arrêté relatif à la fabrication des tonneaux (contenance des barriques fixée à 220 litres et pour que chacun comprenne : correspondance à la mesure ancienne, soit 330 pauques) - Mars : arrêté qui accorde aux marchands et débitants un délai jusqu'au 15 avril "à l'effet de se pourvoir des nouveaux poids et mesures". Au mois de mai, M. de Chamisso évoque les mesures coercitives à l'égard des contrevenants : "poursuite des délinquants devant le tribunal de simple police lorsqu'il n'y a que défaut de vérification, et devant le tribunal correctionnel lorsqu'il y a délit pour faux poids et fausses mesures". En juin : rappel de l'intérêt d'une réforme si bénéfique au commerce, système invariable commun à toute la France.

Menaces et exhortations, annonces réitérées des tournées des vérificateurs, rappel des poids et des mesures dont chaque marchand doit être pourvu (longue liste où l'on a la surprise de noter l'obligation pour les chapeliers d'être pourvus d'une ... romaine), indication des "artistes serruriers" seuls habilités à fournir les instruments de mesure (avec prix imposé)... Médiocre succès puisqu'il faut en venir à rendre publiques, pour l'exemple, les condamnations prononcées à l'encontre des fraudeurs ou des négligents ; le seul article 5 du recueil n° 139 daté du 5 octobre 1818 fait état de 48 "patentés" nommément désignés, condamnés à l'amende et aux dépens pour ne s'être pas pourvus des nouvelles mesures, sans compter un faussaire qui avait vendu des mesures "non marquées au poinçon des armes de France". Il serait fastidieux d'énumérer la longue liste des boutiquiers, artisans, aubergistes, restés sourds aux mises en garde de l'Administration comme aux foudres imminentes de la justice.

Alors ? Les Quercynois seraient-ils si lents à se défaire de leurs anciennes habitudes, si méfiants devant toute innovation, authentifiant ainsi le jugement déjà porté sur eux en 1781 par l'intendant envoyé par Louis XVI, M. de Richeprey ? La réponse à cette question apparaît rapidement lorsqu'on examine le second des grands thèmes abordés par le préfet.

L'état sanitaire du département

M. de Chamisso met presque paternellement en garde les populations des campagnes qui accordent aux "empyriques" une confiance irréfléchie et transmet une lettre du préfet de police, M. Decazes, en date du 13 avril, dénonçant les méfaits des charlatans qui "opèrent en plein air sur des tréteaux" s'attachant "de préférence aux maladies des yeux : ils savent que de tous les maux celui qui afflige davantage le pauvre c'est la perte de la vue parce qu'elle lui enlève à la fois tous ses moyens d'existence.

Il est un domaine dans lequel M. de Chamisso a rencontré une particulière réticence : la difficulté à faire accepter par ses administrés le principe de la vaccination antivariolique, déjà préconisé depuis plusieurs décennies, en particulier sous l'Empire. Le préfet multiplie ses efforts, décrit dans un style dramatique les redoutables effets de la variole, stimule par des promesses et des rappels à l'ordre le zèle des chirurgiens-vaccinateurs (pourquoi n'arrive-t-on pas en 1818 au chiffre de 5800 vaccinés atteint l'année précédente ?), préconise un procédé efficace pour conserver "le fluide vaccin", évoque au pis aller une méthode de vaccination de bras à bras, porte rapidement à la connaissance de tous sur un ton tragique les cas isolés qui se produisent. Il ne manque certes pas de conviction, mais son zèle bienveillant se révèle peu efficace, alors il change de ton et rédige le 30 octobre une longue circulaire se terminant par ces phrases comminatoires : "Il sera tenu note par MM. les maires et chirurgiens vaccinateurs de tous ceux qui, par une obstination particulière, s'opposent à la propagation de la vaccine. M. le préfet se réserve de statuer à leur égard et, s'il y a lieu, de leur donner des preuves de son mécontentement par la privation de la culture du tabac et de toute autre faveur dont l'Administration peut avoir à disposer. A la diligence de MM. les maires, la présente circulaire sera lue à l'issue de la messe paroissiale ; ces fonctionnaires sont invités à faire connaître en langue vulgaire la disposition par laquelle M. le préfet se réserve de retirer les permis de culture du tabac ou toute autre forme de faveur à ceux dont tant de raisons profondes n'auraient pu vaincre les préjugés".

Que d'enseignements à puiser dans ces deux paragraphes !

Allusion à la messe paroissiale, seule occasion officielle de rassemblement obligation d'avoir recours à la langue dite vulgaire, la langue populaire (combien de paysans parlaient français ?), rappel de leur rôle de fonctionnaires à MM. les maires, serviteurs de l'Etat, et surtout ce curieux marchandage à propos de la culture du tabac, qui reste à la discrétion de l'Administration. Ce dernier point mérite développement, mais dans le cadre plus vaste d'un des grands objectifs du préfet.

Le développement de l'agriculture

Le tabac a toujours été dans le Lot un facteur de poids dans la vie économique et politique du XIXème siècle. Sa commercialisation était redevenue depuis l'Empire un monopole d'Etat et sa vente représentait pour les agriculteurs la seule rentrée importante d'argent frais. M. de Chamisso lui consacre donc une dizaine de circulaires : pour dresser la liste des communes où la culture est autorisée, l'interdire dans la commune de Vers (?), rappeler les résultats de la récolte de 1817, préciser aux gardes champêtres la conduite à tenir en cas de contravention, désigner les cultivateurs qui ont droit à des primes spéciales (même si on ne peut les payer, faute d'argent), fixer les modalités de la culture pour 1819, dans un recueil de 19 pages. A noter l'extraordinaire progression de la récolte qui est passée des 460.000 kg de1817 aux 1.200.000 kg prévus pour 1819.

La production du tabac est donc florissante mais qu'en est-il des cultures vivrières et des produits de l'élevage ? M. de Chamisso ne peut oublier la disette de 1817 et les troubles qu'elle provoqua dans le Lot, en particulier à Figeac. C'est pourquoi dès l'automne 1818 il demande aux maires de dresser un état des récoltes pour l'année en cours et leur évaluation en fonction des besoins des hommes et des animaux. Une instruction du 11 novembre "relative aux prairies artificielles, particulièrement à la culture du sainfoin, dit esparcette" vante les mérites de ce fourrage de première qualité et annonce la fourniture gratuite de semence. En décembre, il constate que "les terres dans le département du Lot, en exceptant les vallées et quelques plaines plus favorisées de la nature sont en général épuisées par les récoltes dont on les surcharge chaque année sans jamais les laisser reposer : elles ne donnent au cultivateur que de médiocres produits incapables la plupart du tems (sic) de le dédommager de ses travaux et de ses avances". Il demande aux propriétaires éclairés (sic) de "mettre tous leurs soins à vaincre cette routine qui, chez le peuple, plus que les préjugés, s'oppose à l'adoption de la plupart des choses qu'on propose pour améliorer son sort". Ces "choses" qui doivent "faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire et procurer à l'homme une nourriture aussi bonne qu'abondante" ce sont l'assolement par l'introduction des plantes fourragères et la culture de la pomme de terre, déjà entreprise dans le département, tant pour la nourriture de l'homme que celle du bétail, mais avec de médiocres résultats et pour laquelle un sérieux espoir réside dans l'importation de Hollande de nouvelles variétés.

Plus loin, il constate avec satisfaction le goût si vif des Lotois pour la culture de la terre et leur "réconciliation avec la pomme de terre qu'ils dédaignaient n'a guère". Pour parler de la terre, M. de Chamisso trouve

des accents lyriques : "là (à la campagne), tout semble devenir moins amer quand la nature vient parer l'habitation champêtre d'une verdure nouvelle, que la glèbe mûrit ces gerbes d'or, fruits des grains que nous lui avons confiés, ou que nos vignes ou des vergers que nos mains ont plantés nous prodiguent leurs récoltes parfumées".

Mendicité et bureaux de bienfaisance

En attendant les récoltes, parfumées ou non, une évidence s'impose à l'administration préfectorale : l'existence de bandes de mendiants vagabonds, mentionnée par la circulaire du 28 septembre qui rappelle les sanctions encourues par ces mendiants et invite les autorités à la vigilance avec l'approche de la cessation des travaux des champs. Sévir contre les pauvres n'a jamais réglé le problème de la pauvreté, c'est pourquoi une longue circulaire de ce même mois de septembre rappelle l'intérêt des bureaux cantonaux de bienfaisance, habilités à recevoir et à gérer les dons faits aux pauvres. M. de Chamisso invite ces bureaux cantonaux à nommer des "dames de charité" qui devront une fois dans l'année faire une quête générale à domicile. Les bureaux assigneront à chaque dame le quartier qui formera son territoire. Toutefois, il est expressément précisé que "messieurs les maires et les adjoints sont invités à accompagner ou à faire accompagner les dames de charité par un des citoyens les plus notables". Cette quête, annoncée au prône, sera faite au mois de novembre. Un additif définit nettement le rôle de l'aumône : "L'aumône se fait utilement en procurant du travail à ceux qui n'en ont pas... C'est donc vers des travaux profitables à la société qu'il faut diriger l'emploi des moyens dont on peut disposer". L'idée n'a rien de nouveau puisqu'il existait déjà des ateliers de charité chargés des travaux à faire effectuer sur les routes et les chemins.

L'instruction publique

Mais le plus sûr moyen de faire progresser un pays n'est-il pas le développement de l'instruction publique, en particulier l'instruction primaire si négligée par le régime impérial ? Ce domaine paraît des plus importants au préfet, plus par le nombre de textes qu'il lui consacre que par ses libéralités. L'année 1818 correspond au moment où se développe en France une nouvelle méthode pédagogique : l'enseignement mutuel, ou méthode lancastrienne prévue dès les Cent-jours. Cet enseignement convient particulièrement en une période pauvre en enseignants et en deniers ; il repose sur la transmission du savoir par les élèves entre eux sous l'égide de maîtres peu nombreux spécialement formés. Pour un contemporain de M. de Chamisso, M. Delpon, l'enseignement mutuel est "pour l'esprit ce que la vaccine est au corps". Le préfet s'en révèle

l'ardent défenseur. La première école pilote de province avait été créée à Figeac sous l'impulsion des frères Champollion, alors en résidence surveillée dans leur ville natale. Quelques mois plus tard, M. de Chamisso annonce l'ouverture d'une école pilote à Cahors et tout au long de l'année revient sur le sujet : annonce de subventions aux communes ne reculant pas devant leur devoir ; tentatives pour susciter l'élan généreux des particuliers, comme ces donateurs de Gourdon (tous fonctionnaires !) qui ont souscrit "spontanément" 1200 F pour l'ouverture d'une école, mieux encore cet habitant de Mercuès qui a financé l'installation et le fonctionnement d'une école où sont regroupés 300 enfants, garçons et filles, instruits gratuitement ; encouragements à l'initiative de Mme de Beaumont qui applique les méthodes modernes dans le pensionnat de jeunes filles qu'elle dirige à Cahors. A la fin de 1818, une dizaine d'écoles d'enseignement mutuel fonctionnent dans le Lot, qui fournit des enseignants de qualité aux départements voisins (quelques années plus tard, l'enseignement mutuel, battu en brèche par l'enseignement ecclésiastique, disparaîtra).

La loi militaire

L'année 1818 est loin d'être terminée quand s'ouvre au zèle de M. de Chamisso un nouveau champ d'action : le gouvernement a fait voter par la chambre des Députés et adopter plus difficilement par la Chambre des Pairs la loi militaire dite loi Gouvion Saint-Cyr. Cette loi rétablissait le principe du service militaire obligatoire de six ans après tirage au sort, pour compléter les effectifs fournis par les engagements volontaires.

L'ordonnance royale du 26 août 1818 reçue à Cahors le 1er septembre a réparti entre les départements un contingent de 40.000 hommes prélevé sur chacune des classes 1816 et 1817. Le Lot pour sa part doit fournir pour ces deux classes 740 hommes désignés par tirage au sort. La répartition entre les cantons d'après leur population est fixée par l'arrêté préfectoral du 11 septembre : ainsi le canton de Figeac comptant 22.800 habitants, il lui est assigné le nombre de 64 hommes. Les opérations de tirage au sort commenceront le lundi 19 octobre ; les réclamations et les titres à la dispense et à l'exemption seront examinés à partir du 5 novembre.

M. de Chamisso a tout lieu de redouter par avance les réactions de ses administrés devant cette discrète résurrection de ce qui peut ressembler à la conscription. En effet, si le Lot a donné le jour à deux gloires militaires de l'Empire (Murat et Bessières), il a dans le même temps compté un nombre considérable de déserteurs, ainsi qu'en témoigne une note de M. de Campagne, sous-préfet de Figeac en 1813. Aussi M. de Chamisso se lance-t-il le 16 octobre 1818 dans un morceau

de bravoure qui mériterait d'être cité in extenso. "Pourquoi faut-il appréhender de voir méconnaître par quelques enfants du pays l'accomplissement d'un devoir si sacré ?" Plus loin, le texte fait allusion à "la répugnance que, dans beaucoup d'occasion les habitants des campagnes ont montrée pour le service militaire". Mais, précise-t-il, c'était quand "la nation sans être consultée était entraînée dans des guerres interminables, injustes et ruineuses". Les circonstances ont heureusement changé, car maintenant "les intérêts de la France sont dans les mains d'un Roi qui les ménage et les consulte comme le meilleur des pères agit pour sa famille ; le sang du peuple ne sera plus versé désormais que dans des causes nationales avouées par la justice".

Suivent des considérations sur l'égalité des droits et des devoirs, avant d'en arriver à l'évocation des sanctions réservées aux fraudeurs et la description du sort tragique des déserteurs "errant dans les bois et les cavernes, craignant le jour et le regard des hommes".

Le préfet n'a pas dû être entendu de tous, ainsi qu'en témoigne ce jugement prononcé le 18 décembre : "Le tribunal de Cahors a condamné à quatre mois de prison et aux frais le nommé Jean Marcenac âgé de 23 ans, cultivateur, habitant Sauzet canton de Luzech pour avoir passé à Cahors devant le conseil de révision au lieu et place de son frère, espérant pour cause d'infirmité faire prononcer une réforme qui eût tourné au profit de son frère".

Curieusement, c'est au sujet de ses responsabilités à propos de la loi Gouvion Saint-Cyr que se trouve la seule allusion faite par M. de Chamisso à sa vie personnelle : il évoque l'état de santé de son épouse, mais simplement pour déplorer que ce soit un obstacle à sa participation aux séances du conseil de révision.

Agitation populaire

La circulaire du 16 octobre se terminait par un appel vibrant à cette "jeunesse robuste et belliqueuse que les périls n'ont jamais intimidée". M. de Chamisso était bien placé pour apprécier l'humeur belliqueuse des jeunes Lotois et de leurs familles et la violence court comme un fil rouge au travers des pages du recueil. En effet, fêtes votives et foires sont l'occasion de vider de village à village de vieilles querelles dont l'origine a été depuis bien longtemps oubliée. Le 9 juin, une rixe oppose les jeunes gens des communes de Reilhagues et de Saint-Projet. Quelques semaines plus tard, ceux de cinq ou six communes voisines de Gramat se donnent rendez-vous à Lacave pour le 2 août, jour de la fête votive, afin de se battre. Le 16 août, pour la fête votive d'Anglars, commune d'Albas, rencontre entre ceux de Castelfranc et de Prayssac, deux agglomérations de la vallée du Lot uniquement séparées par la vallée de la

Masse : "les armées mises sur pied", fortes de 150 hommes du côté de Castelfranc et de 200 du côté de Prayssac, "s'avancent au combat en poussant d'affreux hurlements". Heureusement à Lacave comme à Albas, l'effusion de sang est évitée, à Lacave par l'arrestation des mutins au milieu de la foule qu'ils soulevaient, à Albas par une nouvelle intervention de la force armée qui réussit à séparer les corps ennemis. La persuasion et l'habileté des négociateurs finirent par opérer une réconciliation dont le traité fut ratifié à Albas au milieu des danses et des festins. Userait-on d'un autre langage pour évoquer un conflit international ? En septembre, dans le nord du département, des animosités très anciennes ont été la cause "de désordres de la nature la plus grave entre les habitants des communes de Marminiac et de Cazals". D'autres mouvements séditieux ont éclaté à Miers et à Saint-Félix, près de Figeac, la population locale ayant pris fait et cause pour des déserteurs et des repris de justice sur le point d'être arrêtés.

Les agents du fisc ne sont pas à l'abri, ainsi qu'en témoignent les violences subies par deux employés des contributions directes et un huissier de justice de paix du canton de Limogne le 11 juin : "Les employés avaient arrêté deux particuliers non munis de congés, escortant une voiture chargée de vin. On a dû présumer que l'un des fraudeurs avait réussi à exciter à la révolte les habitants du hameau des Ramonets que les employés venaient de traverser. Les meurtriers au nombre de onze, dont plusieurs étaient armés de fusil, ont laissé sur place un des employés et l'huissier qui est encore actuellement en danger de mourir des suites de ses graves blessures".

On peut remarquer incidemment que de telles réactions populaires contre ceux qui incarnent l'autorité publique s'inscrivent dans une continuité historique permanente...

Si M. de Chamisso n'évoque jamais une quelconque agitation à caractère politique, la situation était-elle si sûre ? Certains règlements sont éloquents : mesures de surveillance à appliquer envers "les marchands porte-balles" (les colporteurs) suspects par principe de diffuser des écrits clandestins et des mots d'ordre séditieux ; obligation pour tout voyageur d'être muni d'un passeport intérieur pour pouvoir disposer, aux relais, de chevaux de poste frais, réglementation spéciale à l'égard des passeports destinés aux officiers "en non activité", les demi-soldes d'avance crédités, sans que cela soit dit, d'opinions bonapartistes, voire républicaines.

La Restauration n'a guère innové dans l'organisation du maintien de l'ordre. M. de Chamisso peut compter sur la gendarmerie, toujours corps militaire "représentant la confiance et la sécurité des citoyens honnêtes et paisibles et la terreur des méchants". Une ordonnance royale du 30

septembre réorganise la garde nationale ; par un long arrêté, le préfet en décrit les principes : c'est lui qui accorde aux maires l'autorisation de créer une garde nationale et en désigne les officiers. "Tout imposé et fils d'imposé fait partie de la garde nationale et compose la force dont l'autorité municipale a le droit de requérir un service dans l'intérêt de l'ordre et de la sûreté publique".

Les communes rurales sont instamment invitées à se doter d'un "utile auxiliaire de la force publique" : le garde champêtre. Plusieurs instructions se rapportent à ces humbles serviteurs de l'autorité qui devaient être régulièrement payés, mais aussi étroitement surveillés : si le besoin s'en fait sentir, le garde champêtre sera doté d'un fusil, à condition qu'il soit chargé à balles, pas à plomb. Il faut protéger le gibier à poil et à plumes et le braconnage est si tentant !

Moyens d'action et appuis dont dispose le préfet

M. de Chamisso porte les lois à la connaissance de ses administrés, prend des arrêtés, rédige des circulaires, formule des interdictions, donne des conseils ou des ordres. Pour cela, de quels moyens dispose-t-il ? La réponse, triple, n'a rien d'original.

Le préfet peut dispenser des faveurs : il y a fait allusion à plusieurs reprises à propos de la culture du tabac ; il revient (discrètement) sur le sujet dans la circulaire qui annonce le programme et les modalités d'inscription du concours d'entrée aux grandes écoles royales : dans le dossier doit figurer un certificat attestant que les parents des candidats ont rendu ou rendent des services, soit dans le civil, soit dans le militaire ou qu'ils ont d'autres droits à la bienveillance de Sa Majesté.

L'empereur parlait des "hochets" qui font agir les hommes. Le préfet est amené à adopter la même tactique : il dispose de "distinctions", citations ou médailles qu'il promet ou attribue indistinctement aux vaccinateurs, aux maîtres d'école, aux agriculteurs novateurs, à de courageux sauveteurs qui ont évité la noyade à une quarantaine au moins de Lotois de tous âges...

Faveurs, médailles en abondance, mais peu d'argent. Il ne faut pas oublier que les sacrifices financiers consentis pour obtenir la libération du territoire ont mis à mal les caisses de l'Etat. M. de Chamisso réserve les deniers dont il dispose aux secteurs évoqués plus haut, susceptibles d'ouvrir la voie du progrès dans son département : agriculture, santé publique (subvention, par exemple, en faveur de la formation à Cahors d'élèves sages-femmes) ou encore développement des voies de communication, véritable clé du progrès économique.

En outre, chaque fois qu'il doit promulguer un arrêté impopulaire, imposer une décision difficile à faire accepter, M. de Chamisso s'adresse

à ceux dont la situation, l'avoir ou le savoir pourront l'aider à triompher de la routine, des préjugés, de l'ignorance : ce sont les notables, propriétaires terriens, fonctionnaires ou hommes de loi. Pour mieux les inciter à concourir efficacement à la mise en œuvre de sa politique, il sait les associer aux cérémonies et festivités officielles. Un texte pittoresque nous les montre réunis pour célébrer la Saint-Louis. "La fête de la Saint-Louis, comme tout en donnait l'assurance, a été un jour de joie et de réunion pour les habitants de ce département. Les ressources dont dispose la ville de Cahors ont permis de mettre au chef-lieu plus d'appareil qu'on ne pouvait le faire ailleurs dans l'expression de l'allégresse publique. Le feu d'artifice qu'a donné M. le maire était très brillant : des danses se sont prolongées fort avant dans la nuit au théâtre et au salon de la Société littéraire ; sous une tente dont les décorations étaient pleines de goût, dressée dans la grande allée de la Pépinière, un banquet a réuni les fonctionnaires et les citoyens notables ; la veille, la santé du Roi avait été portée à la préfecture. On a pu remarquer à Figeac la belle tenue de la garde nationale. M. le sous-préfet a donné la fête la plus somptueuse à la suite d'un bal où se trouvaient 150 personnes ; un élégant souper a été servi dans un jardin illuminé avec pompe. A Gourdon, des distributions abondantes ont été faites aux indigents. Partout, sur une simple invitation des magistrats, les citoyens ont illuminé". (Quelle spontanéité dans l'allégresse !).

Il est enfin une catégorie sociale vers laquelle M. de Chamisso se tourne souvent pour solliciter son zèle : c'est le clergé, principalement les desservants des paroisses rurales "auxquels ce qui peut contribuer à améliorer le sort des campagnes ne peut rester étranger" (circulaire sur la culture des plantes fourragères) et qui doivent donner une direction convenable à l'esprit du peuple, le contenir dans le chemin du devoir dont il ne s'écarte jamais qu'en violant les préceptes de la religion et en compromettant son bonheur (note accompagnant le commentaire de la loi militaire). Le clergé a donc la charge d'assurer "l'ordre moral" mais on lui demande aussi de jouer le rôle de nos modernes médias ; qui mieux que le curé de campagne comprend les mentalités, pénètre dans les foyers, en connaît les secrets, les mobiles, peut donc en être compris ? Qui peut toucher autant de "public" que le prêtre lors de la messe dominicale ?

Conclusion

Bon commis de l'Etat, attentif au maintien de l'ordre public, soucieux de promouvoir le progrès, M. de Chamisso, d'un bout à l'autre du Recueil de l'année 1818, semble planer au dessus d'entités impersonnelles. Les maires, les recteurs successoraux, les fonctionnaires, les

notables, les agriculteurs éclairés, les marchands, le peuple des campagnes sont ici sans visage et sans voix. Par quel miracle alors nous parlent-ils, faisant naître en nous tout un kaléidoscope d'images, une fresque digne de la Comédie humaine dont ils sont contemporains ? La réponse ne serait-elle pas à chercher chez M. le préfet qui a bien traité son sujet ?

Simone FOISSAC

ESSAI DE TOPONYMIE SUR LA COMMUNE DE BÉDUER

La toponymie a pour objet l'étude des noms de lieux ; celle des noms de personnes étant l'anthroponymie.

Elle porte sur la recherche de leur origine, l'explication de leur signification et leur évolution à travers le temps. Les renseignements qu'elle nous apporte nous donnent une idée sur l'environnement du lieu, son historique, etc.

Dans cette discipline il faut être prudent, se méfier des interprétations un peu trop hâtives car avec le temps, la graphie du lieu-dit a pu se modifer, les noms se franciser suivant la prononciation... La signification qu'on pourrait alors leur attribuer risquerait d'être loin du sens d'origine. Pour s'approcher de la vérité, on a intérêt à rechercher l'écriture la plus ancienne, vérifier la prononciation locale et être en accord avec la description du site (situation géographique, nature du sol, végétation, cultures...).

Ici, l'étude porte sur plus d'une centaine de noms de lieux tirés du cadastre actuel et de celui de 1833.

L'origine de ces noms est donc possible mais non certaine (c'est du moins le cas pour ceux dont l'explication est suivie d'un point d'interrogation). Parfois même, plusieurs interprétations sont données.

Cette recherche a été effectuée d'après les ouvrages d'E. Nègre, A. Dauzat et C. Rostaing, L. Alibert, M. Th. Morlet et avec le précieux concours de G. Bazalgues, professeur à l'Université Paul Valéry de Montpellier, A. Krispin et le cercle occitan de Figeac, M. Malique, A. Lefavrais - Raymond et aussi quelques habitants de ces lieux-dits de Béduer.

Qu'ils en soient ici remerciés.

COMMUNE DE BEDUER

+ + + + + Limites de la commune.

CARAYAC Communes limitrophes.

Le Ségalar Lieux-dits du cadastre actuel et de 1833.

La Treille Lieux-dits du cadastre de 1833 ne figurant plus actuellement.

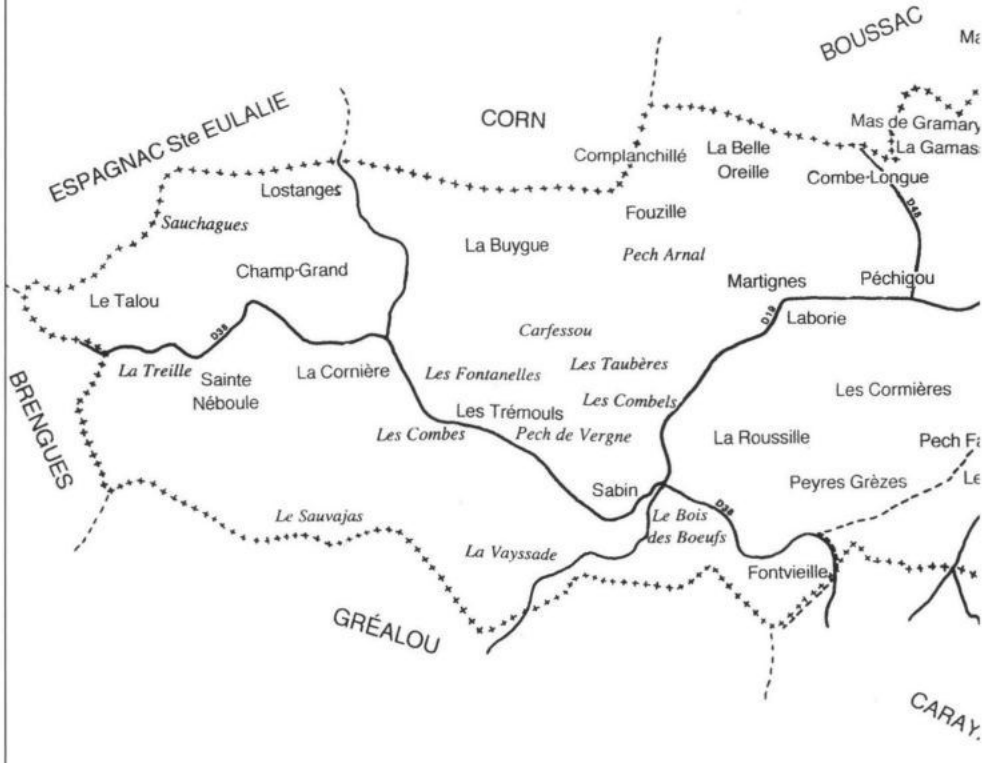

CAMBOULIT
FIGEAC
FAYCELLES
SAINT-PIERRE-TOIRAC
CARAYAC
Pont de Lamothe
Les Bouyssières
Les Graves
Pizous
Le Ségalar
Les Estresses
Saint Pierre
Le Moulin de Béduer
Le gué d'Astié
Le Malpas
La Planque
La Prade
Préchevat
Champ d' Acier
La Bijonie
Les Milliades
Préniou
Pré de Capelle
Mas Direnne
Pechuchut
Mas de Carrié
Malvert
Saint Etienne
Les Pessettes
Biaunat
La Baume
Les Condamines
La Jouanade
Mas de Grouillé
Sous le Roc
Les Bédigas
Mas de Balestié
La Bouyssounette
La Bouscassie
Sous le Cimetière
Plantou
Sol de Salgues
Le Boucle
Gaillac
Baragnou
Balmont
La Teule
Les Combes
Courlisses
Mas deBarrié
Mas de Cavanié
Mas de Capús
Batut
Malvert
Les Rodes
La Gamasse
Mas deVergnes
Pech Rougié
Mas de la Grange
Mas de Bédorgues
Mas du Pape
Mas de la Croix
Les Fouillades
Pecheret
Fontieu
Les Raulières
Manouillé
La Veysserie
La Maladie
Le Clos
Les Brousses
Sol de Roques
Les Maseyrades
Lascamps
Mas de Surgues
La Planquette
La Vaysse
Le Frau
Combe de Salgues
Mas Daynac
Mas de Rones
Les Bories
Pech Redon
Combe Gaillarde
Mas de Moureau
Font Dalon
Pech Favard
Sauvegarde
Les Justices
La Garrigue
Lissard
Embugnios
Mas de Chiparre
Cap Nau
Les Coufins
Les Teullières
La Bouillague
Les Baillères

Noms de tous les lieux-dits du cadastre actuel

Les Baillères : las bailèras = terres louées ? baile = régisseur.

Balmont : sûrement Belmont déformé = beau mont.

Baragnou : barranho = haie vive servant de clôture, petit ravin.

Les Bédigas : la bédiga = brebis malingre de moins d'un an, homme simple.

La Belle-Oreille : probablement une mauvaise transcription de l'occitan bella aurièra = lisière d'un bois, bord d'un champ.

La Bijonie : le domaine de Bijon (en ancien français, bige = mesure, perche pour charpentier).

Le Boucle : la bocle = la boucle. Lieu ceinturé par un chemin, une route ?

La Bouillague : la bolhaga = endroit boueux, flaques.

La Bouscassie : propriété de Bouscasse (de bos : bois et casse : chêne).

La Bouyssounette : la boïsoneta = endroit couvert de buissons.

La Buygue : la buïga = terre défrichée (en gaulois : bodiga).

Champ d'Acier : situé sur les terres fertiles de la vallée = jardin potager, verger ou possession du seigneur d'Assier ?

Champ-Grand : le grand champ.

Les Combes : las combas = vallons, petites vallées sèches.

Combe-Gaillarde : grande vallée sèche. Galharda paut qualifier un terrain de bonne qualité où les récoltes poussent bien.

Combe-Longue : combe étendue.

Combe de Salgues : combe où se situait la propriété d'un Salgues, où poussaient des saules, de l'osier (salèga) ?

Complanchillé : complancha = complainte, lamentation, ou complantar faire une plantation (vigne) avec partage de la récolte entre l'ouvrier et le propriétaire.

Les Condamines : terres réservées du seigneur, champ franc de redevance seigneuriale.

Les Cormières : les cormes, fruits du sorbier parfois confondus avec les cornouilles.

La Cornière : la cornièra = endroit où poussent des cornouillers.

Les Coufins : los confins = les limites (avec les communes de Carayac et St Pierre Toirac ?).

Courlisses : sens obscur.

Embugnios : origine inconnue.

Les Estresses : las estressas = parcelles étroites.

Font-Dalon : s'écrit et se dit aussi Font d'Alan, origine incertaine.

Fontieu : petite fontaine.

Font-Vieille : vieille fontaine.

Les Fouillades : las folhadas = feuillées, lieux à l'ombre des arbres épais.

Fouzille : fosilhar = fouger (remuer la terre avec le museau), endroit probablement fréquenté par les sangliers.

Le Frau : lo frau = friches, plateau de landes incultes.

Gaillac : nom propre +suffixe gallo-romain "acum" = domaine du romain Gallius.

La Gamasse : la gamassa = repousses d'arbres coupés (rejets de chênes).

La Garrigue : la garriga = lande où pousse le garric (petit chêne du Causse).

Le gué d'Astié : gué sur le Célé entre le pont du moulin de Béduer et le pont de Merlançon (construit par M. Astié ?).

Les Justices : las justicias ; lieu le plus haut de la commune où la justice était rendue (on y pendait les malfaiteurs !).

Laborie : la borie, la borde = la ferme.

Lascamps : los camps = les champs; plateau dénudé, lande.

Lissard : déformation probable de l'eissart = lieu essarté, défriché.

Lostange : terres qui appartenaient au marquis de Lostange, châtelain de Béduer.

Le Malpas : lo malpas = le mauvais passage, endroit peu sûr...

Martignes : martinhas du nom propre latin Martinus, ou de saint Martin.

Les Milliades : las milhadas = champ où pousse le maïs ou le millet.

Le Moulin de Béduer : ancien moulin sur le Célé.

Pecheret : petit pech = petite colline.

Pech-Favard : pèch favar = colline où se posent les pigeons sauvages (les palombes).

Péchigou : pechigot = petit pech c'est à dire petite colline.

Pech-Rougié : pèch rogier = la colline rouge (couleur de la terre, de la pierre ?), ou nom de propriétaire.

Peyres Grèzes : péiras gresas = endroit pierreux, en friche.

La Planque : la planca = passerelle en bois, (au-dessus du Célé ?).

La Planquette : la planqueta = petite passerelle en bois, ici au-dessus d'un ruisseau.

Plantou : lo planton = jeunes plants d'arbres ou de vigne.

Pont de Lamothe : pont donnant accès à une butte (fortifiée ?).

La Prade : grande prairie.

Pré de Capelle : prat de capèla. Sans doute nom de propriétaire.

Les Raulières : las raulièras = lieu planté de roseaux (roseraie).

Les Rodes : la roda = la roue. Peut désigner une clairière.

La Roussille : rossilha = rouge-gorge (surnom ?).

Sabin : hydronyme préceltique sab = liquide (source) ou nom propre latin Sabinus. Les deux propositions s'accordent avec le lieu (présence d'une fontaine et de vestiges gallo-romains).

Saint-Pierre : Sant Peire, lieu où était située l'église préromane du IXème siècle.

Sainte-Néboule : Sancta Lobola, ancien prieuré ou "hôpital" du XIIIème siècle dont le nom est celui du saint Anatole (?).

Sauvegarde : sauvagarda = lieu d'asile.

Le Ségalar : sol rendu siliceux par l'apport alluvionnaire des crues du Célé et favorable à la culture du seigle.

Sol de Salgues : terres de M. Salgues.

Sol de Roques : terres de M. Roques.

Sous le Cimetière : parcelles situées en-dessous de l'actuel cimetière.

Sous le Roc : sous le rocher, la falaise.

Le Talou : en occitan : sot, niais. Nom de famille ou surnom.

La Teule : occ. teula = tuile, brique, pierre plate.

Les Trémouls : los tremols = les trembles, lieu où poussent les trembles.

La Vaysse : la vaissa = lieu où poussent les noisetiers.

Les Mas

Les mas sont des domaines, des exploitations rurales (fermes). Leur nom est presque toujours issu de celui d'un propriétaire. On sait que les noms de lieux et de personnes sont souvent liés ; un lieu a souvent donné son nom à un habitant et un habitant a parfois donné son nom, celui de son métier ou un sobriquet, à un lieu. Ainsi, pour les noms des mas qui vont suivre, nous allons faire un peu d'anthroponymie.

Mas de Balestié : l'arbalétrier.

Mas de Barrié : barri = faubourg.

Mas de Bédorgues : de M. Bédorgues (?).

Mas de Capus : en occitan, capusar = tailler du bois d'où le nom d'un bûcheron, charpentier ou menuisier.

Mas de Carrié : le charretier (fabriquant de chars).

Mas de Cavanié : (sur l'ancien cadastre). Cabanié = habitant ou constructeur de cabanes.

Mas de Cavarroc : roc creux, grotte.

Mas de Chiparre : ce nom peut faire penser à un patronyme d'origine basque.

Mas Daynac : voir d'Aynac = nom propre germanique Agina + suffixe "acum" (terres de ...).

Mas Direnne : Irène, prénom féminin (?).

Mas de Gramary : occ. gram = chiendent.

Mas de Grouillé : grolier = savetier.

Mas de Moureau : le Maure (noir, noiraud).

Mas du Pape : occ. papa = pape (sobriquet) ou père ?

Mas de Rones : étymologie obscure.

Mas de Surgues : occ. source, ruisseau.

Mas de Vergnes : occ. aulne.

Enfin, notons aussi le *Mas de la Croix* où se trouvait une croix ou un M. Lacroix et le *Mas de la Grange* où se trouvait une grange ou un M. Lagrange (?).

Noms des lieux-dits du cadastre de 1833 ne figurant plus sur le cadastre actuel

(Pour leur situation, se reporter à la carte de la commune en début de fascicule).

Le Batut : partie d'une aire de terrain où l'on battait le blé. Nom de propriétaire.
La Baume : balma = grotte, abri sous roche, affleurement rocheux.
Biaunat : biounet = petit bœuf. Peut-être un sobriquet.
Le Bois des Bœufs : bois où l'on mettait des bœufs.
Les Bouyssières : endroit couvert de buissons.
Les Brousses : endroit couvert de broussailles.
Cap Nau : Capnaut = Le Haut.
Carfessou : origine incertaine.
Le Clos : l'enclos, endroit fermé, clôturé.
Les Combels : les petites combes, petites vallées sèches.
Les Fontanelles : les petites fontaines (sources ?).
Les Graves : terrain où l'on trouve des graviers apportés par le Célé lors des crues très fréquentes à cet endroit.
La Jouanade : joanada = feu de la Saint-Jean (peut-être l'endroit où il était allumé, près de la falaise).
La Maladie : transcription de la Maladrerie = léproserie (endroit où l'on regroupait les lépreux).
Malvert : mauvais versant, mal exposé. 2 lieux-dits portaient ce nom : un entre le château et le Mas de la Croix et l'autre sous les cimetières (actuel et Saint-Étienne). Peut-être aussi un nom de famille.
Manouillé : Peut-être un surnom. A rapprocher de manolh (poignée, botte) ou manolha (anse, poignée).
Les Maseyrades : terres appartenant à une métairie.
Pech Arnal : colline sur laquelle se trouvait la propriété de M. Arnal.
Pech Redon : colline arrondie.
Pechuchut : colline sèche.
Pech de Vergne : colline couverte d'aulnes ?
Les Pessetes : petites parcelles de terrain.
Les Pizous : petits abreuvoirs (auges ?).
Préchevat : (pré de M. Chevat ?).
Préniou : origine inconnue.
Saint-Étienne : lieu où se trouvait l'ancienne église et son cimetière.

Sauchagues : lieu où poussent les saules.
Le Sauvajas : habitat isolé dans les bois.
Les Taubères : bords du champ non cultivés.
Les Teulières : tuiles où pierres plates, endroit où on les fabriquait.
La Treille : la vigne.
La Vayssade : lieu où poussent les noisetiers (coudraie).
La Veysserie : ... idem ...

Notons en conclusion que l'on rencontre aussi des noms de lieux-dits connus de tradition orale et ne figurant pas sur les cadastres, tels que le *Mas de Revel*, le *Pech Ibert* etc.
Et quant à l'origine du nom de la commune : *Béduer*, elle remonterait à l'époque préceltique (Bédorio puis Bédorium, Béduer) mais son sens est incertain.

Didier LAPORTE

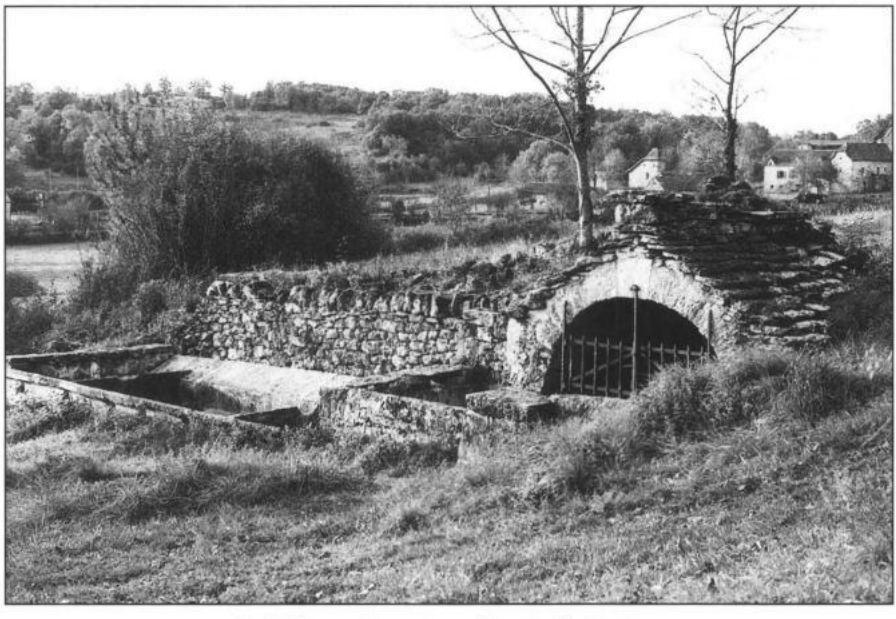

1 - Béduer - Fontaine et lavoir de Fontieu.

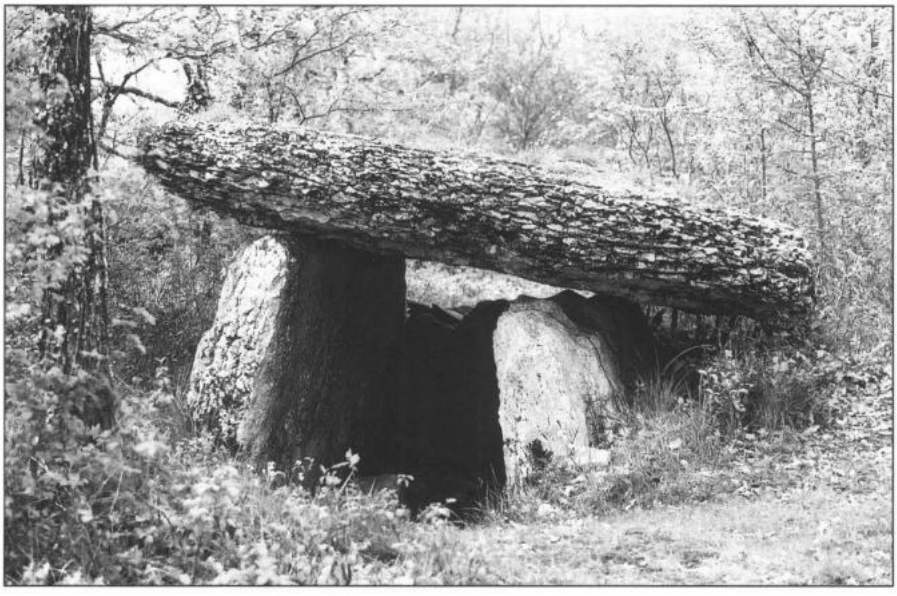

2 - Béduer - Dolmen de Martignes.

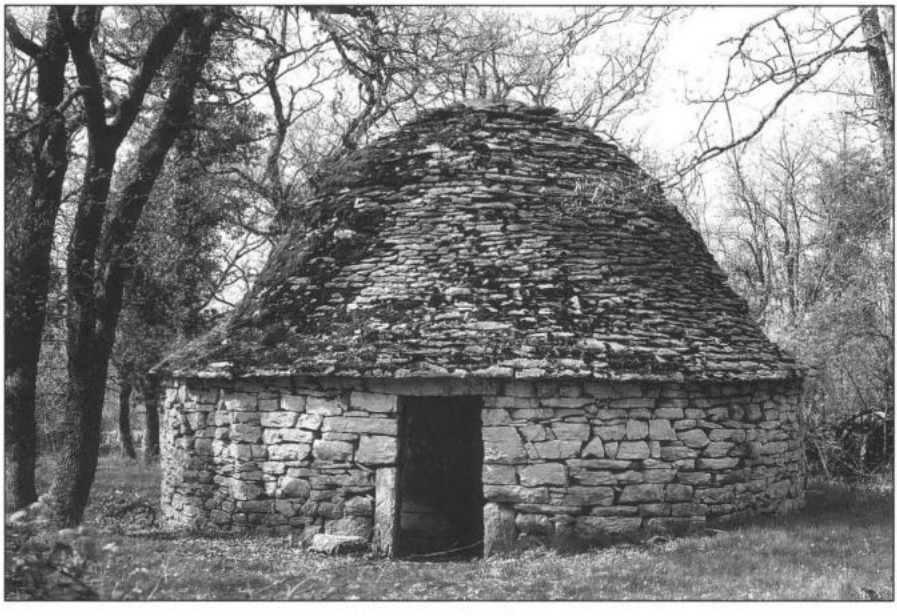

3 - Béduer - Caselle des Justices.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EN CRISE ?

Depuis quelques mois, les médias se font l'écho de mouvements sociaux relatifs aux nouvelles dispositions législatives régissant le fonctionnement de l'archéologie préventive (fouilles de sauvetage).

Entre 1973 et 2001, l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales), qui était une association de droit privé, exécutait les prescriptions de l'Etat avec un financement des fouilles au coût réel par l'aménageur après concertation avec le Ministère de la Culture.

Depuis cette date, l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), établissement public sous tutelle du Ministère de la Culture, fonctionne grâce à une redevance forfaitaire supportée par l'aménageur, et calculée selon la nature du site.

Le rendement de cette redevance est déficitaire de 10% par rapport au coût des opérations, alors qu'il devait, en théorie, couvrir également le financement de la politique scientifique (publications, valorisation...) et les frais généraux.

Alors qu'un bilan devait être établi fin 2003 afin d'apporter des ajustements, le législateur (loi de finance 2003 du 30/12/02, art. 105) réduit de 25% le calcul de la redevance, ce qui ne permet pas d'établir un bilan critique et réfléchi tel que le souhaitait la communauté scientifique.

Dans ces conditions, il va sans dire que les 1500 archéologues de l'institut qui réalise 85% des fouilles en France (4740 opérations en 2002) ainsi que de nombreuses missions à l'étranger ne sont plus en mesure de répondre à la totalité des prescriptions de l'Etat, ce qui implique une réduction arbitraire du nombre des opérations archéologiques concernant des sites voués à la destruction.

Cela n'est pas non plus sans conséquences pour les archéologues recrutés sous CDD (600 en moyenne) qui, après de longues études et souvent plusieurs années d'activité, se retrouvent tous sans emploi depuis quelques semaines.

On peut être légitimement inquiet pour la sauvegarde de notre patrimoine

Didier Rigal
Pierre Dalon

BIBLIOGRAPHIE

LA VICTOIRE DES CROQUANTS

Les révoltes paysannes du Grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799), par Hubert Delpont - Editions des Amis du vieux Nérac, 2002, 16 x 24, 537 p.

L'histoire de la Révolution paysanne a été largement défrichée dans la ligne des travaux de G. Lefebvre et de ses successeurs. A la suite de la Grande Peur les campagnes entrèrent en effervescence ce qui amena l'Assemblée constituante, autoproclamée, à abolir les privilèges au cours de la fameuse nuit du 4 août.

Dans ce cadre général bien des études locales ont été menées, sans que, pour autant, on dispose d'une vision régionale d'ensemble de ces troubles et de leurs résultats. Hubert Delpont s'est donné pour but de réaliser cette synthèse et son ouvrage, fort bien documenté, pouve sa réussite. Il s'agit d'un "grand Sud-Ouest", élargi à dix neuf départements, dans lequel, évidemment, le tout jeune département du Lot, qui rappelons-le s'étendait alors jusqu'à Montauban, trouve sa place.

Une place originale puisque, alors que dans la plupart des départements les troubles diminuèrent peu à peu après la grande flambée de 1789-1790, ils persistèrent chez nous beaucoup plus tard, même après l'abolition totale des droits perçus par les seigneurs en 1793. Cette abolition, et non le simple rachat voté par la Constituante était pourtant la revendication essentielle de ceux qui avaient attaqué les châteaux en 1789-1790 et réclamé les titres justifiant la perception multiséculaire de ces droits. La lourdeur de ces droits perçus en nature relevait d'une exigence particulière des seigneurs qui n'acceptaient que des "bleds" d'excellente qualité, plusieurs fois passés au crible. Cela exaspérait les paysans et procurait de jolis profits aux seigneurs qui les transformaient en farine de première qualité, "le minot" destiné aux Iles à sucre. Aussi ces cribles étaient-ils suspendus en haut de ces "mais", mats érigés en signe de victoire aux portes des châteaux.

Une commission d'enquête nommée par Paris en 1791 dut, sur place, enquêter sur la durée de ces troubles et proposer des solutions. En vain :

les campagnes demeurèrent en effervescence, en proie aux rumeurs alamistes du rétablissement des rentes. En 1797, alors que les royalistes menaçaient la république directoriale, le Lot connut encore de graves secousses. Par ailleurs, la levée des troupes imposée au département, une politique forcenée de déchristianisation, alimentèrent aussi la colère paysanne.

Au total on comprendra, grâce à cet ouvrage, combien cette paysannerie si nombreuse sur des terres souvent ingrates et qui venait, à grand peine, d'échapper au carcan seigneurial entendait garantir ses acquis et ses droits. C'est elle qui tout au long du XIXe siècle a formé l'ossature de la société lotoise, acharnée au travail et soucieuse de son indépendance.

L'ouvrage se lit agréablement, complété par d'utiles cartes permettant les comparaisons avec les départements voisins. Il permettra d'approfondir la connaissance de ces épisodes particulièrement violents qu'Hubert Delpont a évoqué lors de notre dernière séance publique.

LE LOT VERS 1850

Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des Contributions directes (2e volume : contrôles de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré). Publication des Archives départementales et du Conseil Général, 2002, 16 x 24, 483 p.

Voici le second volume, très attendu, consacré à ces enquêtes fiscales rédigées entre 1845 et 1855 dont Madame Constant-Le Stum découvrit l'existence et l'intérêt. Elle prit donc l'initiative de les offrir au public, rédigea présentation et notes, sans malheureusement pouvoir mener l'entreprise à son terme. Madame Duthu, qui lui a succédé à la direction des Archives départementales, a tenu à le faire. Nous lui exprimons notre gratitude.

Ainsi l'ensemble du département se trouve désormais à la portée du lecteur. Une précédente note bibliographique dans le bulletin (3ème fascicule 2001) a présenté le premier volume et montré l'étendue des richesses du contenu.

Au delà du pittoresque des descriptions et des parti-pris des rédacteurs, eux-mêmes très significatifs de l'esprit de l'époque, on trouvera là un tableau très vivant de notre Quercy que chaque monographie construit par petites touches. Après une description globale du canton, chaque commune, avec ses particularités économiques et sociales se voit analysée, avec ses faiblesses mais aussi ses atouts, ses possibilités. L'intérêt purement fiscal est donc largement dépassé et tout historien du XIXe siècle lotois devra se référer à cette source de premier ordre.

1850, et ces monographies l'illustrent parfaitement, est le moment où le système rural ancien largement bloqué par l'isolement et la routine va évoluer vers un système plus ouvert grâce aux chemins vicinaux, au Lot canalisé, avec des échanges rémunérateurs - certaines communes y étaient déjà parvenu, d'autres pas - Les villes quant à elles somnolaient...

Les notes concernant l'état physique des populations, le vêtement, la nourriture, les fêtes, la délinquance, retiendront l'ethnologue autant que l'historien. Quelques indications archéologiques ou historiques, souvent puisées ailleurs (statistique de Delpon par exemple), complétent parfois le tableau.

Comment ne pas souhaiter le plus vif succès à cette publication destinée à tous ceux qui aiment le Quercy ? mais également aux chercheurs qui trouveront-là, à des niveaux différents et selon des problématiques à définir, bien des réponses à leurs interrogations.

La consultation des deux volumes se trouve par ailleurs grandement facilitée par les tables des matières et surtout par un index des communes particulièrement bienvenu.

Etienne BAUX

*

* *

DICTIONNAIRE DES NOMS DE FAMILLE ET NOMS DE LIEUX DU MIDI DE LA FRANCE

par Jacques Astor. Millau,
Editions du Beffroi, 2002, 20x27, 1295 p.

Cet imposant ouvrage d'onomastique a l'avantage de ne pas séparer noms de famille et noms de lieux, car les premiers sont largement tributaires des seconds. Les uns et les autres sont ici étudiés sous une entrée thématique où leurs sens s'enrichissent réciproquement.

Les nombreux renvois permettent au lecteur de ne négliger aucun niveau de lecture (phonétique, historique, ethnologique) et mettent à sa disposition l'ensemble des noms formés autour d'un même thème. Quant à l'index alphabétique il assure un excellent point de départ à toute recherche. Ce sont en effet quelque 17 000 toponymes et noms de familles qui sont rassemblés dans ce volume très dense qui constitue le modèle du genre dans un domaine où les ouvrages fiables sont peu nombreux. Il nous intéresse particulièrement parce qu'il concerne le Midi de la France et qu'il est rédigé dans un langage clair, à la portée de tous.

UNE HISTOIRE : LABASTIDE-MARNHAC
par Michel Aldebert.
Edité par la Mairie de Labastide-Marnhac, 2002, 15 x 21, 182 p.

Monographie consacrée à une commune proche de Cahors dont le territoire couvre trois paroisses : Labastide-Marnhac, Saint-Rémy et Salgues. La première partie évoque les premiers occupants du sol, de la préhistoire au Moyen Age ; la seconde est consacrée à l'Ancien Régime, la troisième à la période 1789-1875, la quatrième enfin traite de la période contemporaine (1875-2001). Quatre annexes complètent ce livre illustré et fort bien présenté.

GAGNAC AU MOYEN AGE
par Marguerite Guély. Brochure éditée par l'Association "Culture et Patrimoine à Gagnac", 2002, 21 x 30, 82 p.

Ce minutieux travail retrace d'une façon claire et didactique l'essentiel de l'histoire de cette commune du canton de Bretenoux. De l'époque gallo-romaine à la fin du XVe siècle : les origines (le temps des abbayes), la féodalité (baronnie de Castelnau et vicomté de Turenne), la châtellenie, la guerre de Cent Ans, les seigneurs (châtelains, propriétaires de fiefs et rentiers).

Les annexes constituent un utile complément avec la publication de divers actes et documents inédits. On y trouve aussi une liste des noms de lieux de Gagnac et de ses environs, assortie de comparaisons entre les formes médiévales, le cadastre de 1819 et le cadastre actuel. Plusieurs cartes et tableaux accompagnent cette excellente étude.

L'HISTOIRE DE GLUGES
d'après les archives de Martel
par Marguerite Guély.
Edition des Amis de Gluges, 2002, 21 x 30, 72 p.

Voici une brochure venue à point pour satisfaire la curiosité de tous ceux qui s'intéressent à cet attachant et pittoresque village de la commune de Martel et à sa vieille église romane. Certes le cartulaire de Souillac a malheureusement disparu, mais les cartulaires limousins, comme celui d'Obazine, ont fourni d'utiles informations.

L'auteur rappelle la "légende" du mythique seigneur de Mirandol qui aurait fondé l'église de Gluges en l'an Mil pour abriter toute une collection de reliques ramenées de terre sainte (légende née d'un faux docu-

ment fabriqué au XVe siècle !). Un chapitre traite des aspects sociaux et économiques de la paroisse au XIXe siècle avec un recueil d'anecdotes et faits divers qui ont émaillé l'histoire locale. La dernière partie est consacrée, comme il se doit, à la rivière Dordogne (histoire, navigation, pêche).

FRAGMENT D'UN DISCOURS FÉODAL : BALAGUIER

Essai sur une mouvance quercino-rouergate

par Patrick Tempère. Mémoires de la Société des amis de Villefranche et du Bas Rouergue, 2002, 16 x 24, 520 p.

Cette publication porte en exergue une citation de Jean Lartigaut : "Les Balaguier, ces barons frontaliers riverains du Lot, rouergats par leurs châteaux majeurs, n'en détenaient pas moins une part de Cajarc, au XIIIe siècle. A toutes les époques ils avaient projeté des cadets hors de leurs châteaux et domaines".

Effectivement, au fil des pages, l'auteur mentionne plusieurs familles du Quercy, comme les Gourdon, les Cardaillac-Brengues, les Castelnau (Montratier), les Cajarc ou les Cardaillac-Lacapelle.

GUIDES GALLIMARD : LOT

Edition 2003, 11 x 23, 252 pages

Ce guide rassemble les contributions de 31 auteurs présentées en deux parties. La première offre les rubriques suivantes : nature, histoire, art de vivre, architecture, le Lot vu par les peintres, le Lot vu par les écrivains. La seconde propose six itinéraires : Cahors, son vignoble, Quercy Blanc - Le pays de Bouriane - La vallée de la Dordogne et le causse de Martel - Le causse de Gramat - Les vallées du Lot et du Célé et le causse de Limogne - Figeac, le Limargue et le Ségala. Le tout complété par des informations pratiques et un cahier cartographique.

Comme dans tout ouvrage de ce genre, des erreurs peuvent se glisser ici ou là. Un exemple en passant : une photo de l'Hospitalet à Rocamadour (p. 43) est censée représenter l'hôpital disparu de Lhospitalet près de Cahors. Anomalie qui aurait pu être évitée si le choix de l'illustration avait été préalablement soumis à l'auteur du texte. Le château désigné comme celui de Béduer (p. 60) ne serait-il pas le "château des Anglais" de Brengues ? Il est dit, à propos du Saut-de-la-Pucelle (p. 173) que le ruisseau de Rignac réapparaît au moulin de Tournefeuille. Si l'on en croit les spécialistes de l'hydrogéologie du causse de Gramat, les eaux de ce ruisseau se perdent au gouffre du Limon dans la vallée de la Dordogne. On peut s'étonner (p. 184) d'une confu-

sion, due peut-être à la méconnaissance de l'occitan, entre les "fatsilièros" (sorcières) et les "fados" (fées)...

Il va sans dire que ces observations, ou quelques autres, suscitées au fil de la lecture n'enlèvent rien à l'intérêt de ce nouveau guide, fort bien présenté, agréable à consulter, dont les dessins et les photos sont d'une qualité irréprochable.

Pierre DALON

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 9 JANVIER 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M Jean Bergue, de Padirac.

(Le colonel Bergue était des nôtres depuis 1975. On lui doit de nombreuses communications dont la dernière, consacrée à la frise de l'église d'Assier, rédigée en collaboration avec sa petite fille Juliette Lobry, a été publiée dans le précédent Bulletin).

- Mme Odette Bach, de Souillac.

Nouveaux membres

- M. Pierre Lonfranc, de Figeac
- Dr Bernard Cantaloube, de Figeac
- M. Georges Jeauffreau, de Cahors
- M. Gérard Peyrot, de Thémines.

Congrès interrégional Aquitaine-Midi Pyrénées

En 2003, la Fédération historique du Sud-Ouest et la Fédération historique Midi-Pyrénées organisent un congrès commun qui se tiendra du 23 au 25 mai à Agen et Moissac. Thème choisi : "Hommes et pays de moyenne Garonne".

Ouvrages reçus

- *Dictionnaire des noms de familles et noms de lieux de France,* par Jacques Astor. Editions du Beffroi, Millau.
- *Le Lot vers 1850.* Recueil de monographies cantonales et communales établies par les contrôleurs des contributions directes (2e volume : Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré). Publié par le service des Archives départementales.

---

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Bénard, Deladerrière, Duthu, Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Cavaroc et Denjean. MM. Audoin, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gérard, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Souilhac.

Une nouvelle publication trimestrielle en langue d'Oc

Le n°1 de "Olt, la votz de Carcin e de Nauta Guièna" vient de paraître sous les auspices de l'Association des jeunes félibres de Haute-Guyenne (directeur Marc Lagaly). Siège : 39, rue Joffre à Cahors. Abonnement 8 €. A noter dans ce numéro : "Los soldats dins Caurs" (casernes Bessières, Canrobert, Decaen, Saint-Géry et pavillon Lavayssière)" et une évocation du félibre J.B. Rouquet (1840-1904).

Communications

LES HÔPITAUX MILITAIRES DU QUERCY AU XVIIIE SIÈCLE, (Mme Thouvenin)

Il s'agit toujours de salles réservées aux militaires mais faisant partie des hôpitaux civils et de charité. C'est le cas à Cahors, Figeac et Gourdon. Les militaires qui y séjournaient payaient d'une partie, parfois importante, de leur solde : 18 sols 8 deniers par exemple pour un sergent-chef percevant une livre. Le tarif variait en fonction du corps (infanterie française, cavalerie, dragons, infanterie étrangère). Des règles strictes furent édictées dans les années 1775-1788 pour empêcher les séjours abusifs et faire repartir vers leur garnison les soldats en bonne santé.

MARTEL ET LES VICOMTES DE TURENNE. VISITE DE SÉNÉCHAL EN 1655 (suite), (Mme Guély)

Après avoir visité Saint-Maur, le sénéchal se rend au couvent des Franciscains, dont il ne reste pas grand chose aujourd'hui mais dont les traces apparaissent encore dans le plan d'alignement de 1856.

Réfugiés dans la ville pendant la guerre de Cent Ans, les religieux se sont réinstallés dans leurs murs au XVe siècle après avoir entrepris la restauration des bâtiments. Le rapport de visite du sénéchal nous apprend que l'église avait cinq travées dont les clés de voûte portaient les armoiries des bienfaiteurs qui avaient participé à la reconstruction de l'édifice.

Beaucoup d'habitants se faisaient enterrer aux Cordeliers, dans le cloître, sous le clocher ou dans la nef. Le sénéchal dénonce l'usurpation des droits seigneuriaux constatée dans l'église : érection d'autels et profusion d'autres "marques d'honneur" (épitaphes, inscriptions, enfeus, etc).

UNE FÊTE NATIONALE ÉPHÉMÈRE : LA SAINT-NAPOLÉON, (M. Dalon)

Le 19 février 1806 un décret impérial instituait la fête de Saint Napoléon, fixée au 15 août. Le choix de la date n'était pas fortuit. Il s'agissait du jour de naissance de l'empereur, mais aussi de l'Assomption. Heureuse coïncidence qui assurait d'emblée une large participation populaire à cette célébration dont le cérémonial officiel prévoyait l'éloge du chef de l'Etat, une procession et un *Te Deum*.

La préparation de ce décret avait soulevé quelques problèmes. Il avait fallu retrouver le saint personnage auquel les époux Bonaparte s'étaient référés pour baptiser leur rejeton. Les spécialistes du Vatican débusquèrent un certain Neopolis, alias Neopolus ou Neopole qui aurait été martyrisé à Rome au IIIe siècle. Dans le langage populaire Neopole serait devenu, pour les Italiens, Napoleone. C.Q.F.D.

Le décret impérial fut transmis par le ministre des Cultes à l'évêque de Cahors, Mgr de Grainville, qui le répercuta dans toutes les paroisses du diocèse par mandement du 20 juin 1806 en y ajoutant, par grâce spéciale du Saint-Siège, une indulgence plénière accordée à tous les fidèles qui assisteraient dévotement à la cérémonie. Les années passèrent. Le 14 avril 1814 l'empereur abdiquait. Le 15 juin une ordonnance de Mgr de Grainville déclarait que la fête de l'Assomption serait dorénavant célébrée "comme avant la Révolution". Sic transit...

Pour la petite histoire, rappelons qu'en 1802 le futur maréchal Bessières avait prénommé son fils aîné Napoléon. Ajoutons qu'un certain Guillaume Monmaillé, de Cambayrac, a donné à son fils, né il est vrai le 15 août 1807, les prénoms Antoine, Marie, Napoléon.

PROJECTIONS, (M. Audoin)

Notre collègue nous présente une remarquable série de diapositives qu'il a réalisées au cours de l'exploration d'une grotte du causse de Livernon. Cette cavité, dépourvue de vestiges préhistoriques, est particulièrement riche en concrétions aussi variées que spectaculaires. Elle n'est pas accessible au public en raison de la fragilité du site.

*

* *

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2003 *

Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

- Mme Claudine Jacquier, de Sauzet
- Mme Hélène Kamplaire, de Carennac
- M. et Mme Jean-Claude Pinc, de Livry-Gargan (93)
- M. et Mme Johan Durand, de Gourdon

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Bénard, Bouyssou, Deladerrière, Duthu, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol. Mlles Brun et Cavaroc. MM. Audoin, Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Gérard, Linon, Rames, Ramos, Rigal, Salvage, Souilhac.

Publications reçues

- *L'histoire de Gluges*, d'après les archives de Martel, par Marguerite Guély.
- *Gagnac au Moyen Age*, par Marguerite Guély. Brochure éditée par l'association Culture et Patrimoine à Gagnac.
- *Une histoire : Labastide-Marnhac*, par Michel Aldebert.
- *La nécropole protohistorique du Camp de l'Eglise-Sud à Flaujac-Poujols*, par F. Pons, T. Janin, A. Lagarrigue et S. Poignant. Etude publiée dans "Documents d'archéologie méridionale", n° 24.
- *Acta Templarorium* ou la prosopographie des Templiers, par J.L. Alias. Editions Les 3 spirales, 2002. (Liste de 4730 noms de toutes les maisons ayant appartenu à l'Ordre de 1119 à 1307).

Dons

- "Table alphabétique de toutes les maisons et de tout le dehors de la paroisse de Rocamadour pour l'année 1632" par le chanoine Ségarie, curé de Rocamadour. Manuscrit transcrit par Mlles A.M. et M.G. Aussel à l'initiative et avec le concours de l'abbé J. Lafon.
- "Notes pour servir à l'histoire de Saint-Denis-lès-Martel" par Jean Lamure. Manuscrit retranscrit par Michel Carrière (Don de Mme Lamure).
- Latronquière : 25 diapositives consacrées au Chemin de croix de l'église, œuvre du peintre Piazza (Don de l'association "Visages de Ségala".
- Plusieurs tirés à part d'articles sur le site chasséen de Roucadour à Thémines (Don de l'auteur, Jean Gasco).

Articles signalés

Dans le bulletin de l'Association *Racines* (Alvignac), n° 7 : La ligne de Tramway Rocamadour-Padirac. La vie quotidienne des instituteurs dans le nord du Lot au XIXe siècle. Le cœur, élément décoratif ou symbolique dans le contexte régional. Les mares du Causse, réservoirs de biodiversité à protéger. Les oiseaux de la commune d'Alvignac et de sa région.

Ouvrage à paraître

Assier, une communauté villageoise, par Gilbert Carayol. Aux éditions Quercy Recherche (en souscription).

Réédition

L'histoire générale du Quercy, par Guillaume Lacoste (4 volumes), Nouvelle réédition de l'ouvrage publié en 1883. Quercy Recherche (en souscription).

Communications

LA DÉFENSE DES FORTIFICATIONS DE CAHORS PENDANT LA 2e MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE *(M. Savy)*

Les premiers événements de la guerre de Cent Ans ont incité les consuls de Cahors à renforcer les défenses de la ville en fermant complètement l'isthme de la presqu'île, en reprenant totalement un embryon de ligne fortifiée datant de la fin du XIIIe siècle, et en construisant une courtine le long du Lot de la porte des Morouls au pont Valentré.

Notre collègue étudie les dispositifs de mise en défense et la répartition théorique des 1760 hommes répartis selon les besoins entre les divers secteurs fortifiés, notamment face aux trois gués qui offraient un accès direct à la ville en périodes de basses eaux. Il examine la tactique de défense du périmètre fortifié, les replis successifs planifiés et le rôle éventuel de la vieille ville comme dernier réduit de résistance. Seule une armée nombreuse et fortement équipée, comme celle de Jean Chandos en 1369 pouvait tenter le siège de Cahors. Ce n'était pas le cas des compagnies à la solde des Anglais qui, tenues en échec par les fortifications, devaient se contenter de piller les abords de la ville.

LES FOUILLES DE L'AQUEDUC ANTIQUE DE DIVONA-CAHORS *(M. Rigal)*

Les dernières campagnes de fouilles menées en avril et juin 2002 sur l'aqueduc de Cahors ont permis de préciser plusieurs points important relatifs à la connaissance du monument.

Le passage nécessaire à l'écoulement d'un ruisseau temporaire a impliqué la construction d'une arcade unique, large de 2,80 m, sur le mur porteur long de 90 m du Mur du Diable à Cours. A la différence des parties conservées en élévation, alternant les assises de petit appareil formé de moellons calcaires et de tuf tendre, la base des pied-droits de l'arcade est constituée de tuf compact de grand appareil, d'un format identique aux modules employés pour les piles du Pont du Gard de l'aqueduc de Nîmes.

Dans la vallée de la Rauze délimitant les communes de Cours et de Cras, un autre ouvrage (pont-aqueduc ou mur porteur) permettait à l'aqueduc de franchir une dépression et un cours d'eau. Les fouilles ont amené la découverte des culées correspondant aux deux extrémités de l'ouvrage, ce qui permet de restituer un développement minimal de 50 m en aérien.

La localisation du captage reste incertaine. Il est toutefois permis de réfuter l'hypothèse d'une alimentation au Vers à proximité du hameau de Boucayrac, tel que cela a pu être évoqué ces dernières années. Dans le domaine des certitudes, les derniers vestiges de l'aqueduc sont actuellement attestés au pied de l'*oppidum* gaulois de Murcens (Cras), 200 m en amont de la résurgence de Font-Polémie.

Les recherches qui se dérouleront en avril et juin 2003 seront essentiellement axées sur la problématique du (ou des) captage(s), dont rien à ce jour ne permet de privilégier la fontaine de Polémie, le ruisseau du Vers ou une autre source tarie depuis l'Antiquité.

A PROPOS DE DEUX AUTRES SITES DANS LA VILLE DE CAHORS *(M. Rigal)*

Le Temple de l'hôpital

Les travaux de recherche menées à la suite des fouilles de l'hôpital permettent de proposer des restitutions basées sur des exemples régionaux. Il s'avère que le temple circulaire est analogue à la Tour Vésone de Périgueux et que le monument public muni d'un portique (situé sous l'ancienne école d'infirmières) présente de fortes analogies avec le *forum* (centre monumental politique, judiciaire et religieux et lieu de promenade) de Saint-Bertrand de Commingues.

Le tribunal

Une évaluation archéologique préventive à un projet d'aménagement du tribunal a été menée au mois de janvier. Les sondages ont permis de reconnaître des sols en terre battue et en mortier, ainsi que des fosses attribuables au début de l'époque Gallo-romaine.

*

* *

SÉANCE DU 6 MARS 2003 *

Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Philippe des Longchamps, de Payrac.

Don

De Mme Vigeon : Histoire de Labastide-Fortanière, rédigée par un auteur anonyme en 1930 (39 pages dactylographiées).

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Bouyssou, Cole, Desplat, Duthu, A. Foissac, O. Foissac, Girardat, Hunsinger, Lagarrigue, Mercadier, Rigal, Roche, Thouvenin. Mlles Cavaroc, Denjean, A. Mercadier. MM. Audoin, Bouyssou, Calassou, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Denjean, Gérard, Lorblanchet, Ramos, Rames, Roche, Royère, Salvage, Souilhac.

Ouvrage paru

Le guide du Lot (éditions Gallimard).

Ouvrage entré à la bibliothèque

Monographie de Thémines, réalisée vers 1910 par M. Cros, instituteur. Saisie et complétée par Raymond Chiché en 1985.

Plan départemental de l'interprétation du Patrimoine

Le service Aménagement-Tourisme-Patrimoine du conseil général vient de créer, dans le cadre d'un "Plan départemental d'interprétation du patrimoine", un site internet intitulé "portail du patrimoine" (www.patrimoine-lot.com). Objectif : recenser progressivement les richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du Lot. Contact : Nicolas Bru (05 65 23 64 19 / 05 65 53 99 50).

Journée occitane régionale

Le conseil régional Midi-Pyrénées, en association avec le Centre régional de ressources occitanes et méridionales, organise une journée occitane le 19 mars à Toulouse sur le thème "Toponymie et aménagement du territoire". Une plaquette d'information a été éditée pour faire connaître l'action du conseil régional en faveur de la redécouverte du patrimoine occitan.

Communications

DEUX GROTTES ORNÉES PALÉOTITHIQUE DU LOT : ROUCADOUR ET FRAYSSINET-LE-GÉLAT *(M. Lorblanchet)*

M. Lorblanchet fait un exposé illustré de diapositives sur ses travaux en cours dans les grottes ornées paléolithiques du Lot.

Il retrace l'historique de la grotte ornée de Roucadour (Thémines). Les gravures et peintures pariétales ont été découvertes en 1964 par deux spéléologues de Brive, MM. J.P. Coussy et P. Taurisson, puis partiellement étudiées et relevées par l'abbé Glory qui a disparu dans un accident en 1966. Trois ans plus tard le CNRS remettait à M. Lorblanchet les relevés inédits de l'abbé Glory avec pour mission de les compléter et de les publier. Ce n'est qu'en 2002 (la grotte étant désormais propriété de l'Etat) que les recherches de A. Glory ont été reprises par une équipe internationale dirigée par M. Lorblanchet qui a invité son collègue et ami J.M. Le Tensorer, professeur à l'université de Bâle, à participer à l'opération.

La campagne 2002 a été consacrée à l'étude des sols de la galerie ornée : les raclages sur argile ont été relevés entièrement et analysés avec précision (travaux dirigés par M. Lorblanchet), ce qui a permis de les dater d'une période protohistorique (et non paléolithique comme

l'avait pensé A. Glory), période pendant laquelle la fréquentation de l'ensemble de la cavité a été intensive. Par ailleurs la fouille au pied des parois gravées (dirigée par J.M. Le Tensorer) a permis de retrouver deux niveaux néolithiques et un sol très probablement paléolithique correspondant aux décorations pariétales qui sont curieusement placées à 5 m de hauteur au dessus du sol actuel.

L'examen attentif des parois a révélé enfin plusieurs nouveaux panneaux de gravures paléolithiques à des hauteurs nettement plus basses que les gravures relevées par Glory. Il est clair aujourd'hui que les graveurs de la zone principale connue depuis 1964 ont utilisé un échafaudage ; la topographie de la cavité a très peu évolué depuis cette date.

La grotte peinte de Frayssinet-le-Gélat, nouvellement découverte, est en cours d'étude par le Service Régional d'Archéologie qui a invité M. Lorblanchet à se charger de l'étude de la galerie inférieure alors que J. Jaubert se consacrait surtout à l'étude de la galerie supérieure.

Dans la partie qu'il a étudiée, M. Lorblanchet a relevé une main négative, deux chevaux, un bison et un groupe de points, tous noirs, qu'il attribue à la phase ancienne de l'art pariétal Quercinois, contemporaine des œuvres de Roucadour, Pech Merle et Cougnac.

M. Lorblanchet espère poursuivre en 2003 l'étude collective internationale et pluridisciplinaire qu'il a entreprise dans ces deux cavités en 2002.

L'ÉGLISE ROMANE DE GLUGES (Commune de Martel)

Le village de Gluges est blotti au pied des falaises qui dominent la rive droite de la Dordogne. L'origine du nom est incertaine. La dédicace de la paroisse à saint Pierre-ès-liens est un indice d'ancienneté. De nombreuses paroisses attestées au VIème siècle ont le même patron. L'église actuelle a été consacrée en 1859.

La légende de Mirandol

Un certain Gailhard, seigneur mythique de Mirandol, aurait fait construire l'église de Gluges à son retour de croisade pour abriter toute une collection de reliques rapportées de Terre Sainte. A l'origine de cette légende, un texte du XVème siècle qui est un faux destiné à prouver que les Mirandol étaient fondateurs et patrons de l'église. En réalité, celle-ci a probablement été fondée par les vicomtes de Turenne qui avaient acheté la vicomté de Brassac dont Gluges faisait partie. Mais, dans cette hypothèse, quelles pouvaient être leur motivations ?

Description de l'église

A demi encastrée sous un large surplomb rocheux, elle présente deux structures juxtaposées (voir plan).

Côté sud (fig 1 et 2) : un chœur à chevet plat percé d'une étroite baie à linteau échancré, précède la nef principale. Côté nord : une nef latérale qui se termine à l'est par un mur plat à l'appareil hétéroclite dans lequel s'ouvrait à l'origine une grande baie, réduite ultérieurement puis fermée on ne sait à quelle époque. Si on examine attentivement le chevet on devine les restes de deux litres funéraires couvertes de graffitis qui devront faire l'objet de relevés, ainsi qu'un blason circulaire surmonté d'une couronne dont l'étude est en cours.

Les deux murs de la face sud sont surmontés d'une épaisse corniche soutenue par quatorze modillons sculptés d'une excellente facture qui ajoutent à l'intérêt de l'édifice. Tous, sauf un, sont ornés de sujets divers : visages humains aux traits expressifs, personnages accroupis, animaux (fig. 3 à 5).

A l'intérieur du bâtiment, le sol a été totalement bouleversé. Il faut savoir qu'en 1977 la revue *Historia* a publié un article sur "les trésors cachés en France". Gluges figurait parmi les sites mentionnés. Les fouilleurs clandestins n'ont pas manqué d'exploiter l'information, soulevant les dalles couvrant les sépultures et laissant les lieux dans un état lamentable. L'autel de marbre rouge, incrusté d'une croix de Malte en marbre noir, a été détérioré. Le retable baroque a perdu ses panneaux en bois doré.

Dans la nef principale on observe, côté sud et côté nord, le départ de la voûte en plein cintre qui s'est effondrée à une époque inconnue. La charpente a alors été posée sur les vestiges arasés de la voûte. Aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués de l'Association de sauvegarde de Martel, du Service départemental de l'architecture et de la municipalité de Martel, la couverture de l'église a été entièrement refaite.

Au fond de la nef on voit deux colonnes semi-cylindriques engagées dans les murs latéraux, surmontées chacune d'un chapiteau orné d'entrelacs, dont les détails sont masqués par l'épais badigeon qui recouvre les murs (fig. 6). Quelques traces rouges révèlent la polychromie d'origine. Selon Mme Anne-Marie Pêcheur, le style de ces chapiteaux rappelle celui des chapiteaux de Souillac. Ils dateraient du milieu du XIIème siècle. Apparemment la nef s'arrête au niveau de ces chapiteaux. En fait il ne s'agit pas d'un mur mais d'une cloison en torchis édifiée lors de l'agrandissement du presbytère, au détriment de la nef, lorsque l'église a été désaffectée en 1858.

La nef adjacente communique avec la nef principale par une arcade moulurée et avec le chœur par une arcade percée plus tardivement. La travée ouest est voûtée en berceau brisé. La travée orientale est couverte d'une croisée d'ogives très abîmée ; on y voit des traces de peintures anciennes qui apparaissent sous la couche de badigeon, vestiges possibles d'un décor du XVème siècle composé de rinceaux et de fausses liernes qu'il serait souhaitable de restaurer. La grande nef est attribuée aux Mirandol, alors que la petite nef, qualifiée aussi de "chapelle Sainte-Catherine", serait attribuée aux Taillefer.

Dans la "cour" nord de l'église, sous l'abri rocheux, se trouve une citerne dont l'installation n'est pas antérieure au XIXème siècle.

PERSPECTIVES

L'intérêt du site n'est plus à démontrer. L'emplacement du sanctuaire a été sans doute un lieu de culte antérieur à l'implantation du christianisme dans la région.

Le village et les falaises qui le surplombent font partie des sites inscrits du département depuis 1945.

L'église est classée monument historique depuis 1913. Une étude est en cours pour l'établissement d'un dossier de restauration. Le presbytère, fort délabré, fait l'objet d'une réflexion, avec les associations concernées, afin d'élaborer un plan de sauvetage.

d'après Claude AMARTIN

Bibliographie

Guély (Marguerite). *L'histoire de Gluges* d'après les archives de Martel. Edition des Amis de Gluges, 2002.

Albe (Edmond). *Monographies des paroisses du diocèse de Cahors.* Manuscrit. Archives diocésaines.

Champeval de Vyers (J.B.) *Figeac et ses institutions religieuses avec un état des fiefs du Haut Quercy*, Cahors, 1898.

Serrurier-Dubois (Chanoine). *Martel et ses environs.* Aurillac, 1927.

Sites internet consultables :
wwwaudo.net/gluges
http : //gluges-art-roman.chez.tiscali.fr

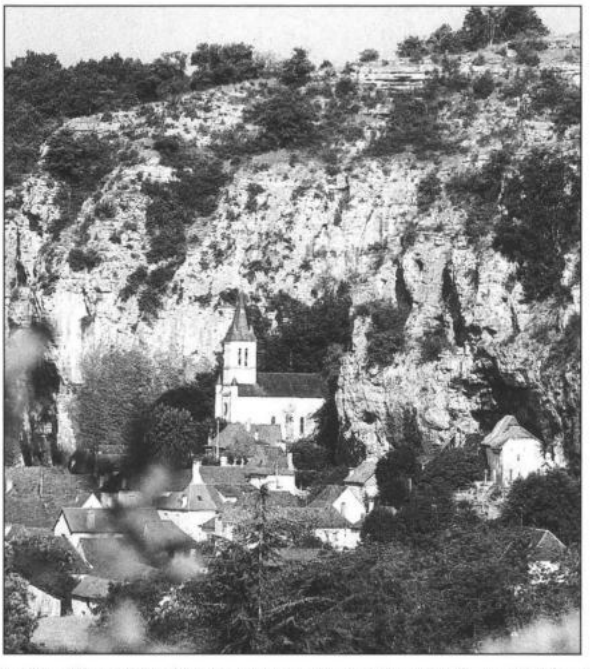

Vue d'ensemble du village implanté autour de ses deux églises. Eglise de l'Immaculée Conception (XIXème siècle) au centre. Eglise St Pierre-ès-Liens (XIIème siècle) à droite.

Gluges, église Saint-Pierre-ès-Liens

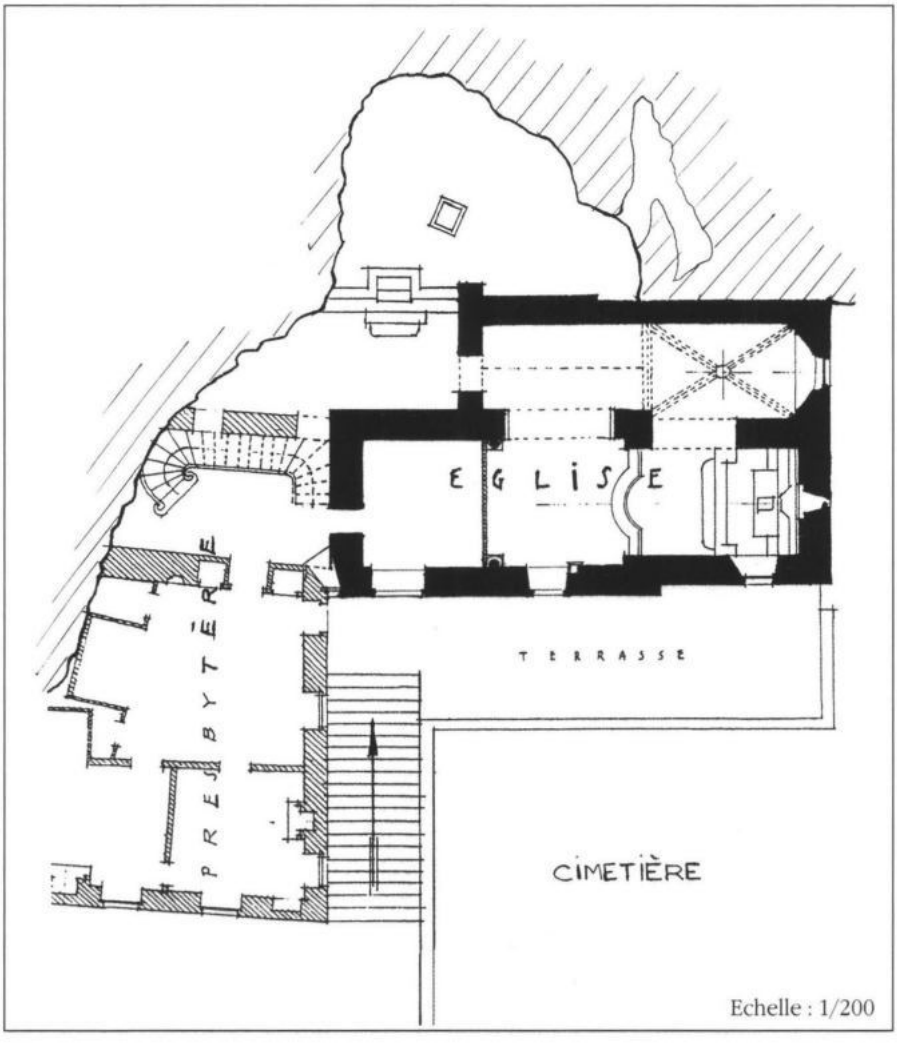

Plan établi par le S.D.A. du Lot

Fig. 1 : Vue d'ensemble de l'église.

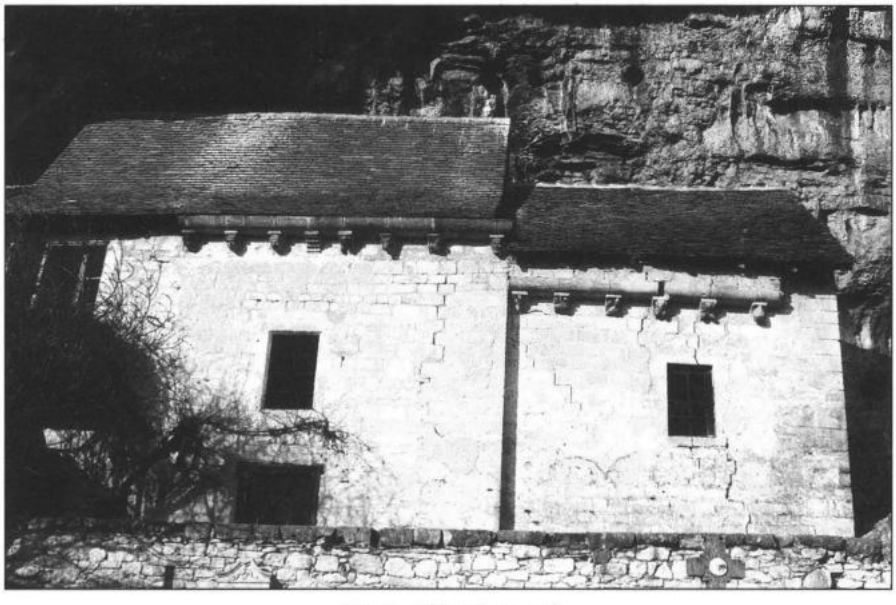

Fig. 2 : Elévation sud.

1 - Tête d'homme moustachu coiffé d'une sorte de capuchon.

2 - Personnage accroupi écartant des feuillages.

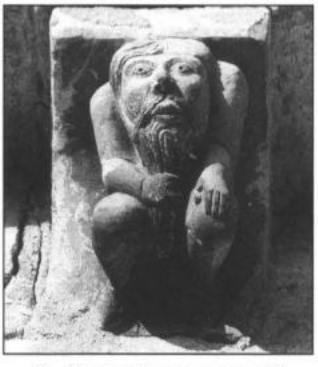

3 - Personnage accroupi se tenant la barbe.

4 - Animal fabuleux à tête d'homme et corps d'oiseau.

5 - Griffon.

6 - Lièvre.

Fig. 3 : Modillons (numérotés à partir de l'est).

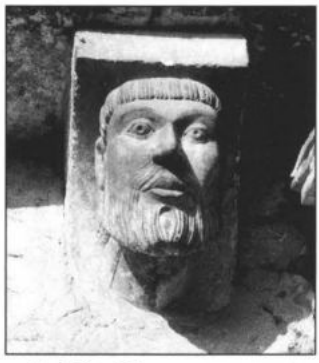

7 - Tête d'homme portant barbe et moustache.

8 - Lion à crinière bouclée.

9 - Tête de bœuf.

10 - Personnage accroupi (peut-être l'avare tenant une bourse entre les mains).

11 - Modillon aniconique.

12 - Tête d'homme moustachu, tirant la langue.

Fig. 4 : Modillons.

13 - Tête de femme.

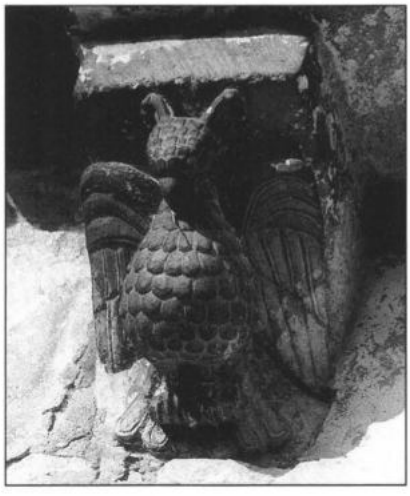

14 - Oiseau à corps de rapace portant des aigrettes.

Fig. 5 : Modillons.

Fig. 6 : Chapiteau de la nef.

LE FACTUM DE 1283-1284

Une ultime tentative de l'évêque de Cahors contre la toute puissance du consulat

Parmi tous les textes produits par la chancellerie épiscopale, les factums ne constituent pas particulièrement des actes plus importants que d'autres. Néanmoins, au milieu de tous ceux-ci, le factum de 1283-1284 tient une place essentielle dans l'histoire politique de Cahors, et plus particulièrement au niveau des rapports entre le consulat de la cité et le seigneur-évêque, rapports qui peuvent être considérés comme une longue lutte parfois acharnée.

L'origine de cette lutte remonte probablement à la période d'installation du consulat à Cahors qui, à peu de choses près, correspond à l'accession de l'évêque au titre de comte et à son émancipation vis à vis du comte de Toulouse. Dans ce contexte politique nouveau, qui l'était également pour une grande partie du Languedoc, l'établissement du consulat cadurcien devenait un obstacle d'abord gênant puis majeur pour l'exercice entier de la souveraineté seigneuriale. L'évêque vécut le développement consulaire comme une atteinte délibérée à son autorité, aggravée peut-être par une sorte de frustration de ne pas avoir été en mesure d'assurer pleinement des prérogatives seigneuriales durement acquises au cours de la Croisade Albigeoise.

Mais à partir du moment où le consulat voulut que lui soit, d'ailleurs fort tardivement, reconnu une existence institutionnelle en établissant une charte des coutumes déjà existantes et en voulant que l'évêque la reconnaisse, le problème prit de fait une dimension supplémentaire. En effet, si l'évêque acceptait de reconnaître les coutumes consulaires, cela revenait dans les faits à institutionnaliser de manière officielle le consulat de Cahors.

L'évêque fit ce que l'on appelait un compromis en édictant un factum en 1271-1272, qui admettait les coutumes consulaires mais exposait en même temps tout un corpus de griefs et d'objections à leur existence. Dans l'ensemble, cette initiative ne réglait rien ; elle avait pour but essentiel de désamorcer une crise importante. L'évêque n'avait d'ailleurs aucunement l'intention d'accorder aux consuls ce qu'ils réclamaient puisque dans le même temps il avait porté sur le terrain

juridique le différend qui l'opposait au consulat en lui intentant un procès dont le principal objet visait à contester la légitimité consulaire et à en démontrer l'usurpation.

La date exacte du début de ce procès n'est pas possible à déterminer de façon précise. Néanmoins, il semblerait qu'elle puisse être placée aux environs de 1271, date qui rejoint ainsi l'année de la publication du premier factum épiscopal dans lequel était demandée l'annulation des coutumes consulaires et du consulat. Le recoupement de ces deux faits montre que l'épiscopat cadurcien n'était absolument pas décidé à céder quoi que ce soit qui puisse donner au consulat un quelconque pouvoir supplémentaire.

Au cœur de cette bataille très disputée, se plaçait avant tout la question de la légitimité consulaire. L'essentiel du débat tournait finalement autour de cette question : le consulat de Cahors avait-il une existence légale ? En posant cette question, non seulement les seigneurs de Cahors affirmaient leur intention de défendre leurs droits proprement seigneuriaux, mais entendaient également démontrer que le consulat usurpait tous les droits auxquels il prétendait et qu'il exerçait déjà de fait.

Les évêques de Cahors avaient payé cher leur émancipation vis à vis du comte de Toulouse mais ce qu'ils espéraient avoir gagné d'un côté leur fut vite contesté de l'autre par le consulat. Et lorsque la royauté française mit en place sa politique de conquête du pouvoir dans les seigneuries méridionales, les évêques furent confrontés à deux oppositions complémentaires face auxquelles ils n'avaient que peu de cartes à jouer.

C'est cette double opposition qui fut la cause de la défaite épiscopale. Le procès engagé par l'évêque de Cahors en 1271 se prolongea sous les épiscopats suivants, et plus particulièrement sous celui de Raymond de Cornil qui fut le premier à lui redonner une nouvelle impulsion. Aucun événement notable ne lui en donna l'occasion, simplement la perpétuelle et constante pression consulaire qui nécessitait probablement aux yeux de l'évêque une solution si possible définitive. C'est dans ce contexte qu'en 1283-84, Raymond de Cornil adressa un factum au Parlement de Paris dans lequel il reprenait intégralement les arguments développés par son prédécesseur en 1271.

Cet acte épiscopal est important dans la mesure où il marque en quelque sorte le point de départ de la "défaite" juridique de l'évêque face au consulat. Il constitue également le début véritable de l'isolement épiscopal, processus qui devait conduire à la résolution du pariage de 1307.

Ce factum n'est en réalité pas daté et ne porte pas de nom d'évêque. On le place néanmoins entre 1283 et 1284 sous l'épiscopat de Raymond

de Cornil. Ce document très riche en informations se compose de trois parties dont seule la dernière est inédite, les deux premières ne faisant que reprendre les accusations et les affirmations des prédécesseurs de R. de Cornil, notamment celles de Barthélemy de Rous auteur du factum de 1271.

La première partie est un exposé des droits seigneuriaux dont le but est de prouver la légitimité du seigneur sur la cité et les dépendances de Cahors. La seconde partie entend prouver l'illégalité du consulat, élément présenté par l'évêque comme le résultat d'une somme d'usurpations diverses, et des droits qu'il prétend exercer. La dernière partie correspond à l'exposé des reproches personnels de l'auteur du factum. Ce texte, qui a l'avantage d'établir une liste plutôt complète des droits et des privilèges que le consulat exerçait effectivement à cette époque-là, et que l'on peut comparer pour cela aux actes du Te Igitur ou au texte des coutumes consulaires, est conçu comme une démonstration argumentée qui se veut bien entendu irréfutable avec des faits et des preuves illustrant le propos.

L'argumentation de R. de Cornil s'articule autour de trois éléments principaux. Le premier utilisé entend démontrer que les évêques de Cahors ont toujours été seigneurs de la cité et qu'ils avaient toujours eu à ce titre tous les droits accompagnant cette fonction. Le second élément, qui constitue la base de l'argumentaire de la seconde partie, consiste à prouver l'usurpation de tous les droits détenus et exercés, ainsi que toutes les marques de souveraineté utilisées, par l'ensemble du consulat. Le troisième élément, dernière partie du factum, s'attache à prouver que la prescription, argument avancé par les consuls, n'est absolument pas fondée et qu'elle ne peut en aucun cas justifier l'existence légitime d'un consulat.

La stratégie argumentaire de l'évêque tente dans un premier temps de développer la thèse de la preuve par ancienneté ; d'ailleurs, tous les articles ont à cet égard la même structure, se concluant par la formule répétitive ; "*...et cela est voix et fame publique au pays*". L'argument principal est donc celui de la connaissance publique et sous-entend que, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'une coutume, personne dans le Quercy ne se souvient du contraire, ne peut affirmer qu'il en fut autrement et surtout que les affirmations du factum sont des faits notoires. En utilisant cette stratégie, l'évêque tentait d'imposer le concept de la preuve, élément essentiel capable de confirmer la légitimité d'une affirmation ou d'un fait sur un plan juridique. Ce n'est d'ailleurs pas le seul argument de ce type.

R. de Cornil met également en avant l'argument de l'usage ancien et immémorial qui lui aussi a une vocation de preuve et fait référence à

l'idée de coutume. Premier argument avancé dans cette partie du développement, le prélat entend prouver qu'il est de droit le seul seigneur de la cité de Cahors et de ses dépendances. Pour se faire, il fonde sa démonstration sur l'ancienneté de la possession de la seigneurie de Cahors par les évêques, ce qui de droit justifierait l'exercice exclusif du droit de seigneurie sur toute la juridiction de la cité. Cette démonstration s'articule autour de l'hommage au roi.

En réalité, cet hommage remonte à 1211 [1] ; on sait qu'il ne constitue pas une preuve en lui-même mais il s'inscrit dans une logique de démonstration. L'évêque ajoute d'ailleurs à cet argument une précision de temps qui fait remonter ce droit épiscopal à plus de 40 années, ce qui est obligatoirement vrai, mais qui correspond surtout à la prescription canonique déterminant le délai à partir duquel un usage est considéré comme effectif. Ainsi, à partir de cette démonstration, l'évêque estime avoir prouvé qu'il est bel et bien le seul seigneur de Cahors.

On en vient ensuite aux arguments découlant des droits du seigneur. L'évêque explique qu'en vertu du droit de seigneurie immémorial des évêques, tous les citoyens sont et ont toujours été leurs sujets. Par conséquent, ceux-ci sont les justiciables du seigneur et lui doivent les devoirs auxquels ils sont tenus, notamment celui de prêter serment [2].

Puisque toute cette plaidoirie visait à convaincre le roi de l'exclusivité épiscopale sur les droits seigneuriaux, l'évêque s'applique enfin à démontrer que ses prédécesseurs ont toujours eu la possession de tous les éléments juridictionnels de la seigneurie de Cahors : les murs, les fossés, les portes, les rues, les places publiques, le droit de criée ou le droit de justice. Ainsi, à ce stade de la démonstration, la base de la seconde partie de l'argumentation a été posée.

Cette seconde phase de l'argumentaire épiscopal s'efforce d'établir le fait que le consulat serait le résultat d'une usurpation. Trois arguments sont à nouveau utilisés afin de démontrer la nature illégitime du consulat. S'appuyant sur une réalité historique, l'évêque rappelle que ce furent les citoyens qui de leur propre initiative instituèrent les consuls, lesquels se dotèrent alors des marques de souveraineté telles que leur nom, leur exercice, leur sceau, la maison communale et l'arche communale ainsi que des prérogatives seigneuriales. De ce fait, le consulat aurait investi la juridiction de l'évêque en s'appropriant certains domaines qu'ils savaient pertinemment ne pas pouvoir détenir pour la simple raison qu'ils sont des prérogatives seigneuriales accordées par le roi au seigneur de Cahors [3].

Enfin, en rappelant que le consulat ne fut jamais ni élu ni approuvé par aucun seigneur de Cahors, l'évêque apporte l'idée que le consulat existe sans le consentement épiscopal, détail qui à lui seul se présente comme une condition *sine qua non* à toute création consulaire.

La dernière phase de l'argumentation épiscopale, la seule qui soit de l'auteur du factum, est consacrée à la réfutation des arguments consulaires qui nous sont connus puisque le consulat présenta également son point de vue au Parlement de Paris, probablement en 1284.

L'évêque a basé cette dernière partie sur la réfutation de l'argument principal du consulat qui prétend affirmer ses droits et son existence sur l'idée de la prescription. Celui-ci prétendrait, selon l'évêque, que le consulat existe depuis un temps qualifié d'immémorial et que les coutumes, usages et possessions consulaires lui sont acquises depuis un temps très ancien mais non précis. En d'autres termes, le consulat aurait acquis force légale à cause de la durée de son existence et de son exercice, et serait donc devenu légitime par ancienneté.

Pour réfuter cette thèse, l'évêque s'appuie d'abord sur la guerre. Sans en donner les dates précises ni la durée exacte qu'il estime approximativement entre 40 et 50 ans, il soutient qu'il est notoire qu'une guerre eut lieu sur le territoire épiscopal. A partir de ces maigres informations, on ne peut que supposer qu'il fait allusion à des événements antérieurs à la Croisade Albigeoise, concernant probablement les troubles qui ont opposé le comte de Toulouse au roi d'Angleterre à la fin du XIIème siècle, et qu'en incluant ceux-ci à la croisade on obtienne une période de 40 ou 50 années. On relèvera ici l'absence de précision et le caractère très aléatoire de cet argument.

En réalité, ce point de l'argumentation épiscopale pose un problème malheureusement fréquent en histoire médiévale, celui de la datation précise. Dans ce cas, l'évêque ne nous aide pas beaucoup, probablement parce qu'il ne maîtrise pas tout à fait sa chronologie.

On retrouve cette même imprécision dans le second argument soutenu. Il s'articule autour de la vacance du siège épiscopal qui se serait produite en raison de cette période de troubles. L'évêque explique que ses prédécesseurs, impuissants et terrorisés par cette guerre, ne purent et n'osèrent défendre leurs droits seigneuriaux. C'est ainsi que le siège épiscopal n'aurait pas été occupé pendant des périodes plus ou moins longues. Il ajoute en substance qu'à partir de la période de paix qui suivit, évaluée à 45 ans et commençant probablement avec le traité de Paris de 1229 pour aboutir aux environs de l'épiscopat de Barthélémy de Rous, non seulement les évêques craignaient pour leur sécurité désormais menacée par les consuls eux-mêmes, mais le siège épiscopal ne fut pas occupé durant 10 ans ou plus.

Ce dernier point est en partie exact puisqu'entre 1273 et 1280, le siège épiscopal demeura effectivement vacant. Mais il semble que l'évêque fasse correspondre ces événements avec des périodes pour lesquelles on ne peut véritablement pas avancer de faits corroborant de telles affirmations.

Le même type de difficulté apparaît lorsque l'évêque dénonce l'attitude hostile du consulat envers lui tout en évoquant, peut-être de façon arbitraire, du moins difficilement vérifiable, les crimes consulaires commis pendant et après la période de guerre.

La conclusion du factum établit enfin le constat suivant. L'argument premier des consuls, faisant de la prescription le principal élément de la légitimité consulaire, ne peut absolument pas être valable. En effet, l'évêque estime qu'il a prouvé que la seigneurie de Cahors a été suffisamment interrompue dans son exercice pour que la prescription ne puisse jouer. Autrement dit, les seigneurs de Cahors ont été trop longtemps absents de leur siège pour pouvoir défendre leurs droits de seigneur. Puisqu'il n'y avait plus de seigneur durant ces vacances forcées, seigneur seul habilité à pouvoir consentir à l'existence du consulat et aux usages qu'il revendique, les consuls ne peuvent prétendre détenir ces droits depuis un temps très ancien. C'est pour cette raison que la prescription ne peut être une preuve tangible de la légitimité du consulat cadurcien. Dans ces conditions, le consulat est une institution qui n'a pas lieu d'être à Cahors ; c'est une institution illégale, une simple usurpation.

Il est bien entendu que cet acte épiscopal n'avait d'autre but que de convaincre l'autorité royale du bon droit des évêques de Cahors. Et on remarquera que si l'argumentaire épiscopal est construit et logique, il n'en est pas moins très aléatoire dans la mesure où il se base sur certaines affirmations connues de l'évêque seul et où certaines d'entre elles sont basées sur des faits très imprécis.

L'accueil fait à cette plaidoirie par le Parlement de Paris ne correspondit absolument pas aux attentes du seigneur de Cahors. L'évêque fut débouté et son appel au Parlement rejeté pour vice de procédure. Néanmoins, outre l'importance que cet acte tient dans l'évolution des rapports de force engagés entre l'épiscopat de Cahors et le consulat depuis quasiment la création de ce dernier, il permet de faire un inventaire assez précis du domaine de compétences et de prérogatives qu'occupait à cette période le consulat de Cahors. Il permet également de se rendre compte du degré de puissance auquel il était arrivé en cette fin de XIIIème siècle [4].

On note avant tout que le consulat est bel et bien le véritable administrateur de la cité et pas seulement pour les domaines a priori de son seul ressort. Sa puissance est telle qu'il ne craint aucunement le seigneur évêque. Et l'on peut, au regard de l'aveu d'impuissance dont fait preuve le prélat, constater à quel point le consulat à su conquérir, somme toute assez rapidement, tous les pouvoirs qu'il convoitait.

Dominique SOUYET

Notes

1 - La Croisade Albigeoise donna à l'évêque de Cahors l'opportunité de s'émanciper de la tutelle seigneuriale des comtes de Toulouse dès l'année 1211. L'évêque Guillaume de Cardaillac réalisa cette opération en prêtant serment d'abord au nouveau maître du Languedoc, Simon de Montfort, puis, dans un acte daté du mois d'octobre 1211 (Te Igitur éd. Imprimée n° 319), présenta son hommage au roi de France. Cet acte fut par la suite confirmé par Louis VII en février 1224 puis par Louis IX en 1229.

2 - Doat 118, f° 46 à 58 bis. A ma connaissance, cet exemple du serment consulaire à l'évêque est le premier et le plus ancien que l'on ait jusqu'à présent et qui soit complet. Le Te Igitur n'en contient pas de plus ancien. La collection Doat en donne une version en occitan avec sa traduction en français.

3 - Actuellement, et probablement de manière définitive, il n'est pas possible de déterminer précisément la date de création d'un consulat. Il n'y a à l'heure actuelle que le consulat d'Arles qui possède une charte comportant tous les statuts consulaires (1131). L'état actuel des recherches menées sur le phénomène consulaire permet seulement de formuler des hypothèses. Dans le cas de Cahors, on peut supposer que le consulat fut institué entre 1195 et 1207. La première date correspond au début de la période durant laquelle le système consulaire s'étend en densité et atteint le Quercy. Cette période va de 1195 à 1220. La seconde date correspond à la première mention de l'existence de consuls à Cahors dans un acte consulaire contenu notamment dans la collection Doat.

4 - Peu de temps après la publication du factum épiscopal, les consuls s'empressèrent de faire rédiger des articles en réponse aux arguments de l'évêque. Ils ne sont pas datés mais ont probablement dû être envoyés au roi car à la date du mois de juin 1284, on trouve mention de taxes pour payer les frais de la députation envoyée au Parlement de Paris. On peut supposer que cette réponse s'est faite dans l'urgence car à la fin de l'énoncé des arguments consulaires une précision amusante est ajoutée qui rappelle que les consuls ont d'autres droits dont, pour le moment, "on n'a pas le souvenir".

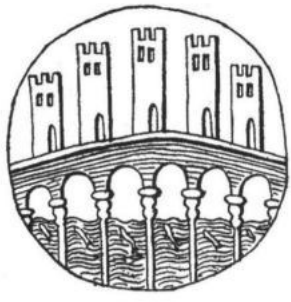

Sceau des consuls de Cahors (MCCLXX)

LA DÉFENSE DES FORTIFICATIONS DE CAHORS PENDANT LA 2ème MOITIÉ DU XIVème SIÈCLE

Les premiers événements de la guerre de Cent Ans en Guyenne ont incité les consuls de Cahors a faire renforcer les défenses de leur ville. Dès 1345, les récits qui leurs parvinrent de la prise et du sac de Bergerac [1], ainsi que des directives royales probablement, les amenèrent à compléter le système de fortifications : en moins de 2 ans, l'isthme de la presqu'île où se trouve la ville fut complètement fermé, en augmentant et en reprenant en totalité un embryon de ligne fortifiée édifiée là à la fin du XIIIème siècle ; au sud, une courtine courant le long du Lot fut bâtie de la porte des Morouls [2] au pont Valentré [3] ; les travaux de construction et d'entretien des ouvrages fortifiés se poursuivirent tout au long de la guerre. Les murailles étaient utiles en permanence : en isolant la ville de l'extérieur, elles empêchaient les indésirables, vagabonds, fuyards pesteux et bandits d'indisposer - ne serait-ce que par leur présence - les citadins ou de les voler ; en canalisant les différents flux de circulation vers les portes, elles facilitaient aussi la perception des différents péages. Mais leur rôle principal consistait à mettre la population et les biens à l'abri des agressions physiques, et à servir de support aux différents dispositifs tactiques adoptés suivant la menace à contrer. Les mesures ne concernaient qu'une partie des défenseurs lorsqu'un danger bien ciblé était de faible ou de moyenne intensité, la totalité des hommes ne montant sur les murs qu'en présence d'une situation extrêmement périlleuse ; une fois ce stade maximum atteint, des replis étaient prévus pour faire face aux éventuelles avancées de l'assaillant.

A - Les dispositifs de mise en défense.

La ville pouvait redouter les attaques de plusieurs types d'ennemis : il pouvait s'agir de compagnies plus ou moins puissantes ou de seigneurs du voisinage, et il n'était pas à exclure la venue d'une forte armée du roi d'Angleterre. Si les premières ne disposaient que de moyens réduits, il en allait autrement des armées royales, nombreuses et bien pourvues en équipements divers. Les dispositions étaient prises suivant le type et la force de l'adversaire : elles pouvaient n'intéresser qu'un

nombre limité de défenseurs, soit tous les impliquer en leur faisant tenir les places qui leur étaient assignées sur les murs.

1 - Les dispositifs limités

La majorité des actions hostiles dirigées contre la ville furent le fait des compagnies opérant dans le voisinage. Ne disposant que d'effectifs limités qui ne leur permettaient pas d'investir intégralement le contour de la ville, elles ne pouvaient tenter un siège dans les règles ; aussi étaient-elles obligées de concentrer leurs forces sur un point donné de l'enceinte afin d'essayer de le prendre d'assaut, pour ensuite pénétrer à l'intérieur de la cité en cas de succès. Ces actions étaient naturellement dirigées contre les points faibles des fortifications.

En 1359, les consuls tinrent des hommes sur les murs à proximité de la porte de la Barre, dans le but de s'opposer aux coups de mains quotidiens que Jean de Gourdon menait dans ce secteur, accompagné de Benoit de Jean et d'Aymar d'Uchel et de leurs troupes. Les trois compères tentèrent de pénétrer en ville, laissant de côté les fortes défenses de la Barre, pour attaquer la palissade du Pal. Toutefois, le nombre suffisant de défenseurs mis en place à proximité permit de les repousser facilement [4].

Les faubourgs étaient des objectifs tout désignés aux entreprises des compagnies et des bandes car, souvent mal défendus, ils permettaient aux routiers d'opérer rapines et pillages traditionnels sans trop de difficultés. En effet, la cité ne disposait ni des moyens matériels et financiers, ni de ressources humaines suffisantes pour les équiper de solides défenses permanentes. Prendre les précautions indispensables nécessitait au préalable de connaître l'intention d'attaquer de l'ennemi, mais aussi de disposer d'un délai minimum entre le moment où l'on en prenait connaissance et celui où l'attaque devait effectivement avoir lieu ; si ces conditions n'étaient pas réunies, il ne restait aux habitants des faubourgs qu'à fuir et se réfugier derrière les murailles urbaines. En revanche, lorsque les consuls eurent le temps de mettre en place une protection pour les barris, celle-ci fut souvent efficace. En 1372 notamment, on eut connaissance d'une prochaine attaque "anglaise" dirigée vers les faubourgs, et ces derniers furent pourvus de nombreux défenseurs ; ils n'eurent d'ailleurs pas à combattre, car leur seule présence découragea les assaillants, qui abandonnèrent la partie sans rien tenter.

Sur la partie de l'enceinte protégée par le Lot les gués étaient, avec les ponts, les seuls passages permettant d'accéder aux pieds des murailles, aussi attiraient-ils logiquement certaines attaques. Les moyens adoptés pouvaient être préventifs et ponctuels, comme lorsqu'en août 1381, les

consuls avertis que des Anglais devaient attaquer dans la nuit du 13 par le gué de Saint Urcisse, placèrent des hommes en attente dans le lit de la rivière afin de s'y opposer [6]. Face à une menace intense et imprécise, la défense des points sensibles était renforcé le temps que durait le danger. Toujours en 1381, au mois de septembre, des hommes furent maintenus sur les différents gués pendant seize jours pour s'opposer aux entreprises de Ramonet Del Sort et de Bertrand de Rustang [7].

Malgré l'état d'insécurité permanent où la ville se trouvait, les activités urbaines se poursuivaient et chaque habitant devait pouvoir vaquer à ses occupations ; le consulat y trouvait son intérêt, car les richesses produites lui permettaient de lever de nombreux impôts, d'autant plus indispensables qu'il devait faire face aux importantes dépenses générées par la guerre. Il importait donc de bien identifier et quantifier les menaces, de façon à ne mobiliser que le nombre suffisant, et permettre ainsi la poursuite des activités économiques.

2 - La ville en état de défense.

Seul un ennemi disposant d'une armée nombreuse et bien équipée pouvait tenter d'assiéger la ville ; ce cas de figure ne se produisit qu'une fois en 1369, mais plusieurs passages d'armées en campagnes dans la région, ainsi que des rumeurs ou des renseignements erronés, firent croire aux consuls que la ville était sur le point d'être investie. Pour faire face à ces périls réels ou supposés, la ville était totalement mise en état de défense, et tous les combattants disponibles rejoignaient les postes qui leur étaient prescrits. En 1374, les 1760 défenseurs étaient répartis en compagnies de vingt à six cents hommes, chacune étant placée sous les ordres d'un capitaine .

Les compagnies avaient pour la plupart la responsabilité d'une portion des fortifications qui ne présentait pas de faiblesse particulière : au nord, entre les tours Saint-Jean et Saint-Mari, trois d'entre elles se répartissaient la défense de la zone, avec un total de 190 hommes, soit environ un tout les 2,40 mètres ; du moulin Saint-Jammes à la tour Saint-Jean, 290 défenseurs se pressaient sur les murs, répartis en cinq compagnies [9], la moyenne dans ce secteur étant d'un combattant tous les 3,80 mètres.

L'espace s'étalant des environs du pont Vieux à l'église Saint Urcisse, garni de six cent dix combattants [10], présentait une très forte densité avec une moyenne approximative d'un homme tous les 0,75 mètres ; ce nombre élevé était rendu indispensable par la présence du gué de Saint-Urcisse, qui offrait en été une voie d'accès directe au pied des murs environnant la porte du même nom. Il était donc impératif d'y repousser

tous les assauts de l'ennemi, car si ce dernier arrivait à franchir les murs dans ce secteur, il prenait directement pied dans un quartier d'habitation. A partir de là, aucun obstacle sérieux ne s'opposait plus à la prise de la ville par l'intérieur, qui serait tombée au pire en quelques heures, et au mieux en un ou deux jours avec une résistance acharnée et bien menée. La mission qui incombait aux défenseurs était donc vitale, mais aussi particulièrement simple : repousser l'ennemi sans esprit de recul. Dans ce cadre, choix et articulations tactiques étaient inévitablement limités : un seul capitaine commandait ces combattants, regroupés dans la compagnie la plus nombreuse.

Dans une moindre mesure qu'à Saint-Urcisse, la levée de terre et la tour du Pal étaient aussi mieux pourvues que les autres tronçons, avec trois compagnies totalisant 160 hommes [11] ; répartis sur les 300 mètres de l'ouvrage, ils étaient séparés les uns des autres par 1,80 mètre en moyenne. Cet effectif peut sembler faible pour un ouvrage structurellement vulnérable, qui devait canaliser les espérances de percées ennemies. Trois capitaines se partageaient le commandement des troupes, de façon à mettre sur pieds une défense mobile, exigeant rapidité de décision et d'exécution : chacun en charge d'un segment des défenses, ils pouvaient cependant diriger rapidement leurs soldats vers les points où l'ennemi faisait son effort, revenir ensuite à la position initiale si besoin, repartir encore ou être à leur tour renforcés par une autre compagnie, et ainsi de suite suivant les mouvements de l'assaillant.

Enfin, la courtine et les tours qui s'étalaient au sud entre la vieille ville et le pont Valentré recevaient, ce dernier exclu, un nombre notamment peu élevé de combattants avec seulement 160 hommes [12] pour un kilomètre de fortifications, ce qui augmentait l'espace moyen entre chaque soldat à plus de 6,20 mètres. Là encore, la défense de ce secteur était essentiellement mobile, sous les ordres de trois capitaines, car il ne présentait que deux points faibles bien délimités, les gués de Saint-Georges et des Chanoines, le reste de la courtine étant protégé par la profondeur et la largeur du Lot. Les effectifs étaient répartis comme suit : dix hommes affectés de façon permanente aux défenses de chaque gué, le reste des troupes se tenant prêt à intervenir sur l'un ou l'autre, mais aussi sur l'ensemble du secteur. De la sorte, la faiblesse numérique du personnel engagé est aisément compréhensible ; en revanche, elle l'est moins dans la zone s'étendant entre le pont Valentré et la tour du Pal, le "plan de défense" de 1374 n'y mentionnant pas la présence de défenseurs [13].

La ville, ne disposant pas des ressources humaines suffisantes pour garnir également et efficacement la totalité des fortifications, dut adop-

ter plusieurs combinaisons afin de répartir au mieux les défenseurs sur tous les ouvrages, et en particulier sur ceux présentant des faiblesses, structurelles ou autres. Concernant ces derniers, des priorités devaient être définies, et les consuls privilégièrent naturellement la protection de la vieille ville ; son principal point faible, à Saint-Urcisse, était garni d'un grand nombre de combattants qui compensait les facilités d'accès offertes par le gué à l'ennemi. Pour les secteurs faibles jugés secondaires, on essayait de pallier leurs faiblesses par un commandement plus élaboré, en jouant sur la rapidité et la mobilité pour contrer le nombre.

B - La tactique de défense du périmètre fortifié.

Une fois l'ensemble de la ville en état de défense, les assiégés essayaient naturellement de repousser les assauts, mais il était cependant sage de prévoir un éventuel insuccès, et le franchissement de certains ouvrages par un ennemi suffisamment fort. Dans ce cas de figure, le dernier réduit était constitué par la vieille ville, pièce maîtresse de la défense, car elle était l'aboutissement d'éventuels replis prévus à partir des points faibles de l'enceinte.

1 - La vieille ville, dernier réduit et pièce maîtresse de la défense.

La vieille ville s'imposait naturellement comme le réduit ultime de la défense, car elle contenait encore la majeure partie du bâti et des richesses urbaines. La partie occidentale de la presqu'île ayant probablement vu son urbanisation, déjà lâche avant la guerre, se réduire encore, les édifices situés à proximité des vieilles murailles ayant été rasés pour les besoins de la défense. L'ouest de la cité avait donc toujours un caractère rural très prononcé, contrairement à l'Est dont la vieille enceinte avait été entretenue et augmentée, restant ainsi la partie la plus solide des fortifications.

Le seul véritable point faible, à Saint-Urcisse, n'était vulnérable qu'en été, lorsque les basses eaux ouvraient le passage du gué, et le nombre de défenseurs qui y était alors affecté était suffisant pour résister à de fortes attaques ; le reste de la façade Est était couvert par le Lot, tandis qu'à l'ouest, le Grand Fossé protégeait de solides murailles plusieurs fois renforcées. L'importance et le rôle de la vieille ville transparaît à travers l'effectif qui y était affecté : en 1374, lors de sa mise en défense initiale, alors que certains de ses murs n'étaient pas en contact direct avec l'assaillant, elle recevait 1120 défenseurs sur les 1760 disponibles [14] . Disposant des plus fortes fortifications et des deux tiers des défenseurs, la vieille ville se présentait comme la pièce maîtresse du système défensif.

2 - Les replis successifs planifiés.

L'enceinte extérieure peut être divisée en deux côtés, que l'on peut qualifier pour l'un de "fort", et pour l'autre de "faible" : le premier était constitué par la façade orientale de la vieille ville, partie la mieux défendue de toute l'enceinte avec 920 hommes en 1374 [15] ; le schéma défensif de la clôture urbaine s'appuyait sur le postulat que cette façade ne pouvait céder aux attaques de l'ennemi, les reculs n'étant possibles que du côté "faible", à l'ouest. Les consuls avaient à l'esprit que la levée de terre du Pal n'était pas un obstacle suffisamment sérieux pour empêcher un fort parti d'assaillants déterminés de le prendre d'assaut ; ce merlon ne fut remplacée par une courtine maçonnée, de constitution assez médiocre par ailleurs, qu'au début du XVème siècle [16] ; elle resta donc une faille dans le système défensif pendant plus de cinquante ans. Le pont Valentré constituait lui aussi un ouvrage vulnérable, son emplacement au pied des collines étant particulièrement défavorable.

La simple logique imposait de prévoir le décrochage des compagnies affectées aux défenses Nord, car si la levée de terre du Pal cédait, l'ensemble des ouvrages du front nord pouvait facilement être pris à revers, devenant ainsi difficilement défendables. Or, une fois la presqu'île ouverte à l'ennemi, il était inutile et dangereux de poursuivre leur défense : inutile car rien n'empêchait plus les assaillants de se rendre maître de la partie occidentale de la presqu'île et d'attaquer le cœur de ville ; dangereux car leurs défenseurs pouvaient se trouver encerclés sur leurs positions, privant ainsi les défenses des vieux murs de bras indispensables.

Entre la levée de terre du Pal et les murs occidentaux de la vieille ville se trouvait une aire ouverte et couverte de cultures qui s'étendait sur plus de 800 mètres ; elle s'étalait sur une distance similaire depuis le pont Valentré. Cet espace représentait une zone tampon, de défense intermédiaire : un ennemi qui aurait réussi à franchir le Pal ou le pont devait être combattu sur cette étendue, avant qu'il n'atteigne les premières défenses avancées de la vieille ville. En mai 1369, les troupes de John Chandos réussirent à franchir le Pal et s'enfoncèrent profondément à l'intérieur de la presqu'île, jusqu'à ce qu'elles soient stoppées dans cette zone de cultures, bien avant d'atteindre les vieux murs [17] ; la carte des terroirs dévastés par les troupes anglaises montre que leur extrême avancée s'est arrêtée le long d'une ligne passant à proximité des enclos monastiques des minorettes, des chartreux et des cordeliers, ce qui autorise à penser que les défenseurs s'appuyèrent sur ces édifices pour repousser les assaillants. Le schéma défensif prévoyait donc la nécessité de combattre dans l'intervalle que formait le secteur "rural" de la ville. La simple logique l'imposait : si les défenseurs s'étaient repliés directement

à l'intérieur des vieux murs, ils se seraient interdit toute possibilité de repousser l'ennemi hors de la presqu'île ; perdant ainsi toute liberté de manœuvre, il ne leur restait plus qu'à soutenir un siège en règle. Leur seul - et aléatoire - salut reposait alors sur la possibilité de tenir suffisamment longtemps pour lasser l'ennemi et provoquer ainsi son départ. De plus, les consuls et leurs capitaines avaient certainement remarqué que la ligne de fortification Nord, une fois retournée par l'ennemi, était difficilement défendable par celui-ci, vu que les tours Saint-Jean et de Morlas étaient ouvertes à la gorge, et que les tours de flanquement faisaient uniquement face au nord.

L'éventualité d'un repli total à l'intérieur des vieux murs n'était toutefois pas exclue. En 1374, plus de 180 hommes étaient maintenus sur les fortifications occidentales de la vieille ville, malgré le fait qu'elles soient loin d'être au contact direct de l'ennemi. Parmi ces troupes se trouvait une partie de la compagnie d'Arnaud Delpech, qui renforçait celle de Guillaume de Lafon sur les murs à proximité du *portal* Garrel ; Arnaud Delpech et le reste de sa compagnie défendaient le pont Valentré [18]. Or, le portal Garrel était relié en ligne droite au pont Valentré par le chemin de Balandre : contraint d'abandonner le pont et de se replier, Arnaud Delpech se serait naturellement dirigé vers le *portal* Garrel, où il aurait reformé sa compagnie pour poursuivre le combat à partir des vieux murs. Chaque compagnie placée initialement sur les nouvelles fortifications de la presqu'île, devait ainsi avoir un point de repli bien déterminé sur les vieux murs. En cas de poussée irrésistible de l'assaillant, ceci aurait permit à la défense de se ressaisir en évitant tout flottement néfaste, car chaque portion des anciens murs se serait trouvée immédiatement garnie de combattants, chose impossible à réaliser lors d'une reculade imprévue et désordonnée - une débandade -, qui aurait vu certains secteurs en surnombre, alors que d'autres auraient été quasiment vides de défenseurs. Le repli des combattants du front Nord n'impliquait pas forcément celui de ceux en place au pont Valentré : lors du siège de 1369, il parait visible que ses défenseurs restèrent en place lorsque les Anglais percèrent le Pal et s'enfoncèrent vers le sud, dépassant le pont qui resta ainsi une épine sur leurs arrières.

Les consuls, bien secondés par leurs capitaines, avaient un regard lucide sur les capacités de résistance de la clôture urbaine fortifiée, et surtout devaient compter avec des ressources humaines limitées. Leurs réflexions sur la défense les amenèrent, avec un certain esprit tactique, à optimiser les capacités de chaque ouvrage, jouant de ses forces et palliant ses faiblesses à l'aide d'une utilisation rationnelle des défenseurs, et à prévoir différents replis vers la vieille ville. De cette façon, un assaillant impossible à contenir au nord aurait progressivement perdu des forces

pour parvenir au pied des vieux murs ; cette extrémité atteinte, les cadurciens pouvaient encore protéger la partie la plus importante de leur ville. Le réalisme de ce raisonnement fut démontré lors du seul siège subit par la ville au XIVème siècle, en 1369 : la défense de la ville avait reçu des renforts en hommes et en artillerie, envoyés par le duc d'Anjou [19] ; ces forces supplémentaires n'empêchèrent pas les Anglais de Chandos de submerger les défenses nord, et de pénétrer profondément dans la presqu'île. Les dispositifs de repli furent alors mis en œuvre, et permirent de stopper les assaillants bien en avant des barbacanes occidentales de la vieille ville.

Nicolas SAVY

Notes

1 - Arch. Mun. Cahors, FF 24, copie du XVIIème siècle de la demande de contribution faite par les consuls de Cahors au chapitre en 1345 ; la description du sac de Bergerac se trouve pages 2 et 3.

2 - Cette porte se trouvait à l'embranchement de la rue des Maures et de la place des Carmes.

3 - Il subsiste une portion de plus de 100 mètres de cette muraille rue du Lot, à deux pas du foyer Valentré.

4 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, 4 tomes, Cahors, Girma, 1886, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1982, t.III, p. 163-164.

5 - *Ibidem*, p.235.

6 - *Ibidem*, p.271.

7 - *Ibidem*.

8 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 241-243.

9 - *Ibidem*.

10 - *Ibidem*.

11 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 241-243.

12 - *Ibidem*.

13 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 241-243.

14 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 241-243.

15 - *Ibidem*.

16 - Lacoste, (G.), op.cit., t. III, p.336.

17 - Lartigaut (J.), *L'approvisionnement immédiat d'une ville, Cahors en 1369, dans Actes du XLIIe congrès d'études régionales organisé par la Société des Etudes du Lot à Souillac et Martel les 19, 20 et 21juin 1987*, Cahors, Imp. Dhivers, 1988, p.170 - 180.

18 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 241-243.

19 - Lacoste (G.), *op. cit.*, t III, p. 206.

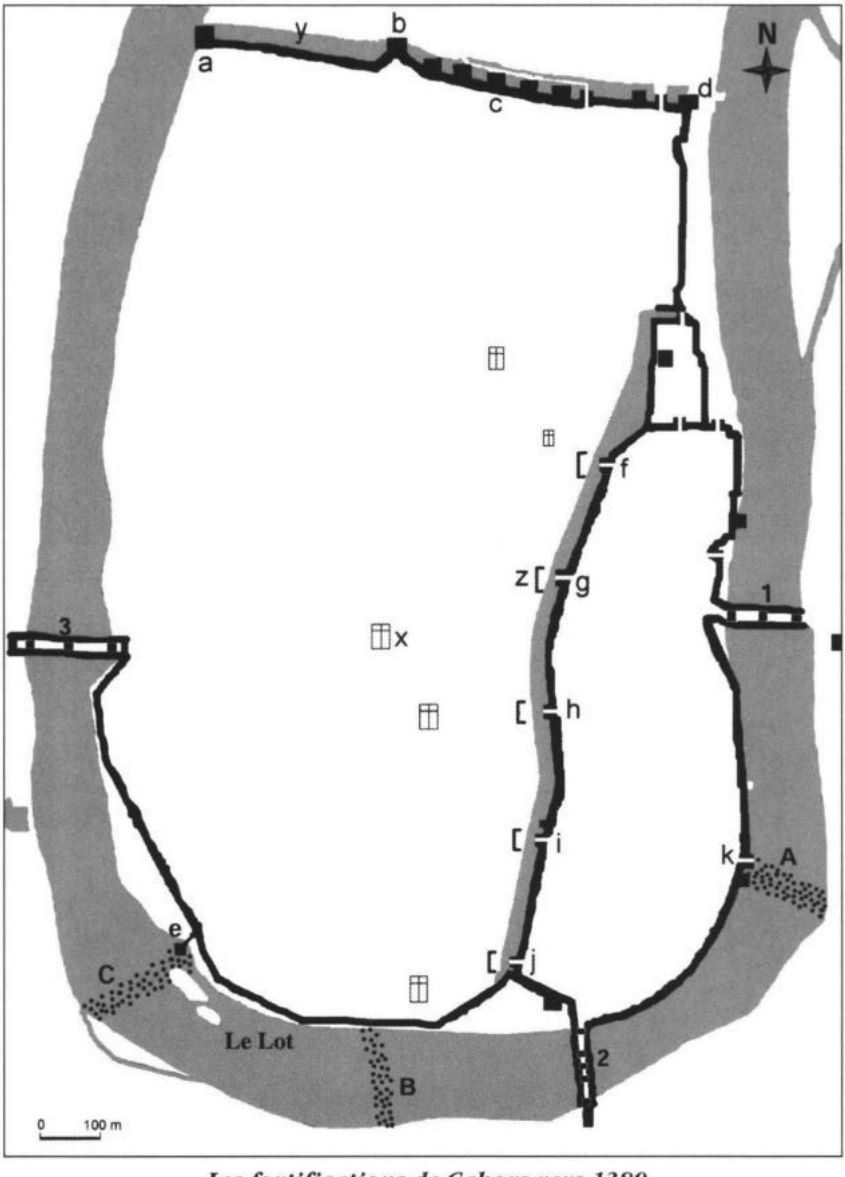

Les fortifications de Cahors vers 1380

- *Tour : a) du Pal : b) St-Mari ; c) de Morlas et, à droite porte St-Michel ; d) St-Jean et porte de la Barre ; e) des Chanoines.*
- *Porte : f) des Augustins ; g) Albenc ; h) Garrel ; i) Neuve ; j) des Morouls ; k) St-Urcisse.*
- *Pont : 1) Neuf ; 2) Vieux ; 3) Valentré.*
- *Gué : A) St-Urcisse ; B) St-Georges ; C) des Chanoines.*
- *Autres : x) couvent ; y) fossé ; z) barbacane.*

Fig. 1 : La porte Saint-Michel (entrée du cimetière actuel) et le départ de la courtine vers la tour Saint-Mari.

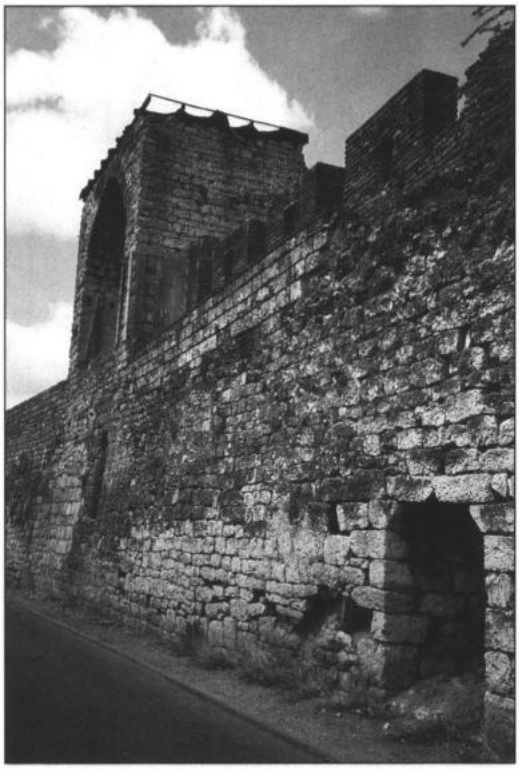

Fig. 2 :
La tour de Morlas, en position centrale sur la courtine joignant la porte Saint-Michel à la tour Saint-Mari.

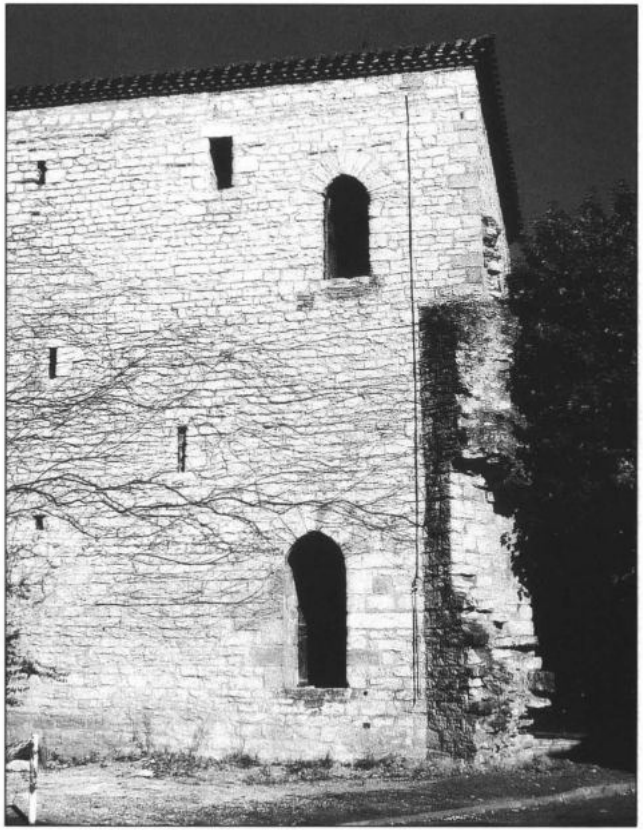

Fig. 3 : La tour Saint-Mari, dominant la plaine du Pal.

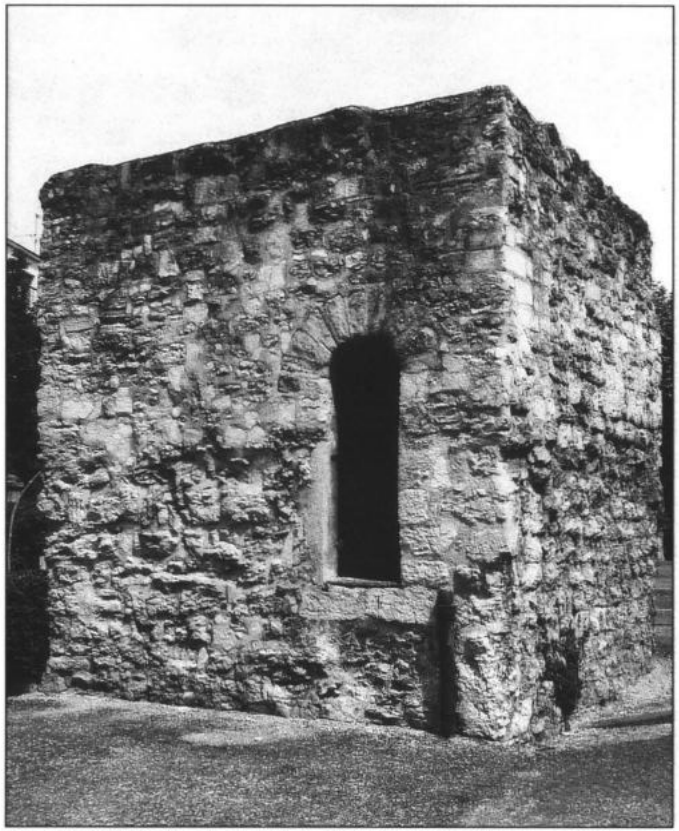

Fig. 4 : Restes de la tour des Chanoines, aujourd'hui sur le quai Cavaignac, face à l'ancien gué du même nom.

Fig. 5 : La tour du Pal, au bord du Lot, et le départ de la courtine vers la tour Saint-Mari.

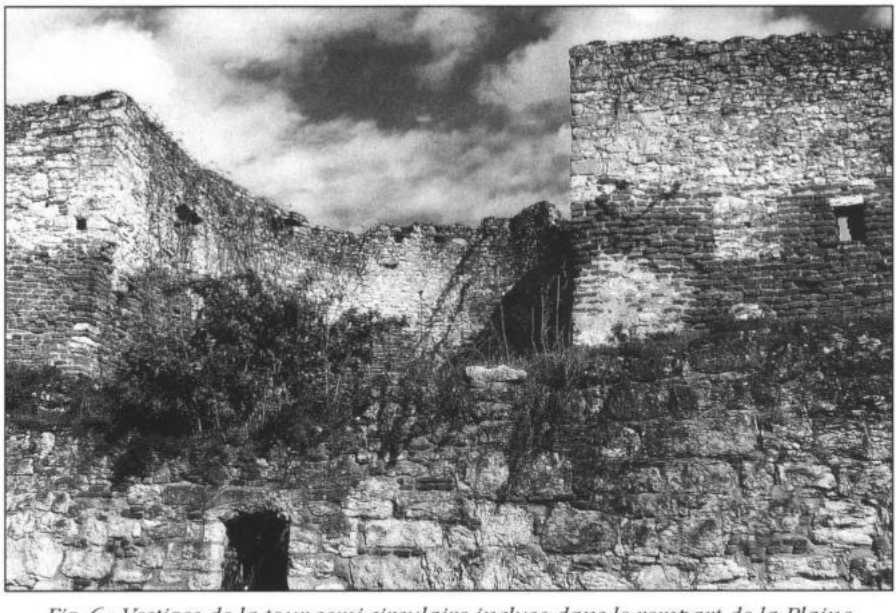

Fig. 6 : Vestiges de la tour semi-circulaire incluse dans le rempart de la Plaine du Pal. Cette tour et la courtine sont postérieures à la période concernée par l'article. A l'emplacement de la muraille se trouvait alors une levée de terre garnie de pieux (pals) et précédée d'un fossé.

LOT, TERRE DE REVOLUTION*

Première partie :

LES TROIS HIVERS CHAUDS DU QUERCY CONTRE LA RENTE FÉODALE (FIN DE 1789-DÉBUT DE 1792)

LE CARNAVAL DE L'ÉGALITÉ (décembre 1789-avril 1790)

Un document du 21 décembre 1789 signale des soulèvements contre les seigneurs de Brengues et Thémines, au nord-ouest de Figeac [1]. A Brengues, les paysans jettent le banc d'église du seigneur dans le Célé. À Thémines, une potence est élevée pour pendre ceux qui oseraient payer la rente. Un peu plus tard, début janvier, la campagne environnant Figeac entre en insurrection [2] :

"Presque dans toutes les terres voisines il y a de la rumeur, des attroupements de gens armés vont dans les châteaux sous de vains prétextes, attaquent seigneurs, fermiers, notaires et veulent brûler les papiers... Cette lettre écrite de Figeac, le 3 janvier, est confirmée par cette autre, du 9 :

"Les insurrections des gens de la campagne se multiplient dans cette contrée. Le foyer a d'abord été dans les paroisses de Saint-Cirgues, Saint-Hilaire et Bagnac en Quercy et elles se sont manifestées par un refus formel de payer la dîme et la rente. Les malintentionnés se sont portés jusqu'à planter des poteaux pour y attacher ceux qui oseraient continuer la prestation des redevances... En janvier, le subdélégué de Figeac écrit *"Il est peu de paroisses où l'on n'ait brûlé les bancs des églises, dressé des potences et commis des excès".*

Vers la mi-janvier, les paroisses autour de Vayrac sont en effervescence [3] *"les jours se passent en sonnailles, les notables obtiennent le départ du notaire, sous-fermier de l'évêque de Tulle, chez qui l'on boit et danse".* Le 13, le seigneur de Saint-Michel-de-Bannières dénonce *"les assemblées de gens audacieux et oisifs parmi, lesquelles il se mêle des femmes sans honneur et sans pudeur.. principalement attachées à enlever les girouettes des maisons sous menace d'incendie* [4]*..."* Le 19, le trouble s'étend vers la Bouriane [5] : le comte de Clermont-Toucheboeuf est assigné à Peyrilles, afin de montrer ses titres. Son château est mis à sac, ses

titres brûlés, avant que son autre château de Besse, près de Gourdon soit dégirouetté par 200 vassaux. Fin janvier, après avoir sorti et brûlé les bancs de l'église, les gens de Montamel se portent au château de Larroque. Les 14 girouettes sont abattues, des barriques sont mises en perce, et on danse autour du *mai* où pendent les mesures et le crible de la rente. Le même jour, deux châteaux de Boissières sont attaqués. Parallèlement, celui du Repaire (près de Gourdon) est dégirouetté, pendant que celui de Péchambert à Gaumiers, est mis à sac. Celui du Vigan est dégirouetté le 25, des actions similaires sont signalées à Léobard, Millac et Saint-Cirq.

À partir du 21 janvier et jusqu'au début février, l'attaque des seigneuries de Larroque-des-Arcs et de Saint-Géry contraint M. de Beaumont à se réfugier à Cahors. Au long du Lot, les troubles courent à Mercuès, Lherm, Cieurac, de Grimard, de Bart, [6] : *"En général, dans toute cette partie du Quercy, on n'a laissé aucune girouette* [7]*"*.

Le 25 janvier, les insurrections traversent le Lot : *"les habitants de Lacapelle-Cabanac, lassés de payer de si fortes rentes et surtout cette année où les particuliers n'ont pas de pain se sont joints à ceux de Touzac pour aller au château de Mauroux dans le dessein d'abattre les girouettes et faire brûler les bancs* [8]*"*. Le seigneur doit signer un sursis de paiement des rentes et l'engagement de rembourser toutes les surcharges reconnues depuis 40 ans. D'autres affrontements sont signalés au Boulvé, Saint-Matré et Saux [9].

Cependant, l'agitation la plus forte occupe vraisemblablement la zone comprise entre Cahors, Caussade, Montauban et Moissac. À Cavaniès, le château est attaqué le 26 janvier, par 100 personnes de Bégoux et Peyrat qui réclament titres et mesures. De leur côté, les habitants de Galessie rendent visite au seigneur d'Arcambal. Le 27, même scénario à Bégoux, conduit par le curé et deux notables, auxquels se joignent les gens du Bousquet et de Ramonets. Le même jour, la contagion se répand à Cieurac. Trois grands coffres d'archives de Cieurac et des terres voisines de Veylats, Aujols, Labrugade, le Clauzel et Flaujac sont détruits ; les insurgés vont ensuite à Laburgade exiger l'extinction des droits [10]. Ce 27, l'abbé Malartic, seigneur de Pauliac, écrit que le trouble a gagné successivement les châteaux de Flaujac, Hautesserre, Lieuvère [?], Cieurac et enfin Pauliac, qui a été mis à sac. Début février, il est à Belfort, Labastide et Loubejac.

Plus à l'ouest, le tocsin rassemble les paroissiens de Pern le jeudi 28 janvier. Des *mais* sont dressés, et le seigneur de Pélagrue, doit régaler l'assistance. Les assaillants brisent les armoiries, vident la cave, font un feu de joie en brûlant les titres, tandis que le crible des rentes est hissé en haut du mai. Échauffés par le vin, les paysans se portent

ensuite vers les châteaux voisins, le 29, ils sont à Boisse, chez Belleud où convergent plus de 400 personnes qui exigent vin, provisions, mesures, lièves, restitutions de rente, et dressent des *mais*. Le soir, Belleud apprend que son château voisin de Flaugnac a été saccagé par les habitants de Lamorlairette, Saint-Julien, Ganier-Saint-Paul réunis à ceux de Flaugnac. Un troisième château de Belleud, celui de Labarthe, est pris par 1200 paysans qui y séjournent trois jours, et le mettent à sac [11].

Ce même 29, des paysans se portent sur le château de Saint-Paul-la-Bouffie. Ils pillent le blé de la rente. Le lendemain, ceux de Saux et Lamagdeleine, marchent ensemble sur Montpezat [12] réclamer *"le blé qu'on leur a volé"*. Malgré le maire, le juge et le notaire, ils s'avancent jusqu'au château, bientôt rejoints par *"la majeure partie des artisans"*. Ensemble, ils pénètrent dans la place, forcent la salle des archives, brûlent les titres ou les noient dans un puits. La journée s'achève par le pillage de 400 quartes de blé et des bureaux du seigneur.

Le samedi 30, le château de Montalzat est attaqué par une bande qui revient le lendemain en plus grand nombre. Le même jour, l'abbaye de Saint-Marcel à Réalville est pillée. Dans les premiers jours de février, le château d'Auty, propriété de M. de Beaumont, celui de Lastours, appartenant au député Cazalès et celui du Colombier de M. de Lesseps, sont attaqués.

Pendant ce temps, le tumulte se transporte plus à l'ouest, dans le district de Lauzerte (Saint-Avit, Lacapelette, Saint-Urcisse, Saint-Amans, Lauture, Montesquieu [13]). Le 31, un *mai* est planté à Montlauzun près de Montcuq, le lendemain, le tocsin sonne à Castelnau-Montratier [14]. Comme à Montpezat, les ruraux sont épaulés par *"les artisans, marchands, bourgeois, avocats prêtres, chanoine, et jusqu'au curé"*. Trois *mais* sont érigés sur la place où un bûcher consume les bancs de l'église. Puis la troupe s'ébranle vers le château du Poujoula où le vin coule à profusion, pendant que mesures et crible pendent en haut d'un *mai*.

Deux jours plus tard, le 3 février, les frères Belleud, se présentent à Castelnau-Montratier et se proposent d'assurer le maintien de l'ordre. Ils sont à la tête de la garde nationale de Saint-Aureil, dont ils étaient les seigneurs. C'est la première tentative de résistance organisée par la ci-devant noblesse. Le 4, leur troupe fait le ménage à Castelnau : les trois *mais* sont abattus et les girouettes remontées ; puis ils se portent à Boisse où ils font battre la caisse, abattre le *mai*, et ordonnent de ne plus se rendre au son du tocsin. La même scène se reproduit à Perm, puis à Sauveterre, Saux, Calamane, Saint-Martin et Saint-Aureil où deux *mais* sont arrachés de force. Le 9, la troupe surveille la foire de Castelnau [15]. Un autre corps de volontaires se forme à Montauban. Il est commandé

par le vicomte de Chaunac, assisté du marquis Descayrac. La formation de cette troupe est autorisée par le commandant de Montauban, et trois échevins de l'ancienne municipalité d'Ancien Régime. Cette troupe fait 10 prisonniers au château de Lisle.

À Camparnaud, près de Moissac, le fils du propriétaire du château a fait préventivement descendre les girouettes et brûler les bancs. Le 4 février, les paysans affluent au petit jour. Dans des circonstances mal élucidées, l'affaire tourne mal. Le château sera le premier incendié. Du côté des forces de l'ordre, on compte un mort et deux blessés. Les paysans laissent 30 prisonniers, et peut-être autant de morts [16]. Une troupe venue de Montauban participe aux combats. S'agit-il des volontaires conduits par Chaunac et Descayrac ? La question reste posée.

HIVER 1790-1791 DE LA GUERRE DES *MAIS* A LA GUERRE AUX CHÂTEAUX

L'hiver 1790-1791 est si animé en Quercy que l'Assemblée Nationale doit y déléguer deux commissaires. Dès le 22 septembre, les administrateurs du département écrivaient : *"les craintes que nous avions conçues à l'approche de l'époque de la perception des rentes n'étaient que trop fondées"*. Le 30 août, une proclamation au sujet de leur perception est très mal reçue : des *mais* sont érigés, *"signe uniforme d'insurrection"*, dans quelques endroits (Thuron, Galessie), des potences menacent payeurs ou percepteurs. Les événements de Vire illustrent cette insubordination latente. Le 10 octobre, au sortir de la messe, le seigneur fait proclamer les rentes. Les habitants protestent, menacent, plantent une potence aussitôt arrachée, puis relevée. Dans la nuit du 14 au 15, elle se mue en mai chargé de raisins, gâteaux et gobelets et de l'inscription *Vive la nation, le Roi, la Loi*. Le 17, la maréchaussée et 50 gardes nationaux viennent abattre le *mai*, sur lequel une main anonyme a écrit : *"Tenez ferme ; nous sommes libres, ne vous laissez pas plonger dans la servitude"*. La troupe détruit le *mai* malgré le rassemblement d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'interposent et déclarent qu'ils veulent payer la rente, mais conformément aux titres primordiaux [17].

La prise de Gourdon

Dans ce contexte les administrateurs du district de Gourdon décident de faire du zèle. Le 15 novembre, ils désignent les *mais* comme signes d'insurrection et ordonnent leur destruction. Cette décision rencontre une résistance d'autant plus vive que le 14 juillet, on a partout planté des *mais* qui ont ainsi reçu l'onction de la légalité. Le 25 novembre, 100 grenadiers arrivent de Figeac pour les abattre. La muni-

cipalité de Gourdon appelle à la raison : *"Soyons raisonnables, citoyens : si le plantement d'un arbre sec était signe de bien public croyez-vous que l'Assemblée nationale en aurait ordonné l'arrachement ?"* [18].

La troupe s'ébranle et fait enlever la potence élevée dans le bourg de Gindou le 26. Le 29, le *mai* de Loupiac subit le même sort. Le 1er décembre, ceux de Saint-Projet, le Vigan et Saint-Cirq sont détruits, et plusieurs personnes sont arrêtées. Puis la même opération se déroule à Concorès, Peyrilles et Saint-Germain-du-Bel-Air. Dans ce dernier village, la troupe est reçue à son de tocsin par un imposant rassemblement de paysans en armes. Le maire s'entremet, affirmant qu'il détruira le *mai* lorsqu'il sera assuré que le décret de l'Assemblée ordonne expressément cette destruction. Dans l'attente, il propose et obtient que la troupe, se retire vers Gourdon.

Ce recul provoque aussitôt l'insurrection. Le tocsin sonne dans toute la contrée environnant Gourdon. Joseph de Linars, capitaine de la garde nationale de Ginouillac, marche avec ses 50 hommes vers Souillac qu'il croit menacée. Il s'avance vers Saint-Chamaran, puis Saint-Germain avant d'être dirigé vers Gourdon où il arrive vers 19 heures. Le cortège qu'il conduit n'a cessé de grossir et compte plus de 500 personnes, auxquelles s'adjoignent des cortèges venus des autres directions, soit 4 à 5000 personnes, qui reconnaissent Linars comme chef.

À Gourdon, les autorités mettent la ville en état de défense. Mais le bas peuple se déclare du côté des paysans. La troupe se réfugie dans l'église Saint-Pierre, pendant que Linars délègue son frère comme négociateur. Ce dernier réclame l'arrêté du département, et après l'avoir lu, conclut qu'il n'est applicable qu'aux signes d'insurrection, et non aux *mais* qui sont des signes de liberté. À minuit, le seul administrateur du district qui n'a pas fui, signe ce texte : *"Aujourd'hui 3 décembre 1790 s'est présenté Joseph Linars à la tête de 4500 hommes pour demander au Directoire du District la cause des troubles et vexations qu'ont éprouvé plusieurs communes... Nous avons reconnu qu'il ne nous était prescrit que d'abattre les marques d'insurrection... ; que cependant dans [notre] délibéré... nous n'avons pas excepté les mais érigés à la liberté reconquise"*. La suite prévoit le retrait des troupes, et la destruction des marques d'insurrection, à l'exception des *mais*.

Linars se retire avec sa troupe. Mais 5 à 600 hommes restent en ville, d'autres arrivent : dans la nuit plusieurs milliers de ruraux menacent les soldats, barricadés dans l'église [19]. À 11 heures du matin du 4, la municipalité obtient que la troupe puisse quitter la ville. Alors que les prisonniers sont libérés, commence la mise à sac de la ville qui dure jusqu'au 6. Du 6 au 12, la fureur des ruraux se tourne vers la campagne. Le château de Léobard propriété de Touchebœuf-Beaumont, celui de

Lamothe-Massault sont dévastés, de même que des maisons de notables à Rampoux, Casals, Gindou et Rouffilhac.

À l'origine de la guerre aux châteaux du Sud-Ouest : paysans contre la ligue d'Escayrac (district de Lauzerte).

Le long de la Barguelonne, les troubles commencent au château de Folmont, qui rayonne sur les paroisses de Bagat, Lasbouygues et Saint-Pantaléon [20]. Dès le 3 août, la municipalité de Saint-Pantaléon avait écrit craindre *"des événements terribles à l'occasion de la levée des rentes"*. Dans les nuits du 5 au 11 décembre, le mur de clôture du patus en litige avec le seigneur est dévasté. Dans celle du 12 au 13 et le jour de la foire du 13 le château est pillé, de même que la nuit suivante. Dans la journée du 14, le maire écrit au seigneur pour le presser de céder ses titres. Le 16, un attroupement armé de 5 à 600 personnes des trois paroisses pille à nouveau le château. L'arrivée du porteur de la lettre de renonciation du seigneur calme la population, mais la spoliation reprend le 19 et dure jusqu'au 24, avant l'incendie final du château.

À cette date, le trouble a gagné la rive gauche de la rivière dans la nuit du 13 décembre, un attroupement armé de fusils et faux à rebours se porte au château de la Bouisse, près de Saint-Daunès. Alors que le pillage bat son plein, le maire Albugue et le procureur Lacombe tentent de calmer les assaillants, venus de Saint-Daunès et Saint-Pantaléon. En vain. Le pillage se poursuit jusqu'au 15.

Le 14, le seigneur Souilhac de Mordesson, réfugié à Cahors, est menacé de voir son château de Lagarrigue, subir un sort analogue à celui de ses voisins s'il ne renonce pas à ses rentes. Le 17 l'immeuble est pillé jusqu'aux gonds. Les officiers municipaux de Saint-Pantaléon lui demandent *"de faire un délaissement de toutes les rentes comme les autres seigneurs,"* lui donnant rendez-vous à Sauzet. Le 18, le seigneur envoie sa renonciation.

En contrepoint de ces affrontements, à Cahors se réfugient seigneurs, féodistes, magistrats, fermiers, notaires, hommes de loi : tous ceux qui vivent des rentes féodales, fuient la campagne en direction du chef-lieu. Le 9 décembre, la municipalité se démarque de ces hôtes peu désirables, ordonnant des perquisitions et le port exclusif de la cocarde tricolore. Ce jour, la fine fleur de la noblesse locale se réunit à Castelnaud-Montratier, chez Belleud Saint-Jean. Outre les frères Belleud, on note la présence de Descayrac, Pechpeyrou de Beaucaire, Pelagrue-Châtelan, Boissière, le Duc, la Beruede, Crocy-Rozet etc. [21] La création de cette *"ligue offensive et défensive"* de la noblesse provoque radicalisation des luttes.

Le 17, elle se porte au château de Haut-Castel, près de Lauzerte où elle signe une proclamation dans laquelle elle affirme *"en prenant les armes nous n'avons d'autres motifs que l'intérêt général et la sûreté des propriétés"*. Le soir, la petite troupe entre dans Montcuq pour passer la nuit. Le peuple s'alarme, réclame que les nobles soient désarmés. Vers onze heures du soir, trois coups de fusil partent de la maison où les nobles passent la nuit. Un paysan est blessé. Dans la ville où courent les bruits les plus fous – la troupe ne serait que l'avant-garde d'un corps de 500 personnes – l'alarme s'accroît et se répand bientôt aux villages voisins. Les nobles quittent la ville, investie par des milliers de paysans qui pillent des maisons.

Le 19, dans sa propriété Saint-Cyprien, le seigneur Duc a-t-il invité la municipalité et les citoyens pour boire et manger, ou au contraire, a-t-il demandé secours devant l'arrivée promise des paysans ? Paraît soudain la troupe de ci-devants, conduite par d'Escayrac. C'est la débandade : les paysans courent au village pour sonner le tocsin. Bientôt, les coups de feu claquent : on relève deux morts et quatre blessés du côté des paysans, tandis que les assaillants ne perdent qu'un cheval.

Grossie par la rumeur, cette expédition punitive provoque une longue suite de représailles. Beaucoup de châteaux sont attaqués, pillés et incendiés : Marcillac (paroisse de Saint-Cyprien) propriété de M. de Saint-Jean, Montlauzun, Labrugade. Le 26 décembre, le château du Gal est détruit, d'Escayrac se réfugie dans celui de Lauture qui lui appartient aussi, puis, au début janvier, décide ses partisans à émigrer à Turin. Lui-même prend la route du Languedoc et s'arrête à Buzet-sur-Tarn chez son parent, le comte de Clarac.

Dans les derniers jours de 1790, trois nouveaux châteaux sont incendiés : Peschsec, à Saint-Nazaire de Valentane, la Motte et la Bruguède à Brassac et à Bourg-de-Visa. L'agitation se poursuit en janvier : le château du Trépadou (Belmontet) est pillé le 11, comme ceux de Granouillet (Saint-Urcisse, propriété de Pellegrue, beau-frère de d'Escayrac) et de Montlauzun le 18. Le 16, 4 à 500 paysans venus de Saint-Cyprien, Saint-Laurent et Cazillac se font justice en saccageant le château de Descayrac à Lauture. Les assaillants ont-ils été encouragés par l'annonce de la mort du propriétaire une semaine plus tôt ? Toujours est-il que dans ce district de Lauzerte, près de trente châteaux ont été incendiés, pillés ou dévastés. La municipalité de Lauzerte écrit que *"le désordre est à son comble"*, celle de Montcuq qu'il *"ne se passe pas d'heure du jour depuis un mois sans qu'on apprenne quelque nouvel incident."*

L'épilogue de cette agitation se déroule en deux épisodes : un premier, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1791 se traduit par la prise du château de Buzet-sur-Tarn, ou Descayrac trouve la mort. Le second se déroule

cinq mois plus tard à Castelnau-Montratier, où un détachement de 40 gardes nationaux de Cahors venus accompagner le nouveau curé et son assesseur pour les paroisses de Fillhol et Saint-Sernin s'oppose aux frères Belleud. Des coups de feu sont échangés. Le chef de la garde nationale est blessé, les Belleud et leur domestique se réfugient dans une cave. Le siège s'achève à onze heures du soir et se solde par cinq victimes : trois gardes nationaux, l'aîné des Belleud – qui se suicide – et leur domestique, tandis que le cadet est arrêté. Le peuple des campagnes accourt de Pern, l'Hospitalet, Saint-Paul, Saint-Aureil etc. : les têtes de Belleud aîné et de son domestique sont décollées, leurs troncs pendus par les pieds sont suspendus à un arbre. Le 18 mai, les gardes nationaux reviennent à Cahors avec les blessés, leur prisonnier et les têtes de Belleud et du domestique au bout de piques. La foule accourt et se fait justice : Belleud cadet est suspendu à un arbre, son corps est percé de coups jusqu'à ce que mort s'ensuive, et il restera suspendu jusqu'au lendemain. Cette mort signe la fin de la ligue d'Escayrac dont les exploits ont alimenté la rumeur dans le Bas-Quercy pendant tout l'hiver [22].

Sur le district de Figeac qui fut à l'origine des troubles, le chanoine Sol est en désaccord avec le rapport des commissaires de l'Assemblée Nationale qui visitent la région du 17 au 22 janvier 1791 [23], et qui écrivent que ce district est *"celui de tous ceux que nous avons parcouru où il y a eu le moins de désordres"*. Inversement, Sol écrit que dans tout le district *"on pillait et on incendiait les maisons nobles"*. Un document non daté des Archives départementales lui fait commettre une erreur : les châteaux seront bien attaqués, mais l'hiver suivant.

Les troubles du district de Figeac. (fin 1791-début 1792)

Ils débutent entre la Noël et le jour de l'An : durant la nuit du 25 au 26 décembre 1791, dans la commune de Fons, un attroupement détruit un séchoir à châtaignes de Gasc cadet. La nuit suivante, des coups de fusils sont tirés sur le château du Roc, propriété de Prud'homme. Les 27 et 28, des troubles sont signalés à Mialet (Saint-Bressou), et à Fons [24]. Dans la nuit du 1er au 2 janvier 1792, le château de Mialet, est incendié. Françoise de Gasc, réfugiée à Figeac depuis le début de 1791, écrit à la municipalité pour la rendre responsable des dommages. Ce qui reste du château est mis à sac les jours suivants [25].

Dans la première semaine de janvier, le district dépêche des commissaires, chargés de rétablir l'ordre. Ils marchent successivement sur Fons, Lacapelle-Marival, Bouissou puis Mialet où ils constatent que le château est en cendres. Ils se rendent ensuite à Cardaillac, puis à Fourmagnac. A Camboulit, ils sont accueillis par le maire, complètement dépassé par l'insurrection des habitants qui taxent les maisons aisées.

De là, ils se rendent à Brengues où ils constatent que le château – déjà visité en novembre 1789 – a été pillé dans la nuit du 6 au 7 janvier [26].

Si l'intervention des commissaires renseigne sur l'extension des troubles, elle n'empêche pas leur rebondissement. Le 16 janvier à Fourmagnac, la verrerie de Favars est détruite. Celle de Lagarrigue à Cardaillac subit le même sort le 19 [27]. A Cajarc, où des troubles sont signalés depuis le début de janvier, les mesures du château de Saint-Jean-de-Laur sont détruites. Dans la nuit du 25 au 26 janvier, le château de Sonac est la proie des flammes. Une semaine plus tard, dans la nuit du 31 janvier au 1er février à Fourmagnac, le château de Plaisance, propriété de Gasc cadet est pillé, puis incendié. Le 12 février, à Camburat, la demeure du Poujoulat est incendiée, de même que la grange de Boisse. Le carnaval de la paroisse de Lissac est animé [28]. Les 13 et 18 février, les habitants de Blars et de Marcillac s'attroupent contre les rentes.

Le mois suivant, les troubles persistent. Dans la nuit du 8 au 9 mars 1792, le château de Mialet, en cendres depuis le 2 janvier, est visité pour la troisième fois (incendie d'une grange). Celui du Roc est aussi visité pour la troisième fois dans la nuit du 11 au 12. A Fons, la réunion d'une dizaine de paroisses pour former la garde nationale dégénère : visites des bonnes maisons où l'on fait ripaille, attaque, pillage et incendie du château, tandis que les propriétaires sont rossés, avant de se réfugier à Figeac [29].

Dans la nuit du 12 au 13 mars à Cardaillac, la propriété de la dame Flurans à Lagarrigue est pillée et saccagée. La même nuit, à Camburat, le château de Favard, propriété de Duteil est attaqué par des gens de Cardaillac, Camburat et Plagnioles. Pillage du château, brûlement des livres de créances et des titres, tandis que le propriétaire est laissé pour mort. Le 13, nouvel incendie, dévastation des récoltes et du moulin de Plagnioles, puis incendie du château de Fourmagnac et saccage de celui de Bessonies qui est de nouveau visité le 25 mars par 150 personnes du village, de Saint-Hilaire et de Latronquière [30].

Dans la nuit du 16 au 17, à Saint-Maurice-en-Quercy, les biens de Mlle Labro sont pillés. Près de là, un cabaretier fait du train à Rudelle. Le 24, un attroupement est signalé à Corn et Roquefort. Vers la fin du mois un autre parcourt les hameaux de Théminettes ; d'autres sont signalés à Felsins et Lunan, à l'ouest de Figeac, 500 personnes venues de Saint-Félix, Lentillac, La Capelle, Bagnac pillent le château de Lasfargues à Saint-Jean de Mirabel les 26 et 27 mars [31]. Dans la nuit du 29 au 30, c'est l'incendie du château d'Aynac. Début avril, on signale encore des troubles à Thémines, Saint-Sulpice, Marcillac et Espédaillac. Le 10 avril, 120 hommes de troupe venant du district de Lauzerte parviennent à Figeac. Leur arrivée marque l'arrêt des troubles. Si l'on ajoute les com-

munes agitées à des dates indéterminées [32], il est clair que le district connaît une agitation générale, comparable à celle du début de 1790.

Le reste du département connaît des troubles sporadiques. Le plus spectaculaire se situe dans le district de Saint-Céré : le 30 janvier 1792, le tocsin se met à sonner à Souillac vers 18 heures, puis dans les environs. Rapidement, une foule se rassemble à l'hôtel de ville, parmi laquelle on remarque la présence des gardes nationaux de Saint-Étienne, Cieurac, Pressignac et Lachapelle-Auzac. Le maire reçoit les plaintes de la foule. Il les satisfait et l'invite à se disperser. Mais, dans la nuit, c'est la violation, le pillage et le saccage de toutes les maisons de quelque apparence. Dans sa déposition, la municipalité évoque la rareté des grains, tandis que le département parle de création d'un club rival à celui des Amis de la Constitution. À la mi-avril, des menaces comparables pèsent sur Gramat, où des troubles sont aussi signalés en juillet, de même qu'à Cahus, Gagnac (avril et juin 1792) et Carennac [33]. L'affaire du saccage de Souillac reste mystérieuse. Si les ci-devants et les réfractaires furent les cibles principales de l'insurrection, on aimerait mieux connaître les motifs des attroupés [34].

Le 28 février, le procureur du district de Cahors évoque *"l'esprit d'insurrection et de dévastation"* qui existe dans les cantons de Lalbenque, Cahors et Luzech. E. Sol signale des troubles en octobre 1791 à Douelle, puis à Mechmont ; en février 1792, c'est le pillage du château de Lalbenque le 5, puis de celui de Loupiac le 22, jour des Cendres [35]. Fin février, des habitants du canton de Cabrerets se portent chez le fermier des rentes pour l'obliger à des restitutions. Ils promettent une descente à Saint-Géry chez l'un des administrateurs du département le 1er mars. Au jour dit, 150 personnes réclament des frais de reconnaissances injustement payés. Malgré la présence de la gendarmerie, les attroupés exigent d'être remboursés pour le lendemain. Le lendemain, les gendarmes sont mis en fuite, tandis que l'attroupement traverse la rivière à Saint-Cirq-Lapopie. En mars, les municipalités de Blars, Liauxu et Sauliac sont blâmées pour ne pas avoir tenté d'empêcher les attroupements [36].

Ainsi, durant les trois hivers qui se succèdent de la fin de 1789 au printemps de 1792 le département du "Grand Lot [37]" connaît trois fortes poussées insurrectionnelles. Bien que notre documentation à leur sujet soit riche et abondante, elle reste lacunaire et ne permet pas de dire avec certitude si comme nous en avons le sentiment, à certains moments comme le début de 1790, à certains endroits comme le district de Lauzerte au début de 1791, ou celui de Figeac au début de 1792, ces poussées ont pris l'allure de soulèvements généraux.

Quoiqu'il en soit, ces troubles ont des formes et un objectif communs. Sur les formes, il ne faut pas seulement s'attarder sur ces "jour-

nées" au cours desquelles, comme l'écrit joliment le bourgeois de Bégoux Michel Célarié les ruraux font *"leur révolution"* : après s'être rassemblés sur le parvis des églises au son des tocsins, y avoir fait brûler les bancs d'église symboles d'une inégalité révolue et dont l'incendie délimite clairement les deux camps, les attroupés armés s'ébranlent, en cortège, avec musette, fifre et tambourin, en direction des châteaux pour abattre les girouettes, avant d'y faire ripaille, d'y ériger mais ou des potences. On reste confondus de la facilité avec laquelle les châteaux sont investis, puis détruits. Jamais, ils ne sont défendus. Au contraire, lors des visites, les occupants ont souvent préventivement fait descendre les girouettes signe de seigneurie, mis la table, et quelques barriques en perce. Lors des attaques, ils sont généralement vides de leurs occupants et même de leurs meubles.

L'essentiel de la contestation n'est pourtant pas ce moment spectaculaire de la sédition, mais celui de *l'émotion*, qui précède et prépare l'action. *L'émotion* est une guerre psychologique à base de peur et de séduction savamment créées qui, après avoir désigné des cibles – ci-devant nobles et leurs obligés, propriétaires aisés, réfractaires – conquièrent l'espace, au point de devenir maîtresses de l'organisation sociale. Chaque individu doit se positionner face à elles : il faut soutenir, fuir ou subir. Dans ce contexte – qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, celui des guerres coloniales – , la neutralité comme l'opposition deviennent impossibles : on a vu, avec Descayrac et les Belleud, le triste sort réservé aux opposants auxquels la langue des conteurs et des colporteurs se charge de donner publicité. Période creuse, l'hiver est propice à la fermentation de ces actions collectives lors des veillées, des palabres chez le forgeron, des foires ou des marchés.

Si la sédition a des formes très spectaculaires – et au passage plus rituelles et festives que violentes car l'armement plus folklorique qu'efficace n'est pas destiné à servir – la rumeur est par nature beaucoup plus difficile à étudier. Le secret préside à sa formation, et la discrétion à son extension. Cela ne l'empêche pas de courir les hameaux, traverser les murs des châteaux, aller de village en village.

Ces mouvements ont fait l'objet de maints commentaires. Reste cette question : quelle est la cause de ces turbulences et pourquoi le Lot en est-il le cœur ? Le rapport des commissaires Godard et Robi établi à chaud dans les premières semaines de 1791, répond à cette question : au-delà des signes symboliques ou folkloriques (*mais*, bancs, girouettes...) trop souvent privilégiés, il montre la ténacité des paysans du gourdonnais dans leur combat pour s'affranchir de la rente féodale. La rente, c'est la meilleure part de la récolte de blé que les paysans – pourtant **propriétaires** de leurs terres – doivent porter au château à la

Saint-Michel, et que l'Assemblée Nationale n'a pas supprimée, lors de l'abolition des privilèges, mais déclarée rachetable. L'obstination des ruraux à réclamer les titres primitifs fondant la rente s'explique : au long du XVIIIème siècle, les seigneurs en ont augmenté la quotité, et la qualité. La preuve, ce sont ces "cribles roulants" qui vont de maison en maison pour trier le blé de rente afin de "le rendre marchand". Là est la clé du mystère : la **rente féodale** s'est muée en **rente marchande**, destinée à alimenter les marchés urbains et coloniaux en "farines minots" apprêtées à Montauban et Moissac, avant d'être acheminées à Bordeaux [38]. Ainsi s'explique l'ampleur et la durée de l'affrontement, qui couvait depuis longtemps et que la Révolution précipite.

Après avoir épouvanté les ci-devants qui ont fui pour se réfugier dans les nouveaux chefs-lieux des départements et même à l'étranger, les ruraux incendient leurs châteaux : au moins trente d'entre eux sont détruits pendant l'hiver 1791, et peut-être davantage l'hiver suivant. *"Si tu veux protéger ton champ de la voracité de la pie, il faut en brûler le nid"*, dit un proverbe local.

L'obstination des ruraux finit par être victorieuse : le 25 août 1792, deux semaines après la chute du roi, un décret exige des seigneurs qu'ils fondent leurs exigences par les actes primitifs. Un an plus tard, le 17 juillet 1793, les Montagnards, nouveaux maîtres du pouvoir, suppriment définitivement les rentes féodales. Les Croquants du Quercy viennent de remporter une formidable victoire : en libérant leurs terres, ils empochent la rente. Si on ajoute la dîme dont ils sont aussi libérés, on mesure le gain que la Révolution leur apporte : malgré la grande variété des cas, peut-être entre un cinquième et un tiers des revenus. C'est la raison pour laquelle, malgré les problèmes qui vont suivre, le Quercy ne tombera jamais dans la contre-révolution.

Hubert DELPONT

Prochain article : "Le temps des refus ; 1793-1799".

Notes

* Hubert DELPONT, 4 rue Mandrina 40180 Narrosse. Tél. 06 63 31 71 44. Une vue plus générale et plus détaillée de ces événements dans la thèse éditée sous le titre "La Victoire des Croquants" éd. A.V.N. 2002, 532 p, 30 €.

1 - SOL (E.) : *La Révolution en Quercy*. t I. 1926. p. 219 ; aussi GARY : *notice sur le clergé de Cahors* p. 166-167.

2 - A.N. D / XXIX / 55.

3 - A.N. D / XXIX bis / 40.

4 - A.N. D / XXIX / 71.

5 - *ibid.*, et A.N. D/ XXIX / 70 ; A.D.L. : C 148 et 268.

6 - A.N. D XXIX / 70 aussi SOL (E) *op. cit.*

7 - A.N. D XXIX / 70 aussi P. CARON (P.) "Le mouvement antiseigneurial de 1790 dans le Sarladais et le Quercy". *B.H.E.R.* 1912 p. 353-386. aussi SOL (E) *op. cit.*

8 - A.N. D / XIV / 5, aussi SAGNAC et CARON *op. cit.* p. 80-85.

9 - SOL (E) *op. cit.* t. I. p. 312.

10 - A.N. D / XXIX bis 40 et SOL (E) *op. cit.*

11 - A.N. D / XXIX bis 40 et XXIX / 70, aussi MONDÉSIR (Abbé de) : *Histoire des brigandages commis dans le Limousin, Auvergne, Périgord, Rouergue, Quercy, Agenais, la Gascogne et le Languedoc à la fin de l'année 1789 et au commencement de celle de 1790* par l'abbé de Mondésir docteur en Sorbonne, vicaire général de Besançon. Montauban s.d. ; aussi A.D.L. B. 829 et 831 ; et CASTAN (N) : *Les criminels de Languedoc*. Toulouse. 1980. p. 107-108.

12 - A.N. D / XXIX bis / 40 aussi CARON (P.) *op. cit.*

13 - MONDÉSIR (Abbé) *op. cit.* signale 3 à 600 "brigands" à Montesquieu à partir du 5 février ; la garde nationale de Lauzerte conduite par le marquis de Beaucaire en arrête onze ; SOL (E) *op. cit.* ; A.D. L: C. 148.

14 - A.N. D / XXIX bis / 40.

15 - A.N. D / XXIX / 7.

16 - A.N. D / XXIX bis / 40 ; D / XXIX / 42.

17 - *Rapport de messieurs Godard et Robin commissaires civils, envoyés par le Roi dans le département du lot en exécution du décret de L'Assemblée nationale du 13 décembre 1790,* Paris, 1791, 139 p. p. 66 et 67.

18 - A.N. : D / XXIX / 40.

19 - "Bientôt il y en eut plus de dix mille". *Rapport de messieurs Godard et Robin op. cit.* p. 76.

20 - Non loin de là, à Sainte-Alauzie, le département envoie, le 30 novembre, 30 soldats de ligne suite aux incidents consécutifs à l'assignation des censitaires par le ci-devant seigneur d'Astorg. Son huissier a été garotté, un attroupement s'est porté au château où les provisions ont été consommées et le propriétaire menacé. (AU L : L 1).

21 - On se souvient qu'un an plus tôt, les frères Belleud, et Descayrac avaient déjà constitué des troupes de volontaires chargées de réprimer les bandes paysannes. L'affaire s'était terminée par le massacre des paysans de Camparnaud.

22 - A.N.: D / XXIX / 39 ; D / XXIX bis 16, D / XV / 5; A.D.L.: L 229, L 230, L 121.
– GRAS (G) *Les émeutes rurales en Quercy au début de la Révolution française. (1790-20 avril 1792)* TER- TIse Mirail. 1994. 215 p.
– SOL (E) op. cit. L 1 p. 320.
– *Rapport de messieurs Godard et Robin, op. cit.*
– CONSTANT-LE STUM (Ch) Journal d'un bourgeois de Bégoux : Michel Célarié. 1771-1836. Cahors 1992. 265 p.

23 - SOL (E) *op. cit.* aussi *Rapport Godard et Robin, op. cit.*

24 - A.D.L. : L 230 & 232 ; dans L 230 un document signale un attroupement d'habitants de Saint-Cirgues dans la commune de Sabadel qui aurait provoqué la mort d'un Sabadélien. Aussi GRAS (G) op. cit., p. 99.

25 - A.D.L. : L 232, fol 46, lettre de Françoise du Montet épouse Gasc.

26 - A.D.L. : L 232 fol. 1, enquête des commissaires du département ; A.N. F / 7 / 3681/9

27 - A.D.L. : L 231, 232. Celle de Lagarrigue *"marchait au charbon de terre et coûtait 10000 l".*

28 - A.D.L. : L 230 fol. 51, s.d. ; 231, liste de troubles s.d. 232 fol. 12 (25-25.1.1792), 13, 14 (31.1.1792).

29 - A.D. L. : L 232 fol. 15, 9.3.1792.

30 - A.D.L. : L 232 fol. 20, lettre du juge de paix du 27.3.1792 ; L 231, liste s.d. ; L 341/344 N°5.

31 - A.D.L. : L sup. 152 (4). La dévastation du château de Lasfargues avait été annoncée plusieurs jours auparavant, *"attendu que partout on démolissait tous les châteaux"* Interrogatoire de Laval, dit Clair.

32 - A.D.L. : L 230 ; L 231 ; L 232 ; L 124. Dates indéterminées : dévastation du château de Montmurat (Cantal) par des gens de Montredon ; problèmes de partage de communaux (Saint-Simon, Livernon, Issendolus) ; de rentes (Béduer, Cadrieu, Larnagol, Sainte-Eulalie, Espagnac) ; exactions (Reyrevignes, Montbrun, Albiac, Mouret, Assier). L. 230 doc 51 liste des communes du district s.d. ; E. Sol signale aussi des troubles à Montbrun, Sainte-Affre et Larroque-Toirac en octobre 1791, à Aynac en novembre.

33 - SOL (E) : *op. cit.* p. 265.

34 - A.N. : F / 7 / 3681 / 9 ; A.D.L. : L. 232 fol 58 ; Souillac et sa région dans la Révolution. Acte 1 (1789-1793). LN.D.M. Souillac. 1990. p. 105-112.

35 - A.D.L. : L sup. 152 (4).

36 - A.N. F / 7 / 3681 / 9 ; E. SOL *op. cit.* p. 240.

37 - Jusqu'en 1808 le Lot comprenait la plus grande partie du Tarn-et-Garonne.

38 - DELPONT (H) : *Deux siècles d'économie en Albret (1685-1900). La minoterie néracaise et le grand commerce de farines.* Agen, 1983, 142 p.
- ONEZIME (E) : *Production et commerce de farines minots. L'exemple de Moissac.* TER, Univ. Bx 111, 1996,121 p.
- *Journal des voyages en Haute-Guyenne de J.F. Henry de Richeprey,* Rodez, t. I, 1952 ; t. II 1967, 560 p.

LE LOT VERS 1850

Les Archives du Lot viennent d'offrir au public le deuxième volume de recueil des monographies établies par les contrôleurs des contributions directes. Il complète le premier volume paru en mai 2001, déjà signalé par le bulletin de notre Société (Juillet - septembre 2001).

Christiane Constant-Le Stum découvrit, voici une dizaine d'années ces documents d'origine fiscale, jusqu'alors peu sollicités. Elle en comprit tout l'intérêt et le parti à en tirer pour la connaissance de la société lotoise au milieu du XIXe siècle. Dès lors, elle décida de les publier et rédigea présentation et notes. Il faut donc remercier Madame Hélène Duthu, actuel directeur des Archives départementales, d'avoir mené à bien cette publication préparée par sa regrettée prédécesseur.

Ce deuxième volume concerne les contrôles fiscaux de Figeac, Gourdon, Martel et Saint-Céré ; le premier décrivait celui de Cahors.

Cinq contrôleurs, sous l'autorité d'un directeur et d'un inspecteur se partageaient donc le territoire. Et, pour mener à bien le renouvellement des matrices des impôts directs, la confection des rôles, ils devaient évaluer les ressources de chaque commune, ses propriétés bâties, leur valeur locative, etc. Ainsi ces monographies sont-elles "conçues comme un instrument d'administration" (C . Constant-Le Stum). Elles obéissent à un plan type, très détaillé, bien au delà d'une sèche statistique, faisant place aux données historiques, humaines, et, dépassant le simple bilan, à des conseils pour de possibles améliorations ou progrès.

Leur rédaction s'échelonne sur une dizaine d'années - la plus ancienne datant de 1848 - mais la plupart datent du début du Second Empire (de 1853 à 1855), ce qui leur donne une parfaite homogénéité. Fait particulier, les monographies relevant du contrôle de Saint-Céré ont bénéficié de quelques lignes de mise à jour, en 1873, permettant d'intéressantes comparaisons avec la situation antérieure, notamment sur le plan démographique.

Au total, l'ensemble du département est couvert [1], notation précieuse quand on sait que bien des enquêtes, des monographies menées ou écrites au XIXe siècle souffrent de nombreuses lacunes. La livraison de ce deuxième volume permet donc, grâce à la richesse des renseignements fournis, de brosser un tableau complet du département vers 1850.

Les auteurs

Ce sont des fonctionnaires. Ils appartiennent donc à l'élite, à une époque où ils étaient peu nombreux. Ils ont fait des études, autre privilège, et jugent leurs contemporains qui, pour la plupart, n'avaient guère fréquenté l'école ou à plus forte raison, collèges ou lycées ! Leurs jugements ne brillent donc pas par l'indulgence. Cependant certains se révèlent plus compréhensifs ou ... désabusés. Même si le plan de l'enquête comporte toujours les mêmes rubriques, les auteurs se montrent plus ou moins prolixes ou laconiques. On n'échappe pas à une certaine lassitude du fait du caractère répétitif, d'une commune à l'autre, mais elle peut facilement s'effacer tant ces observateurs scrupuleux ont su marquer les différences, cherché à expliquer et pas seulement à constater.

Sont-ils pour autant entièrement fiables ?

Passons sur certains travers, amusants. Certains étalent leur culture à renfort de citations latines - le latin et les humanités constituant alors le socle des études secondaires - ou encore de références historiques parfois approximatives. D'autres ne manquent pas de faire leur cour aux gens en place, avec, par exemple à Saint-Céré tel couplet sur Canrobert "commandant en chef de l'armée d'Orient (guerre de Crimée, ndr) dont la réputation militaire et les vertus antiques enorgueillissent ses compatriotes". Il y a sans doute une grande naïveté à citer, même pour la réfuter, l'opinion selon laquelle l'intermittence d'une fontaine à Lamothe - Cassel serait due au flux et reflux de la mer ! (contrôleur de Gourdon).

Pour l'essentiel, on dira que les chiffres donnés pour les cultures, les récoltes, ne sont pas à rejeter, même si parfois les maires ou-les particuliers pouvaient les minorer. Ceux du revenu cadastral, des propriétés bâties, des recensements de population sont vérifiables. Par contre tout ce qui relève de jugements de valeur sera pris avec précautions, par exemple ceux sur le "tempérament" des populations. Pour s'en convaincre on évoquera le contrôleur de Martel, Anduze, qui décrit en janvier 1853 le naturel des gens du lieu "généralement fort doux quoique d'un caractère vif, pétulant... Ils sont sociables et comprennent parfaitement les lois de l'hospitalité".

Dix ans plus tard, le successeur d'Anduze écrivit un supplément au texte initial et, très vivement, réfuta les dires de son prédécesseur. "Je défie, écrit-il, qu'on trouve un seul individu fort doux... L'habitant du canton de Martel est en général méchant, rancuneux (sic), insociable et ne pratique nullement l'hospitalité". Ainsi s'exprimait l'aigreur d'un fonctionnaire dont les fonctions, ingrates, pouvaient susciter le rejet voire la haine de ses administrés. Qui croire alors ? Ni l'un ni l'autre sans doute.

Le moment

Vers 1850-1855 le Lot va atteindre le sommet de sa courbe démographique : près de 300.000 habitants chiffre considérable pour un département où le développement urbain demeurait très faible. Département rural, surpeuplé où le nombre de cultivateurs eu égard à la surface cultivée était un des plus élevés de France ! Ce rapport dramatique de l'homme à sa terre explique l'acharnement au travail pour parvenir à se nourrir. Il explique aussi "l'aveugle routine", l'hostilité au progrès déplorées par les contrôleurs, car dans un tel contexte le cultivateur ne pouvait s'offrir le luxe d'innovations dont le résultat demeurait hasardeux.

Les monographies donnent ainsi l'image de ces communautés rurales préoccupées avant tout de leur subsistance, rebelles aux changements, vivant en circuit presque fermé du travail des champs et de celui de leurs nombreux artisans. Repliées sur elles-mêmes, beaucoup d'entre elles souffraient d'un réel isolement, faute de bons accès. Les chemins vicinaux de Labastide-Murat "sont en général fort mal entretenus et presque impraticables dans l'hiver". Pour aller à Saint-Clair, canton de Gourdon, il n'y a aucune route "plusieurs petits sentiers y conduisent ; ils sont aussi mauvais les uns que les autres". Dans ces conditions, les échanges étaient faibles : à St Jean-Lespinasse, tout près de Saint-Céré, "le commerce est entièrement nul, à part le peu de denrées qui ne se consomment pas sur les lieux, les habitants ne vendent rien". Bien sûr, toutes les communes ne relèvent pas de ce schéma, certaines, mieux placées sur les routes impériales ou départementales [2], s'ouvraient aux échanges. Mais ce premier type d'économie rurale, hérité d'un long passé, s'imposait encore largement. 1855 se place donc au moment où débute un second âge de l'économie rurale avec l'ouverture des chemins vicinaux et bientôt de la première ligne de chemin de fer, Brive-Capdenac, en 1863. L'appel des marchés urbains non seulement locaux mais régionaux allait assurer de meilleurs débouchés aux productions agricoles, au bois, à l'élevage ; cependant les facilités accrues de circulation permirent aussi aux hommes en surplus de partir. Ainsi Bio, canton de Saint-Céré , passa en 20 ans de 708 (1853) à 645 habitants (1873), mais, note le contrôleur, "l'ouverture de plusieurs routes et chemins donne une grande facilité à l'écoulement des produits et a considérablement amélioré la position des habitants".Certains secteurs du département connaissaient une aisance plus marquée à cette date charnière : ceux de la "Côte du Lot" grâce aux qualités du vin aisément vendu à Bordeaux au moyen du fleuve enfin navigable [3].

De Cahors à Puy l'Evêque, la vigne, "miraculeusement " préservée de l'oidium qui sévissait dans le Midi, rognait peu à peu les surfaces embla-

vées en céréales, venues désormais d'ailleurs. Même constat grâce à des vignobles aujourd'hui restreints ou disparus, ceux de Cornac, de Glanes (canton de Bretenoux) mais aussi de St Jean de Laur (canton de Cajarc), de Figeac et de Lentillac dont le produit était largement appelé, pour ces derniers, par le bassin de Decazeville alors à son apogée. Les bourgs ruraux actifs dans la basse vallée du Lot, Prayssac, Puy l'Evêque, se développaient grâce au commerce des surplus agricoles. Même chose en Quercy Blanc où le contrôleur de Montcuq note : "les grains et les bestiaux donnent un grand mouvement aux foires et aux marchés. Il y a 13 foires par an et un marché chaque mardi et samedi".

Parfois l'aisance tenait aux revenus du chanvre et du tabac (canton de Cajarc). Mais en d'autres lieux elle avait disparu. Miers, par exemple, qui 40 ans auparavant accueillait 10.000 étrangers par an, voyait en 1855 ses eaux, pourtant de grande réputation, presque abandonnées. Au contraire, Montfaucon (canton de Labastide-Murat) profitait de la fondation du petit séminaire diocésain depuis 1816. "Il constitue pour le pays une source de prospérité par la quantité de denrées territoriales qui s'y consomment journellement et aussi par la variété des marchandises du dehors qui sont d'une nécessité absolue au grand nombre des élèves".

L'atonie des villes, Cahors en particulier, vide de tout établissement industriel, afflige le contrôleur qui relève aussi l'absence de négoce ou d'initiatives locales, "et pourtant il y a du capital", ce qui laissait aux étrangers les bénéfices de la vente du vin, par exemple, et ceux de l'approvisionnement urbain en denrées et objets de toute sorte.

Portraits humains

Les observations critiques des contrôleurs ne laissent pas de brosser des portraits, parfois très vivants, des Lotoises et des Lotois. L'histoire des corps, largement entamée aujourd'hui, trouve là d'utiles précisions. On sait bien que nos ancêtres, nettement plus petits en taille qu'aujourd'hui, se trouvaient aussi moins armés face aux maladies et aux infirmités. Ainsi, lorsque c'est le cas, les contrôleurs signalent comme un fait remarquable "la richesse de taille" des hommes (Mayrinhac, Loubressac, canton de Saint -Céré). Et cela, notamment à l'occasion d'un des temps forts de la vie des jeunes gens. "Lors des conseils de révision, on distingue facilement, à leur haute taille, les jeunes soldats de Concots de ceux de toutes les autres communes du canton" (canton de Limogne). La robustesse des hommes de la vallée du Lot et des causses centraux fait l'admiration : "les habitants du causse (de Gramat) sont tous vigoureusement constitués ... Il est arrivé que le conseil de révision ait formé le contingent fixé par la loi, sans réformer un seul individu. Les femmes y

sont grandes et élancées, elles ont en général de très belles dents et de magnifiques cheveux". Mais bien plus nombreuses se révèlent les observations inverses. Ainsi les gens de la Bouriane "sont généralement laids, petits, à formes grêles, et beaucoup sont malsains" "Chétifs et malingres" est-il noté pour les habitants du canton de Saint-Germain dont les enfants très souvent rachitiques se développent très lentement et n'atteignent leur taille, très largement inférieure à la moyenne, que vers 21 ou 23 ans ! La phtisie ravage le canton de Saint-Céré dont l'habitant d'une stature médiocre (sauf à Mayrinhac et Loubressac) "a le teint pale, les épaules étroites, la poitrine serrée. Il y a beaucoup de goîtres dans les communes de Saint-Vincent et de Bannes".

La consanguinité explique sans doute cette dernière remarque Cependant la saleté, à peu près partout dénoncée, avec notamment la proximité du fumier, l'absence d'hygiène et de propreté corporelle, les travaux des champs imposés très tôt aux enfants (canton de Saint-Germain), autant de causes du médiocre état physique et sanitaire des populations.

Les carences alimentaires aggravaient encore ce tableau. Que de contrastes entre les secteurs où l'on se nourrit correctement, où, on l'a vu, règne une réelle aisance et les autres ! Parmi ces derniers, le Ségala où les châtaignes se consommaient "la moitié de l'année" séchées, mais où la pomme de terre a sauvé les populations de la disette qui jetait encore les gens sur les chemins, vers le bas pays en 1817. Le contrôleur de Limogne très laconique note qu'on se nourrit l'hiver de maïs, l'été de froment. A Labastide-Murat "la nourriture du plus grand nombre ne consiste qu'en un pain horriblement noir et mal fait où le blé entre en quantité si petite, qu'il vaut autant en mettre pas du tout, en pommes de terre et en autres légumes ; ils ne boivent pas de vin". On ne peut qu'être frappé dans ces descriptions par l'absence de consommation de viande. Celle de porc ou des volailles ne semble pas mériter de mention et il n'y avait pas de boucheries dans les villages.

Le contrôleur de Figeac paraît, sur ce chapitre, le plus explicite et montre bien comment à cette époque, les conditions strictement locales pesaient tant, à la différence de l'époque actuelle, sur la nourriture ordinaire. "L'habitant du sol granitique se nourrit de pain de seigle, de galettes de blé noir, de lait de vache, de pommes de terre et de châtaignes pendant l'hiver et le printemps... Sa boisson ordinaire est le lait, l'eau pure, le cidre et fort peu de vin. Il prépare la soupe avec du beurre et, s'il a quelque aisance, avec de la graisse de porc. C'est tout ce qu'il ajoute, avec le lait, aux végétaux dont il se nourrit."

"Dans les communes argilo-calcaires, on se nourrit d'un pain substantiel et composé de seigle, d'orge d'hiver, d'orge d'été, d'avoine et

d'un peu de froment. Le maïs et le blé noir en galettes sont réservés pour les repas du milieu du jour. Ce sont là les mets favoris du peuple."

Le canton de Latronquière paraît plus mal loti encore . "Le blé noir forme, avec la châtaigne, la seule nourriture. On fait moudre le grain et avec la farine que l'on retire, on fait tous les jours une espèce de crêpe ou pescajou épais que l'on mange à la place du pain. Dans toutes les maisons, on trouve au bout de la table une pile de cet aliment maigre et indigeste pour les personnes qui n'y sont pas habituées ... Tous les matins on fait cuire une grande quantité de (châtaignes) pelées qui restent sur la table la journée entière et que l'on mange avec le pescajou et de l'eau car le vin n'est pas connu dans le canton."

Le portrait des Lotoises et des Lotois ne saurait négliger les costumes. Rares cependant sont les notations sur ce sujet. A peine souligne-t-on que les habits de fête sont soignés "avec toutes les recherches de l'art et du goût" (Montcuq). Au travail, hommes et femmes sont très simplement vêtus. Ces dernières, l'été, vont constamment nu-pieds, dans la poussière et dans la boue (canton de Gourdon). Plus précis, le contrôleur a observé qu'à Cremps (canton de Lalbenque) "il n'est pas rare à l'époque des grandes chaleurs de rencontrer dans les champs des femmes ou des filles qui n'ont d'autre vêtement qu'un chapeau de paille et une chemise qui serre très juste le cou et descend jusqu'à la cheville". Bien plus qu'aujourd'hui le costume différenciait les classes sociales. Si à Martel "l'homme de la campagne ne quitte jamais en été son grossier vêtement de toile grise ; l'hiver, la bure le protège du froid et, à toute époque, ses pieds abandonnent rarement les sabots et il faut de grandes circonstances pour que ses souliers paraissent" au contraire, toujours à Martel et donc ailleurs, les bourgeois aisés, rentiers, sont clients des tailleurs de Paris ou Toulouse et leurs femmes des modistes et couturières. Pour le plus grand nombre, les vêtements se façonnent sur place avec les laines locales, filées à la maison parfois, tissées par les tisserands de village, mais aussi avec le lin et le chanvre du pays.

Agriculture et société rurale

Déjà, avec ce qui précède s'individualisent, à travers le regard des contrôleurs, les régions agricoles du département, toutes surpeuplées : le Ségala voué aux châtaignes et aux céréales pauvres, les Causses du centre avec leurs "bêtes à laine" mais aussi le blé, les vallées plus heureuses avec leurs vignobles, la Bouriane particulièrement défavorisée et le Quercy Blanc qui fait figure de "bon pays". Partout, et c'est le dénominateur commun, l'acharnement au travail de ces paysans laborieux, industrieux et durs pour eux-mêmes, "travaillant l'été tant que dure le

jour" (Montcuq). S'il y a aisance, elle est durement gagnée et "ne s'explique que par leur grande activité car le sol restreint et peu fertile ... ne paraissait pas destiné à nourrir une population aussi nombreuse." (Varaire). A Souillac, "chaque habitant possède sa vigne et à force de travaux et de soins, il parvient à faire de très jolies plantations sur des rochers presque nus".

Nous pouvons ainsi imaginer un pays bien moins boisé qu'aujourd'hui avec un fléau récurrent, déjà déploré dans les Cahiers de doléances de 1789, "la ravine" c'est à dire, à la suite des défrichements sur les pentes, la disparition du sol arable et son entraînement dans les bas-fonds par les fortes eaux de pluie Epierrer inlassablement sur les Causses, drainer les marécages et les prairies trop humides dans le Ségala et le Limargue : ainsi gagnait-on de nouveaux terrains agricoles. Jamais le sol du Quercy n'a été autant conquis. Si les contrôleurs déplorent la routine, ils saluent les initiatives locales pour en briser les contraintes. Celles-ci ne pouvaient venir que de propriétaires aisés, disposant de quelques capitaux à investir et donc capables d'assumer les risques. Encore étaient-elles mal vues par l'ensemble des cultivateurs, comme à Bretenoux où le régisseur d'un riche propriétaire dirigeait une magnifique ferme modèle avec écuries, bergeries, "là où il n'y avait pas une misérable chaumière sur une aussi grande étendue". Il faisait tout, dit le contrôleur de Bretenoux, "d'après la nouvelle méthode, aussi épouvante-t-il les paysans qui ont murmuré plus d'une fois en disant qu'il voulait affamer le pays". Ces derniers s'en tenaient, par contre à "l'antique méthode" qui leur permettait de vivre, faute de mieux : à savoir l'assolement bisannuel avec rotation du blé et du maïs là où on peut, du seigle et du sarrasin, ailleurs. Dans le canton de Livernon "on ne voit pas de jachère dans les bonnes communes et dans le causse", signe indiscutable d'un progrès par rapport aux siècles précédents, grâce aux cultures dérobées, fèves, haricots, pommes de terre. L'engrais animal, insuffisant, malgré le parcage des moutons est mal complété par l'enfouissement de débris végétaux. L'outillage privilégie encore la bêche et l'araire à la romaine plus que la charrue à versoir, trop coûteuse pour ces petits propriétaires exploitants.

Ceux-ci constituent en effet l'essentiel de la classe rurale. Ils se disputent la moindre parcelle de terrain cultivable, d'où des prix très excessifs. Le nombre des cotes foncières ne cesse de croître, traduisant l'émiettement des terroirs et la difficulté à vivre pour ces perpétuels besogneux parfois obligés de louer leurs bras ailleurs tant leur propre "héritage" était réduit. Les métayers et les fermiers, relativement peu nombreux, comptent moins dans la société rurale que les domestiques, loués à l'année ou vivant à demeure dans la famille de leur employeur [4].

Pour les aider à vivre, les plus démunis comptaient sur les communaux, ces biens en principe inaliénables, terrains de parcours le plus souvent. A Larroque-Toirac (canton de Cajarc), le contrôleur signale un communal de 176 hectares "qui fait le bien-être des cultivateurs des plateaux. Chacun y entretient un petit troupeau de bêtes à laine". "Chaque village a son communal plus ou moins étendu ... Les habitants y tiennent beaucoup" (contrôleur de Figeac). Cela n'empêcha pas, au nom du progrès, des communes de vouloir récupérer ces étendues jugées mal utilisées pour les lotir et les transformer en emblavures là où c'était possible : initiatives génératrices de conflits qui empoisonnèrent la vie de nombreux villages.

L'habitat reflète la diversité des conditions ; aux plus pauvres de médiocres maisons "avec une seule pièce au rez-de-chaussée" (Planioles, contrôle de Figeac) tandis que "la classe aisée est en général assez bien logée". La diversité régionale apparaît bien ; au nord-est "des maisons généralement plus vastes que dans les communes calcaires ; la plupart ont un premier étage et ont un petit balcon, à l'exposition du midi qui les fait ressembler aux maisons suisses" (Lacapelle-Marival). Sur le Causse, "les habitations construites en pierres et couvertes en tuiles ne manquent pas d'une certaine solidité, mais leur intérieur accuse de la négligence et peu de propreté" (Lauzès).

Les "tempéraments"

On a déjà relevé la subjectivité des contrôleurs chargés de décrire les populations de leur ressort. Cependant c'est là que l'on trouve de pittoresques et utiles tableaux, très suggestifs de la vie dans les campagnes d'alors. Ces fonctionnaires dévoués au gouvernement impérial très autoritaire en ses débuts, appartiennent au "parti de l'Ordre". Ils relèvent donc avec satisfaction que dans tel canton ou telle commune on respecte la loi. "Ils se soumettent sans répugnance aux lois de l'Etat et sont faciles à administrer" (Cézac, canton de Castelnau-Montratier). Ce cas, le plus fréquemment relevé, s'accompagne de nombreuses exceptions, largement signalées. "L'habitant de Bretenoux est paresseux ; remuant dans les révolutions, c'est le seul point du contrôle où, en 1848, il y ait eu effusion de sang et où la troupe ait été obligée de venir pour maintenir l'ordre." [5]

Le contrôleur de Figeac oppose l'habitant du sol granitique, mal nourri, irritable, "plein de ressentiment, la moindre contrariété le porte aux plus violents excès", à celui du sol argilo-calcaire "aux penchants doux et sociables". Au-delà de ces déterminismes qui surprennent passablement aujourd'hui, il suffit parfois d'une circonstance particulière pour distinguer une commune de ses voisines. Arcambal (canton de Cahors) en offre une singulière illustration. Les habitants "sont difficiles

à administrer parce que leur ignorance les place sous la domination de ceux qui flattent leurs goûts et leurs désirs. L'esprit politique y est généralement mauvais, par suite de l'influence qu'a su y prendre un socialiste à la Proudhon plus habile qu'honnête". Ailleurs pas d'explication, un constat : "les habitants de Lascabannes (canton de Montcuq) sont d'un caractère fier, taquin, emporté, vindicatif, ingrat, enclin à la débauche, d'opinion publique très exaltée, se soumettant avec répugnance aux lois et enfin difficiles à administrer".

Violences et délits

Bien des tensions traversent cette société ; violences et délits témoignent d'une âpreté dans les rapports humains que les difficultés de l'existence expliquent pour une large part. Le Lot connut au cours de la première moitié du XIXème le fléau des affrontements entre jeunes de villages voisins [6]. Le contrôleur de Lacapelle-Marival se félicite de leur arrêt : "jadis il y avait de commune à commune des rivalités qui entraînaient des conflits très sanglants ; l'autorité supérieure, pour mettre un terme à ces combats continuels, s'est décidée à leur appliquer de fortes amendes en rendant le père ou le chef de famille responsable. Depuis cette époque les combats ont cessé".

L'isolement, l'indigence entretiennent en permanence un climat conflictuel et processif. Les paysans défendent leur propriété "avec énergie, avec rage" (Latronquière), d'où les contestations "Trop étendues et de trop faible valeur pour être clôturées, elles (les propriétés) donnent lieu à des usurpations, à des déplacements de bornes toujours suivis de procès. Les prairies étant sans valeur si quelque source ne les arrose, on épie sans cesse l'occasion de s'approprier les eaux du voisin et l'on soutient cette voie de fait par tous les moyens qu'indique la mauvaise foi" (canton de Figeac). Aussi les huissiers, les avocats ne laissent pas d'exciter ces mauvais penchants. Ceux du canton de Latronquière faisaient plus de mille significations par an et ajoute son contrôleur, "le tribunal correctionnel et faut-il le dire, même la cour d'assises retentissent trop souvent du nom de cette contrée malheureuse". Le pays calcaire, mieux loti en général, connaît aussi des cas où la misère pousse au crime. A Saint-Simon (canton de Livernon) la population, dont le tiers des 132 ménages est dans "une gêne extrême ... les meurtres et les vols y sont fréquents". D'autres communes cependant tout aussi pauvres et isolées restent dans le droit chemin. Dans le canton de Saint-Céré, note le contrôleur, "bienheureux sont les environs de l'honnêteté des gens de Lentillac, car si un crime se commettait, la prise du coupable serait presque impossible, tant le pays est sauvage et difficile à parcourir".

D'autres drames humains se révèlent furtivement évoqués et avec retenue là où on ne les attendrait pas. Le contrôleur de Gramat décrit le "puits de Padirac... d'une profondeur extrême et l'on ne peut s'en approcher sans frémir ... Que de crimes a cachés ce gouffre ! nous disait un docteur en médecine qui nous accompagnait quand nous fumes le visiter. Que de mauvaises mères ont précipité dans cet abîme sans fond le fruit de relations coupables ! Réflexions bien tristes et malheureusement peut-être vraies !"

Lieux et formes de la vie sociale

Lorsque les contrôleurs renoncent à la sécheresse de l'enquête administrative, leur enquête permet de reconstituer la trame des jours ordinaires mais aussi les temps forts de la vie sociale dans les campagnes lotoises. On est tenté d'étendre à l'ensemble du pays cette description des habitudes et des goûts de la population dans le canton de Cazals : "vivre avec économie, travailler la terre avec assiduité, se reposer le dimanche et les jours de fête et , ces jours-là fréquenter les cabarets et les cafés, se rendre très exactement dans les foires et les marchés des environs..."

Le repos dominical faisait partie des recommandations les plus strictes du clergé. Il en allait de la dignité de l'homme de ne point travailler sans relâche et de se reposer le septième jour à l'image du Dieu créateur sauf extrême nécessité. Obligation largement respectée dans une société où le calendrier religieux rythmait toute la vie sociale. Les enquêteurs du contrôle de Cahors, les seuls à s'intéresser à cette question, notent laconiquement que l'ensemble des populations pratique la religion catholique et jugent de son emprise : très forte assurément le plus souvent, mais parfois discutée aussi. Dans le canton de Cahors "les ministres de la religion vivent heureux ... entourés du respect qui leur est du, ils n'ont pas la douleur de voir, le dimanche, leur église déserte et le peuple travailler comme les autres jours de la semaine".

Dans le canton de Saint-Géry le contrôleur se réjouit de ce que les habitants soient "beaucoup moins qu'autrefois sous la domination du clergé". Il en est de même à Lugagnac tandis que dans le canton de Limogne "il y a peu de pays où (les habitants) soient autant sous l'influence des prêtres et des sorciers". Trente ans plus tard les instituteurs feront avec dépit le même constat !

Temps exceptionnel dans la vie des Lotois que celui des fêtes parfois évoquées dans les monographies ; fêtes souvent liées au culte d'un saint particulièrement honoré dans une paroisse, fêtes modestes comme à Concots où "la fête locale a lieu le 6 novembre, jour de Saint Léonard,

toujours renvoyée au dimanche suivant. On ne s'y livre à d'autres plaisirs qu'à ceux de la table et de la danse en plein air, au son du tambour et du violon."

Par contre, cabarets et cafés accueillaient les hommes tout au long de l'année. Leur nombre étonne parfois ; ainsi à Cardaillac le contrôleur relève l'existence de 6 cabarets pour 1329 habitants. On y servait du vin alors que dans bien des cantons la boisson quotidienne l'ignorait. Peut-on, dans ces conditions, évaluer l'alcoolisme moins répandu peut-être que l'ivresse occasionnelle ? Cabarets bien modestes ou cafés mieux tenus servaient de lieux de rencontre, de réunion, de discussion, lieux de convivialité essentiels dans la vie des villages. On ne trouve rien dans ces monographies sur les cafés urbains autrement plus policés, mais davantage sur ceux des bourgs qui jouaient un rôle semblable, comme à Montcuq où "les cafés sont fréquentés ; c'est le champ commun où se réunissent les coteries formées par similitude d'intérêts à la suite de luttes politiques et des prétentions froissées".

Autres lieux de rencontre, mais aussi d'affaires, les foires et les marchés, très suivis, qui attiraient les paysans des petits villages ou hameaux qui en étaient dépourvus.

Les bourgs pouvaient en avoir trois ou quatre dans l'année en plus d'un marché hebdomadaire. Ainsi le contrôleur du canton de Luzech note qu'en l'absence de tout commerce chez elle, la population de Villesèque "une fois au moins par semaine se rend par fractions aux marchés de Sauzet, de Montcuq, de Cahors. Quant aux foires, elle s'y transporte en masse. Pour vendre ou acheter un bœuf, un porc, un hectolitre de blé, dix voyages ne lui paraissent pas mal employés". L'amélioration des routes, l'ouverture et l'entretien des chemins vicinaux augmentent sans cesse la fréquentation et les échanges, les contrôleurs le constatent avec satisfaction.

Cependant que de pertes de temps enlevé aux soins agricoles chez ceux qui préféraient courir de foire en foire à la recherche de rencontres et de distractions bien arrosées !

La convivialité pouvait aussi s'exercer sur les lieux de travail. L'entraide entre voisins bien réelle, prenait dans le canton de Lacapelle-Marival une allure festive : "Dans presque toutes les communes du canton... Jamais le propriétaire ne débourse un centime pour recueillir son grain, quelque vastes que soient ses champs. Chaque propriétaire dans une commune choisit son jour et alors tous les habitants armés d'une faucille, précédés d'un tambour et d'une musette se rendent le matin sur la place et vont, en chantant, sur le champ de tel ou tel ; ils moissonnent toute sa récolte et le soir, il leur donne la soupe, un peu de vin et paie la danse qui dure une grande

partie de la nuit. Le lendemain on recommence chez un autre et ainsi de suite jusqu'à ce que tout soit terminé".

Bien entendu, sauf en ville, "la langue usuelle est le patois. Un petit nombre parle le français ; quelques uns, les femmes surtout, ne le comprennent pas" (Pern, canton de Castelnau-Montratier). Cette phrase revient, avec quelques nuances, dans bien des monographies, d'autant plus appuyée que la commune se trouve isolée ; mais là où plus d'aisance règne, dans les bourgs notamment, "toute la population entend le français" (Montcuq). L'ignorance, elle aussi, prend parfois des allures dramatiques. A Lentillac (aujourd'hui Latouille-Lentillac, canton de Saint-Céré), "on ne trouve pas dans une population de 1181 âmes deux hommes de 30 à 40 ans sachant écrire" et le contrôleur de Gourdon écrit avec mépris "les habitants du canton de Gourdon sont pour des causes inconnues aussi peu avancés que possible en fait de civilisation . Ils sont généralement grossiers et ignorants et n'emploient que leur patois".

La loi Guizot de 1833 qui imposait à chaque commune l'ouverture et l'entretien d'une école, était donc loin d'avoir, vingt ans plus tard, produit tous ses effets. A Pradines le contrôleur déplore "qu'il n'y ait point de maison d'école, de logement pour l'instituteur et on entasse les enfants dans une pièce du rez-de-chaussée humide, sans plancher et mal aérée".

Ailleurs ce sont des congrégations qui scolarisent les enfants, mais que dire de Lugagnac où les habitants "sont intelligents et ont du goût pour l'étude. Chose remarquable parce qu'elle est rare dans le canton (Limogne), malgré qu'il n'y ait jamais eu d'instituteur primaire à Lugagnac, parce que cette commune ne pourrait suffire à ses besoins, tous les hommes savent lire et écrire. C'est un goût héréditaire et local, car les vieillards savent tous signer" ?

Observations historiques et archéologiques

Selon les contrôleurs cette rubrique s'étoffe ou disparaît . Les grands sites du département font l'objet de commentaires plus ou moins pertinents, souvent inspirés d'ouvrages antérieurs comme celui de J.A. Delpon. Comment pourrait-on le leur reprocher ? Cependant, et on ne saurait ici que le signaler, les éléments recueillis auprès des populations sur les traditions ou l'imaginaire des lieux., sur les trouvailles archéologiques aujourd'hui oubliées renseignent utilement le chercheur actuel et montrent aussi comment l'histoire du Quercy était perçue par les contemporains.

Ainsi, nous le voyons, ces observateurs tatillons, serviteurs scrupuleux de l'Etat impérial, curieux des choses et des gens, nous offrent par le biais de la statistique un tableau complet du département du Lot vers 1850.

Ce goût de la statistique, devenue instrument de pouvoir, naquit sous l'absolutisme royal, se développa sous la Révolution et surtout le premier Empire. Il trouve dans ces monographies cantonales et communales son épanouissement. La "Statistique du département du Lot" par J.A. Delpon (1831) les précède d'une vingtaine d'années ; vingt cinq ans plus tard les monographies rédigées cette fois par les instituteurs, hélas incomplètes, font à nouveau le point. Autant de relais pour mesurer les évolutions, dresser des bilans.

Cette histoire à la loupe, de plus en plus appréciée des chercheurs, illustre un fait majeur. Les hommes vivaient alors dans une dépendance bien plus marquée qu'aujourd'hui de leur terroir immédiat. A l'intérieur même des "régions naturelles" du Ségala, du Causse, de la Bouriane, des vallées, apparaissent des différences étonnantes, jusqu'ici ignorées.

Autre constat que ce qui précède a tenté de montrer : il n'existe pas de source plus complète ni plus homogène sur le XIXème siècle lotois. Il reste donc à l'historien de l'économie, du social, des représentations mentales et à l'ethnologue d'établir les outils d'exploitation dignes d'une telle richesse.

Etienne BAUX

Notes

1 - Seules 9 monographies sont manquantes : Prayssac, Carlucet, Le Bastit, Cressensac, Sarrazac, Cuzance, Creysse, Montvalent, Floirac.

2 - Pour cela, consulter *"De la voie romaine à l'autoroute. deux mille ans d'histoire routière"* par C. Constant-Le Stum et E. Baux, Editions Archives du Lot et Conseil Général, 1999, 140 p.

3 - Sur le trafic des vins sur la rivière, consulter *"Sur le Lot, au temps de la navigation"* par E. Baux, Editions Archives du Lot, 1984, 115 p.

4 - La commune de Puy-l'Evêque donne un bon exemple de cette répartition, en 1850 ; on y comptait 62 propriétaires rentiers, 305 propriétaires cultivateurs, 1 fermier, 26 métayers, 115 journaliers petits propriétaires, 160 domestiques.

5 - Sur cet épisode on peut consulter *"Le Lot sous la IIe République"* par E. Baux, CDDP du Lot, 1977. Ouvrage épuisé mais consultable aux Archives du Lot.

6 - Pour leur étude consulter *"Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot"* par F. Ploux, Paris, La boutique de l'Histoire, 2002, 376 p.

SECOURS PRÉVUS POUR LES SURVIVANTS DE LA GRANDE ARMÉE SOUS LE SECOND EMPIRE À CAHORS

Les documents des Archives départementales du Lot donnent, pour Cahors, l'état des sommes allouées aux anciens soldats ou à leurs veuves à partir des années 1850.

Les délais d'attributions sont longs en raison du grand nombre de demandes. La préfecture a établi une liste qui nous permet de connaître l'âge et le domicile des bénéficiaires, leur niveau de vie, mais aussi leurs campagnes et, pour certains, les blessures reçues. Il nous a semblé intéressant de la publier.

(A.D. Lot - Arch. communales Cahors : E D 42. 2 H 7).

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

*
* *

LISTE DES ANCIENS MILITAIRES AYANT DEMANDÉ UNE PENSION, LISTE DE 1857

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
1 Combecave Jacques	Cahors	30 frimaire an 3 Cahors	Cordonnier une vigne valant peu	du 4 9bre 1813 au 3 mars 1814
2 Clavet Antoine	id. la citadelle	né en 1789 à Cahors	1maison 1 vigne 3 enfants	4 mai 1808 au 3 août 1815 au 81me
3 Cambornac J.-B.	Cahors rue de la Halle	né en 1789 à Vers	1 enfant 1 maison	en 1812 au 2ème carabinier puis au 66ème congédié en 1815
4 Laucou Jean	Cahors cul de sac Auguste	né en 1795 à Cahors	teinturier 2 enfants 1 maison	août 1814 chasseur à cheval congédié 1815

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
5 Daymard Frçs	Cahors rue basse impériale	né en 1792 Cahors	tailleur 1 maison 2 vignes 1 enfant	en 1812 au 117me congédié 25 août 1815
6 Beaumont Laurent	Cahors rue impériale	25 Jvr 1785	tailleur 1 maison	2 7bre 1806 au 31 jlt 1815
7 Parieux Jean	Cahors rue Brives	né en 1786 à Cahors	cultivateur marié 1 maison 2 vignes	
8 Leroux Joseph	Cahors rue St André	né en 1780 à Figeac	2 enfants dont 1 prêtre	fournira (sous-entendu : les pièces justificatives)
9 Guichard Glme ou Guilhou		né en 1788 à Cahors	marié 2 enfants pauvre	
10 Roussié J.B.	St Georges	1793 à Cahors	marié 2 enfants 1 maison 2 vigne	fournira
11 Raimont Michel	Cahors	1791 La Burgade	2 enfants 1 maison 1 vigne	fournira
12 Fragel Pierre	Coin Lastié	1790 Lavercantière	veuf 1 fils	en 1811 au 132me congédié en 1815 du 45me de ligne
13 Bataille Etienne	Rue du cheval blanc	à Cahors 1789	cordonnier marié, pas d'enfant	en 1809 jeune Garde, Essling Wagram puis Espagne. Prisonnier en 1814 rentré en 1820
14 Jouglas Martin	Cahors rue du Piot	1791 Laroyne du Vers	menuisier 5 enfants	fournira

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
15 Delrieu André	rue du cheval blanc	1770 Cahors		a servi 8 ans dans 108mel/2 brigade congédié en 1806
16 Vaysset Etienne	Cahors	1795 La Roque des Arcs	décroteur indigent	1815 puis Martinique
17 Blanches Arnaud	rue Lestieu	Praissac 1788	2 enfants	fournira
18 Fraissinet Jq	rue Fenelon	Cahors 1794	cordonnier 2 enfants	1813 Millau Toulouse en 1814
19 Montagnac Fçs		1794 Lagardelle	marié 2 enfants 1 maison	fournira
20 Guiral Antoine	Hôpital	1789 Montauban		fournira
21 Virac Etienne	Coin de Lottie	1785 Montauban	veuf tonnelier 2 enfants	fournira
22 Lescale J.-L.		1792 Cahors	marié 5 enfants	parti en 1812 congédié 1814
23 Signy Etienne	rue du Château impérial	1786 Cahors	marié 3 enfants	parti en 1806 licencié en 1815
24 Viala Joachim	rue St Laurent	1794 Cahors	marié 1 enfant 1 maison 1 vigne	parti en 1812 licencié en 1815
25 Lugan Aman	rue du château	1788 Luzech	marié, 2 filles ne possède rien	parti en 1808 campagnes du Nord et Espagne rentré 1814
26 Emerit Jq	rue des Augustins	1788 Cahors	veuf	a fourni
27 Amaric Antoine	rue impériale	an 3 Cahors	riche	

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
28 Rossignol Jean	rue St Barthelemy	1795 Cahors	marié 4 enfants 1 maison 1 vigne	1814 campagne de Toulouse
29 Cales Joseph	rue impériale	Baccarat 1772	marié 2 enfants	parti en 1790 Chasseur à cheval campagne Espagne Chevalier de la Légion d'honneur
30 Lauby Pierre	rue du buis	1794	marié 1 vigne	1811, campagnes de 1811, 1812, 1813, 1814
31 Pellet Antoine	rue du cheval blanc	Espanel 1775 ?	marié 4 enfants 1 maison 1 vigne	campagnes Italie Capri, Calabre, Espagne, Orthez
32 Jacquet J.-B.	Bvd Sud	1791 Montauban	marié 4 enfants	1807 chasseur à cheval, libéré en 1815
33 Bédué Charles	rue Soules	1790 Cahors	veuf 1 fille 1 maison 2 vignes	parti en 1811 rentré en 1815 caporal au 145me
34 Delpech Barthélémy		Lugagnac		6me d'artillerie
35 Boyé Jean	7 ponts	1785 Cahors	veuf 4 enfants 1 maison 1 vigne	1806, campagne de 1806 à 1814 prisonnier de guerre. Rentré en 1815
36 Verdié Jean	rue impériale	1789	huissier	1808 licencié 1815 sergent-major
37 Rousière Jean	St Laurent	An 3 Labastide-Marnhac		1813 en Espagne congédié 1815
38 Combe Armand	rue St Namphaise	1792	veuf 1 enfant 1 maison	campagnes de 1812 en Espagne 1814 Bayonne

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
39 Leymarie J.-P.	Citadelle	1780	marié 1 maison	1802-1813 campagnes Autriche Prusse, Russie a perdu titres
40 Garrigues Jean	St Henry	1786	marié 7 enfants 1 maison 3 vignes	1808 marine Autriche, Espagne perdu titres
41 Roques Jean	rue St Piot	1790	marié 4 enfants 1 vigne	1809 réformé au corps en 1810
42 Despeyrou James	rue impériale basse	1788 Senaillac (Lauzès)	marié pas d'enfant 1 maison 1 vigne	1809-1815 toutes les campagnes
43 Cadeau J.-M.	Citadelle		marié 2 enfants pauvre	
44 Battut Jean	La Barre	1795	marié 1 fille 1 vigne	1814-1815
44 bis Vertut Baptiste	St Georges	1787	marié 3 enfants pauvre	1807 prisonnier en Espagne 7 ans
45 Serejol Jean	rue Lacoste	1795	marié 2 enfants 1 maison 1 vigne	1812-1815 ouvrier d'artillerie
46 Soulié J.-P.	rue Lestieu	1794	marié 2 enfants 1 maison 1 vigne 1 terre	1813 dans la Garde, campagne d'Allemagne. Pas de titres
47 Dussan Charles	rue St James	1794	2 enfants	
48 Salanier Jh	rue Fenelon	Cahors 1791	pauvre	

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
49 Pradel Louis	rue de la Barre	Cahors 1791		1811-1814, Portugal Espagne, fait prisonnier
50 Garrigues Jean	rue de la Barre	Cahors 1796		1814-1815, Espagne
51 Garroult Jean	faubg Cabessut	Gigouzac 1792	marié 2 enfants	1813-1814
52 Miquel Fçs	rue St Urcisse	Cahors 1789	employé au moulin, veuf 2 enfants	1811-1814 sergent major
53 Admiral	décédé			
54 Mention	La Barre	Cahors 1794	marié 4 enfants 1 maison 2 vignes	février-mai 1815
55 Planavergne Jean-Pierre	rue St Barbe	Cahors 1793	veuf, 2 enfants 1 maison 1 vigne	1812-1815, Espagne
56 Bergon Jean-Pierre		Cahors 1789	marié 1 enfant 1 maison 1 vigne	1808 artillerie de marine 1821 Prusse, colonies
57 Lourmel Jh	rue Fenelon	Cahors 1794	marié 2 enfants 1 vigne	1813-1814 Hollande, France
58 Castelnau Pre	rue St James	Cahors 1779	vitrier	1813 c/ remplaçant Brest. 1814
59 Molenat J.-B.	rue Fondue	Cahors 1788	marié 2 enfants 1 vigne	1814, rentré après les 100 jours
60 Garchier Jean	rue Fenelon	Cahors 1788	marié 2 enfants 1 maison 1 vigne	1809-1814 pas de titres

N° nom et prénom	domicile	naissance	moyens d'existence	services
61 Calmel Antoine	Citadelle	Cahors 1796	marié 2 enf. 1 mais. 1 vigne petite	Février 1814-juin 1814
62 Calmon Antoine	Citadelle	Cahors 1796	marié 3 enfants	Février 1814-juin 1814
63 Lacoste Guillaume	Pont Valentré	Salviac 1793	1 fils	1813-1815-
64 Saligné Guillaume	rue Impériale	Caussade 1793	plâtrier à son aise	1812-1815
65 Cathala Jq	rue Impériale	Sauveterre an 3	aisé	1813-1814-hôpital à Vienne
66 Ceyma			à son aise	
67 Calvet Antoine	La Barre	Cahors 1796	marié 2 enfants	1814-1815 artillerie
68 Bouissiere Blasy	Durands	Cahors 1794	marié 3 enfants	1811-1815 marin
69 Chansarel Jean	rue Brives	1794	marié 2 enfants	1812-1815 campagnes de 1812, 1813, 1814, 1815
70 Roux				
71 Vitré J.-P.	rue du Château impérial	Cahors 1791	marié 2 enfants	1811-1814 Espagne
72 Didier Fçs	rue du tapis vert	Cahors 1792	marié 2 enfants 1 maison 2 vignes	1812-1815 à la Garde, Suisse, Saxe, Waterloo
73 Bor Etienne	rue Cabessut	Moneysiere (Lozère) 1793	marié 5 enfants	1812 dans la Garde, prisonnier à Brienne
74 Payssot François	Tuileries	La Roque 1790	veuf, 3 enfants 1 maison	1810 à la Garde 1811 artillerie Russie, prisonnier 3 ans, rentre en 1815
75 Cabanes Pierre	St Georges	Cahors 1795	4 enfants	1814-1815 à la Rochelle - 1815

UN LOTOIS AU CHEVET DE DONIZETTI

La famille Andral a déjà fait l'objet d'un article de Christiane Constant-Le Stum dans notre revue : "Un quercynois à la cour de Louis Philippe" (B.S.E.L. Tome CXIX, pp. 149-153).

Le présent texte est la traduction d'un article paru dans le 7ème volume de la revue The Donizetti society, journal 7, pp. 23-27 (2002), article signé du professeur Weatherson.

La traduction a été assurée dans sa presque totalité par M. Bomsel, notre confrère propriétaire de la Commanderie à Espédaillac.

*

* *

[Pendant l'été 1845, le compositeur italien Gaetano Donizetti (1797-1848), auteur de la Fille du régiment, de la Favorite, etc. fut atteint d'une maladie mystérieuse dont il ne devait jamais se relever].

En ce jour fatal du 11 août 1845, Donizetti fut visité par trois médecins français, trois gloires de leur profession. On n'a jamais élucidé à l'instigation de qui cette consultation avait été organisée. Les Drs. Ricord, Mitvié et Andral ont donné une consultation conjointe au chevet de cet éminent patient, à l'hôtel Manchester, à Paris. Tous trois étaient autant de vedettes dans leur univers, que l'était le grand maestro dans le sien. Mais il semble qu'il n'y eut qu'un seul d'entr'eux qui fit impression, ce fut le Dr. Andral que Donizetti décrivit comme "beau gaillard" et dont l'auscultation donna lieu à l'une des dernières plaisanteries que nous conservions de ce compositeur frappé par la maladie [1].

Nous ne connaissons pas la raison du choix de la composition de ce groupe [2], mais il est assez clair que le Dr. Andral fut inclus dans ce sinistre trio en raison de son habileté à poser un diagnostic. Alors dans la force de l'âge, il avait le même âge que Donizetti, étant né à Paris en 1797, 23 jours avant le maestro, il avait été élève du grand Laënnec, l'inventeur du stéthoscope, dont il devint l'assistant, puis membre de l'académie de médecine avant l'âge de 30 ans, et professeur à la faculté de médecine où il occupa la chaire de pathologie et thérapeutique généra-

le. Elu membre de l'académie des sciences en 1843, il émergea bientôt comme enseignant et savant de premier ordre. Son livre "Clinique médicale" (1823-1834) fut un manuel qui eut de multiples éditions, et pendant de nombreuses années un hôpital en vogue porta le nom d'Andral, non loin de la place des Vosges. Encore de nos jours, il existe une salle Andral à l'hôpital Cochin ; mais il me semble que le buste en marbe du célèbre docteur, qui se trouve dans le hall de la vieille faculté de médecine de Paris, ne lui ressemble guère.

Il était, avant tout, issu d'une famille exceptionnelle ; il n'y eut jamais autant de médecins réunis sur le même arbre généalogique : père, grand'père, oncles, grands-oncles, cousins aux premier, deuxième, troisième et quatrième degrés, tous furent médecins - généralistes ou spécialistes - quelques fois dans de modestes cabinets de campagne, quelques fois au service des grands - même à celui d'au moins deux rois de France. Le fait que Guillaume, son père, soit allé en classe avec Joachim Murat, et qu'il l'ait suivi à Naples quand il en devint roi, lui procura ce que l'on ne peut décrire que comme un "aperçu" de son éminent patient de 1845.

Comme Murat, la famille Andral était originaire du Lot, ce qui n'était peut-être pas le tremplin le plus efficace pour une carrière internationale, mais son plateau rocheux et infertile ne semble avoir dissuadé aucun de ses membres de voyager pour aller occuper des postes prestigieux au loin. Le père de Gabriel était né à Espédaillac [3], sur le causse de Gramat, où la maison familiale est toujours habitée par des descendants lointains. Ce village est peu éloigné de Labastide-Fortunière, maintenant Labastide-Murat, où le père de Murat était aubergiste. Guillaume Andral fut appelé à Naples en 1809 comme médecin-chef de la garde royale, et fut ainsi témoin non seulement de l'ascension (et de la chute) de son ami de classe, mais aussi de l'arrivée de Rossini dont il commença (peut-être est-ce une coïncidence) à partager les vues légitimistes. Il s'arrangea pour éviter les 100 jours, plaidant sa surdité avec succès. En revenant à Paris en 1815 il prit habilement, en temps voulu, un engagement avec Louis XVIII, et devint ensuite consultant médical de Charles X (qui était aussi un protecteur de Rossini). Sous Louis-Philippe, il abandonna ce rôle dans lequel il fut remplacé par son fils Gabriel, emploi distingué que celui-ci occupait toujours lors de sa visite à Donizetti. Ce qui est certain, c'est que Gabriel passe plusieurs années à Naples, et il est tentant de penser que quelque chose de la vie musicale de cette ville a déteint sur le jeune homme (qui avait près de 18 ans au moment du retour en France de son père). Il est inévitable que cet adolescent ait perçu d'avantage que comme un lointain écho la régénération de l'opéra qui se produisit en ces lieux au cours de ces années, tout particulièrement du fait que son père était un intime de la Reine Caroline

Murat, dont les goûts musicaux étaient de notoriété publique [4]. Quelle chance d'avoir pu être témoin des premiers balbutiements de l'opéra romantique dans les œuvres de Mayr et des autres...

Le Dr. Gabriel Andral fut un novateur radical, et il a été dit de lui en 1849 : "Ce que Louis XVIII avait fait en politique, ce que Casimir Delavigne tentait dans l'art dramatique, M. Meyerbeer en musique, M. Cousin en philosophie, M. Andral le fit pour le dogmatisme médical" [5]. Donizetti doit avoir trouvé rassurante cette conjonction d'au moins deux noms qui lui étaient familiers. Le Dr. Andral était d'ailleurs réputé pour son attitude cordiale au chevet de ses malades : "grave sans être froide, chaleureuse sans être déclamatoire, sobre sans sécheresse" [6]. Il n'est pas surprenant que Donizetti ait pu trouver le courage d'être amusant.

Trois questions fascinantes se posent à propos de cette rencontre avec le compositeur condamné :

- Est-ce que le médecin du roi a été dépêché à son chevet sur instruction expresse de Louis-Philippe ? C'est le Roi-Citoyen qui octroya la Légion d'Honneur au bergamasque, et la Reine Marie-Amélie, princesse de Naples, a été dédicataire de quelques unes de ses partitions. Tous deux ont témoigné d'un immense intérêt pour la réputation de ce célèbre artiste.

- En second lieu, Donizetti et le Dr. Andral ont-ils eu une conversation en italien ? Si oui, cela expliquerait sa chaleureuse (et pathétiquement ironique) réponse à ce "beau gaillard" qui est relatée dans sa lettre à Dolci.

- Mais, en troisième lieu, il y a un aspect sinistre de cette consultation. Le Dr. Andral était réputé pour ses autopsies, pour sa "culture de la mort" par lesquelles il devait s'assurer une réputation prolongée. Il était arrivé à la fois trop tard pour sauver Donizetti, et trop tôt pour mettre à jour, avec précision la raison pour laquelle un tel génie était si malade. Est-ce là la véritable explication du refus obstiné des autorités françaises d'autoriser ce mourant à retourner à Bergame ? Est-ce que le Dr. Andral a essayé d'empêcher un patient aussi important de quitter le pays avant qu'il ait pu exercer sur lui ses talents suprêmes ? Un mot à l'oreille du souverain devrait avoir suffi. Donizetti s'échappa de son étreinte... Si le Dr. Gabriel Andral avait pu réaliser son souhait, l'Italie aurait fait l'économie de ces mois remplis de fierté, mais déchirants, que Donizetti vécut au Palazzo Basoni Scotti dans la citta alta de Bergame, que nous visitons aujourd'hui avec tant d'émotion. Le Dr. Andral, lui, plutôt que ces médecins sans scrupules qui ont effectué leur autopsie clandestine sur les restes du grand compositeur, et dont l'un d'entr'eux emporta une

partie de la calotte crânienne comme trophée - aurait été capable de découvrir, une fois pour toutes, la nature précise de la maladie qui mit un terme inacceptable à la vie d'un des musiciens le plus admiré de tous les temps.

Le vaste tombeau des Andral confine aux murs de la Commanderie d'Espédaillac - l'ancienne résidence du noble Commandeur de l'Ordre de St-Jean - quoique Gabriel Andral, lui-même, ne s'y trouve pas. Il est mort en 1876 et est enterré avec la famille de sa femme à Châteauvieux dans le Loir-et-Cher [7]. C'est pourtant dans ce monument du XIIe siècle, actuellement maison de campagne, que le Président de la Donizetti Sociéty, l'auteur de cet article, a passé ses vacances d'été des 15 dernières années. "L'ombre paterna" du grand maestro s'y étend toujours, et plus intrigante que nous n'aurions jamais pu l'imaginer.

Remerciements

Mes remerciements à Madame Albert Buscailhon, née Andral, arrière-arrière petite fille du cousin du Dr. Gabriel Andral ; à Madame Mireille Rivoire ; à Mrs Margaret Corr ; aux Drs. Ondine et Jean-Loup Bomsel de la Commanderie d'Espédaillac.

Alexander WEATHERSON
Président de la Donizetti Sociéty

Notes

1 - "Quel cane d'Andral (faccia di bellissimo uomo) ... Batte a gran forza sulle coste dritte e dis si io : voi non fate male alcuno ; ed egli rideva". Lettre à Antonnio Dolci du 21 août 1845 in Guido Zavadini - Donizetti : Vita, Musiche, Epistolario. Bergame 1948. Traduction libre : "Ce chien d'Andral avec sa race de beau gaillard ; il me frappa violemment sur les côtes à droite et je lui dis : vous ne me faite aucun mal ; et il en rit".

2 - Le docteur Philippe Ricord était un spécialiste des maladies vénériennes. Le Dr. Mitvié dirigeait un asile d'aliéné privé.

3 - Le nom Espédaillac, assez étrangement, semble être une corruption médiévale "d'Hospitalet", reflétant l'existence en ce lieu d'un hôpital fonctionnant sous l'autorité des commandeurs de l'ordre de St Jean de Jérusalem. Pour Gaston Bazalgues, auteur d'une Toponymie Lotoise, Espédaillac serait formé du nom d'homme Hospitis et du sufixe *acum*.

4 - L'un de ses protégés était Nicolas Vaccaï.

5 - Dr Michea, *L'observation*, Paris 1849 - 51 - Citation en français dans le texte.

6 - *Le progrès médical* : deux documents sur la jeunesse de Gabriel Andral - Paris 1935. Citation en français dans le texte.

7 - Le Dr. Gabriel Andral a épousé la fille de Pierre Paul Royer-Collard, philosophe, académicien et ami de Louis-Philippe, président de la Chambre des Députés. Son fils Paul épousa Mlle Delius décédée en 1925. Mais ceci est une autre histoire.

L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2002

Accroissement des collections

• *Archives modernes, notariales, communales et hospitalières*

- Minutes de notaires de Cahors, Cours, Montcuq, Saint-Cyprien, Saint-Pantaléon, XIXe siècle. Minutes provenant d'une ancienne étude de Saint-Céré, XVIe-XIXe siècles.

• *Archives contemporaines*

- Versements de services administratifs : Conseil général, Tribunal des Affaires de Sécurité sociale du Lot, Bureau central d'archives administratives militaires, Préfecture, Sous-Préfecture de Gourdon, Direction départementale des Renseignements généraux, Trésorerie générale, DDE (Subdivision de Souillac).

• *Archives iconographiques et nouvelles*

- Fonds Chiché : diapositives (dépôt de la SEL).

- Réalisation et montage de reportages vidéo : Fouilles de l'aqueduc, Fouilles de Flaujac-Poujols, Présentation de la grotte de Frayssinet-le-Gélat (Michel Lorblanchet), La pêche traditionnelle sur la Dordogne, etc.

Classements

• *Archives communales et notariales*

- Minutes des notaires de Cahors, Cours, Montcuq, Saint-Cyprien, Saint-Pantaléon, XIXe siècle.

-Archives communales entrées en don des Archives diocésaines.

• *Archives modernes*

- Sous-série 1 N (Administration et comptabilité départementales, 1800-1940).

- Sous-série 4 N (Bâtiments départementaux, 1800-1940).

- Série U (Justice, 1800-1940).

• *Archives contemporaines (postérieures à 1940)*

- Traitement : analyses détaillées, saisie dans le module "aide au Classement" du logiciel Arkhéïa.

- Pré-traitement des rapports du Conseil général.

• *Archives nouvelles*

- Pré-traitement des bandes et cassettes des séances du Conseil général (1961-1992).

• *Documents figurés*

- Poursuite du conditionnement des documents photographiques du fonds d'Alauzier (31 J).

Publication

"Le Lot vers 1850. Recueil de monographies des contrôleurs des contributions", par Christiane Constant-Le Stum. Second volume.

Communication

- 22 517 articles ont été communiqués en salle de lecture à 1 247 lecteurs différents.

Microfilmage

- Poursuite du programme de microfichage des archives communales. Réalisation de 120 microfiches concernant 12 communes.

Hélène DUTHU

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDIANTS DU MIDI DE LA FRANCE (1561-1793)

Pour une prosoprographie des élites.

Par Patrick Ferté. Presses de l'Université des Sciences sociales de Toulouse. Tome I, 311 pages, 2002

Auteur de plusieurs articles dans notre bulletin, conférencier de notre séance d'hiver de décembre 2001 ("L'imprimerie cadurcienne, miroir de la Contre-Réforme"), Patrick Ferté, maître de conférences d'histoire moderne à l'Université de Toulouse-Le Mirail, nous livre aujourd'hui le premier volume d'un travail monumental consacré aux étudiants méridionaux de 1561 à la Révolution.

Spécialiste très reconnu de l'histoire des anciennes universités et notamment par sa thèse sur l'université de Cahors au XVIIIème siècle, il a entrepris de répertorier tous les étudiants des diocèses du Midi de la France. Répertoire nominatif et non anonyme, avec les origines et le cursus de chacun. L'outil informatique lui a permis "de passer au crible plus d'un million d'actes universitaires" que le hasard des archives a heureusement conservé, à l'inverse du Nord de la France.

Dans une riche introduction Patrick Ferté présente sa méthode, déjoue les pièges et justifie son parti. Le comptage par diocèse, et non par université, permet seul aux historiens de tirer le meilleur profit de ces sources inestimables, c'est-à-dire de définir les liens entre l'institution universitaire et les mouvements démographiques, avec ceux conjoncturels, de l'économie, mais aussi avec les stratégies culturelles des élites... et des autres.

L'historien de la société puisera dans ce répertoire pour montrer combien les universités d'Ancien Régime ont favorisé la reproduction des gens en place, "officiers" propriétaires de leur charge mais contraints d'obtenir un parchemin (plus ou moins régulièrement parfois). Elles ont permis aussi une réelle ascension sociale prouvée par la fréquentation universitaire de fils de la moyenne bourgeoisie, mar-

chands, ou maîtres-artisans. On pouvait également aller à l'Université, à titre purement décoratif, sans songer à en utiliser l'enseignement !

Préfacé par Dominique Julia, spécialiste éminent de l'histoire de l'éducation, ce premier volume concerne les diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban, c'est-à-dire partie du Quercy pour ce dernier. On y voit l'aire de recrutement de notre Université cadurcienne jusqu'en 1751, date de sa suppression. Le second volume, à paraître, couvrira le diocèse de Cahors : six seront nécessaires pour répertorier les 40 000 étudiants concernés.

Tout un pan de l'histoire sociale de notre Midi sera alors disponible qui pourra nourrir bien des secteurs de la recherche : socioculturelle, religieuse, intellectuelle. Les généalogistes bénéficieront, et déjà grâce à ce premier volume, d'un exceptionnel gisement pour leurs enquêtes.

Etienne BAUX.

Ouvrage disponible aux Presses de l'Université des Sciences sociales de Toulouse. Les commandes sont à mettre à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de Toulouse 1, place Anatole France - 31042 Toulouse cedex.

*
* *

SOUILLAC SUR DORDOGNE
par Guy Maynard. Edit. Association Dorami, Souillac.
2003, 20 x 29, 150 pages.

On connaît les travaux de Guy Maynard consacrés à la recherche archéologique ou à l'inventaire du patrimoine. Il nous présente aujourd'hui son étude sur Souillac, ville étape au carrefour de la Dordogne et de l'itinéraire Paris-Toulouse.

Evocation des origines, depuis la préhistoire et le Moyen Age, jusqu'à l'époque contemporaine. Regard aussi sur l'histoire économique et sociale. Tous les quartiers de la ville et les paroisses annexes (Saint Etienne-Lacombe, Présignac, Bourzolles) sont passés en revue, sans oublier les écarts de la commune. Photos et cartes postales anciennes accompagnent le texte.

*
* *

SAINT-PERDOUX, VILLAGE EN QUERCY

Quelques pages de son histoire.

Par François Tayrac et Jean-Jacques Pernelle.

2002, 18 x 22, 178 pages.

François Tayrac, en collaboration avec Rémy Bouyssié, avait publié en 1996 une "Histoire du Quercy minier. Bassin de Saint-Perdoux". Depuis longtemps il souhaitait publier un livre sur son village, rassemblant patiemment les informations recueillies dans les archives, dans sa propre mémoire ou à l'écoute des anciens. Voilà qui est fait, avec l'aimable complicité de J.J. Pernelle.

On apprendra beaucoup sur cette charmante commune de la châtaigneraie, ancienne possession de l'abbaye de Figeac. Parmi les thèmes abordés, citons au hasard de la lecture : l'église romane dédiée à saint Perdulphe, le culte populaire de saint Roch, l'occupation du bourg par les huguenots au XVIème siècle, l'exploitation des mines de charbon, les événements de mai 1944, les perspectives d'avenir à l'aube du XXIème siècle. Le tout enrichi de réflexions sur les usages et les coutumes et parsemé d'anecdotes. La variété des illustrations n'est pas étrangère à l'intérêt de l'ouvrage.

*

* *

QUERCY-RECHERCHE

N° 112. Avril-juin 2003.

Numéro spécial "Figeac".

Cette livraison, entièrement consacrée à Figeac, rassemble les contributions d'une quinzaine d'auteurs. Tous les articles seraient à citer. Depuis le traité de 1302, la vie quotidienne au XIVème siècle et "Quel Moyen Age pour Figeac ?", jusqu'à Figeac dans la Grande Guerre, les distractions d'antan et la mémoire de l'usine Ratier, en passant par les questions d'architecture et la conscience du patrimoine...

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 4 AVRIL 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

- Mlle Marion Cubaynes, de Marcilhac-sur-Célé
- M. et Mme Jean Claude Bouscatel, de Bretenoux.

Dons

De notre collègue Daniel Raso : "Recueil alphabétique des lotoises et lotois nés dans le département, titulaires de la Médaille de la résistance française à titres individuel" (236 décorés dont 55 à titre posthume).

Monuments historiques

Par arrêté du 24 février 2003, l'église de Mayrinhac le Francal, commune de Rocamadour, est inscrite sur l'Inventaire des monuments historiques.

Ouvrages à paraître

- *Souillac sur Dordogne.* Monographie, par Guy Maynard. Editée par l'association Dorami (22, rue P Bourthoumieux, Souillac. 20€).

Manifestation annoncée

La Maison de la Dordogne quercynoise prépare la 3ème session du festival annuel du film documentaire en partenariat avec la ville de Souillac, le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle. Cette manifestation, sur le thème permanent *La Rivière et les Hommes*, se déroulera du 11 au 17 mai prochains à Souillac, Vayrac et Bretenoux (Maison de la Dordogne quercynoise, BP 15, 46200 Souillac).

Communications

TROIS OUTILS NÉOLITHIQUES TROUVÉS À MAYRAC (M. Maynard)

Description d'une hache en silex et de deux herminettes, l'une en dolérite, l'autre en silex. Ces trouvailles s'ajoutent à une liste, relative-

* *Présents* : Mmes Bénard, Bouyssou, Chabert, Duthu, Hunsinger, Taisant, Thouvenin. Mlle Denjean. MM. Audoin, Baux, Bouyssou, Brugnera, Dalon, J. Delmon, Denjean, Gérard, Rames, Rausières, Souilhac.

ment modeste, de 22 objets de ce type déjà recensés dans le nord du département.

UN LOTOIS AU CHEVET DE DONIZETTI, (M. Bomsel)

Notre collègue nous livre la traduction d'un article du professeur Weatherson, président de la "Donizetti society" paru dans le 7ème volume (2002) de cet organisme.

Le 11 août 1845, le célèbre compositeur italien, gravement malade, est visité à l'Hôtel Manchester de Paris par trois médecins réputés, dont le docteur Gabriel Andral, membre de l'académie de médecine et de l'académie des sciences, dont la famille est originaire d'Espédaillac. Malgré l'avis de la Faculté, le malade repart pour Bergame où il finira par s'éteindre en 1848.

LE LOT VERS 1850 (M. Baux)

La parution du second volume des monographies fiscales établies par les contrôleurs des contributions directes, déjà signalée dans le bulletin de la S.E.L., a été l'occasion de porter un regard d'ensemble sur cette source essentielle pour la connaissance du XIXème siècle lotois.

Dans ces monographies apparaît bien la subjectivité des contrôleurs qui en furent chargés. Le plan imposé par l'administration n'empêcha pas, au gré des tempéraments et des humeurs, ces fonctionnaires zélés, imbus de leur supériorité, d'apporter une touche personnelle, un regard avisé sur leurs administrés. Au delà de l'évaluation statistique des richesses, des bien-fonds, des immeubles, c'est bien la vie de ces communautés rurales qui surgit.

On retiendra surtout la variété des différents pays qui constituaient le département du Lot. La vie y était très différente, tellement plus qu'aujourd'hui, de l'un l'autre, et cela jusque dans les types physiques et les mentalités... si l'on en croit les contrôleurs.

LINTEAUX ORNÉS DU QUERCY (M. Dalon)

Présentation d'une nouvelle série de linteaux photographiés dans diverses communes du département, datés du XVIème siècle jusqu'au début du XXème. On notera les "enseignes" de métiers (forgeron, maréchal-ferrant, tondeur, maçon, charpentier, aubergiste, apothicaire), les mentions pieuses, les signes symboliques, souvent déjà connus, parfois énigmatiques, quelques inscriptions pratiquement indéchiffrables. Ou encore ce linteau de 1883 sur lequel on a représenté un ballon muni de sa nacelle (s'agirait-il d'une allusion historique au ballon qui, en 1870, quitta Paris assiégé avec Gambetta à son bord ?).

*

* *

SÉANCE DU 8 MAI 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nouveau membre

- M. Jean-Paul Baux, de Saint-Jean-Mirabel.

Dons pour la bibliothèque

- *Monographies d'Albas.* Rédigée en 1894 par M. Barriéty. Retranscrite en 2003 avec une analyse critique du manuscrit (don de M. Sabalçagaray).
- *Bonaguil du XVème siècle à nos jours.* Description de la forteresse, par A.D. Bouyssou. Fumel, 1933 (don de M. Delmon).
- *Les dates de la "rénovation" gothique de la cathédrale de Cahors*, par M. Scellès et G. Séraphin. Tiré à part du Bulletin monumental, 3ème fasc. 2002 (don de M. Séraphin).

Ouvrage reçu

Souillac sur Dordogne, par Guy Maynard. Editions Dorami, Souillac, 2003.

Communications

UN QUERCYNOIS CÉLÈBRE AU XIVE SIÈCLE : GUILLAUME DE VASSAL *(M. Faurie de Vassal)*

Biographie de ce chevalier (1300-1368) qui appartenait à une famille quercynoise connue (un de ses frères fut cardinal, sa sœur prieure des Maltaises de Martel). Il était à la fois docteur ès lois (il enseigna à l'université de Cahors) et homme de guerre. De 1345 à 1357 il prit part à la guerre de Cent Ans, contribuant à la défense de Martel, puis remplissant les fonctions de lieutenant du sénéchal du Quercy et du Périgord.

LE RENSEIGNEMENT À MARTEL AU DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS *(M. Savy)*

Ne pas être surpris par le cours des événements, assurer la sécurité des biens et des personnes, prendre les décisions opportunes pour contrer les entreprises des compagnies anglo-gasconnes, c'est ce que les consuls de Martel se sont efforcés de faire en organisant dès le début de la guerre un système de collecte du renseignement.

La recherche et l'échange d'informations d'ordre "stratégique" se produisaient au cours des allées et venues de députés et autres délé-

* *Présents* : Mmes Bach, Bénard, Chabert, Deladerrière, Duthu, Girardat, Lagarrigue, Mercadier, Revellat, Rigal Rossignol, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Lherm, A. Mercadier. MM. Audoin, Dalon, Deladerrière, J. Delmon, Gérard, Linon, Rames.

gués nécessitées par les affaires de la ville. La quête de renseignements d'ordre "tactique", organisée et rémunérée par les consuls, concernait un périmètre relativement restreint autour de Martel, nécessitant le plus souvent une demi-journée ou une journée de marche pour les messagers et les espions. L'essentiel était de déceler les déplacements de troupes ennemies susceptibles de se porter sur Martel et, au besoin, de mettre rapidement la ville en défense dans le cas d'un danger imminent.

PROJECTIONS *(M. Dalon)*

- Les remparts de la Plaine du Pal à Cahors (XIVème siècle). Ils sont classés au titre des monuments historiques depuis 1910. On peut apprécier, pour l'environnement, le voisinage immédiat d'une laiterie industrielle avec ses cuves en inox étincelantes.
- La nouvelle médiathèque de Cahors. Ouverte depuis quelques mois elle englobe totalement quelques vestiges de la première gare de Cahors inaugurée en 1869. Construction assurément "fonctionnelle" mais dont l'aspect ne laisse pas de surprendre. Exemple (discuté) d'architecture contemporaine pour les uns, disparition regrettable du premier témoin de l'arrivée du chemin de fer à Cahors pour les autres. Qu'en dirait l'excellent Valéry Larbaud qui lui avait consacré un de ses meilleurs poèmes ?

*

* *

SÉANCE DU 5 JUIN 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

Nous avons appris ce jour même la disparition, à l'âge de 81 ans, de notre collègue M. Fernand Champagne. Enseignant devenu archéologue, il avait été président de la Société préhistorique française. On lui doit de nombreuses études et communications concernant ses travaux de recherche. Dans le Lot, son nom restera attaché à l'exceptionnel site des Fieux (commune de Miers) qu'il avait entrepris de fouiller dès

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Bénard, Deladerrière, Desplat, A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Thouvenin. Mlles Brun, Cavaroc, Denjeanc, Lherm. MM. Andral, Audoin, Brugnera, Coppens, Dalon, Deladerrière, Denjean, J. Delmon, Esperet, Gérard, Germain, Linon, Lufeaux, Rames, Rausières, Sigrist, Sourzat.

1966. En 1979 il avait été un des principaux organisateurs du Congrès préhistorique de France (XXIème session) qui s'était tenu à Montauban et Cahors. Il était des nôtres depuis 1971.

Ouvrage reçu

- *Saint-Perdoux, village en Quercy,* par F. Tayrac et J.J. Pernelle. 2002.
- *Guide pratique de la trufficulture,* par Pierre Sourzat. Nouvelle édition de la Station d'expérimentation sur la truffe, Le Montat, 2002.

Ouvrage à paraître

Histoire des aubergistes et cabaretiers quercynois (1600-1900), par Françoise Auricoste. Editions du Roc de Bourzac.

Journées européennes du patrimoine

Elles se dérouleront les 20 et 21 septembre sur le thème "Patrimoine spirituel". Ce sera l'occasion de mettre l'accent sur la charge spirituelle et intellectuelle de nombreux édifices et sites autant que sur leur valeur architecturale et esthétique.

Journée nationale des moulins

Elle a été fixée au 15 juin sous l'égide de l'Association "Moulins du Quercy. Lot et Tarn-et-Garonne". Au total 28 moulins à vent, à eau et à huile seront ouverts à la visite.

Communications

UNE EXEMPLAIRE LIGNÉE DE NOTAIRES QUERCYNOIS : LES DUGÈS DE FONTANES-LALBENQUE *(M. Dugès)*

Les recherches faites dans les minutes notariales et les registres d'état-civil ont permis d'établir que sept notaires Dugès se sont succédé à Fontanes de 1660 à 1936, soit pendant près de trois siècles, de père en fils. On trouve, dans l'ordre :

Mathieu Dugès, probablement originaire de la région de Caylus (décédé en 1707). Alexis (1672-1755). Antoine (1704-1774). Alexis II (1741-1809). Antoine II (1771-1832). Léon-Auguste-Jean-Alexis (1827-1881). Enfin Paul (1855-1936) qui n'eut pas de descendance (contrairement aux quatre premiers de la lignée qui totalisèrent 37 enfants).

L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES NATURELS DANS LE LOT *(M. Sourzat)*

Remarquables images à l'appui, notre collègue nous montre comment évolue naturellement, en fonction de l'occupation du sol, l'éco-

système d'un département où le nombre d'agriculteurs est aujourd'hui dix fois moindre qu'en 1880 (exode rural, abandon des coteaux pour la culture de la vigne, enrésinement, disparition ou au contraire introduction de nouvelles cultures, développement de certains types d'élevage...). On assiste à des modifications progressives, plus ou moins rapides, de la couverture végétale dans les combes, sur les sols calcaires du causse, sur les terrains siliceux du Ségala et de la Bouriane. La faune sauvage, elle aussi, à évolué, avec l'extinction ou la raréfaction de certaines espèces et l'acclimatation d'autres types d'animaux.

C'est l'occasion de rappeler quelques constatations. Le pastoralisme, par exemple, régule ou entrave l'évolution du milieu et son embroussaillement. De même, comme on peut l'observer, ce que l'homme a édifié, la nature peut le détruire et l'organiser à sa manière.

ENTRE DEUX COURTINES DE CHÂTEAUX. UNE FRONTIÈRE ENTRE PÉRIGORD ET QUERCY AU MOYEN ÂGE ?

Lors de la 1ère rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord (Périgueux 1994), M. Lartigaut avait présenté une communication concernant non seulement le Périgord mais également le Quercy. Les Actes de cette manifestation avaient été publiés par les Annales littéraires de l'Université de Besançon. Il nous a paru intéressant de reproduire cet article à l'intention de nos lecteurs, avec l'aimable autorisation du directeur des Annales de l'Université franc-comtoise.

*

* *

Entre le Limousin au nord-est et l'Agenais au sud-ouest, le Périgord et le Quercy ont une limite commune s'étirant sur près de soixante kilomètres à vol d'oiseau. Celle-ci sépare aujourd'hui les départements de la Dordogne et du Lot et correspond presque exactement à celle des sénéchaussées du bas Moyen Age. Le thème de ce colloque nous invite à mettre en relation le château, siège, instrument et symbole du pouvoir, et l'espace qu'il contrôle, ce dernier défini par des limites changeantes parfois, souvent paisibles et rarement brûlantes. En somme, nous retrouvons mais cette fois aux échelons plus modestes de la hiérarchie des pouvoirs quelques aspects des principautés médiévales étudiées lors du congrès des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur tenu à Bordeaux en 1973 [1] : en particulier, les notions de limite,de confins, de marche, de frontière... avec la richesse et l'ambiguïté de leur vocabulaire.

Je me propose d'observer dans les confins de deux "pays", c'est-à-dire à l'intérieur des moules définis par les anciens diocèses et, plus tard, par les sénéchaussées royales, le réseau des châtellenies et juridictions de part et d'autre de limites traditionnelles, administratives certes mais contribuant aussi pour les populations à la reconnaissance de leur "identité" comme on dit aujourd'hui. On aura ainsi l'occasion de vérifier si ces cloisons se sont révélées étanches, et si elles ont bien contenu le rayonnement des châteaux majeurs. Dans le cas contraire, on pourrait se demander si la limite des sénéchaussées, relativement tardive, n'a pas été établie de façon assez arbitraire sur une partie de son tracé au mépris de structures plus anciennes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de dire quelques mots de la carte qui accompagne cette étude, ne serait-ce que pour constater ses insuffisances dues à la difficulté de passer du document de travail, la carte au 1/25 000, à une échelle plus raisonnable au 1/200 000. Mon attention a surtout porté sur les confins, une zone de profondeur variable selon les nécessités mais englobant toujours le cours de la Dordogne, une rivière inconstante avec ses lits et ramifications temporaires, ses *bornhes*, îles en formation qui finissent par s'amarrer à l'une ou l'autre rive de telle sorte que les confronts du XVème siècle sont déconcertants : notamment dans la traversée de la châtellenie de Carlux. Mais surtout, il fallut se préserver d'un excessif "fixisme" – j'emprunte ce mot à la géologie. Pour l'essentiel, cette carte donne l'état de la fin du XIIIème siècle après les démembrements de vastes châtellenies : Berbiguières se détachant de Castelnaud en Périgord tandis qu'en Quercy la vieille seigneurie de Gourdon donnait naissance – en nous limitant à la zone frontalière – aux baronnies de Salviac et de La Bouriane. Quant à la période de reconstruction, après 1450, elle n'a connu que de modestes rectifications résultant de compromis lors des transactions de la fin du XVème siècle. Enfin, j'ai cru bon de ne pas priver les châteaux majeurs de leur accompagnement, leurs satellites : repaires ou maisons fortes. Certes, il eut été préférable de distinguer les maisons de chevaliers du XIIIème siècle de celles qui auraient été édifiées sur un nouveau site dans les dernières décennies du XVème siècle. J'ai choisi la prudence car il m'est arrivé de découvrir des constructions "d'avant-guerre" en visitant des repaires que les textes ne mentionnaient que bien postérieurement. Pour le Quercy, les risques de confusion sont faibles : je ne connais pas de maisons fortes bâties sur un site vierge au XVème siècle. En effet, la petite aristocratie rurale ou ce qu'il en restait : un petit tiers, plus sûrement un quart, ne parvint pas à relever toutes les maisons fortes *disruites*, notamment celles héritées de lignages disparus. En revanche, un baron quercinois entreprit à la fin du XVème siècle la construction d'un nouveau et puissant château dit de Milhac sur le site de Villeneuve, village neuf du XIIIème siècle dont le nom a prévalu sur la carte.

* * *

Arrêtons-nous un instant à la plus ancienne limite connue, celle qui séparait les diocèses de Périgueux et de Cahors. Ce dernier comptait une grosse vingtaine de paroisses en Périgord, situées pour la plupart dans les châtellenies de Carlux et de Salignac et relevant de l'archiprêtré de Gignac. Cette limite, qui s'est maintenue jusqu'à la Révolution, reprenait selon toute vraisemblance les contours des cités, elles-mêmes calquées

sur les territoires des peuplades gauloises, Petrocorii et *Cadurci*, le nom des premiers, J.-P. Bost le confirme [2], signifie les quatre tribus ou groupes en armes. Si le Quercy a sur sa limite orientale une paroisse de Guirande et le proche Rouergue un Gironde, le Périgord possède un Yronde à proximité du ruisseau de Chironde passant par Saint-Geniès, dont la source est proche du diocèse de Cahors. Toutefois l'orientation S.N. de ce petit cours d'eau suggère une limite avec les Lemovices.

Peut-on envisager une forêt-frontière entre Périgord et Quercy ? Le pays très boisé au sud de Belvès, une toponymie médiévale de forêts, landes et marécages y inviteraient. De plus, les noms de paroisses en -*acum* sont surtout cantonnés aux abords de la Dordogne mais on en rencontre également de part et d'autre de la limite des sénéchaussées, sans doute sur de très vieux terroirs, clairières des temps gallo-romains. Enfin, la frontière des deux cités était franchie par deux voies romaines : celle de Cahors à Périgueux par Belvès, celle de Rodez à Périgueux par Gignac et Nadaillac [3]. Même si la carte le permettait, il serait abusif d'y figurer l'actuel massif forestier, car on sait que selon divers facteurs, en premier lieu la démographie, l'Antiquité et le Moyen Age ont connu les flux et reflux des bois et des landes. On notera, du moins pour le Périgord, que les châteaux majeurs sont absents du cœur de la zone forestière.

Dernière question : nos deux "pays" étaient-ils bien définis par une limite linéaire ou séparés par une sorte de "no man's land". L'existence d'une forêt à clairières n'interdit pas de penser à des limites précises, du moins en certains endroits. Alors qu'une épidémie sévissait en Provence, l'évêque de Clermont demanda à Didier, son confrère de Cahors, d'envoyer des gardes pour empêcher les marchands de passer de Rouergue en Quercy à l'occasion des foires, preuve que la limite de la cité de Cahors était bien connue au milieu du VIIème siècle [4].

Tout ce qui précède n'est en somme qu'un hors-d'œuvre ou un fond de carte avant d'aborder un Moyen Age plus accessible.

Les grandes dominations

Maintenant le château peut entrer en scène et avec lui un nouveau découpage de l'espace. Une difficulté de présentation vient du fait que la société féodale comporte plusieurs étages. Les droits des puissants se superposent sur un même fief et il convient pour notre propos de commencer par le sommet de la pyramide : le comte de Toulouse et le roi son héritier, le vicomte de Turenne, les sires de Gourdon enfin, avant d'entrer dans le réseau des châtellenies, entités territoriales les plus cohérentes.

Le comte de Toulouse

Au cours de la seconde moitié du XIIème siècle, le comte était très présent en Quercy avec des fiefs importants au sud du Lot et des fidèles au nord de cette rivière. Son influence se faisait également sentir en Périgord. À la fin de ce siècle, il investissait le vicomte de Turenne du fief de Salignac, dans le diocèse de Cahors mais peut-être trop éloigné de sa zone d'influence [5]. En 1238, il reçut l'hommage de Raymond de Turenne pour Castelnau-Bretenoux et Brassac en Quercy, ainsi que Salignac en Périgord [6]. En outre, l'abbé de Sarlat transféra à Raymond VII, la même année, l'hommage du château de Beynac mais par la suite, le premier recouvra ses droits [7]. Ajoutons qu'à l'époque de la Croisade et jusqu'en 1240, le sire de Castelnau avait été un fidèle du comte de Toulouse [8].

On connaît dans une certaine mesure les droits d'Alphonse de Poitiers en qualité d'héritier des Raymond grâce aux hommages de 1259 [9]. Ceux-ci nous apprennent que la baylie de Cazals comprenait en Périgord les paroisses de Bouzic, Gaumier, Florimont, Campagnac, Saint-Martial, Nabirat (sur la carte, n° 1 à 6) et même *Vielg Sidurac*, site de la bastide de Villefranche fondée par Alphonse deux ans plus tard. Le détroit de ce village neuf est précisé dans l'assignation de revenus en faveur du roi d'Angleterre consentie en 1287 par le roi de France successeur du comte de Toulouse [10]. Il réunit les paroisses de "Siurac", Loubéjac au-delà de la Thèze, Saint-Cernin de l'Herm, Mazeyrolles, Prats, peut-être La Trappe. De plus, le bayle de la bastide instrumentait à Frayssinet en Quercy et, en Périgord, à Aygueperses, Salles, *Leydac* (mauvaise graphie pour Larzac ?), Fongalop, Orliac et Doissat, sans doute en raison de droits plus ou moins fondés car ces paroisses relèveront pleinement au siècle suivant du château de Belvès aux mains de l'archevêque de Bordeaux [11]. Les seigneurs de Lavaur et de Besse avaient la haute justice et le comte, seulement les appels.

En somme, l'autorité du comte de Toulouse s'était affirmée dans le Périgord méridional aux confins du Limousin et aux abords de l'Agenais. Force est de constater à la même époque l'absence du comte de Périgord en Sarladais, sauf en quelques circonstances, et la progression vers l'ouest des vicomtes de Turenne.

Les vicomtes de Turenne

Une famille de grands propriétaires du bas Limousin, pourvue dès la fin du Xème siècle de la fonction vicomtale profita de l'opposition entre les maisons de Poitiers et de Toulouse-Rouergue pour s'émanciper et créer dans cette marche l'embryon d'une principauté qui ne cessa de prospérer jusqu'à la fin du XIIème siècle en Limousin, en Quercy et en

Périgord grâce à une fructueuse politique territoriale et de bonnes alliances [12]. Malheureusement au siècle suivant le mariage d'Alix de Turenne avec Hélie Rudel, sire de Bergerac, entraîna un partage des possessions vicomtales qui intervint en 1251. Désormais, il y eut pour longtemps deux covicomtes. Marguerite, unique enfant du précédent mariage épousa en 1263 Renaud de Pons, d'un grand lignage de Saintonge dont le premier ancêtre connu, en 1047, était, nous dit A. Debord, un simple châtelain du château de Pons pour le vicomte d'Aulnay [13]. Du chef de sa mère, Marguerite apporta à son mari, outre des fiefs en Quercy, les châtellenies de Salignac, Carlux et Montfort en Périgord.

Les sires de Gourdon

Ce sont des "princes" en Quercy, les premiers, avec leurs deux branches majeures, l'une implantée à Gourdon, sur le Causse central et dans la vallée du Lot autour de Saint Cirq-La-Popie et l'autre, principalement en bas Quercy, la branche dite de Castelnau. On les rattache non sans raison à une souche de grands propriétaires et de dignitaires de l'église de Cahors au Xème siècle : des archidiacres et probablement un évêque, Gausbert, attesté vers 900 [14]. Cependant, il est de tradition de n'esquisser leur généalogie qu'à partir de 961, c'est-à-dire du testament de Raymond II, comte de Rouergue, qui lègua à Aymeric et à Géraud, fils du précédent, ses droits sur le *castellum* de Gourdon et les alleux du Gourdonnais et de Saint Chamarand [15]. Il est amusant de mettre en relation ce document-fondateur avec un autre postérieur de près de trois siècles : en février 1242 (n.st.), Raymond VII de Toulouse, de passage à Castelsarrasin, reçut divers hommages dont celui de Guillaume de Gourdon, de Salviac, pour des fiefs dans les diocèses de Cahors et de Périgueux. Cet hommage était assorti d'une donation entre vifs avec réserve d'usufruit consentie par Guillaume en faveur du comte parce que, disait-il, "ce seigneur lui était lié par le sang" [16].

Mais ce qui importe aujourd'hui ce sont les possessions et les manifestations de l'influence des Gourdon en Périgord. Rapportons d'abord un précédent : à une date mal assurée, milieu du Xème siècle pour Maubourguet [17], 832 pour R. Bulit [18] et sans doute le chanoine Albe son mentor, un certain Odolric (nom porté par un vicomte de Saint-Cirq) fit don au monastère Saint-Sauveur de Sarlat de l'église Saint-Agapit de Payrignac [19] entre Gourdon et la frontière du Périgord. Bien plus tard, en 1143, l'église Saint-Siméon du faubourg occidental de Gourdon constituera une sorte de prieuré de l'abbaye de Sarlat [20].

Entrons maintenant en Périgord et indiquons tout de suite que Géraud de Gourdon avait été évêque de Périgueux de 1037 à 1059 à une époque durant laquelle le chef du diocèse était souvent choisi

dans la couche supérieure de l'aristocratie locale [21]. Vers la fin du siècle, en 1095, Dame Enbolena, ayant obtenu le consentement de ses fils, Géraud, évêque de Cahors [22], et Pons de Gourdon, fonda une abbaye de bénédictines à Fongaufié, dans la vallée, au pied du château de Belvès ou de son site [23]. Le nouveau monastère, placé sous la dépendance de Saint-Géraud d'Aurillac, possédera deux prieurés en Quercy au cœur des terres des Gourdon [24]. À en croire un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bugue analysé par L. Lacabane, Guillaume de Gourdon aurait brûlé vers 1165 la *vila* du Bugue proche du confluent de la Vézère et de la Dordogne [25]. Gerberge de Pestilhac, d'une famille quercinoise dans la mouvance des Gourdon, ayant été abbesse du Bugue vers 1150, on pourrait peut-être imaginer un conflit entre *potentes* pour sa succession.

Revenons en arrière, cette fois en Quercy, pour y évaluer la clientèle périgourdine des sires de Gourdon. En 1108, Géraud, seigneur de Gourdon, fait son testament avant de partir pour la croisade avec le comte de Toulouse. On y relève un legs en faveur de l'abbaye de Sarlat mais surtout des Périgourdins assistent à la cérémonie testamentaire : Borel de Gauléjac, Robert d'Auberoche, Bernard de Domme [26].

Une décennie plus tard, en 1119, lors de la fondation du Mont-Saint-Jean, sauveté aux portes de Gourdon, les donateurs, Guillaume et Aymeric de Gourdon, sont entourés de leurs *milites et clientes* - tous ne sont pas nommés - parmi lesquels des Périgourdins. En premier lieu, un personnage qui n'est pas à sa juste place dans cette énumération, car il appartient à l'aristocratie châtelaine, Maynard de Beynac, l'un des fondateurs de Cadouin, qui a déjà épousé ou épousera une Gourdon. Ensuite, des chevaliers véritables, Robert d'Auberoche, Guillaume de Fénelon, Arnaud de Toulgou (*Tolvium*), enfin quatre Calviac ou Galviac : Gausbert, Raymond, Arnaud et Aymar [27].

Après avoir tenté d'évaluer à l'époque la plus ancienne l'influence des Gourdon en Périgord grâce aux dignitaires ecclésiastiques de leur lignage et à leur clientèle chevaleresque, il convient de mentionner dès maintenant un point d'ancrage important de ce pays, le château de Domme, bientôt Domme Vieille. En janvier (?) 1257, Guillaume de Gourdon, seigneur de Domme, établit des coutumes de concert avec les habitants de cette châtellenie [28]. Au mois de mai suivant, Guillaume Bonafos, coseigneur du lieu, ratifie ces dispositions [29]. Pour ce château, les deux Quercinois ne devaient que l'hommage à l'abbé de Sarlat.

Inutile de s'attarder pour l'instant aux excroissances en Périgord de châtellenies quercinoises (ou l'inverse) car il convient maintenant d'entrer un peu dans le détail des châtellenies frontalières des deux "pays".

Le réseau des châtellenies

Même si cette présentation tourne un peu au catalogue, elle a du moins le mérite de s'adapter à la carte.

Salignac

Commençons notre périple par la châtellenie de Salignac, la plus au nord, dans le prolongement en Périgord de la primitive vicomté de Turenne. Nous savons déjà que ce château avait appartenu au comte de Toulouse qui en investit le vicomte de Turenne, le second devant l'hommage au premier. A la fin du XIIIème siècle, la situation diffère en ce sens que la haute justice est entre les mains de familles locales liées par l'hommage au vicomte de Turenne. Il en résulta un groupe de parciers si fréquents d'ailleurs à cette époque dans les *castra* du Quercy. En 1281, les coseigneurs de Salignac étaient au nombre de dix : Hélie et Géraud de Salignac, frères, Gaillard et Boson de Salignac, également frères, Géraud et Pierre de Val, Imbert et Hugues de Belcastel, Aymeric et Hugues de La Cassagne. Une transaction fixa les droits de chacun : la moitié de la juridiction revenait aux Salignac, un quart aux de Val, enfin un huitième aux Belcastel et un autre aux La Cassagne. On procéda ensuite au partage de la juridiction d'Archignac et de La Chappelle-Au bareil. Enfin la châtellenie voisine de Saint-Geniès appartenait à une autre branche des Salignac [30].

On constate qu'il existe bien sur place un lignage dominant qui, d'ailleurs, porte le nom du *castrum*. À vrai dire, cela ne prouve rien car ce fut souvent le cas de familles de *milites castri*. Malheureusement, je ne peux préciser si ce fractionnement de la justice est une conséquence des mariages des filles Salignac ou plutôt du "chasement" de fidèles du vicomte de Turenne. Le nom des Belcastel évoque un château quercinois de l'amont, implanté sur une roque dominant le confluent de la Dordogne et de l'Ouysse. Des chevaliers portant le nom de ce château y sont mentionnés depuis la fin du XIème siècle et se perpétuèrent sur place. Au cours de la seconde moitié du siècle suivant, ils forment l'une des huit familles résidant dans ce château des sires de Gourdon [31]. Un peu plus tard, l'un de ces chevaliers portera le nom (prénom) Imbert, rare en Quercy et que nous venons de rencontrer dans le château périgourdin. À Salignac, le nombre des parciers se réduit après 1281, ils ne sont que cinq en 1289 : des Salignac et des Belcastel. Leur autorité s'étend au-delà de la châtellenie sur La Cassagne et Archignac ; en 1296, les frères Salignac reçoivent en outre l'hommage de Saint-Crépin.

Au XIVème siècle, ce lignage poursuivra son expansion dans la châtellenie de Carlux devenue branlante en raison des guerres et des procès.

Les hommages ont bien perdu de leur force. Restent les hommes et la terre, droits de justice et banalités d'une part et de l'autre cens et droits de mutation, tant que la guerre ne contraint pas les tenanciers à l'exode. Cependant, les Salignac ont toujours davantage de fiefs. À la fin du XVème siècle, ils posséderont le château de Fénelon, [32] la paroisse de Sainte-Mondane, dont ils feront une résidence assez somptueuse dont ils porteront le nom. En Quercy, ils mettront la main vers 1460 sur la châtellenie de La Mothe-Massaut qui deviendra un jour La Mothe-Fénelon ; ils auront des droits éminents à Mareuil avec l'accès à la Dordogne.

Les débuts de la carrière du futur archevêque de Cambrai illustrent bien l'aventure de ses devanciers : diacre du diocèse de Cahors, il fut ordonné prêtre à Sarlat. L'expansion de sa famille s'était surtout réalisée dans le cadre du diocèse de Cahors mais l'autre pôle de leur fortune était le siège épiscopal de Sarlat.

Carlux

En élaborant sa thèse, Maubourguet avait curieusement laissé de côté la châtellenie de Carlux. La trouvait-il trop quercinoise ? Les documents sur la période la plus ancienne faisaient-ils défaut ? Je n'ose trancher, faute d'avoir exploré le fonds de Noailles aux Archives nationales (série J). Ajoutons que le château de Carlux a parfois été confondu avec celui de Caylus dans le bas Quercy. Il n'apparait qu'à l'occasion du partage de 1251 dans le lot des Rudel de Bergerac et bientôt des Pons. En revanche, l'église Sainte-Marie-de-Carlux est mentionnée dès 1153.

La châtellenie comportait vingt paroisses et annexes, certaines de fort modestes dimensions. Elle se prolongeait en Quercy dans l'ancien "pays de Rouges" : Mareuil avec sa tour et son port sur la Dordogne, Le Roc et sa forteresse (sur la carte n°8 et 9) et encore Masclat (n°7) avec une chapelle ou église tôt disparue, La Gleyole, située sur la limite des sénéchaussées (n°10). Entre Mareuil et Masclat, la paroisse de Nadaillac-de-Rouges relevait du château de Belcastel.

En dépit des heurs et malheurs de la guerre, des fidélités et infidélités au roi de France, les Pons se maintinrent jusqu'en 1444. À cette date, Jacques de Pons, bientôt convaincu du crime de lèse-majesté, perdit Aillac, Montfort et Carlux attribués à Pierre de Brézé, seigneur de Varenne et grand sénéchal de Normandie [33] dont les procureurs, surtout un bourgeois de Sarlat mais aussi des donzels de ses terres poursuivirent durant les trois décennies suivantes une active campagne de repeuplement [34].

Parmi les vassaux de Carlux mentionnons seulement les Rouffilhac venus du Quercy. Ils sont présents en Gourdonnais dès 1119 et plus tard

dans la vallée de la Dordogne sur les terres du monastère de Souillac. L'un d'eux vint s'installer autour de 1300 dans un repaire de la paroisse de Cadiot qui prit leur nom [35].

Montfort

Lors de la seconde incursion en Périgord de Simon de Montfort en 1214, le chef de la croisade put constater les mutilations des victimes de Bernard de Casnac, maître de ce château, seigneur brigand plutôt que théologien, mais après tout peut-être sympathisant des Cathares. Alix, sa femme, sœur du vicomte de Turenne, l'aurait accompagné dans ses débordements. Telle est du moins la version d'une tardive chronique locale [36]. On ne peut indiquer à quelle époque le château advint ou revint au vicomte de Turenne, en tout cas avant 1251. Au XVème siècle, la châtellenie tomba entre les mains des Brézé en même temps que celle de Carlux.

Elle résultait de la fusion de deux territoires relevant de châteaux voisins, Aillac et Montfort, également mentionnés au début du XIIIème siècle. Cette châtellenie réunissait huit paroisses : Aillac, Carsac, Caudon (en partie), Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent de Paluel au nord de la Dordogne et sur deux autres au sud de la rivière : Groléjac (Gaulejac) et Veyrignac. Ici encore s'affirme au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge le fractionnement de la haute justice au profit de seigneurs de paroisse ou de village. Finalement ce sont les hommages devenus "inoffensifs" qui conservent le mieux l'empreinte du passé.

Pour en finir avec les juridictions périgourdines, il nous reste à visiter, rive sud de la Dordogne, le couple Castelnaud-Berbiguières et enfin Domme Vieille.

Castelnaud et Berbiguières

Le premier fut assailli par les croisés en 1214, le second n'apparaît qu'un demi-siècle plus tard. Aymeric de Castelnau avait suivi en 1238 le comte de Toulouse avant de jurer fidélité à Saint Louis deux ans plus tard. En 1273, ses fils et ses neveux tenaient également le château de Berbiguières qui, vers 1300, se détacha pour un temps de Castelnaud [37]. Plus tard encore, Magne de Castelnaud épousa en 1365 Nompar de Caumont, baron riverain de la Garonne, et lui apporta les deux *castra* périgourdins, qui appartenaient toujours à leurs descendants à la fin du Moyen Age. La vieille forteresse de Castelnaud avait soutenu toute une série de sièges entre 1405 et 1442 : "cinq fois les Anglais réussissent à entrer dans la place, cinq fois les Français leur font lâcher prise" [38].

La châtellenie de Berbiguières s'étendait sur les paroisses d'Allas, Berbiguières, Cladech, Carvès, Saint-Germain et Marnac ; celle de

Castelnaud sur les paroisses de Fayrac, La Chapelle, Veyrines, Saint-Pompon, partie de Saint Laurent et Daglan et encore sur quelques terroirs de Doissat autour de la motte de Guasques. Ne disposant que d'une étroite fenêtre sur la Dordogne, environ à cinq kilomètres à vol d'oiseau et non en suivant le méandre convexe, la châtellenie s'étirait en profondeur sur près de 18 km jusqu'au *cami sarrasi* traversant la forêt de Tinhaga qui la séparait de la juridiction de Besse. Les repaires étaient peu nombreux pour un aussi vaste territoire à vrai dire largement forestier [39].

Domme Vieille

Le château de Domme, connu depuis 1214 lui aussi grâce à la croisade, ne prendra le nom de Domme Vieille qu'après la fondation en 1281 de la bastide contiguë du Mont-de-Domme. Nous savons déjà qu'en 1257 le principal seigneur, Guillaume de Gourdon, accorda aux habitants des coutumes qui furent ratifiées par Guillaume Bonafos, coseigneur du lieu, en fait un Pestilhac. En 1291, Bertrand et Gaillard de Gourdon et Amalvin Bonafos sont à la tête de la seigneurie. Pour la première moitié du XIVème siècle, on dispose de quelques hommages à l'évêque de Sarlat, notamment ceux d'Amalvin Bonafos et de Gausbert de Domme [40], mais il n'est plus question des Gourdon. Par la suite, on ne peut plus parler de droits seigneuriaux mais de situation de fait ; le château fut tantôt anglais (après les prises de 1383 et 1417), tantôt français. Après la guerre, l'humeur belliqueuse du seigneur de Caumont entraîna une série d'incursions violentes dans la châtellenie de Domme que le cours du Céou séparait pour l'essentiel de celle de Castelnaud, alors que la juridiction appartenait déjà au roi [41]. Les limites de Domme Vieille ont été minutieusement retracées par L.F. Gisbert qui a su heureusement marier les documents depuis la fin du XVème siècle et l'enquête sur le terrain [42].

Nous pouvons maintenant franchir la frontière à la rencontre des châtellenies quercinoises.

Pestilhac

Cette châtellenie confrontait également avec l'Agenais. Le lignage qui en portait le nom est connu depuis les années 1030. Il était dans la mouvance des Gourdon lors de la donation de l'église de Duravel à l'abbaye de Moissac en 1055 par les frères Gausbert et Séguin de Pestilhac avec le consentement de leurs seigneurs, Gausbert, abbé séculier, et Aymeric de Gourdon [43]. De plus, Arnaud et Gausbert de Pestilhac assistèrent au testament de Géraud de Gourdon en 1108.

Quelques-uns adhérèrent à l'hérésie, tous demeurèrent inébranlables dans leur fidélité au comte de Toulouse. Ils y perdirent une grosse par-

tie de leurs fiefs confisquée avant 1215 par Simon de Montfort qui en céda quelques paroisses à l'évêque de Cahors. Plus tard, ils durent souffrir la fondation sur leurs terres de deux bastides. Curieuse famille : au XIIIème siècle, elle porte, outre le nom de son principal château, des surnoms tels que Bonafos, Guerre et très probablement Cazals. Lors des hommages à Alphonse de Poitiers de 1259, Gasc de Pestilhac tient à Pestilhac *totum castrum* et seulement un quart et un huitième de la *vila*. Pour sa part, Amalvin de Pestilhac doit se contenter d'une trente-deuxième partie de ce "château" [44]. En 1287, le roi leur impose un partage sur leurs possessions autour de Pestilhac. En fait, on n'a pu retrouver les limites originelles de la châtellenie ; celles qui ont été reportées sur la carte sont postérieures aux confiscations et restitutions partielles.

Pendant la guerre de Cent Ans, ces seigneurs frontaliers changèrent souvent de camp et perdirent ce qui restait de leurs fiefs à l'exception de quelques cens autour de Villefranche-du-Périgord. Les descendants de maîtres de châteaux ne sont plus que de bien modestes donzels lorsqu'ils se fondent dans les Belpial [45].

Cazals

Ce château pris par Richard Cœur de Lion en 1189 revint aux Gourdon lors du traité de Gaillon en 1196. Après la croisade, Simon de Montfort se réserva le château de Cazals et disposa du reste de la "terre des Bonafos" en faveur de l'évêque de Cahors qui devint ainsi son vassal [46]. Cazals advint par la suite à Alphonse de Poitiers qui reçut en 1259 les hommages de ses vassaux de la baylie comtale de Cazals [47], notamment ceux de Guillaume de Guerre, fils d'Amalvin de Pestilhac et baron de la seigneurie de Mechmont, pour un quart de Cazals et de Matfred de Cazals pour "tout ce qu'il possédait" dans les châteaux de Cazals et de Pestilhac. On ignore l'affectation de toutes les parts de la justice. En effet, les hommages conservés concernent surtout des *milites castri* de Cazals. Un peu plus tard, en 1270, une lignée de ces chevaliers, les La Roque, résidait *infra castrum*, dans la tour et la salle qui avaient appartenu à Amalvin dit Bonafos [48], encore un Pestilhac !

Lors de l'assignation de 1287, le roi de France cède la haute justice et non simplement l'hommage du château de Cazals à l'exception toutefois des hommes de "Guillaume Bertrand" [49] qui en reste le seigneur justicier. Ce même document permet de préciser les limites de la châtellenie de Cazals : celle-ci comprenait les paroisses de N.D. de Ginalhac, église extérieure au *castrum*, de Marminiac, Gindou, Montcléra et Luziers. Il manque seulement la petite paroisse de Boissièrette. En 1336 le roi en détachera la paroisse de Montcléra avec sa justice pour récompenser

Arnaud de Commarque, huissier du pape, des services à lui rendus lorsque Arnaud était en service à la cour d'Avignon [50].

Salviac

Cette châtellenie secondaire est issue d'un démembrement de la vaste seigneurie de Gourdon au profit de Guillaume de Gourdon, coseigneur de Gourdon qui, à la même époque dut recevoir dans son lot, outre Salviac, ce que l'on appellera bientôt la baronnie de la Bouriane. C'est le personnage qui déclarait à Raymond VII que celui-ci était lié par le sang. Guillaume n'aurait eu, et tardivement, que deux filles : Marie mariée à un Limousin, Aymeric de Malemort, et Hélène qui épousa un baron quercinois, Gisbert de Thémines. La première hérita de la châtellenie de Salviac et la seconde de celle de La Bouriane. L'héritage paternel avait été quelque peu amputé lors de la fondation, en 1244, par Guillaume, de l'une des dernières abbayes cisterciennes, Sainte Marie de Gourdon dite l'Abbaye Nouvelle [51]. Des Malemort, Salviac passa aux Balène, bourgeois de Figeac mêlés aux finances royales puis chevaliers, et ensuite aux de Jean, cahorsins d'envergure passés à la fin du XIIIème siècle du grand commerce à la vie seigneuriale. Lors de l'acquisition de Philippe de Jean en 1337, la châtellenie rassemblait les paroisses de Salviac, Léobard et partie de Gourdon en Quercy et de Saint-Aubin en Périgord. Le nouveau baron reçut l'hommage de dix-neuf vassaux nobles ou assimilés. Sur ce nombre, cinq seulement résidaient dans les repaires de la juridiction et les autres dans le bourg castral. Bref ! un feu sur trente-cinq était un feu noble [52].

En bordure de la châtellenie de Salviac, en Périgord, Péchimbert avait appartenu à Géraud de Gourdon, prévôt de l'église de Cahors, qui l'avait légué au chapitre avant 1250 [53].

La Bouriane

Voici une châtellenie qui ne porte pas le nom d'un château mais celui d'un "pays". Les géographes se sont emparés de ce vocable pour désigner la partie du Quercy touchant au Périgord, en partie recouverte par les sables du sidérolithique. R. Bulit, de son côté, attribuait la même dénomination aux paroisses périgourdines de la baylie alphonsine de Cazals dont certaines relevèrent tardivement des Thémines, barons de la Bouriane. Ceux-ci résidaient parfois au château de Gourdon mais en position subalterne par rapport aux Gourdon. Il existait néanmoins dans la Bouriane deux châteaux : Nadaillac et Milhac (le "Vieux Château") bien plus tard jugés insuffisants par des malveillants pour être considérés, l'un et l'autre, comme *caput baronie* [54]. Il y avait du vrai dans

ce jugement sévère. On doit y voir une conséquence du démembrement de la vieille seigneurie de Gourdon.

La nouvelle châtellenie réunissait sept paroisses : Mont-Saint-Jean, Payrignac, Saint-Cyr-Magdelon, Fajoles, Nozac, Rouffilhac et Prouillac, toutes situées en Quercy. Les vassaux du baron étaient dispersés dans huit et peut-être dix repaires, certains, sur les vieux terroirs, implantés au voisinage d'une église au nom vulgaire en *-acum*. Enfin un village neuf, Villeneuve, attesté au XIIIème siècle, s'était bien modestement développé sur un site propice à la défense. Il prit le nom de Milhac lorsque vers la fin du XVème siècle Guillaume de Thémines y édifia un puissant château au goût du jour.

Lamothe-Massaut

Le nom moderne en est Lamothe-Fénelon, et le plus ancien La Motte de Rouges. Bien petite châtellenie en vérité dont le territoire atteignait juste 1 400 hectares répartis dans deux paroisses, Saint-Sixte (ou Saint-Blaise) et Saint-Sauveur. Seule subsiste Saint-Sixte, presque en bordure du village.

Dès 1119, les Massaut étaient du nombre des chevaliers et clients des sires de Gourdon : lors de la fondation du Mont-Saint-Jean Guillaume et Pierre de Massaut donnèrent à Cluny leur mas de Lacombe [55]. Ils se perpétuèrent jusqu'au lendemain de la guerre de Cent Ans puis cédèrent la place aux Salignac. Jean de Salignac qui apparaît à Lamothe en 1469 semble avoir été un voisin redoutable.

On pourrait supposer que le territoire de Lamothe avait fait partie de la seigneurie primitive de Gourdon. Par la suite, nous trouvons des hommages à l'évêque de Cahors, à partir de 1330, hommages insolites en Gourdonnais où l'évêque n'avait rien possédé. Malheureusement, on ne dispose que d'analyses de ces hommages portant sur le fief de La Mothe, le "lieu" de Massaut (le village ?), le mas ou repaire de Drulhe et de façon générale les paroisses de Saint-Sixte et Saint-Sauveur.

Le vassal de l'évêque a l'entière justice et les cens et ne doit qu'un cavalier armé. La nature de la redevance suggère que celle-ci portait sur des dimes inféodées [56].

Le château se trouvait à environ 1200 m au sud de l'église Saint-Sixte en un lieu, Lamothe-Haute, desservi par plusieurs chemins et situé au bord du ruisseau de Tournefeuille. Au temps de Pierre de Massaut (1445, 1448) il ne restait que le fossé, la tour et deux *ayrals* (une salle effondrée ?) [57]. On prétend qu'en avion on distingue fort bien l'ancienne motte.

Bastides et frontière

Les bastides peuvent paraître hors du sujet. Elles entretiennent cependant des relations avec les châteaux. Elles se substituent même à ceux-ci lorsqu'ils font défaut (Villefranche-du-Périgord) ou encore lorsqu'elles ont été précédées sur le site par un château (Mont-de-Domme). Ailleurs, juxtaposées, elles renforcent un bourg castral (cas de Montolza pour Cazals) ou bien s'installent à proximité d'un vieux château pour un hargneux face à face (Montcabrier et Pestilhac).

Villefranche-du-Périgord

Cette bastide fut fondée en 1261 sur l'ordre d'Alphonse de Poitiers par son sénéchal d'Agenais sur les terres périgourdines des Pestilhac, vassaux du comte de Toulouse dans une zone forestière trouée de clairières dont l'habitat était sans doute très dispersé. Ce fut Bertrand de Pestilhac qui en choisit lui-même le site proche de l'église de Vieil Siurac tandis que Pons Maynard auquel on doit la série agenaise de coutumes dérivées de celles de Montréal-du-Gers rédigeait les coutumes de ce village neuf. Bien que Gausbert et Bertrand de Pestilhac ainsi d'ailleurs que Matfred de Cazals aient été témoins de cette charte, on voit mal quel profit ce lignage put retirer de l'entreprise comtale.

L'incertitude subsiste quant au détroit de cette bastide. Lors de la fondation, il s'étendait à la paroisse de Siurac, à celle de Loubéjac – où les Pestilhac conservaient une maison forte en 1287 –, à Saint-Cernin-de-L'Herm et enfin, à partir de la paroisse Saint-Caprais-de-Palus en Quercy, jusqu'à la Thèze. Peut-être faudrait-il ajouter Saint-Étienne des Landes, du moins à certaines époques ainsi que Prats et La Trappe. En effet, Gasc de Pestilhac avait reconnu à Alphonse de Poitiers en 1259 des fiefs dans les deux dernières paroisses [58].

Villefranche avait servi très tôt de base de départ pour des incursions en armes dans la temporalité épiscopale de Cahors. Dès 1262, le bayle de Villefranche associé à Bertrand de Lézergues et ses frères commet des dommages dans les paroisses de Goujounac, de Puy-l'Evêque et jusqu'à Bélaye. En 1269, c'est au tour de Bertrand de Pestilhac, également en compagnie du bayle et d'hommes de Villeflranche, d'entreprendre une course jusqu'à Puy-l'Évêque : "*... cum armis pes violenciam equitaverunt*" [59]. Ces raids traduisent encore la rancœur des spoliés bien après la croisade. Alphonse, en mauvais termes avec l'évêque de Cahors Barthélémy de Roux, son compétiteur pour la possession des fiefs confisqués [60], ne dut désavouer les chevaucheurs que du bout des lèvres.

Lors du *Saisimentum* de 1271, Villefranche advint au roi de France qui la céda par la suite au roi-duc. Nous savons déjà que lors de l'assi-

gnation de 1287 le détroit et le ressort du bayle ont été singulièrement élargis ; il est permis de douter de la bonne foi des officiers royaux.

La bastide de Villefranche érigée *in introitu Petragorensis*, confrontant avec l'Agenais et le Quercy, se trouvera un demi-siècle plus tard en situation de frontière active.

Le Mont-de-Domme

Fondation royale française, la bastide du Mont-de-Domme fut édifiée sur une très forte position défensive surveillant un passage de la Dordogne. Le site n'était pas vierge, on s'en doute, le *castrum* de Domme vieille occupait une petite partie de la plateforme sommitale et la pente ouest. Il existait même un autre château à l'est du précédent, celui de la famille de Domme. Le 7 mars 1281 (n.st.) Guillaume de Domme, neveu de Pons de Gourdon de Belcastel, assisté de son curateur, un grand bourgeois cadurcien, vendit à Simon de Melun, sénéchal de Périgord, Quercy et Limousin, un "terrain" avec une tour et diverses constructions, correspondant à la plus grande partie de la plateforme. Au cours du siècle suivant, la juridiction ne cessa de s'étendre. De plus, Domme vieille finit par entrer dans le domaine royal [61]. Les limites avec les seigneuries voisines, en particulier avec Montfort, ont été retrouvées par L.F. Gibert.

L'arrière-pays, vers le sud, était resté pour une grande part sylvestre et à vocation pastorale, facteur d'indécision quant à la mémoire des limites. On constate d'ailleurs un vide spirituel de sept à huit kilomètres de profondeur, dépourvu d'églises paroissiales, celles-ci ayant été implantées à proximité du cours de la Dordogne. Il y eut cependant une tentative de colonisation de la plaine de Bord vers la fin du XVème siècle. Bon nombre de ces bories se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Quant à la ville du Mont-de-Domme, elle connut une certaine opulence et surtout fut dotée, là où cela était nécessaire, de puissantes fortifications. Les travaux auraient commencé dès l'acquisition et auraient été achevés vers 1310. Durant les guerres, le sénéchal royal y établit parfois sa résidence momentanée. Les fonctions militaire et politique de cette bastide ne font pas de doute. Si elle ne protège pas une frontière, la nouvelle forteresse assure la traversée de la Dordogne sur l'axe Gourdon-Sarlat.

Montcabrier [62]

La fondation de cette bastide quercinoise est une conséquence de la cession de Villefranche au roi d'Angleterre. Le besoin s'en fit sentir une dizaine d'années après l'assignation de 1287. Si elle n'était pas un pion

vraiment indispensable pour la défense du Quercy, elle avait du moins le mérite de surveiller de près le château de Pestilhac et ses seigneurs versatiles. Le paréage conclu en 1287 entre le roi et le seigneur pour l'entière châtellenie de Pestilhac préparait la fondation d'un lieu d'où les officiers du roi pourraient exercer leur autorité. L'emplacement choisi fut un éperon à environ 500 m. du château de Pestilhac, de l'autre côté de la Thèze. Guy Chevrier ou Cabrier, on ne sait au juste, le sénéchal de Quercy, concéda des coutumes en 1298 et dut entreprendre sans tarder la mise en défense du lotissement. Par la suite, les abus des agents du roi de France provoquèrent une brutale réaction d'Amalvin de Pestilhac qui « détruisit » (dans quelle mesure ?) la bastide de Montcabrier. En 1356, on parvint à un cantonnement des droits respectifs du roi et du seigneur ; ce dernier perdit toute autorité sur Duravel.

Le plan actuel de la bastide suggère un demi-échec. On n'aurait pu attirer suffisamment d'hommes pour remplir le lotissement. Il convient cependant de tenir compte des dommages causés par Amalvin de Pestilhac et de façon plus générale de la désertion des campagnes au cours des guerres. Quelques vestiges de fortification subsistent encore.

Montolza

Des érudits ont cherché vainement l'emplacement de cette bastide que ne leur révélaient ni les cartes ni les plans cadastraux pour la bonne raison qu'il s'agissait d'une extension du bourg castral de Cazals. Mon attention avait d'abord été attirée par de modestes instruments du XVème siècle, par exemple, en 1469, un bouge au barri de Cazals confrontant avec la rue de la *bastita montistolosani* à Cahors et encore, en 1492, un autre bouge audit lieu de Cazals et *in bastita regia* donnant sur la place [63].

Le nom de la bastide est encore une fois celui du fondateur : Guillaume *de Tholosa* (ou Tolza) sénéchal du roi anglais au début du XIVème siècle. Avant 1320, un coseigneur de Cazals, Pierre de Cazals, se plaignit au prince de la conduite de son sénéchal qui avait accaparé la justice de la bastide de Montolza aux appartenances du *castrum* de Cazals, justice qui appartenait à ce donzel [64].

***

Dans un article intitulé "Les bastides en Périgord. Une révision" [65] : Ch. Higounet faisait part de son désaccord avec J.-P. Trabut-Cussac sur l'une des multiples fonctions des bastides : la fonction militaire que niait le chartiste, du moins pour la seconde moitié du XIIIème siècle : à son avis, les bastides auraient protégé la frontière non par des moyens militaires

mais par des implantations garantissant les limites établies. La réaction de Ch. Higounet, toute en nuances, aboutissait à la notion de "frontière de tension". Certes, il ne prétendait pas dévoiler les intentions des fondateurs mais constatait avec J. Gardelles qu'un certain nombre de bastides avaient été établies sur un site défensif.

Je voudrais pour finir apporter quatre exemples de l'emploi du terme frontière. Les coutumes octroyées par l'évêque de Cahors aux habitants de Goujounac en 1327 situaient leur village *in frontiera ducatus Aquitanie et bastide regis de Montecapressio* (Montcabrier) *ac locorum et bastidarum ducatus Aquitanie videlicet de Montealsato* (pour Montolza) *et de Cazalibus, terre seu baronie Isarni de Luzechio et quorumdam aliorum locorum* [66]. A première vue, on pourrait penser que le terme de frontière a la signification générale de limite mais je crois qu'il s'applique surtout aux bastides du roi-duc. Les rédacteurs n'ont pas jugé nécessaire d'introduire un autre terme pour préciser le voisinage du baron de Luzech. La vraie frontière serait face aux Anglais : une "frontière de tension".

Dans les années 1356-1357, les consuls de Martel empêchés de se rendre à une convocation *propter pericula itinerum et custodiam ville* font valoir que celle-ci est située *in frontiera inimicorum domini nostri regis*, c'est-à-dire entourée d'un milieu hostile. Après avoir sollicité le prêt de deux arbalètes, le capitaine du Puy-d'Arnac dans le proche Limousin demande aux consuls de Martel l'envoi de deux maçons pour réparer le "lieu" et *per far bona frontiera*. Ici, le terme frontière évoque l'affrontement, l'assaut même [67].

Un bon siècle plus tard, en 1463 et nous sommes cette fois en Périgord dans la région des Beunes, les habitants de Sireuil, Tamniès et Marquay expliquent qu'ils n'ont pu payer le commun de paix, le pays étant comme inhabité parce qu'il était frontière. La frontière est donc devenue une marche [68].

Une autre notion s'esquisse à cette époque : celle d'un "secteur opérationnel" délimité par d'importants cours d'eau. Dans cette guerre "en surface", sans front dans le sens des guerres européennes du XXème siècle, les consuls des villes et les principaux seigneurs ont bien conscience d'une solidarité privilégiée dans la diffusion du renseignement et l'organisation des secours à l'intérieur d'une zone dite *entre las doas ayguas* : Vézère et Dordogne. Il en résulte de fréquentes relations des consuls de Martel hors de la sénéchaussée de Quercy avec Sarlat et Domme en Périgord, Brive, Beaulieu et même Uzerche en Limousin [69]. Je crois savoir que les historiens des guerres civiles du XVIème siècle ont reconnu aux rivières un rôle essentiel et l'impérieuse nécessité pour les deux camps de s'assurer la liberté de leur franchissement.

A-t-il vraiment existé une frontière entre le Périgord et le Quercy ? La réponse dépend évidemment du sens que l'on donne au terme "frontière". Frontière politique, de principauté ? Il aurait fallu que dans chacun des pays se perpétuât un pouvoir comtal suffisamment fort. D'un côté, on ne peut constater que la faiblesse des comtes de Périgord et de l'autre, l'éloignement, au moins à certaines époques, du comte de Toulouse pour lequel le Quercy serait surtout un comté septentrional "glacis" couvrant le Toulousain. Frontière d'influence peut-être dans la rivalité opposant Capétiens et Plantagenêts. Frontière de tension, à coup sûr, au cours de la seconde moitié du XIIIème et les premières décennies du XIVème siècle. Les créations de bastides se multiplient, souvent dans l'intervalle des châteaux. Les pions sont face à face mais encore "immobiles". Avec le "coup d'envoi" de la guerre de Cent Ans, on passe brutalement à la vraie frontière militaire qui, linéaire au départ, devint rapidement une marche où s'affrontèrent, durant un siècle de combats entrecoupés de trêves, des bandes tourbillonnantes en quête d'objectifs multiples et limités. C'est la "guerre en surface" pour employer le vocabulaire de notre temps. Le sud du Sarladais et le Quercy se trouvèrent effectivement *in frontiera* durant près d'un siècle.

Et les châteaux dans tout cela ? Ont-ils des relations assurées avec la frontière ? Cela revient en somme à se demander si leur implantation résulte d'une volonté supérieure, d'un plan d'ensemble à des fins "stratégiques" pour employer un bien gros mot. En fait le château d'origine privée est foncièrement individualiste et avec lui la châtellenie qui définit son rayon d'action et constitue la structure la plus tenace, l'unité de pouvoir la plus proche des dépendants et la mieux exercée, surtout avant le milieu du XIIIème siècle. Au départ, le fondateur a choisi sur ses terres le site le plus commode pour y vivre et le plus facile à mettre en défense. Dans la partie de Périgord qui nous intéresse, les châteaux ont été installés sur des *rocas* ou des pitons des deux rives de la Dordogne. Ils sont là pour la rivière, le trafic sur celle-ci et son franchissement. Ils bénéficient des terres fertiles de versants atténués et, au creux de la vallée, de prairies indispensables à la cavalerie castrale. Bref, ils ne protègent qu'accidentellement le Périgord vers le sud mais ils contrôlent la voie d'eau, l'accès le meilleur aux plaines de l'Aquitaine ou aux terres les plus rudes de l'amont. En Quercy, les châteaux sont un peu en retrait de la ligne de référence mais très proches eux aussi d'un cours d'eau il est vrai modeste. Aux temps géologiques, ce dernier a découpé leur site défensif et souvent creusé une assez large vallée sans rapport avec sa présente modicité. L'environnement est encore le même : terres relativement fertiles et prairies bordant le ruisseau.

En outre, la forteresse seigneuriale a presque toujours donné naissance à un bourg castral, lui-même mis en défense, abritant des hommes assez nombreux, des armes, des vivres, de l'argent. Il devient donc une proie convoitée mais aussi un point d'ancrage ; il reçoit parfois en renfort une petite garnison. On en sort pour une course, on y revient chargé de butin ou pour refaire ses forces après un échec. Il en va de même des villes et des bastides dont les consulats sont en principe plus fidèles au roi que les barons frontaliers. Ceux-ci ont d'autres soucis, la survie de leur lignage, le maintien ou l'accroissement de leurs domaines et peut-être aussi le respect des solidarités de parenté, des réseaux antérieurs au conflit.

Il m'a semblé intéressant d'insister sur l'influence en Périgord des sires de Gourdon et de leurs seconds, les Pestilhac. Pour ces lignages, une frontière entre Quercy et Périgord n'aurait pas eu de sens. De même, les relations familiales et économiques des bourgeoisies de Sarlat et de Gourdon mériteraient une étude attentive.

Après la guerre de Cent Ans, outre la limite des diocèses : Sarlat (depuis 1317) et Cahors, celle de sénéchaussées se maintiendra à peu près inchangée. Elle bornera les ressorts des parlements de Toulouse et de Bordeaux sauf pour la partie du Quercy au nord de la Dordogne : les appels du siège de Martel (en vicomté de Turenne) se feront au parlement de Bordeaux. Elle séparera également un pays de taille personnelle, le Périgord, d'un pays de taille réelle, le Quercy. Opposition nord-sud si l'on veut. Enfin, j'entrevois une frontière bien contemporaine qui trop souvent sépare ou restreint les érudits locaux. Au cours de leurs recherches, même si la documentation les y invite, ils ont soin pour la plupart de ne pas franchir la limite départementale au-delà de laquelle on pourrait écrire : *Ibi sunt leones.*

Jean LARTIGAUT

Notes

1 - *Les Principautés au Moyen Âge*, Bordeaux, 1979.

2 - A. HIGOUNET-NADAL (dir.), *Histoire du Périgord*, Toulouse, 1983, p. 33.

3 - M. LABROUSSE et G. MERCADIER, *Carte archéologique de la Gaule. Le Lot, 46*, 1990, pp. 31-32.

4 - J. DURLIAT, *Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655)*, t. 91, Toulouse, 1979, p. 238.

5 - J. Maubourguet, *Le Périgord méridionnal jusque vers l'an 1370. Étude d'histoire politique et religieuse* (thèse), Cahors, 1926, p. 95 d'après Labbe, II, p. 290 (chronique de Vigeois).

6 - Archives nationales, J 314, n° 73.

7 - J. MAUBOURGUET, *op. cit.*, p. 116 d'après Archives nationales, J. 309, 15 et 16.

8 - *Id.*, p. 143.

9 - Archives nationales, JJ 11, fol. 92 et sq.

10 - L. d'ALAUZIER, "Une assignation de revenus en Quercy et en Périgord faite en 1287 au roi d'Angleterre", *B.P.H.*, année 1964, paru 1967, pp. 525-557.

11 - A. VIGIÉ, *Histoire de Belvès*, 1902 ; J.-L. Bonnefond, "Le domaine des archevêques de Bordeaux en Périgord", *Recherches sur l'occupation du sol en Périgord* (dir. Ch. Higounet), 1978, pp. 79-100.

12 - T. PATAKI, "Les institutions seigneuriales de la vicomté de Turenne jusqu'en 1350", *Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires* (Actes du XLIIe Congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc-Pyrénnées-Gascogne), Cahors, 1988, pp. 100-169.

13 - A. DEBORD, *La Société laïque dans les pays de la Charente*, 1984, p. 535.

14 - J. LARTIGAUT, "Notes sur la topographie du Vigan (Lot)", *Bulletin de la Société des Études du Lot* (abrév. : *B.S.E.L.*), t. LXXXVI, pp. 233-251. À propos de la donation à la *cellula* de *Carbanacum*, pp. 233-234.

15 - *Histoire générale du Languedoc*, Édit. Privat, t. III, p. 158.

16 - *Ibid.*, t. VIII, 1979, pp. 735-736.

17 - *Op. cit.*, pp. 73-74.

18 - R. BULIT, *Gourdon : Les origines, les seigneurs, les consuls et la communauté (jusqu'à la fin du XIVème siècle)*, Toulouse, 1923, pp. 43-45.

19 - *Gallia Christiana*, t. I, 1715, I*nstrumenta*, col. 29.

20 - Éd. Albe, *Les Institutions religieuses de Gourdon*, Gourdon, 1926, pp. 42-45.

21 - R. BULIT, *op. cit.*, p. 57.

22 - J. DUFOUR, *Les Évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez jusqu'à la fin du XIIème siècle*, 1989, pp. 62-63 ne le mentionne qu'en 1067 et 1074. En outre, il place sur le siège de Cahors Géraud de Cardaillac de 1080 à 1112. Sans doute convient-il de reconsidérer la date de la fondation de Fongaufié.

23 - *Dictionnaire d'histoire et géographique ecclésiastiques*, t. 17, 1971, col. 977.

24 - Camy (commune et canton Payrac, Lot) : Borsials (commune Uzech-les-Oules, canton Saint-Germain, Lot).

25 - Archives départementales du Lot, F 528. Lacabane fut directeur de l'École des Chartes au siècle dernier. Serait-ce le même Guillaume de Gourdon qui adhéra à la ligne des barons aquitains en 1176 ? (L. Clédat, *Du rôle historique de Bertrand de Born*, 1878, p. 30).

26 - Bibliothèque municipale, Cahors, Ms 59/2.

27 - A. BERNARD et A. BRUEL, *Recueil des chartes de Cluny*, t. V, 1894, n° 3937, 3938.

28 - J. MAUBOURGUET, *Sarlat et le Périgord méridional*, réédition de 1989, pp. 139-145 (texte des coutumes).

29 - L.F. GILBERT, *Familles et terroirs de Domme et de Cénac sous l'Ancien Régime*, Le Roc de Bourzac, 1920. Les deux premiers chapitres concernent en partie la période médiévale. P. 12, la ratification de Guillaume Bonafos d'après Archives départementales de la Dordogne, IV E 50/1, fol. 12.

30 - J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional...*, pp. 135-136.

31 - J. LARTIGAUT, "L'aristocratie du causse de Gramat dans la seconde moitié du XIIème siècle", *B.S.E.L.*, t. CXII, 1991, pp. 21-56. En particulier pp. 40-41.

32 - Qui était celui des *Felenor*, chevaliers dans la mouvance des Gourdon. Ceux-ci se sont perpétués en Quercy durant tout le Moyen Âge. On rencontre également des Casnac alias *Felenor* et l'inverse. Les Casnac seraient également d'origine périgourdine.

33 - J. MAUBOURGUET, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. III, Périgueux, 1955, p. 42.

34 - Par exemple : Archives nationales, T 193/26, 27, 32, 102 ; Archives départementales de la Dordogne, 3 E 1199, *passim*.

35 - Archives départementales du Lot, 3 J (fonds de Cardaillac-Végennes) parchemins du château de La Treyne.

36 - *Chronique de Jean Tarde*, 1887, pp. 71-72.

37 - J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridionnal...*, p. 123, 144, 215.

38 - *Id., Sarlat et le Périgord méridional*, t. II, p. 66.

39 - J. LARTIGAUT, Aspects de la reconstruction du XVème siècle dans les châtellenies de Castelnaud et de Berbiguières, *Bull. de la Société hist. et archéo. du Périgord*, t. CVIII, 1981, pp. 201-226, surtout cartes p. 202 et 205 ; Id., L'image du baron au début du XVIème siècle, Caumont contre Thémines, *Annales du Midi*, t. 94, 1982, pp. 151-171 (Enquête sur une affaire de point d'honneur entre les barons de Castelnaud et de La Bouriane. Les témoignages oraux portent sur les deux siècles antérieurs).

40 - J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional...*, p. 320.

41 - J. LARTIGAUT, Le roi et le baron. Un conflit frontalier entre Domme Vieille et Castelnaud au XVème siècle, *Bull. de la Société des amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 15, 1983, pp. 2-7 ; n° 16, pp. 6-10.

42 - L.F. GIBERT, *op. cit.*, cartes.

43 - Bibliothèque nationale, Doat, vol. 128, fol. 48 et 52.

44 - Archives nationales, JJ 11, fol. 93.

45 - J. LARTIGAUT, Mechmont de Guerre et les Pestilhac, *B.S.E.L.*, t. CII, 1981, pp. 219-239 ; *Id., Puy-l'Évêque au Moyen Age. Le château et la châtellenie*, Le Roc de Bourzac, 1991, pp. 86-87 ; G. SÉRAPHIN, Les tours et constructions civiles aux angles arrondis dans les castra médiévaux du Fumelois, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LIII, 1993, pp. 169-185. Sur le château de Pestilhac, pp. 174-177.

46 - Bibliothèque nationale, Doat, vol. 75, fol. 78.

47 - Archives nationales, JJ 11, fol. 92 et sq.

48 - A. MOLINIER, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, t. II, 1900 [1601].

49 - Guillaume Bertrand de Cazals est mentionné en 1310 (Ed. Albe, Les suites du traité de Paris de 1259 pour le Quercy, *Annales du Midi*, n° 95, 1912, p. 405).

50 - J. LARTIGAUT, Les Commarque en Quercy (fin XIIIème-milieu XIVème siècle), *B.S.E.L.*, t. CVII, 1986, pp. 275-282.

51 - *Gallia Christiana* (édit. 1715), t. I, col. 187.

52 - J. LARTIGAUT, La baronnie de Salviac en 1337, *B.S.E.L.*, t. CXIII, 1992, pp. 15-29.

53 - G. LACOSTE, *Histoire... du Quercy*, Cahors, 1884, t. II, p. 276.

54 - J. LARTIGAUT, *L'image du baron...*, pp. 167-168.

55 - A. BERNARD et A. BRUEL, op. cit., t. IV, 3939.

56 - Archives départementales du Lot, G1 (table) ; G3, fol. 206.

57 - Bibliothèque municipale de Cahors, Papiers Lacoste G13.

58 - Archives nationales, JJ 11, fol. 94 v°.

59 - A. MOLINIER, *op. cit.*, t. II [1580].

60 - J. Lartigaut, Essai de reconstitution de la temporalité épiscopale de Cahors (XIIIème-XVème siècle), *La Vallée du Lot et son environnement* (Actes du XLIVe congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest), Bordeaux, 1994, pp. 119-120.

61 - L.F. GIBERT, *op. cit.*

62 - L. D'ALAUZIER, La communauté de Montcabrier au XIVème siècle, *B.S.E.L.,* t. LXXIII, 1952, pp. 205-209 ; A. LAUZET, R. MALEBRANCHE, G. SÉRAPHIN, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge,* 1988. Plan et notice de Montcabrier, p. 246-247.

63 - Archives départementales de la Dordogne, 1843 (72-1), fol. 72 ; *ibid.*, J. 203, fol. 26.

64 - Ed Albe, Les suites du traité de Paris..., pp. 408-409.

65 - *Recherches sur l'occupation du sol en Périgord* (dir. Ch. Higounet), CNRS, Bordeaux, 1978, pp. 101-110.

66 - J. LARTIGAUT, Un village de la Châtaigneraie, Goujounac au Moyen Âge, *B.S.E.L.,* t. CIV, 1983, pp. 198-235. La citation des coutumes, p. 206.

67 - J. LARTIGAUT, Lettres adressées aux consuls de Martel pendant la guerre de Cent Ans, *B.S.E.L.*, t. CII, 1991, pp. 289-294 ; citation, p. 290.

68 - Archives départementales de la Gironde, B1, fol. 3.

69 - Référence de la note 67.

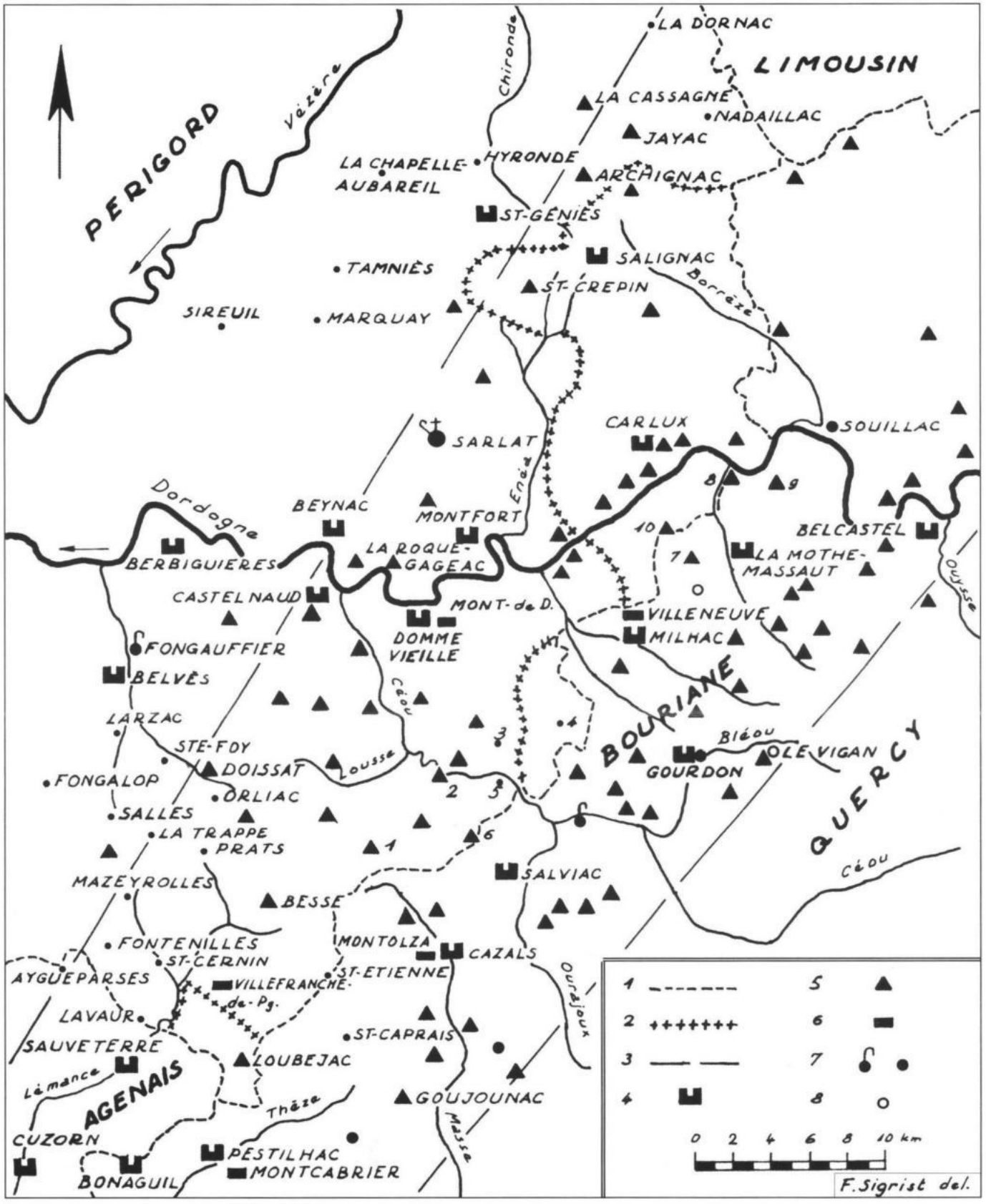

Numéros sur la carte :

1 - Campagnac
2 - Bouzic
3 - St Martial
4 - Nabirat
5 - Gaumier
6 - Florimont
7 - Masclat
8 - Mareuil
9 - Le Roc
10 - La Gleyole

Légende :

1 - Limite de sénéchaussée (et département)
2 - Limite de diocèse lorsqu'elle diffère de la précédente
3 - Limite de la zone étudiée
4 - Château
5 - Repaire
6 - Bastide
7 - Abbaye, prieuré
8 - Monastère de chanoines

LE RENSEIGNEMENT À MARTEL [1] AU DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS

Depuis les temps les plus reculés, le renseignement s'est avéré nécessaire à tous les chefs militaires pour mener à bien les opérations dont ils étaient responsables ; le rôle qu'il tint durant les campagnes gauloises de Jules César apparaît clairement au fil des pages de *la Guerre des Gaules* ; peu après, Frontin, écrivain militaire romain du 1er siècle, soutenait dans son *Stratagemata* l'importance des méthodes "en sous main", tandis que trois siècles plus tard Végèce soulignait la nécessité, pour un général en campagne, d'être toujours en mesure de maîtriser l'évolution de la situation [2]. Si l'œuvre de Frontin n'a pas été traduite en français avant le XVème siècle, il en fut autrement des écrits de Végèce, conservés dans de nombreux manuscrits et objets de nombreuses traductions, certainement lues par beaucoup à la fin du Moyen Age [3]. Définir "le renseignement", en 1350 ou aujourd'hui, ne pouvait et ne peut être fait à l'aide d'une formule trop précise, aussi adopterons-nous par commodité une phrase du célèbre théoricien de la guerre moderne, Carl von Clausewitz, qui le définissait comme *l'ensemble de la connaissance que l'on a de l'ennemi et de son pays, le fondement donc de nos plans et de nos opérations* [4] ; nul anachronisme ici car le concept est universel, dans le temps et dans l'espace : le maître chinois Sun Tzu ne disait-il pas, au VIème siècle avant J.C., qu'un général qui n'était pas au fait de la situation réelle de son adversaire, ne méritait pas de commander, et qu'un capitaine avisé devait se procurer des informations sur l'ennemi ? [5] Quant à son utilité, on peut la résumer, quelle que soit l'époque, à ce triptyque mis en exergue dans le très contemporain manuel du sous-officier de l'armée française : *"Etre renseigné, c'est éviter d'être surpris. Etre renseigné, c'est pouvoir assurer sa sécurité. Etre renseigné, c'est être à même de prendre des décisions permettant de porter des coups efficaces à l'adversaire"* [6]. Ne pas être surpris par le cours des événements, assurer la sécurité des biens et des personnes et prendre les décisions nécessaires pour contrer les entreprises des compagnies anglo-gasconnes : c'est ce que les consuls de Martel ont essayé de faire en s'appuyant sur leur système de collecte du renseignement.

Vers 1340, Martel était une ville jeune : implantée à un carrefour de route assez important, elle s'était constituée, semble-t-il, vers le milieu du XIIeme siècle autour d'une tour à l'ouest et d'un prieuré de Souillac à l'est [7] ; elle occupait –et occupe toujours– une éminence située à environ trois kilomètres au nord du cours de la Dordogne, à 25 kilomètres de Brive, 13 de Turenne et à 32 de Sarlat ; sa population était suffisamment nombreuse pour accueillir un couvent franciscain, soit un effectif d'environ 1500 habitants [8] ; c'était une des principales cités de la vicomté de Turenne, dont le siège éponyme était relativement proche. Le gouvernement urbain était de type consulaire ; il comprenait quatre consuls secondés par un conseil de 22 membres, dont 10 provenaient de la ville *intra muros, "de dins la vila"*, et les 12 autres des faubourgs, au nombre de quatre : l'Eglise, Creysse, Souillac et Brive, chacun représenté par 3 conseillers. De la même façon que dans les autres villes quercinoises, les habitants leur devaient obéissance pour le bien commun, et ils avaient sous leur autorité l'entretien et la construction des fortifications. C'est dans cette configuration que la communauté affronta les graves événements de la deuxième moitié du XIVème siècle. Les archives communales de Martel qui sont parvenues jusqu'à nous sont particulièrement riches en cahiers de comptes et de délibérations, ce qui nous a permis de réaliser la présente étude ; centrée sur les années 1349-1356, elle s'appuie principalement sur les registres BB5 (délibérations 1344-1359) et CC3-4 (comptes 1349-1362) [9], qui présentent l'avantage de se compléter et de permettre ainsi des recoupements. Par ailleurs, nous précisons que nous avons utilisé les transcriptions de ces documents effectuées par monsieur Tibor Pataki.

La prise de Bergerac par Derby en 1345 annonça l'irruption de la guerre de Cent Ans en Quercy : peu après le pays fut envahi par des troupes au service du roi d'Angleterre ; il pouvait s'agir de nobles opportunistes de la région ou de capitaines, principalement gascons, motivés par l'aventure et les profits faciles procurés par le pillage qui augmentaient de façon substantielle des soldes parfois très irrégulièrement payées. Rassemblés en compagnies d'effectifs et d'organisations variables, de la simple bande de pillards à la véritable petite armée, ils étaient très mobiles. Les villes étaient des objectifs tout désignés pour les compagnons [10] ; on pouvait s'approprier leurs richesses soit en les prenant de vive force, soit en les rançonnant : les compagnies ruinaient les cultures alentours, bloquaient les chemins, empêchant ainsi le ravitaillement de la population, et par là même asphyxiant le commerce urbain ; pour survivre, les cités n'avaient d'autre solution que de négocier des *patis* ou des *suffertes*, traités par lesquels elles s'engageaient à payer une certaine somme en échange de leur tranquillité [11]. Bien enten-

du, les "Anglais" [12] ne manquaient jamais une occasion de prendre –ou du moins d'essayer– une ville mal défendue. Souvent, une cité devait supporter pendant des années les agissements d'une *route* [13] solidement installée dans un lieu fortifié de ses environs.

Les consulats savaient leurs villes au centre des préoccupations de chaque capitaine ennemi ; responsables de la défense, ils devaient prendre toutes les mesures nécessaires sans pour autant paralyser la vie urbaine : des dispositions insuffisantes ou inadaptées pouvaient entraîner la chute de la cité ; trop d'hommes immobilisés sur les murs, c'était des activités économiques manquant de bras, nuisant ainsi à la richesse –toute relative après plusieurs années de guerre– de la ville et indirectement à celle que la municipalité tirait de l'impôt. Seule une bonne connaissance de la situation générale, mais aussi et surtout des faits particuliers concernant leur *"théâtre d'opérations"* [14], permettait aux conseils urbains de prendre des précautions justes et adéquates. Les informations recueillies à cet effet relevaient de trois domaines distincts : le premier concernait la place de la ville par rapport à l'ensemble des événements de la guerre ; le second avait trait à la situation "tactique" en cours dans la province ; enfin, en dernier lieu, on cherchait à déceler l'imminence d'une action hostile, de façon à déclencher l'alarme le plus tôt possible.

I - La connaissance de la situation générale.

Malgré le caractère limité dans le temps et dans l'espace de la majeure partie des opérations militaires, au Moyen Age en général [15] et pendant la guerre de Cent Ans en particulier, il importait que les décisionnaires municipaux puissent situer leur action au sein du mouvement d'ensemble suivi par le conflit. Or, les relations entretenues avec le pouvoir central étaient assez distendues : généralement les municipalités recevaient leurs directives des officiers royaux [16] de la région et, du fait de la lenteur des moyens de communication mais aussi et surtout de l'incertitude des chemins en temps de guerre, ne disposaient que d'informations limitées sur les activités militaires et diplomatiques concernant l'ensemble du royaume. Quant au roi et ses principaux officiers, ils ne pouvaient envoyer des messagers informant toutes les villes du royaume sur leurs intentions, sur les victoires de l'ennemi, etc. pour d'évidentes raisons de sûreté, de propagande et plus simplement d'insuffisance de moyens. Les renseignements concernant la situation générale qui aboutissaient à Martel étaient de provenances diverses : en premier lieu arrivaient ceux fournis par les officiers royaux de la province, que l'on imagine orientés suivant les besoins du pouvoir, les consuls ne devant cer-

tainement être tenus au courant que des principales opérations militaires menées par le roi de France [17]. Ensuite venaient les rumeurs colportées par les marchands, les pèlerins ou les simples vagabonds : informations dont le fond de vérité –lorsqu'il existait– devait souvent se perdre dans le pathétique ou le merveilleux au fur et à mesure du parcours de bouches à oreilles ; parfois ces bruits faux ne devaient rien au hasard, car il s'agissait de manœuvres d'intoxication mises en œuvre par les différents protagonistes [18].

Les dirigeants martellois devaient nécessairement avoir recours à d'autres sources pour démêler les écheveaux de données contradictoires, incertaines et incomplètes qui leur parvenaient régulièrement. L'élaboration du "panorama stratégique" de la situation s'appuya principalement sur les informations obtenues par différents envoyés, qui se rendaient à Paris, Avignon, Toulouse ou Limoges pour d'autres besoins que le renseignement, comme les convocations aux états ou au parlement ou encore plus simplement l'achat d'armement [19] : ils avaient alors l'occasion de s'approcher de l'entourage de personnages de haut rang et de là s'enquérir des derniers événements. Ainsi, après avoir rencontré à Toulouse le secrétaire du comte d'Armagnac durant l'été 1356, W. Lespinassa dépêcha un valet aux consuls pour leur transmettre les nouvelles qu'il avait obtenues [20]. Les émissaires du consulat pouvaient aussi compter sur les Martellois expatriés dans les grands centres urbains, car ils étaient en mesure non seulement d'apporter une aide pour présenter et négocier les affaires de la ville, mais aussi de donner des éclaircissements sur des rumeurs plus "fraîches" que celles qui aboutissaient à Martel, car recueillies au plus près des sources. Il pouvait s'agir de marchands, dont les activités et la mobilité donnaient un accès plus aisé aux informations d'ordre militaire ; les religieux se révélaient parfois d'une grande utilité, en raison du caractère international de leur vocation [21]. Ces contacts extérieurs apparaissent clairement vers la mi-août 1358, lorsqu'il est demandé à Aymar de Cahors d'aller à Paris pour présenter l'état de la ville devant le parlement, et pour ce faire de requérir l'aide de tous les compatriotes présents sur place [22]. Le tableau dressé à l'aide des renseignements recueillis au plus près du roi de France, de ses grands officiers et plus généralement issus de sources "françaises", était complété par des données en provenance de la Guyenne anglaise et de ses alentours nord : les consuls recevaient des nouvelles depuis Libourne [23], aux mains des Anglais, mais aussi depuis La Rochelle, ville française [24].

Il serait certainement inexact de parler d'une volonté toujours délibérée, de la part du consulat de Martel, d'employer des hommes et des moyens spécifiques à la collecte de renseignements dans le but de

connaître la situation "stratégique" du conflit : seule, la mention du paiement du valet envoyé à Libourne en 1356 précise qu'il allait y chercher *"totas noelas dels enemixz"*, qui lui seraient données par Gari Vidal [25]. Toutefois, la recherche d'informations devait être partie intégrante de tous les types de voyages, missions et députations diverses effectuées pour le service de la ville, qui amenaient des citoyens à se rendre loin de Martel, en particulier dans les grandes cités où les activités économiques et diplomatiques étaient intenses, telles Paris et Avignon. Les données recueillies permettaient aux consuls de se fabriquer une "représentation mentale" de l'étendue du conflit au plus près de la vérité, nécessaire pour conduire la défense de la ville dans une guerre dont les limites spatiales devaient leur échapper, ainsi que nombre d'aspects politiques.

Les hommes qui partaient au loin, à plus de 150 kilomètres [26], appartenaient au monde consulaire [27], car les missions dont ils étaient chargés nécessitaient des hommes sinon instruits, du moins au fait des affaires de la ville ; certains parcouraient le royaume sur de grandes distances, tel Gari Vidal qui voyagea à Avignon et en Saintonge en 1352 [28], et que l'on retrouve séjournant à Libourne quatre ans plus tard [29]. Ces envoyés recevaient une indemnité assez importante pour leur frais de voyage : en 1351, Aymar de Bessa et Guy de Cahors dépensèrent chacun l'équivalent du salaire de 200 journées d'un manœuvre employé aux fortifications, pour effectuer un voyage dans la cité papale. Un autre exemple peut quelque peu préciser l'ordre de grandeur de ces dépenses : peu avant, des députés de la ville se rendirent à Cahors pour demander conseil sur ce voyage à destination de la cour du pape ; pour leurs dépenses de bouche et celles de leurs bêtes, leurs frais s'élevèrent à plus de cinq livres chacun, soit une quarantaine de "journées de manœuvres", c'est-à-dire quarante jours de travail aux fortifications [31]. A ces sommes il fallait ajouter le loyer des chevaux, parfois des ânes, loués pour le transport. Depuis Paris ou La Rochelle, les nouvelles étaient transmises par des lettres [32] portées par des valets [33]. En 1355, on payait entre 10 et 20 sols pour un valet envoyé à Paris [34], soit l'équivalent de 7 à 13 journées de manœuvre [35] ; l'année suivante un valet en provenance de la même ville fut gratifié d'une somme de 20 sols, soit un écu [36] correspondant à une quinzaine de journées de manœuvre [37]. En plus des paiements au départ et à l'arrivée, les hommes chargés de porter les nouvelles recevaient un viatique, assez important semble-t-il, afin de subvenir aux frais engendrés par leurs voyages : le valet de W. Lespinassa, en provenance de Toulouse, s'était fait dérober sur le chemin la valeur de six écus à 20 sous l'écu, soit six livres [38] qui représentaient 60 "journées de manœuvre" [39]. Dans l'exemple cité ici, il est à noter que l'argent volé au valet lui fut remboursé, mais qu'il ne reçut pas

l'habituelle gratification que chaque coursier obtenait normalement au point d'arrivée de son périple.

En provenance de villes lointaines telles que Paris, il semble que la règle ait été de transmettre les nouvelles par lettres. En revanche, sur des distances plus courtes, les valets devaient parfois apprendre par cœur le contenu du message qu'ils devaient transmettre, afin d'éviter le risque qu'il tombe entre de mauvaises mains : l'homme chargé par W. Lespinassa de porter aux consuls les nouvelles, obtenues par lui auprès du secrétaire du comte d'Armagnac à Toulouse, fut, nous l'avons vu ci-dessus, détroussé en chemin ; le compte qui nous rapporte l'incident ne fait pas état du vol d'une quelconque lettre [40], alors que les consuls connaissent la substance du message, ce qui implique sans aucun doute que le valet l'avait transmis oralement. Dans une lettre envoyée aux consuls depuis Bordeaux à propos de leur rencontre avec le duc de Lancastre, Aymar del Riu et Ponset Guibert, députés de la ville, restaient très généraux mais précisaient que des explications seraient données par le porteur de la lettre [41] ; les valets utilisés pour ces missions ne devaient pas être de simples hommes à tout faire, mais des garçons doués d'une certaine intelligence ou tout au moins d'une bonne mémoire. Ces qualités étaient aussi nécessaires pour voyager sur de longues distances : trouver sa route, éviter les traquenards de sortie d'auberge, etc.

II - La recherche directe de l'information sur le plan local.

a - Le renseignement tactique.

Bien plus que la connaissance de la situation générale, les recherches effectuées localement étaient indispensables pour mettre en sécurité les biens et les personnes de façon efficace, les consuls devaient être en mesure de connaître une éventuelle action hostile de l'ennemi suffisamment tôt, afin de pouvoir mettre en œuvre les dispositifs de préservation et de défense : il fallait battre le rappel des paysans habitant villages et hameaux alentours, et laisser à ceux-ci le maximum de temps pour amener leur bétail à l'abri derrière les murailles, mais aussi pour rentrer d'éventuelles récoltes ; il était nécessaire de renforcer, au moins sommairement, les fortifications légères faites de palissades ou d'épineux, mettre en place les barricades mobiles [42], réviser et parer rapidement toute l'artillerie à balancier [43] et préparer la poudre des canons [44]. De plus, la défense des cités ne se limitait pas à celle du périmètre urbain, car les consulats accordaient une attention particulière aux lieux fortifiés situés aux alentours afin de se garantir une sorte d'espace de sécurité, un glacis défensif : s'ils venaient à être menacés, ils devaient

recevoir des renforts, aussi bien en hommes qu'en matériel. Force est de constater que pour mettre entièrement la ville en état de défense, plusieurs heures étaient nécessaires. Pour se donner ce délai, les édiles municipaux essayaient d'obtenir le maximum d'informations leur permettant d'anticiper les manœuvres des troupes anglo-gasconnes.

Le recueil des renseignements n'était pas effectué au hasard, et à chaque homme envoyé courir le pays correspondait une ou des lacunes à combler dans la connaissance qu'avaient les consuls de l'ennemi. La recherche de certaines données dépendait de leur seule initiative : lorsque la présence d'une troupe ennemie dans une zone était soupçonnée, voire attestée mais que l'on ne savait ni sa position, ni ses effectifs, etc. on envoyait un espion [5] chargé de rapporter des précisions [46], afin de savoir à quoi s'en tenir dans ce secteur ; quant aux compagnies installées depuis quelques temps dans les parages, elles étaient surveillées en permanence : on s'inquiétait de leur "état" [47] du moment, c'est-à-dire de leurs activités, de leurs éventuels préparatifs de chevauchée... Enfin les consuls se tenaient au courant du déroulement des opérations en cours [48]. Des recherches aux objectifs plus détaillés correspondaient parfois à une crainte des dirigeants fondée non sur l'ennemi, mais sur l'état de la défense urbaine : en 1355, alors qu'une partie des défenseurs de la ville s'était rendue au siège de Lostanges [49], les magistrats s'inquiétèrent de savoir si aucun regroupement d'Anglais n'était en train de s'opérer en vue de profiter de la faiblesse momentanée de la ville [50]. Les consuls ne se focalisaient pas sur les bandes anglo-gasconnes, car, soucieux d'avoir la vision la plus large et complète possible, ils envoyaient aussi des hommes prendre des informations sur l'état du "pays", terme vague qui devait probablement recouvrir plusieurs réalités : état et moral des différentes places alliées ou non, situation économique, etc. En dehors de ces prospections déclenchées à la seule initiative des magistrats, d'autres missions pouvaient être confiées aux espions de la municipalité, en réaction et afin de déterminer le degré de dangerosité d'une situation particulière nouvelle, dont on avait pris connaissance par la rumeur ou par un quelconque envoyé. Ainsi, on cherchait à obtenir des détails sur la prise de tel ou tel point fort [51], à connaître l'itinéraire emprunté par un détachement anglais [52], où encore les renforts reçus par l'un d'entre eux [53] ; enfin, lorsque l'on apprenait qu'une troupe avait franchi la Dordogne, on s'empressait systématiquement de savoir si Martel était le but de sa chevauchée [54].

La zone couverte par les recherches était assez étendue, certaines étant parfois effectuées jusqu'à Excideuil [55], à plus de 62 kilomètres ; toutefois, la répartition des missions entre 1349 et 1356 montre que les investigations n'étaient pas également distribuées dans un cercle d'au-

tant de kilomètres de rayon ayant Martel pour centre. En effet, la collecte se déroulait principalement sur l'arc ouest de la ville, qui recevait plus de 40 % des "agents", dont 27 % uniquement pour Sarlat. Le nord était la deuxième direction de recherche avec plus de 22 % dont environ 8,5 % à destination de la seule ville de Brive. Durant cette période, le sud n'a reçu qu'une seule mission de renseignement, tandis que pour l'arc Est le chiffre se montait à 8, soit environ 10 % du total. Ces nombreux chiffres ne doivent pas masquer le point essentiel, c'est-à-dire la prédominance des missions en direction de l'ouest et de Sarlat en particulier : c'est principalement par la vallée de la Dordogne qu'arrivaient les troupes en provenance de la Guyenne anglaise. Hormis pour deux, peut-être trois villes, comme Excideuil citée supra, les espions n'étaient pas envoyés au-delà d'une cinquantaine de kilomètres, soit une journée de marche, la zone où l'intensité des recherches était la plus grande se situait au-delà d'une vingtaine de kilomètres, soit environ une demi-journée de marche, où plus de 57 % des espions étaient envoyés, le secteur en deçà n'en recevant que 37 %.

Tous les "agents" employés par la ville n'opéraient pas de la même façon : une partie était désignée dans les comptes sous le terme "espion", ou leur mission qualifiée par le verbe "espionner" : derrière ces mots semble se trouver, principalement, une manière de procéder où l'homme se dissimulait physiquement des vues de l'ennemi pour l'observer à son insu : ainsi, si la majorité des mentions de missions est vague, telles que *"savoir l'état et la position des ennemis"* [56], d'autres sont plus précises : ainsi on trouve que des espions *"allèrent plusieurs fois entre les ennemis à Beaulieu et à Souillac* (alors aux mains des Anglais)" [57] ou encore que des valets furent envoyés *"espionner les Anglais qui passaient"* à plusieurs endroits [58]. Une autre façon d'opérer se rapprochait plus de notre conception moderne de l'espion : des hommes étaient envoyés dans telle ou telle autre ville pour *"savoir* (apprendre) *des nouvelles des ennemis"* [59] ; ils devaient probablement poser des questions, peut-être acheter des réponses, bref glaner ça et là toute information utile. Leur activité devait cependant différer notablement selon qu'ils agissaient dans une ville acquise au parti français ou aux mains des partisans du roi d'Angleterre : des valets étaient aussi bien envoyés à Sarlat ou à Gourdon qu'à Costeraste [60] où commandait le célèbre routier Aymar d'Uchel ; si dans les premières il est probable qu'ils ne prenaient pas la peine de se dissimuler sous un quelconque déguisement, ils devaient en revanche pénétrer dans la seconde avec l'habit du manœuvre en quête d'embauche, voire celui du pèlerin ou encore du vagabond : en ces temps de guerre et de déplacements de population, il était assez aisé de passer inaperçu parmi les réfugiés et

autres déracinés. Pour les hommes envoyés dans quelque point fort aux mains des Anglais, il était aussi explicitement ordonné de se mêler aux soldats ennemis pour apprendre leurs intentions [61]. Quel que soit le mode opératoire choisi, les espions de Martel travaillaient seuls, parfois à deux, très rarement plus.

Les deux facteurs évoqués supra, distance des lieux de mission et façon d'opérer, permettent de déduire que la durée des missions était relativement courte : la majeure partie des objectifs se trouvaient entre une demie et une journée de marche, et les méthodes de récolte de renseignements n'impliquaient pas une longue immersion parmi les ennemis, les "couvertures" étant aisées à fabriquer : un déguisement, des dires quasi invérifiables suffisaient. Cette impression est confirmée par quelques mentions trouvées dans les registres, qui font effectivement état de missions courtes : G. la Vaichaque fut envoyé à Beaulieu espionner les hommes d'armes du duc de Lancastre, et s'acquitta de sa tâche en 4 jours [62] ; quelques temps plus tard, il effectua un travail similaire, au même endroit, en 1 jour de moins [63]. La peur de voir "l'espion" passer à l'ennemi était peut-être un autre facteur favorisant la courte durée des missions : à trop côtoyer les "compagnons", le petit valet, même choisi avec soin, aurait pu finir par trouver la vie d'aventure attrayante et rejoindre la troupe qu'il était censé surveiller, voire plus simplement de lui vendre son savoir ; il aurait alors fortement aggravé les menaces qui guettaient la ville.

Il est assez difficile de déterminer quels critères présidaient au choix des hommes chargés des "missions de renseignement", toutefois les textes nous livrent des éléments permettant d'éclairer un peu la question. En premier lieu, les comptes désignent généralement les hommes effectuant ces tâches sous les termes génériques "d'espion" ou de "valet", à quelques exceptions près ; parmi celles-ci apparaît Raymond de Cassinhac dit "Bilhabau", sergent et quelque peu "homme à tout faire" du consulat : on le retrouve garde à la tour [64], messager et ... bourreau ; officier consulaire, il semble de plus qu'il était un personnage marquant dans la vie quotidienne de Martel, ce qui explique qu'il soit nommément cité. D'autres personnes voyaient leurs noms inscrits sur les comptes, avec la mention de la mission qu'ils avaient effectuée : ils étaient socialement plus élevés que Bilhabau, tel Bertrand *lo Surgia*, probablement chirurgien et en tous cas qualifié de "maître" [65], ou encore Pierre de Rozie, conseiller du consulat, notamment en 1345 [66] et en 1356 [67], et enfin P. de Sanht Iriehs (Saint Iriex) le Jeune, à n'en pas douter parent du conseiller P. de Sanht Iriehs le Vieux. Ces quelques détails permettent d'affirmer que la majorité des hommes employés aux besognes d'espionnage et de renseignement étaient des "petits", valets ou hommes de

main ; ils étaient choisis parmi les hommes jeunes capables de courir le pays, et devaient posséder les qualités indispensables à leur tâche, à savoir vivacité d'esprit et finesse de jugement. Utiliser des personnes modestes présentait deux avantages : d'une part ils étaient rémunérés modérément en accord avec leur condition ; d'autre part, capturé par des routiers au cours d'une mission, la rançon nécessaire à leur libération était bien inférieure à celle que l'on aurait exigée pour un bourgeois. Des membres du monde consulaire étaient pourtant parfois employés : sans doute choisis sur les même critères physiques et intellectuels que les valets, ils devaient être chargés de tâches délicates ou devant être tenues à un niveau supérieur de secret.

La façon dont était calculée la rémunération de ces espions est assez floue, car on n'en trouve aucune mention explicite. Plusieurs recoupements semblent toutefois mettre en évidence le fait que la distance à parcourir pour effectuer la mission en constituait la base : ainsi en 1351, le rapport des paiements ramenés au kilomètre de trajet *à vol d'oiseau* se situe entre 4,8 et 6,2 deniers par kilomètre, hormis deux exceptions, la première étant peut-être sujette à caution. En effet, le registre mentionne l'envoi d'un valet à Sarlat et à *"Salanhac"* [69] : s'il s'agit de Salagnac [70], le rapport du paiement de 10 sous à la distance Martel-Sarlat-Salagnac est de 3 deniers par kilomètre ; en revanche s'il s'agit de Salignac [71], il passe à 5,8 et devient plus conforme à la tendance observée. L'autre exception est un rapport de 9,6 deniers par kilomètre pour un valet envoyé à Brive [72]. Le salaire moyen d'un manœuvre se situait cette année-là aux alentours d'un sous et 4 deniers : un espion gagnait approximativement la même chose, 1 sous 8 deniers, lorsqu'il parcourait 4 kilomètres soit environ une lieue. Pour l'année 1356, les résultats oscillent entre 2,8 et 5 deniers au kilomètre, avec une exception à 9 [73] : l'espion devait alors parcourir entre un peu plus d'une lieue et un peu plus de deux pour gagner l'équivalent du salaire quotidien moyen d'un manœuvre, 2 sous et 2 deniers [74]. Les années 1350 ont vu de très nombreuses dévaluations monétaires, et le mouvement des salaires fut largement influencé par le manque de bras consécutif aux épidémies de peste : leur amplitude d'un mois sur l'autre était parfois très importante, ce qui relativise énormément la notion de "salaire moyen sur l'année" ; toutefois, des éléments pris ponctuellement dans les comptes de 1355 [75] confirment l'équivalence approximative entre une lieue parcourue et une journée de manœuvre, à condition que la destination soit au-delà d'une distance de 2 lieues. A cette base de calcul devaient être adjoints d'autres facteurs, comme le franchissement d'une rivière, le degré de dangerosité ou le type d'informations à obtenir.

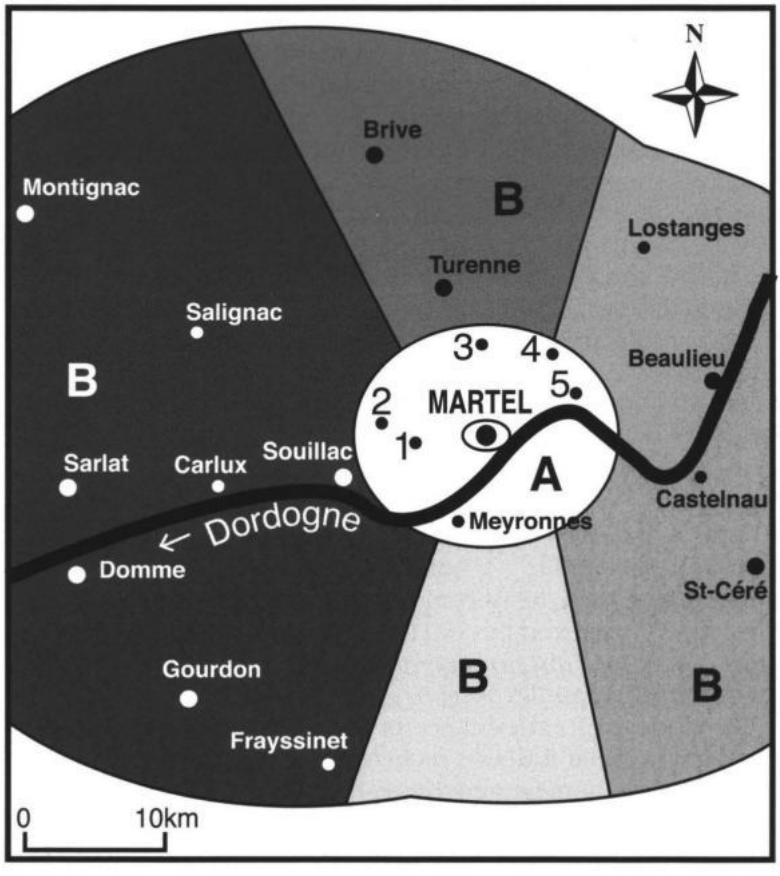

Le renseignement local à Martel (1349-1356)

Zone de renseignement :

A d'alerte

B tactique

Direction d'investigations, par ordre d'importance :

1 3

2 4

Localités :

1 Maynades
2 Rignac
3 Murat
4 Saint-Michel
5 Vayrac

b - Le renseignement d'alerte.

La connaissance de la situation "tactique" de la province était indispensable pour connaître l'ennemi, prévoir ses actions, et de là prendre des dispositions d'ordre général pour la défense proprement dite. En revanche, la défense de la ville ne pouvant être laissée en permanence à son degré maximum de mobilisation, il était primordial de ne sonner le tocsin pour faire monter l'ensemble des combattants sur les fortifications qu'au moment opportun. Pour les consuls de Martel, il y avait lieu de craindre un assaut si des ennemis se trouvaient vers Meyronnes, Murat ou à Maynades, à environ une heure de course des murs d'enceinte ; si une troupe se trouvait en deçà de cette distance, il devenait évident que le risque couru par la cité était majeur. Ainsi, lorsque parvenait aux consuls une information indiquant la présence éventuelle d'Anglo-Gascons dans les parages, ils envoyaient des espions pour en avoir confirmation, de façon à mettre la ville et sa population sur le pied de guerre. Si leur présence était certifiée, on essayait parfois d'obtenir des renseignements complémentaires, comme, par exemple, la direction empruntée [76].

Les espions chargés des missions de proximité étaient généralement envoyés "hors de la ville" [77], sans plus de précision ; les comptes mentionnent dans ces cas précis l'emploi, à priori simultané, d'au minimum trois hommes : par exemple en 1355, ils indiquent un paiement de 4 sous *"pour 3 espions qui furent envoyés hors de la ville, quand nous vinrent des nouvelles que les Anglais étaient autour de nous"* [78]. Dans ce cadre, à chaque espion devait correspondre une partie du pourtour de la ville, dans laquelle il devait rechercher la présence d'ennemis. Il est possible qu'occasionnellement des espions aient été amenés à travailler en équipe de deux dans des zones restreintes, ainsi que le laissent supposer deux mentions : en 1355, deux hommes furent envoyés vérifier que des Anglais se trouvaient à la rivière Saint-Michel [79] ; l'année suivante, en septembre, deux autres furent dirigés vers le bois du Mathio afin de voir si des ennemis y étaient embusqués [80]. Quel que soit le nombre d'hommes envoyés, ils opéraient tous dissimulés physiquement aux yeux de l'ennemi, ainsi que le suggère l'emploi quasi systématique dans les comptes du terme "espion" pour désigner les hommes chargés de ce type de mission : les assaillants avaient tout intérêt à les capturer, les dirigeants de la place convoitée pouvant être gravement handicapés s'ils ne recevaient pas les renseignements escomptés ; en outre, la tâche des espions consistait, ici, essentiellement à fournir au consulat des informations pouvant aider à la conduite immédiate de la défense : déguisements et autres subterfuges du même registre n'étaient pas employés, les missions étant trop courtes pour cela. La majeure partie de ce type

de missions se déroula de nuit, moment favorable s'il en est pour la dissimulation, il est cependant quasiment certain que cet espionnage nocturne n'était pas dû à l'initiative des consuls, et qu'il n'était qu'une adaptation à la façon de procéder des compagnies : en effet, celles-ci devaient régulièrement essayer de profiter des avantages procurés par la surprise d'une attaque conduite de nuit ou à l'aube. Les hommes lancés dans la nuit pour déceler les mouvements d'une troupe rôdant près de la ville ne devaient déambuler que quelques heures, car pour être efficaces, les informations recueillies devaient être transmises aux consuls le plus rapidement possible.

Nous avons vu que les hommes désignés pour les missions de proximité étaient presque toujours désignés par le terme "espion", plus rarement par "homme" : il est ainsi difficile d'établir qui ils étaient et dans quel milieu ils étaient recrutés, si tant est qu'il y ait eu une règle pour cela. Pour quelques-uns il a été possible de faire la correspondance avec les salaires quotidiens des manœuvres employés par le consulat : on s'aperçoit que ces investigations étaient peu payées, parfois moins du tiers d'une journée, le plus souvent entre le quart et le huitième, assez rarement au-dessus. Ici encore, les hommes employés à ces besognes étaient certainement des "petits", bien que rien ne permette de l'affirmer formellement, et leur rémunération avait certainement le caractère d'une indemnité.

La recherche active du renseignement, dirigée par les consuls de Martel procédait de trois buts distincts : le premier servait à situer la ville dans l'espace et le temps par rapport aux acteurs principaux du conflit ; le second consistait à acquérir la connaissance la plus complète possible de l'ennemi local afin d'anticiper ses manœuvres hostiles et enfin, une fois ces dernières engagées, le dernier type d'informations recueillies permettait d'ajuster au mieux les dispositifs défensif en tenant compte des articulations et des plans de l'assaillant. De ces objectifs découlaient un certain nombre de "méthodes opératoires" : les informations glanées au plus loin n'étaient pas vitales, aussi leur recueil n'a généralement jamais été qu'une mission secondaire des divers envoyés qui voyageaient pour le compte de Martel ; plus près, il n'était pas nécessaire de s'infiltrer de longues semaines au milieu d'une place ennemie pour récolter des données satisfaisantes, une journée ou une nuit suffisait généralement. De surcroît, il était souvent suffisant de musarder dans la campagne, ou de vagabonder dans une quelconque bourgade pour apprendre l'essentiel des faits et gestes de chaque compagnie implantée dans les parages. Cet ensemble de faits porte à penser que les "agents infiltrés" étaient assez peu nombreux. Le renseignement "d'alerte", s'il faisait partie de la collecte géné-

rale du renseignement, était aussi et surtout un des éléments de la défense des murs proprement dite, car il influait directement et immédiatement sur la façon de mener cette dernière.

III - La collecte indirecte et le partage du renseignement.

a - La collecte inhérente aux activités habituelles.

La collecte d'informations utiles à la défense n'était pas uniquement le fait de la municipalité martelloise, on retrouve des systèmes similaires au sein de plusieurs villes du haut Quercy. Chaque pouvoir urbain disposait donc d'informations qui s'avéraient souvent utiles à l'ensemble de ses homologues; il en allait de même avec les capitaines commandants les garnisons "françaises", ainsi qu'avec les divers châtelains. L'intérêt que tous ces acteurs pouvaient trouver à échanger les données en leur possession est évident : ils multipliaient leurs connaissances sur la situation et sur l'ennemi, ce qui augmentait considérablement leurs capacités à se protéger, et ce pour un rapport efficacité-prix extrêmement intéressant. La manière dont les données étaient échangées correspondait –schématiquement– à la manière dont elles étaient recueillies. Ainsi, les renseignements concernant la situation générale, les éléments tactiques et enfin les alertes n'étaient naturellement échangées ni au même moment, ni au même endroit, ni dans les mêmes conditions.

Les autres villes du Quercy recueillaient des informations à Paris, Toulouse où dans les autres grandes cités du royaume d'une façon semblable à celle utilisée par Martel, à l'aide de leurs députés et autres envoyés. Il s'agissait d'informations complexes, et qui rassemblées représentaient des déroulements longs, difficiles à transmettre par oral ou par écrit. L'occasion la plus favorable à la récolte d'informations auprès d'autres municipalités ou de nobles était constituée par les convocations aux états. Hormis celle de 1343 qui eut lieu à Paris et où les bonnes villes quercinoises furent convoquées [81], elles eurent ensuite généralement lieu à Toulouse, lorsqu'il s'agissait des Etats du Languedoc, à Cahors ou Figeac pour les seuls Etats du Quercy. Que le but des réunions ait été spécifiquement militaire ou non, comme la décision d'un subside, les députés ne devaient pas manquer de discuter et de s'entretenir en marge des séances, chaque conversation apportant son lot de nouveautés ou de précisions. Les consuls de Martel recevaient donc quelques éléments de ces nouvelles par lettres [82], en attendant les comptes-rendus oraux que faisaient les députés au moment de leur retour.

D'une façon générale, tous les déplacements effectués pour le compte de la municipalité de Martel vers d'autres villes de la région

représentaient des occasions particulièrement favorables à la collecte de renseignements : des allées et venues étaient nécessaires pour régler les affaires juridiques auprès des cours compétentes, discuter de questions fiscales avec un officier royal, ou bien encore demander conseil à des hommes expérimentés dans un domaine quelconque. Si plusieurs villes abritaient hommes et administrations compétentes pour satisfaire l'un ou l'autre de ces besoins, voire plusieurs d'entre-eux, seule Cahors les centralisait tous. Le consulat martellois y envoyait le produit de certains impôts [83], y menait des procès [84], et, en 1351 notamment, y consultait un conseiller [85]. De la sorte, la capitale quercinoise drainait vers elle des envoyés de toutes les communautés de la province, ainsi que des nobles et des membres du clergé, chacun d'entre eux arrivait en possession d'informations qu'il laissait, qui aux consuls cadurciens, qui à un avocat, un notaire, un prêteur ou encore, certainement, à quelque aubergiste. Il n'était donc point besoin pour les mandataires martellois de s'entretenir avec leurs homologues pour apprendre une grande partie de ce qu'ils savaient : rencontrer quelques personnages-clés suffisait pour être mis au courant de l'essentiel. Cette catégorie de source d'information, fournie par les différentes députations, devait toutefois considérablement se tarir sitôt que les compagnies interdisaient, par leurs activités, toute circulation sur de grandes étendues : la peur de la capture, du vol et de la rançon devaient dissuader les bourgeois de courir les chemins.

Au cours des périodes d'intense activité des bandes anglo-gasconnes, un seul cas de figure permettait aux villes de s'échanger directement et aisément des renseignements par voie de députés : lorsqu'un point fort avait été pris par l'ennemi et que l'on se réunissait pour discuter du prix de son rachat. Le consulat de Martel envoya en 1352 des représentants à Figeac, afin de savoir si les autres communes souhaitaient contribuer au rachat de Souillac, dans lequel elle était particulièrement intéressée [86] ; l'année suivante il fit de même à Brive, où le jeune seigneur de Pon organisait la levée indispensable au rachat de "*Pela Vezi*"[87]. Dans le premier cas, c'est trois personnages consulaires, W. Vassal, Gary Vidal et Raymond Guisbert qui se rendirent à Figeac ; ils devaient bénéficier de sauf-conduits établis par les Anglais, sans quoi il est peu probable que des hommes aussi importants auraient pris le risque de se faire prendre. Les chefs de bandes savaient qu'ils avaient tout intérêt à ce que les levées se passent dans de bonnes conditions, ce qui explique les sauf-conduits. Ces réunions permettaient naturellement aux délégués d'obtenir des informations de première importance, fraîches et non déformées par les intermédiaires, alors que les circonstances étaient critiques.

b - La collecte indirecte.

Consulats et nobles avaient tout intérêt à partager les renseignements qu'ils possédaient, que ce soit de façon spontanée ou pour répondre à une demande émanant de l'un ou de l'autre : on entretenait ses voisins sur la situation des ennemis et sur les éventuelles actions hostiles qu'ils menaient ou étaient sur le point de mener, espérant en retour être mis au courant de la même façon lorsque cela serait utile. Il en résultait un système de réciprocité des échanges auquel tous participaient. Chaque municipalité, châtelain mais aussi simple particulier, était naturellement mieux informé sur ce qui se passait dans son voisinage qu'ailleurs : pour connaître la situation dans une zone donnée, il était plus efficace d'aller questionner directement l'allié qui y était installé, que d'essayer soit-même de se procurer les informations désirées. Ce système d'échange se faisait par messager interposé, un même homme apportant la demande, écrite ou orale, et ramenant la réponse à l'expéditeur.

Les principaux partenaires de Martel, pour le renseignement, étaient les autres consulats de la région : Sarlat, Brive, Gourdon, Figeac et plus près Beaulieu. Toutefois on peut noter une exception plus lointaine, Aurillac, ville avec laquelle il semble que les rapports aient été constants [88]. Venaient ensuite les nobles et capitaines tenant les points forts situés dans un voisinage plus ou moins proche : Turenne, Belcastel [89], Castelnau, Rignac et Maynades. Enfin, les consuls faisaient appel aux connaissances de leurs concitoyens installés pour un temps dans une autre ville : en 1352, on demanda à R. de Charros, qui se trouvait à Domme, des informations sur l'état du pays [90] et trois ans plus tard c'est à Aymar Ros, à Carlux, à qui l'on s'adressait pour obtenir des données sur l'ennemi [91].

20km ou moins	21 à 50km	51 à 90km	total	distance de Martel
46	45	3	94	nombre d'agents
48,93	47,87	3,19	100	%
19	9	2	30	nombre de lieux
63,33	30	6,66	100	%

Tableau 1 : destinations des messagers envoyés par Martel.
D'après Arch. Mun. Martel CC3-4

20km ou moins	21 à 50km	51 à 90km	total	distance de Martel
9	21	5	35	nombre d'agents
25,71	60	14,28	100	%
4	6	3	13	nombre de lieux
30,76	46,15	23,07	100	%

Tableau 2 : provenance des messagers reçus par Martel.
D'après Arch. Mun. Martel CC3-4

Le nombre d'agents affectés à la correspondance entretenue par les consuls, ainsi que la localisation des différents destinataires et expéditeurs permettent de préciser quelque peu la façon dont fonctionnait le système d'échange d'informations. Sur les tableaux 1 et 2, on peut observer qu'au-delà de 51 kilomètres, soit une très grosse journée de marche [92], les rapports entretenus par Martel étaient peu soutenus ; le tableau 1 montre qu'ils s'intensifiaient au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la ville, d'abord au delà d'une demi-journée de marche (21 km), puis en deçà : cette intensification n'était pas le fait du nombre de courriers, plus ou moins identique entre ces deux affectations, mais du nombre de sources qui était multiplié par deux, passant de 9 à 19, ce qui permettait non seulement de diversifier l'origine des renseignements, mais aussi de mettre en place un sorte de "maillage" de l'espace situé à moins d'une demi-journée de marche.

Un simple regard sur les effectifs des deux tableaux met en évidence le déséquilibre existant entre le nombre de messagers envoyés (tableau 1) et celui des courriers reçus (tableau 2) ; il s'explique assez aisément : dans les comptes, tous les messagers expédiés par Martel sont mentionnés, quelque soit le type de lettre ou de message qu'ils transportaient, car ils étaient tous rémunérés par la municipalité ; en revanche, on ne trouve mention dans ces mêmes comptes que des paiements —en fait des gratifications— faits à des courriers originaires d'autres villes qui apportaient des messages utiles à la défense de Martel, généralement des nouvelles ayant trait à la situation des compagnies ennemies. Quant aux messagers que s'envoyaient Martel, Sarlat, Gourdon ou les autres localités de la région les unes vers les autres pour se demander des informations, ils ne recevaient pas de gratifications des destinataires, réservées à ceux apportant des renseignements, ce qui explique leur absence des comptes. Sur le tableau 2, le faible nombre de

messagers en provenance des lieux situés à moins de 20 kilomètres fait le pendant au nombre important de ceux qui y étaient envoyés (tableau 1) : ces derniers suffisaient à entretenir des flux intenses d'informations entre la ville et ses satellites, toutefois les bourgs peu éloignés prenaient soin, lorsque c'était nécessaire, d'avertir les magistrats d'un risque soudain et majeur. D'une manière générale, il semble que Martel ait été la principale source de diffusion du renseignement militaire pour les localités situées à quelques heures de marche : les consuls répondaient aux demandes d'informations émanant des lieux fortifiés des proches alentours, à moins de 12 kilomètres [93], mais le plus souvent ils les tenaient naturellement au courant de ce qu'ils savaient, et se concertaient par courriers interposés avec leurs dirigeants pour aviser de la garde de ces lieux [94].

La ville ne correspondait pas avec la même assiduité avec tous ses partenaires : le consulat envoyait 36 % de ses messagers en direction du nord, principalement vers Turenne (plus de 15%) et Brive (13%). Chef-lieu de la puissante seigneurie du même nom, Turenne constituait naturellement un centre d'information notable, auprès duquel les Martellois, qui en dépendaient, venaient obtenir des renseignements ; en revanche les courriers en provenance du nord ne représentaient que 17% du total. La correspondance la plus suivie était dirigée vers l'ouest, qui, du nord-ouest au sud-ouest recevait 37% des messagers envoyés par Martel, et se trouvait à l'origine de 65% de ceux qui y étaient réceptionnés : on retrouve ici l'importance accordée par les consuls à la connaissance de la situation en Périgord et plus particulièrement dans la vallée de la Dordogne, principale voie d'accès des compagnies anglo-gasconnes vers le nord du Quercy. La répartition du reste de la correspondance se faisait comme suit : l'arc Est recevait 25 % des envois et était le point de départ de 11 % des courriers reçus ; quant au sud, il occupait une place marginale, car il n'était la destination que de moins de 1 % des envois.

Généralement les magistrats cherchaient simplement à connaître la situation globale dans une zone donnée, probablement après avoir reçu une nouvelle alarmante la concernant. Ainsi, ils sollicitaient de leurs alliés *"toutes nouvelles sur l'ennemi"* [95], ou encore cherchaient à *"savoir la situation des ennemis"* [96], sans plus de précisions, ces dernières étant logiquement données par le destinataire. Toutefois, les questions étaient parfois plus précises : on demandait si des Anglais étaient passés dans les parages [97] où, en 1355, si on avait des nouvelles de l'armée du prince de Galles [98]. On s'inquiétait aussi des actions menées ou envisagées par les armées royales, comme en septembre 1352 lorsque les consuls demandèrent à leurs homologues de Brive si le connétable se trouvait dans leur cité et ce qu'il entendait faire [99] ; plus simplement, on pouvait

s'enquérir de la participation d'autres villes à tel ou tel siège [100]. Le chemin parcouru par l'information était parfois tortueux : alors que les Martellois étaient proches de Souillac occupée par une troupe anglaise (11km ouest-ouest-sud), ils allèrent, en 1355, jusqu'à Brive (25 km nord) quérir des nouvelles concernant cette dernière [101]. Les renseignements échangés étaient de la même nature que ceux que l'on cherchait soi - même à obtenir : d'ordinaire, on donnait uniquement des éléments sur la situation générale, parfois des détails sur le passage de telle ou telle troupe. Quant aux événements importants, ils faisaient l'objet de messages rapides : les magistrats avertirent promptement leurs correspondants de Gourdon et de Figeac de la prise de Souillac en 1352 [102]. Cette rapidité se retrouve dans la transmission de données "tactiques", telles que les déplacements de troupes ennemies : en 1354, un premier valet fut dirigé vers Sarlat pour signifier au sénéchal le passage d'un détachement anglais près de la ville, bientôt suivi d'un deuxième pour l'avertir que cette compagnie s'en était retournée [103] ; l'année suivante les consuls informèrent en permanence les lieux voisins des entrées et sorties réalisées par les occupants anglais de Souillac [104]. A leur tour, ils pouvaient être informés de périls les concernant, comme le passage de la Dordogne par un détachement ennemi [105], la proximité dangereuse d'une compagnie [106] ou la défaite d'un seigneur français [107]. Les relations entretenues par toutes les municipalités entre elles apparaissent clairement dans une lettre envoyée par les consuls de Gourdon à leurs homologues de Martel le 3 décembre 1373 : les lieux de Tulle, Beaulieu, Vayrac et Brive ayant été pris par les Anglais [108], ils leur demandent d'écrire tout ce qu'ils savent à ce sujet et tout ce qu'ils viendraient à apprendre, eux-mêmes s'engageant à les aviser de tout ce qu'ils pourront [109].

Les hommes qui remplissaient les fonctions de courrier étaient le plus souvent de simples valets. De la même façon que pour les espions, ils devaient être choisis parmi les hommes jeunes et intelligents, connaissant bien le pays et capables d'éviter les compagnies anglaises et les pillards qui l'infestaient. Les mentions contenues dans les comptes montrent qu'usuellement le message à transmettre était contenu dans une lettre ; il semble toutefois que certains d'entre eux étaient transmis oralement, les hommes qui s'en chargeaient devant naturellement posséder une bonne mémoire. Le contenu de certaines lettres donnaient peut-être lieu à des discussions, devant être tenues obligatoirement avant de faire réponse, ce qui expliquerait l'emploi ponctuel de sergents du consulat comme courriers. On trouve quelques valets nominativement cités dans les comptes, et ces mentions semblent montrer que certains d'entre eux devaient être plus ou moins spécialisés pour les

courses dans une direction donnée : Ramon Merlo porta des lettres à Sarlat et à Terrasson en 1351 [110], fit de même deux ans plus tard [111], avant de se charger d'une mission d'espionnage dans la première de ces deux localités [112] ; Vidal Guitard, quant à lui, apporta des lettres à Figeac par deux fois au printemps 1356 [113]. Enfin, un dénommé Raolet, chargé d'emmener des lettres vers l'ouest et le sud-ouest, à Frayssinet en 1353 [114] et à Sarlat 3 ans plus tard [115], en porta cependant aussi vers le nord, à Brive [116] : il semble logique que la majeure partie des courriers ait affectionné certains secteurs dont ils connaissaient bien les itinéraires, mais aussi les pièges et les refuges. En dernier lieu, une mention unique concerne l'emploi du meunier de W. Lespinasse comme messager pour porter une lettre à Beaulieu alors que les Anglais en faisaient le siège [117] : il devait certainement connaître un moyen de franchir les lignes des assiégeants, su de lui seul, pour s'introduire dans la place et délivrer son message ; il reçut d'ailleurs un salaire élevé pour s'acquitter de cette tâche, 49 sous soit 5 fois plus que ce qui était donné habituellement pour un courrier se rendant à Gourdon, ville presque deux fois plus éloignée que Beaulieu.

Nous n'avons pas trouvé de véritable règle de rémunérations des messagers mentionnés dans les comptes. Si des recoupements font apparaître une logique, la rétribution augmentant avec la distance, ce fait est loin de constituer une règle absolue : en 1355 on trouve un courrier payé l'équivalent de 2 journées de manœuvre pour se rendre à Souillac [118] (11 km), un autre touchant sensiblement la même chose pour porter une lettre à Turenne [119] (13 km), le dernier ne percevant que l'équivalent de 2 jours et un quart pour aller à Aurillac [120] (64 km). On retrouve, dans une autre période de l'année 1355, un messager payé plus de 2 journées et demi de manœuvre pour se rendre à Turenne [121], alors qu'un autre n'en touche que les quatre cinquièmes pour aller à Aurillac [122]. D'autre part apparaissent des "anomalies" ici ou là : un courrier rétribué plus de 9 journées et demi de manœuvre pour porter une lettre aux seigneurs de Saint-Michel [123], ou encore le nommé Fornet, qui en toucha deux de moins pour aller à Turenne [124]. Les gratifications données aux messagers envoyés par des tiers, municipalités, nobles ou particuliers, par les consuls de Martel, n'étaient quasiment jamais inférieures à l'équivalent d'une journée de manœuvre, la majorité semblant se situer aux alentours de 2 à 3, avec des exceptions montant jusqu'à 5, voire 7 jours. Une hypothèse peut-être avancée sur le paiement des courriers : payés par le commanditaire en fonction des risques du parcours l'équivalent de 2 à 9 journées de manœuvre, ils recevaient du destinataire une gratification équivalente de 1 à 7 journées suivant l'importance du message transmis.

Il était nécessaire d'authentifier chaque message transmis afin de rendre inopérantes les tentatives d'intoxication, à l'aide de fausses lettres ou faux messages, éventuellement tentées par un quelconque chef de bande anglo-gascon, dans le but de faciliter la prise d'un lieu fortifié. La procédure d'authentification des messages oraux reste inconnue, aucun document n'y faisant allusion ; toutefois ce type de transmission était moins employé que les lettres, probablement en raison de cette difficulté. En revanche, sur une grande partie des plis conservés [125] il subsiste des traces de cire, ordinairement de couleur rouge, marque habituelle d'authentification pour les actes, le sceau l'était aussi pour la correspondance du consulat ; de la cire était du reste exclusivement achetée dans ce but, ainsi que le montrent deux mentions d'achat, en 1355, de *"cire vermeille à sceller les lettres"* [126].

L'échange de renseignements était d'une importance capitale pour Martel. Il se produisait naturellement au cours des allées et venues de députés et d'envoyés divers, nécessitées par les affaires de la ville, mais le plus souvent il se faisait par le biais de messagers spécialement employés à cet effet. La municipalité, par correspondants interposés, élargissait son champ de vision, précisait ses connaissances sur les bandes anglo-gasconnes et leurs actions, de façon à être toujours correctement renseignée sur ce qui se passait à moins d'une journée de marche de distance, en particulier en direction de la vallée de la Dordogne. Sans parler de système, il semble que l'utilisation des courriers transportant des informations capitales pour la défense des villes procédait d'une certaine logique : connaissant souvent bien tous les itinéraires d'une zone donnée, payés au départ selon le risque de la course, à l'arrivée suivant l'importance du message, ils avaient tout intérêt à transporter avec succès des lettres au contenu essentiel pour les correspondants, à travers des zones infestées de pillards. Ils pouvaient ainsi gagner en deux jours ce qu'un manœuvre mettait plus de 15 jours à obtenir. Ces procédés, mis en œuvre par chaque ville, dont Martel bien sûr, créaient un véritable réseau d'échange indispensable à la défense de tous.

La collecte du renseignement à Martel ne peut, semble-t-il, se comprendre hors des relations qui l'unissait aux autres villes et aux capitaines des lieux fortifiés de la région. Si les données "stratégiques" recueillies au plus loin, à Paris, La Rochelle ou Toulouse devaient s'échanger aux cours de multiples allées et venues de députés, occasionnées par le fonctionnement habituel de chaque ville, il n'en allait pas de même pour les informations d'ordre "tactique" : leur recherche, organisée par chaque municipalité, se déroulait, en ce qui concerne Martel, principalement à moins d'une journée de marche, et rayonnait

quelque peu au-delà de ce périmètre ; les renseignements ainsi acquis étaient échangés essentiellement avec des "villes" ou des seigneurs installés dans une zone s'étalant entre une demi et une journée de marche ; si ces correspondants disposaient d'un système analogue à celui que nous venons de décrire, les magistrats martellois étaient informés de façon assez précise sur ce qui se passait dans un espace s'étendant jusqu'à 2 jours de marche, espace mettant largement la ville à l'abri d'une attaque "surprise" opérée depuis des bases lointaines. Quant aux proches alentours de Martel, jusqu'à environ une dizaine de kilomètres de distance, ils étaient très surveillés, et l'échange de renseignements s'y faisait principalement au profit des lieux fortifiés isolés dans cette zone. Ils recevaient bien plus d'informations et de mises en garde de la part de Martel qu'ils ne lui en faisaient parvenir : cette situation semble mettre en avant leur subordination et leur intégration –toute relative– au système défensif de la ville.

La répartition de la collecte du renseignement permet de voir de quelle façon les consuls pensaient se prémunir des attaques anglo-gasconnes sur le plan "tactique". Du plus loin au plus près, elle se comprenait de la manière suivante : au-delà d'une journée de marche, on cherchait à déceler ou connaître les éventuels déplacements de troupes susceptibles de vouloir se porter sur Martel ; ensuite, entre une demi et une journée de marche, on surveillait les faits et gestes des bandes les plus dangereuses pour la cité, car installées à quelques heures des murs, soit à peine le temps de mettre la ville en défense ; enfin, à moins de 10 kilomètres et de façon plus intense au fur et à mesure que l'on se rapprochait, se trouvait une zone faisant partie du système de défense des murs, dans lequel le renseignement servait non plus à se prémunir d'actions à court terme, mais directement et quasi immédiatement à essayer de contrer les entreprises ennemies.

Nicolas Savy

Je remercie MM. Christopher T. Allmand, Philippe Deladerrière, André Salvage et le capitaine Pascal Tran-Huu pour l'aide apportée à la réalisation de cet article.

Notes

1 - Martel, dép. Lot, arr. Gourdon, chef-lieu de cant.

2 - Allmand (C.T.), *Les espions au Moyen Age*, dans *L'histoire* n° 55 (avril 1983), p. 35-41, p. 36.

3 - *Ibidem*.

4 - Clausewitz (C. von), *De la Guerre*, Perrin, 1999, p. 82.

5 - Sun Tzu, *L'art de la guerre (traduit du chinois et présenté par Jean Levi),* coll. Pluriel, Paris, Hachette, 2001, p. 89.

6 - *Manuel du sous-officier (TTA 150)*, imp. Charles Lavauzelle, 1994, titre VI, p.5.

7 - Lartigaut (J.), *Nouvelle société et nouveaux espaces*, dans *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1991, (p. 91-106), p. 104.

8 - Chédeville (A.) / Le Goff (J.) / Rossiaud (J.), *La ville en France au Moyen Age*, coll. *Points Histoire* (H247), Paris, Seuil, 1998, p. 231-232 : ce chiffre correspond à la population d'une ville provençale capable d'accueillir un couvent franciscain au début du XV° siècle.

9 - Toutes les références d'archives anciennes (BB, CC, EE...) citées en note proviennent des Archives communales de Martel.

10 - Compagnon : ici membre d'une compagnie.

11 - Pour Cajarc, ces traités ont été étudiés par Louis d'Alauzier, *Comptes consulaires de Cajarc (Lot) au XIV° siècle, dans Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* (année 1957) ; Paris ; Imprimerie Nationale, 1958, p. 98-103.

12 - Le terme "Anglais" désignait généralement tous les partisans du roi d'Angleterre, qu'ils soient originaires des îles britanniques ou Gascons ; en Quercy, ces derniers étaient de loin les plus nombreux : Jean Lartigaut, en 30 ans de recherches, n'a trouvé que très peu de véritables Anglais mentionnés dans les textes. Dans le présent article, "Français"désigne naturellement les partisans du roi de France, "Anglais" ou "Anglo-gascons" ceux de son rival, le roi d'Angleterre.

13 - Terme synonyme de *compagnie* ; routier : membre d'une route.

14 - Ce terme contemporain est ici convenable.

15 - Contamine (P.), *La guerre au Moyen Age*, Paris, PUF, 1999, p. 365.

16 - On trouve plusieurs mentions de ces rapports dans les registres CC 3-4 et BB 5.

17 - Rigaudière (A.), *Gouverner la ville au Moyen Age*, Paris, Anthropos, 1993, p. 80.

18 - Par exemple : BB5 f°82r°. Les fautifs colportant de fausses nouvelles étaient sévèrement sanctionnés.

19 - Uniquement à Toulouse.

20 - CC3-4, f°78v°.

21 - Allmand (C.T.), *op.cit.*, p.36.

22 - BB5, f°123r°.

23 - CC3-4 f°80v°.

24 - *Ibid.*, f°79r°.

25 - CC3-4 f°80v°.

26 - Toutes les distances citées dans le présent article sont données *à vol d'oiseau*.

27 - On les retrouve tous dans les listes, consuls ou conseillers du consulat dans le registre CC3-4, durant les années 1350.

28 - BB5 f°66v°.

29 - CC3-4 f°80v°.

30 - *Ibid.*, f°28v°.

31 - *Ibid.*

32 - BB5 f°96v° ; CC3-4 f°79r°.

33 - *Ibid.*

34 - *Ibidem*, CC3-4 f°71v°.

35 - *Ibid.*

36 - BB5 f°96v°.

37 - Pour l'année 1356, l'écu oscille entre 18 et 30 sous.

38 - CC3-4 f°78v°.

39 - Ici à 2 sous.

40 - CC3-4 f°78v°.

41 - BB1, 2°série, n°23.

42 - *Les cadefalcs.*

43 - Trébuchets et mangonneaux.

44 - On évitait de stocker de grandes quantités de poudre, car elle devenait rapidement humide.

45 - *"espia".*

46 - *"Per saber lestamen dels enemixz".*

47 - *"Estat".*

48 - CC3-4 f°53r°.

49 - Lostanges, dép. Corrèze, arr. Brive-la-Gaillarde, cant. Meissac.

50 - CC3-4 f°65r°.

51 - *Ibid.*, f°71r°.

52 - CC3-4 f°40v°.

53 - CC5 f°13r°.

54 - Plusieurs mentions dans CC3-4.

55 - Excideuil, dép. Dordogne, arr. Périgueux, chef-lieu de cant.

56 - voir note 38.

57 - CC3-4 f°73r°.

58 - CC3-4 f°57v.

59 - *"Per saber noelas dels enemixz".*

60 - Costeraste, dép. Lot, arr. et com. Gourdon.

61 - BB5 f°30r°.

62 - Pataki (T.), *Il y a 600 ans en vicomté de Turenne (1373-1374), dans Actes du 34° congrès des sociétés savantes du centre de la France organisé à Brive du 24 au 26 mai 1974*, supplément au tome 96 (1974) du *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de Corrèze*, p. 87-98 ; p. 91. (transcription Arch. Mun. Martel CC5 f°202-230v°).

63 - *Ibid.*

64 - Aujourd'hui tour Tournemire.

65 - CC3-4 f°28v°.

66 - BB5 f°15v°.

67 - CC3-4 f°78r°.

68 - BB5 f°71r°.

69 - CC3-4 f°32v°.

70 - Salagnac, dép. Dordogne, arr. Périgueux, cant. Excideuil.

71 - Salignac-Eyvignes, dép. Dordogne, arr. Sarlat-la-Caneda, chef-lieu de cant.

72 - CC3-4 f°32v°.

73 - *Ibid.*, f°81r°.

74 - Maximum : 2 s. 6 d ; minimum : 2 s.

75 - CC3-4 f°63r° à 77 r°.

76 - CC3-4 f°64r°.

77 - *"foras la vila"*.

78 - CC3-4 f°64r° : *"per III espias que tramezem fora la vila que no vengro noelas que los Angles ero en torn nos."*

79 - CC3-4 f°64r°.

80 - *Ibid.*, f°88v°.

81 - Lacoste (G.), *Histoire générale de la province de Quercy*, 4 tomes, Cahors, Girma, 1885, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1982, t. III, p. 101.

82 - CC1 bis, lettre n° 3.

83 - CC3-4 f°4v°.

84 - BB5 f°57v°.

85 - CC3-4 f°28v°.

86 - *Ibid.*, f°42r°.

87 - Nous avons identifié ce lieu comme étant Belvès, dép. Dordogne, arr. Sarlat-la-Caneda, chef-lieu de cant.

88 - Les rapports entretenus par Aurillac dans le cadre de sa défense ont été étudiés par M. Tibor Pataki, *Notes sur Aurillac et ses glacis défensifs (1345-1362), dans BSEL* T. CXXI (2000), p. 83-98.

89 - Château de Belcastel, dép. Lot, arr. Gourdon, cant. Souillac, com. Lacave.

90 - CC3-4 f°41v°.

91 - *Ibid.*, f°73r°.

92 - Nous rappelons que les distances sont données à vol d'oiseau.

93 - CC3-4 F35v°.

94 - *Ibid.*, f°58v°.

95 - *"Totas noelas dels enemixz"*.

96 - *"saber lestamen dels enemixz"*.

97 - CC3-4 f°15r°.

98 - *Ibid.*, f°64v°.

99 - *Ibid.*, f°41v°.

100 - *Ibid.*, BB5 f°43r°.

101 - *Ibid.*, CC3-4 f°73v°.

102 - *Ibid.*, f°41v.

103 - *Ibid.*, f°57v°.

104 - *Ibid.*, f°73v°.

105 - *Ibid.*, f°58v°.

106 - *Ibid.*, f°41v°.

107 - *Ibid.*

108 - Pataki (T.), *Il y a... op.cit.*, p. 93 : les nouvelles arrivées à Gourdon exagèraient puisque Beaulieu et Vayrac ne furent prises que 5 mois plus tard.

109 - EE1, n°16.

110 - CC3-4 f°32r°.

111 - *Ibid.*, f°52r°.

112 - *Ibid.*

113 - *Ibid.*, f°81v°.

114 - *Ibid.*, f°49v°.

115 - *Ibid.*, f°81v°.

116 - *Ibid.*, f°81r°.

117 - *Ibid.*, f°65r°.

118 - *Ibid.*, f°64r°.

119 - *Ibid.*

120 - *Ibid.*

121 - *Ibid.*, f°71v°.

122 - *Ibid.*

123 - *Ibid.*

124 - *Ibid.*, f°73v°.

125 - CC1 ; CCI bis ; EE1.

126 - CC3-4 f°65r° et 71v°.

LOT, TERRE DE REVOLUTION*

Deuxième partie :
1793/1799 : Le temps des refus

Les troubles du district de Gourdon, début de 1793

Le 12 janvier 1793, le district de Gourdon écrit [1] *"il est instant de réprimer ces émeutes, surtout dans ce canton* [de Saint-Germain-du-Bel-Air] *qui depuis la Révolution a presque toujours été dans l'insurrection et où celle que notre district éprouva en 1790 a pris naissance"*. Dès septembre 1792, Carlucet s'oppose à la levée d'hommes proclamée par la Convention. En décembre, le district déplore les dévastations commises dans les forêts des Durfort à Saint-Germain, Saint-Chamarand et Vaillac [2].

Le 11 janvier 1793, la gendarmerie de Gourdon vient arrêter le curé de Peyrilles, réfractaire. Lorsque les uniformes paraissent, le tocsin donne l'alerte. En un quart d'heure, une foule essentiellement féminine oblige les gendarmes à se retirer, avant que des troupes y soient envoyées. Début juin, la rumeur court à nouveau le district, particulièrement dans les cantons de Saint-Germain et de Carlucet [3]. Il se murmure que l'Assemblée veut faire payer les rentes et leurs arrérages. Le 8 août, le département brandit la menace de la résurrection du *"monstre féodal"* qui rétablirait dîmes et rentes [4].

L'agitation renaît en septembre à Saint-Germain, où une assemblée primaire est perturbée. Les commissaires dépêchés sur place sont accueillis par le tocsin et des rassemblements qui les obligent à se retirer. Le département envoie une armée de 400 fantassins et 100 cavaliers. Elle marche sur Luzech, puis Saint-Germain [5]. Le 25, son chef écrit : *"le district de Gourdon regardé comme le plus mauvais est désormais un foyer de républicanisme"*. Dans chaque commune, on a descendu les cloches et arrêté les *"aristocrates"*.

L'affaire de Camburat (Germinal an II, hiver 1793/1794) [6]

Fin mars 1794 (ventôse an II), le représentant en mission Bô parcourt les districts du nord du département à la poursuite des réfractaires [7]. De Martel, il écrit au Comité de Salut public : *"À fur et à mesure que j'avance vers un district, les prêtres se hâtent de déménager... Je viens de parcourir le district de Gourdon, et notamment quelques communes qui, à*

l'époque de l'acceptation de la Constitution avaient voulu protester et osé demander un roi : je n'ai trouvé qu'un peuple ignorant, égaré, mais bon... Je repasserai dans celui de Figeac où quelques femmes ont voulu réclamer leurs curés et auxquelles je veux parler pour étouffer tout fanatisme".

Dans la matinée du 4 germinal an II, Bô prend la direction de Figeac. Aux abords de Camburat, il aperçoit une croix, le long de la route. Il la fait démolir, lorsque *"des rassemblements d'hommes et de femmes s'avancent sur lui de diverses parts, armés de pioches, de faux, de haches, couperets, fusil, pierres, poussant des hurlements affreux".* Il ordonne de mettre bas les armes, devant le respect *"dû à la loi et à la Représentation nationale".* Les premiers se jettent à ses pieds le priant *"de faire agréer leurs hautes excuses à la Convention nationale".* Mais, devant l'arrivée de nouveaux groupes qui encerclent les cavaliers, ils se relèvent. Des cris s'élèvent : *"Représentant du diable ! Huguenot !".* Une ébauche de dialogue s'installe. Devant le refus de Bô de maintenir les croix, un coup de feu claque, qui perce l'habit de son secrétaire. Une grêle de pierres s'abat sur le représentant qui est couché en joue et mis en fuite. Tel est l'incident de Camburat, qui a rassemblé des habitants de Fons, Cardaillac, Lissac, Fourmagnac et sans doute des communes voisines.

Le soir du 4, Bô conclut [8] : *"Le représentant a cru devoir dresser un procès-verbal de ces faits pour servir de dénonciation au nom de la représentation nationale à l'accusateur public près le tribunal criminel du Lot auquel (si la loi ne le fait) il en attribue l'instruction et la punition sans recours au juré ni au tribunal de cassation, s'agissant du délit de Lèze Nation et d'Entente Contre-révolutionnaire".* Bô dénonce le canton de Fons qui *"a de tout temps été mauvais, revêche et le plus riche du district [9]".* Déclaré en état de rébellion, le canton se voit confisquer objets de culte et cloches. Il subit l'occupation d'une armée. Tous les hommes et femmes chefs de maison sont arrêtés jusqu'à dénonciation des coupables. Une contribution de 70 000 livres est exigée des communes de Fons, Lissac, Camburat, Camboulit, Lentillac, Felzins, Thémines, Issendolus, Corn, Roquefort, et Reyrevignes [10].

L'armée procède à une cinquantaine d'arrestations. Le 10 germinal, le tribunal criminel du Lot arrive à Figeac. Le lendemain, (31 mars 1794), Jean-Pierre Raines, tailleur d'habits de Lissac est condamné à mort *"pour avoir été un des moteurs... en criant d'arrêter le représentant Bô, de lui tirer, de le tuer".* Pierre Delors, cultivateur de Camburat, accusé d'avoir proclamé *"qu'il se foutait du représentant"* et maugréé contre *"le Huguenot [11] et sa suite »*, est condamné à la même peine, comme Jean Laplaise, *"convaincu d'avoir été un des instigateurs de cette émeute en*

faisant de son corps une barrière au représentant du peuple pour l'arrêter, armé d'une pierre qu'il lança sur lui". Les trois hommes sont exécutés sur le champ. Le 21 germinal (10 avril 1794), Doumerg, charpentier aubergiste, commandant de la garde nationale de Lacapelle-Marival, accusé d'avoir dit, dans son auberge, que le représentant *"n'était pas foutu de leur faire perdre la religion et que la contre-révolution arrivait"* est condamné à mort à son tour. Garrigou, domestique de Cardaillac, subit la même peine le lendemain, pour avoir *"pris part à l'attroupement armé d'un bâton et déguisé en femme"*.

Les attendus des cinq condamnations montrent la faiblesse de l'accusation : le citoyen Bô et le tribunal à qui il a dicté la sentence, ont eu la main lourde. Bô le sent : il évoque *"une révolte qui couvait dans plus de 20 communes, et dont les causes sont les subsistances et le fanatisme..."*. Ailleurs, il affirme que les mutins projetaient d'affamer Figeac et avaient fait le complot de l'assassiner. Plus tard, quand il fut arrêté et contraint de s'expliquer, Bô se rabattit sur la thèse de l'exemple nécessaire, sans lequel selon lui, *"il se faisait une Vendée qui aurait rapidement gagné le Tarn et l'Aveyron"*.

Nous savons que le maire de Fons a convoqué la population au monastère du village pour leur annoncer le passage de Bô. Aussitôt les femmes ont réclamé la conservation de leur église. Le maire a répondu qu'il n'en avait pas le pouvoir, mais qu'elles pouvaient le réclamer au représentant lors de son passage. Selon trois lettres circulaires qui subsistent, on apprend que *"sur proposition de Cardaillac et autres"*, la commune de Fons a adressé une circulaire aux communes voisines, leur demandant de nommer des commissaires aux fins *"de présenter une pétition au citoïen Bô pour le supplier de laissait les églises telles qu'elles estaient"*. Ainsi, sur le grand chemin de Figeac, les personnes venues supplier Bô de surseoir à l'application des mesures étaient vraisemblablement des pétitionnaires. Ainsi s'explique que parmi les condamnés, ne figure aucun élu : entre le représentant et les attroupé(e)s, ils ont tenté de jouer le rôle de porte-parole. En vain.

L'interrogatoire de l'épouse d'un officier municipal de Fons nous renseigne sur l'antériorité des troubles et la diversité de leurs causes : à son instigation, les femmes de Fons se sont attroupées le dernier décadi de ventôse pour garder l'église, affirmant que si elles réussissaient à la garder jusqu'à minuit, l'église était gagnée. Un autre jour, la même a fait du train contre les commissaires chargés du recensement des grains, disant qu'ils voulaient aussi enlever *"le lard, les génisses, huiles, toiles, jupes de femmes etc."* Le jour du passage de Bô, elle a poussé les femmes à s'attrouper, disant que si elles viennent à conserver l'église ce jour, tout sera gagné [12].

Les autorités ont répliqué avec une sévérité qui semble sans relation avec les faits reprochés, puisque les ruraux n'ont jamais fait usage de la violence. Fait nouveau, les condamnations sont assorties d'attendus empruntés à la phraséologie jacobine (complots de la contre-révolution, influence du *"fanatisme"*, risque d'une nouvelle Vendée, etc.) que rien ne vient attester. Si la Convention a cédé sur les droits féodaux, elle est ensuite beaucoup plus féroce dans la répression que ne l'avaient été les assemblées précédentes.

Les troubles consécutifs au décret de ventôse an III

Le 23 février 1795, la Convention reconnaît par décret le libre exercice du culte. Le district de Gourdon est le premier à s'enflammer de nouveau. Le 23 ventôse (13 mars 1795), des rassemblements de femmes réclament les clefs des églises, l'autorisation de sonner les cloches, et contraignent la municipalité à publier le décret sur la liberté des cultes [2]. Le 29 (19 mars), les administrateurs du district évoquent une *"explosion générale"* d'insurrections féminines *"qui a commencé quelques jours avant l'arrivée du décret."* Elles se sont emparées des églises et ont fait sonner le tocsin sans discontinuer. Les croix ont été relevées et les municipalités bousculées. En germinal, les cortèges paroissiaux se pressent au district, exigeant ornements d'église et vases sacrés. Les opérations de réquisition de grains et d'hommes pour l'armée sont interrompues.

Le 5 germinal (25 mars), le district, aidé de commissaires du département, constatant que les cloches ont sonné dans presque toutes les communes au mépris de la loi, en attribue la cause à *"la négligence"* des municipalités et à *"l'insubordination des gardes nationales"*. Il les rappelle à leurs devoirs. Considérant que les pères et les maris sont complices de leurs femmes, il déclare les hommes responsables de la conduite de leurs épouses [14].

L'arrivée du conventionnel Paganel ne ramène pas le calme au-delà des murs de Gourdon, qui craint une nouvelle visite des gens de la campagne, comme en décembre 1790. Une imposante armée intervient : le 13 germinal (2 avril 1795), elle soumet Soucirac, puis revient le 14 à Gourdon qui connaît encore quelques troubles, mais le lendemain, la gendarmerie doit se retirer de Ginouillac sans opérer les arrestations prévues. Le 16, les croix de Payrignac sont détruites et le battant de la cloche descendu. Le principal affrontement a lieu le 17 : la troupe tente de soumettre Ginouillac, où les femmes tiennent l'église. L'arrestation *"avec beaucoup d'humanité"* de sept d'entre elles ne suffit pas à les faire plier. Sur le chemin du retour, la troupe croise la foire de Saint-Projet : 2000 personnes attaquent les chasseurs à coups de pierres pour faire évader les prisonnières. Le 21, la tranquillité revient : Ginouillac se sou-

met, Linars et Saint-Clair le promettent. Les opérations de recrutement reprennent [15].

Des troubles similaires mais plus diffus agitent le district voisin de Saint-Céré [16] : le 2 germinal (2 mars 1795), les femmes de Maniagues empêchent l'agent national venu de Carennac de publier le décret de ventôse. Les troubles gagnent ensuite Carennac. Fin prairial (juin 1795), Mezels connaît un attroupement de femmes qui exige le retour des cloches et des ornements d'église [17]. À La Chapelle-Auzac, une centaine de femmes confisque les vêtements d'église à leur acheteur [18]. Plus au sud, autour de Gramat, des rassemblements de femmes se succèdent en germinal à Prangères, Saint-Chignes, Ségala, Rignac et même Gramat, exigeant des municipalités les clefs et les ornements des églises, et les battants des cloches. Deux attroupements sont signalés au sud du département : le 12 germinal (6 avril) à l'Honor-de-Cos [19] (nord de Montauban) pour le rétablissement des cloches, et, le 22, à Bach (Lalbenque) où les femmes réclament la réouverture de l'église [20].

Hiver an IV : l'affaire de Martel-Floirac [21]

C'est seulement huit mois après que l'ancien maire de Floirac avoue, le 26 novembre 1795 [22] *"les horreurs dont la commune a été le théâtre et* [lui] *la principale victime"*. Huit mois, cela nous replace en mars, c'est-à-dire pendant les événements décrits plus haut à l'entour (Gramat, Gourdonnais), et confirme que nous sommes loin de tout savoir. Selon l'ex-maire, on a tenu à Floirac des messes au grand jour, on y a détruit l'arbre de la liberté de même que la pyramide élevée en souvenir du brûlement des titres féodaux, et on a menacé les acquéreurs de biens nationaux. Des attroupements se sont succédés, composés de femmes et de déserteurs. Lui-même a été emprisonné par l'un d'entre eux, et il n'a été libéré qu'après avoir promis de faire réparer l'église à ses frais. Était-il parmi les gros acquéreurs du village ? Le 12 brumaire an IV (3 novembre 1795), il est de nouveau emprisonné alors qu'il n'est plus maire, et sans que son successeur intervienne. En brumaire, l'administration du canton de Martel dénonce le brigandage de déserteurs, des attroupements *"de personnes des deux sexes"* dans les communes de Floirac et Mayrac [23].

Or le 3 brumaire, dans une de ses dernières décisions, la Convention a rendu tous les réfractaires passibles de déportation : les prêtres entrent de nouveau dans une semi-clandestinité, tandis que des citoyens de Cazillac, Lasvaux et Murat signent des pétitions qui réclament l'abrogation de cette loi [24]. Les choses s'enveniment lorsque, le 19 (06. 09.1795), trois gendarmes se présentent à Floirac pour notifier des assignations [25].

A peine ont-ils pénétré dans le village, qu'ils s'affrontent à une troupe de femmes qui sonnent le tocsin, et crient : *"il faut les tuer à coups de pierres"*. Les gendarmes décident de se retirer prudemment. Par ailleurs, celles de Puybrun empêchent un prêtre assermenté d'officier le 23 frimaire (14.12.1795) [26]. A Bretenoux, *"une populace immense a réclamé d'une voix unanime leurs prêtres, leur religion et leur culte"*. Les attroupés viennent des bourgs de Biars, Gagnac, Cornac, Saint-Michel-Loubejou, La Catusse et Teyssieu. Plusieurs communes obligent l'administration du district à prendre un arrêté demandant le maintien des prêtres insermentés, tandis que les habitants de Frayssinhes molestent l'agent national de Bretenoux [27]. Le 30, un attroupement réclame des prêtres, au nom des droits de l'homme à Saint-Céré. Le 11 ventôse, Bétaille se voit investie par une bande de déserteurs venus de Corrèze [28].

Dans ce contexte de tensions, les autorités de Martel décident de procéder à l'arrestation de trois réfractaires à Floirac, Mayrac et Murel : 80 gardes nationaux sont requis au cours de la nuit du 18 au 19 ventôse (8/9.03.1796), et se divisent en trois détachements. Celui de Murel fait chou blanc : le curé a disparu. Par contre, celui de Mayrac, qui pénètre dans le village au lever du jour, s'empare du curé. Lorsque les gardes postés au pied du clocher se retirent, le tocsin égrène aussitôt ses coups. À bonne distance de Mayrac, plusieurs centaines de personnes, dirigées par un déserteur, bloquent la colonne qui relâche son prisonnier. Tandis que les femmes ramènent leur pasteur à Mayrac, les hommes, stimulés par l'arrivée de renforts venus des environs de Baladou continuent la poursuite [29].

Le détachement qui pénètre à Floirac à six heures du matin, après avoir traversé la Dordogne à Copeyre, est de retour à Martel dès huit heures du matin avec l'abbé Fage, qui doit être transféré à Cahors. Mais le tocsin qui sonne sur la route du chef-lieu amène les autorités à préférer les prisons corréziennes d'où il s'évadera [30].

Dans les environs de Floirac, l'arrestation de Fage provoque des remous [31] : dès le matin du 19, des émissaires vont à Miers, où le tocsin rassemble les habitants des hameaux de Lacatarou et du Mas-Davet, invités à secourir Floirac. Vers 15 heures, un batelier de Gluges voit l'attroupement, grossi de gens de Montvalent soit une centaine de personnes, passer la rivière à Copeyre. Il stoppe au hameau de Mayrangle et délègue une ambassade de quatre personnes vers Martel. La nuit tombée, ces messagers se font capturer à Malepique, par la garde nationale de Martel qui atteint bientôt Mayrangle. Sommations. Dans l'obscurité, l'affrontement nocturne tourne à la confusion des paysans qui fuient. Parmi la quinzaine d'arrestations, huit sont cultivateurs, quatre domestiques, un meunier, un maçon et

un marchand. Dix sont de Miers, trois de Floirac, deux de Montvalent. Neuf portaient un fusil chargé.

Un autre attroupement se constitue, qui rassemble des gens venus de villages plus éloignés : Thégra, Rignac, Lavergne et même Marinhac-Lentour. Au soir du 19, ils sont plusieurs centaines, descendus du causse pour coucher à Floirac. Au petit jour du 20 (10.3.1796), la caisse bat le rassemblement. L'attroupement s'ébranle, grossissant de gens recrutés au passage (Mézels). Après avoir traversé la Dordogne, quatre cents personnes investissent Bétaille où les cocardes nationales sont foulées aux pieds, et les riches particuliers mis à contribution [32]. Même scénario plus loin, à Vayrac, où 5 à 600 personnes investissent la ville vers 14 heures, pour y passer la nuit. Au matin du 21 (11.3.1796), la troupe pénètre dans Saint-Michel de Bannières, où elle arrache l'arbre de la liberté [33]. Après avoir recruté à Saint-Félix, elle avance vers l'ouest, entre Strenquels et Saint-Denis, par les hameaux de Marbot et Laulérie, puis Louchapts et jusqu'à Marcou, peut-être pour joindre des éléments venus de Mayrac et Saint-Sozy [34].

De leur côté, les autorités de Martel ne restent pas inactives : au matin du 20, avec la gendarmerie de Souillac et des gardes nationales de Saint-Denis, Strenquels, Bayssac et Creysse, elles mettent la ville en état de défense. En milieu de journée, l'attroupement paysan d'environ mille personnes se déploie au nord de la ville. Les deux camps s'observent, avant qu'une délégation s'avance, réclamant la libération des prisonniers. Refus des autorités qui ordonnent des tirs d'artillerie. C'est à nouveau la débandade des émeutiers, dont douze sont arrêtés (5 de Miers, 4 de Thégra, un de Rignac, un de Lavergne, un de Saint-Denis ; 11 sont cultivateurs, un tisserand). Laissent-ils des victimes ? Dans une lettre du 26 ventôse [35], les administrateurs de la Corrèze, signalent *"quinze insurgés sur le carreau"*.

Le 22 (12.3.1796), l'administration du canton arrête que les cloches de Floirac, Montvalent, Mayrac, Cuzance et Baladou seront brisées, de même que celles de Murel, Bayssac et Paunac, alors que des rassemblements se tiennent encore à Miers et à Thégra. Le 25, 100 gardes nationaux de Cahors, 40 de Gourdon et 16 de Frayssinet arrivent à Martel. Des condamnations à mort seront prononcées, mais par contumace, transformées en acquittements entre l'an XI et l'an XIII. Si l'affaire dure, elle ne semble pas entraîner de violences immédiates, ni de lourdes peines effectives.

Par ailleurs, les bandes de refusants et déserteurs profitent de la limite entre les départements de la Corrèze et du Lot et du Lot-et-Garonne pour se jouer des forces de l'ordre. Finalement, les départements coordonnent leurs efforts pour les réprimer.

Le dernier émoi (messidor-thermidor an V) : toujours le Lot, toujours les rentes.

Après messidor an IV, le département connaît, pour la première fois depuis 1789, une année de calme. Il faut attendre la fin de l'an V pour que les sources parlent à nouveau : Le 5 messidor (23 juin 1797), le commissaire de police de Lauzerte évoque des individus qui parcourent les communes du canton *"pour exciter les cultivateurs à des mouvements séditieux... pour les y engager ils publient que le Corps législatif va rétablir la rente et la dîme féodale... ils imputent aux habitants de cette cité de solliciter ce rétablissement"* [36]. Trois jours plus tard, l'agent municipal de Lauzerte relate une tentative de sédition de quelques dizaines d'hommes armés et vêtus de carmagnoles qui ont chanté des chants révolutionnaires dans un cabaret avant de se rendre à la municipalité. La rumeur du retour des rentes et de la dîme a commencé à circuler bien avant messidor [37]. La preuve, c'est que le 11 elle est à Vayrac [38], à l'autre bout du département, où des gens parcourent les campagnes pour l'annoncer. Elle circule ensuite dans la campagne de Lacapelle-Marival, Gramat, de Saint-Céré, dans une commune du canton de Cazes-Mondenard et à Salviac [39] où l'on accrédite l'idée que le rétablissement a été annoncé dans un journal du 2 messidor. Lauzerte est le secteur le plus agité [40]. Le 13 thermidor (31 juillet 1797), à l'occasion de l'assemblée périodique du canton, l'administration décide de fêter le 14 juillet. Une quinzaine de communes (notamment Beaucaire, Sainte-Juliette et Montbarla) viennent protester contre le rétablissement des rentes et dîmes. L'adjoint de Sainte-Juliette traduit en gascon *"le Journal du matin et du soir"* selon lequel le député Ozun aurait fait un rapport au corps législatif à ce sujet [41]. Devant l'unanimité contre la rente, le président de séance accepte que, dans chaque section, l'on fasse signer un vœu contre son rétablissement. Après enquête, l'administration départementale décide de faire arrêter tout individu qui publierait le rétablissement de la dîme et des charges féodales.

De l'an V au coup d'État de Brumaire, les troubles des campagnes du Lot s'apaisent, comme dans le reste du Sud-Ouest. Moins amples, plus ponctuels, ils donnent l'impression de ces coups de tonnerre de plus en plus espacés et lointains qui succèdent à l'orage. En floréal an V, le canton de Lauzerte connaît des querelles quotidiennes : par exemple, une rixe éclate dans un cabaret le jour de Pâques [42]. Au début de l'an VI, les femmes de Degagnac (Salviac) s'attroupent au sujet de l'église [43]. En frimaire, les administrateurs de Cabrerets et Lauzès dénoncent le brigandage qui sévit dans la région et la négligence mise par le département à combattre l'insécurité, tandis que des troubles éclatent à Saint-Céré et à Lacapelle-Marival (Nord-ouest de Figeac) [44]. En germinal, l'élection du

juge de paix de Montfaucon-Caniac (est de Gourdon) tourne mal, malgré la protection des gendarmes qui craignent l'intervention de déserteurs : après avoir arrêté un déserteur, les gendarmes arrêtent le fils de l'agent municipal de Caniac alors qu'il possède une attestation qui l'exempte de la réquisition. Survient alors le père à la tête d'un attroupement de 400 personnes qui libèrent les prisonniers et font voler une grêle de pierres sur les gendarmes. Ces derniers tirent, faisant un blessé qui mourra le lendemain. En thermidor, le jardin du ci-devant presbytère de Martignac acquis par un chapelier de Cahors est dévasté [45].

L'an VII est dominé par des problèmes liés à l'application de la loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) qui instaure la conscription. Le commissaire du directoire exécutif de Lauzerte se dit incapable de confectionner le tableau des conscrits, les jeunes refusant de se faire inscrire. À Aurignac (Montaigu) un gendarme est ligoté, tandis qu'une centaine de déserteurs se rassemblent à Toufailles. Le 7 brumaire à Lebreil, une centaine de personnes originaires du village et de Sainte-Croix empêchent la gendarmerie de procéder à l'arrestation d'un déserteur. Le 10 brumaire, un détachement de 30 hommes de troupe quitte Montauban pour intervenir dans les cantons de Montcuq et Lauzerte, alors que des attroupements de déserteurs sont signalés entre Puylagarde, Vidaillac et Limogne (bois de Bigorre) au nord-est de Montauban. Puylarroque subit en floréal la même occupation que Lauzerte. Toujours en brumaire, des troubles sont signalés à Gramat où les conscrits démolissent la pyramide qui symbolise l'abolition des droits féodaux et à Aynac (près Figeac). En nivôse, des groupes de jeunes gens parcourent les paroisses de Cézac et Saint-Clément (Castelnau-Montratier) tandis qu'à Pradines le départ des conscrits est empêché, de même qu'à Saint-Caprais en pluviôse (nord-ouest de Cahors) [46].

Dans ces dernières années de la Révolution, le département reste si farouchement turbulent qu'on est en droit de se demander si, hors Paris, le "grand Lot" n'est pas la zone la plus agitée de la décennie révolutionnaire. Nous avons la conviction qu'il est la zone rurale la plus troublée de l'hexagone.

Cependant, à partir de 1793, il ne s'agit plus, pour les ruraux, de conquérir de nouvelles positions. Au contraire, les actions s'articulent désormais autour de la volonté de préserver l'acquis, et d'un double refus. Fidèles à leurs traditions de luttes antifiscales, ils refusent de donner à l'état républicain ce qu'ils refusaient de donner jadis à l'état monarchique : aussi bien des ressources, que des hommes. Toutefois, la résurgence du vieux réflexe de refus de crédit à l'état prédateur s'accompagne d'un rejet nouveau, inédit : dans sa masse, le monde rural refuse

de se voir imposer un mode de vie en rupture avec sa culture, ses traditions, ses repères, essentiellement religieux. Ce rejet conduit à une opposition frontale avec le jacobinisme missionnaire, et en conséquence aux affrontements les plus meurtriers de la période. Pourtant, malgré la tentative des royalistes d'utiliser à leur profit cette opposition, le département ne devient jamais, malgré la crainte souvent exprimée des autorités, une *"seconde Vendée"*. La paysannerie, satisfaite de voir sa propriété garantie et libérée de la rente et de la dîme n'entend ni revenir en arrière, ni se laisser dicter son mode de vie. De ce point de vue, les coups d'État des Bonaparte sont révélateurs du poids incontournable du monde rural dans un pays légal qui tarde à le prendre en considération autrement que par la violence, ou par des interventions vécues comme violentes.

Hubert DELPONT

Note de l'auteur

Avec ce second article, nous livrons aux lecteurs du Bulletin l'ensemble de la documentation relative au Lot que nous avons rassemblée à l'occasion de la réalisation de notre thèse sur les révoltes rurales du Sud-Ouest pendant la Révolution. Si ce département est le cœur de ces révoltes – et mériterait à ce titre un ouvrage spécifique –, beaucoup d'événements relatifs à ces troubles dorment encore dans des archives (notamment communales ou privées), voire dans la mémoire collective. Il serait intéressant d'en poursuivre la collecte. Ce bulletin pourrait en être le support. Un appel est lancé en ce sens auprès des lecteurs de la revue.

Notes

* Hubert Delpont, 4, rue Mandrina Narrosse - 40180. Tél. 06 63 31 71 44. Comme le précédent, cet article s'appuie sur la thèse d'histoire publiée sous le titre "La Victoire des Croquants" éd. A.V.N. 2002, 532 p. 30 €

1 - A.D.L. : L 78.

2 - A.D.L. : 78 et 112. Fin 1792/1793 le chanoine E. Sol (*op. cit.* T. III p. 33/36) signale plus d'une dizaine de dévastations de forêts de ci-devants. (Cabrerets, Saint-Pierre-la-Feuille et Valbroufié (Gontaud-Biron) ; Saint-Céré (Lapannouze frères) ; Lanzac & Loupiac (Destresse) ; Bagat (Folmont) ; Livernon ; Laramière ; Labastide-Marnhac).

3 - A.D.L. : L 2 ; L 78 N° 26 01.6.1793 ; L 130 N°40.

4 - Loi d'abolition sans rachat est du 17 juillet... Le 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793) les notaires de Gourdon se disent dans l'impossibilité de brûler les titres féodaux comme la loi le prescrit, car ils ne sont pas dissociables des autres actes. A.D.L. : L 78.

5 - A.D.L. : L 2 ; L 78 ; Sol (E.) op. cit. t. III p. 41-42.

6 - Importante documentation au sujet de cette affaire : A.N. : F/II/116/N°875 et 876 ; Sol (E) : *op. cit.* t III p. 417-427 ; Allemand (abbé A.) Fons, pp. 152 et suiv. et "récit de l'affaire de Camburat" in. Archives de la Société des Etudes ; Saint-Marty (L) *op. cit* ; Calmon (P), Foissac (S), Foucaud (G) : *La Révolution à Figeac*, s.d. 68 p.

7 - Recueil des Actes du Comité de Salut Public. Aulard (F.A.) Paris 1899. t XII p. 96 (Ce même 21 mars, Bô signale avoir pris un arrêté *"pour changer quelques fonctionnaires"* de Gourdon).

8 - A.D.L. : L suppl. 152 (8) aussi rapporté par E. Sol (mais sans cette conclusion) *op. cit.* t. III p. 422-423, dans A.D.L. Tribunal criminel, vol 17.

9 - *Actes du Comité, op. cit.* t. XII, p. 163 et 164.

10 - A.N.F./II/16 : affiche du 4 germinal qui déclare le canton de Fons *"en état de rébellion"*, suivi d'un arrêté du 8 qui ajoute à la liste des communes rebelles celles de Lentillac, Camboulit, Felzins ainsi que celles de Corn et Roquefort. Aussi A.D.L. : L. 345 p. 92-93 ; SOL p. 271-273.

11 - Bô est d'origine protestante.

12 - A.D.L. L suppl 152 (8). La dame Romigières pousse sa servante à participer à l'attroupement, disant ne pouvoir le faire en tant qu'épouse d'un officier municipal. Dans sa délibération, la commune de Camburat évoque des bruits semblables, selon lesquels *"des médisants avaient annoncé, avec le recensement des grains, la réquisition des lards, graisses, jambons, chemises, souliers..."* E. SOL *op. cit.* p. 418.

13 - A.M. Gourdon 1 / D / 03, registre du Conseil Général de la commune, 24 ventôse.

14 - A.M. Gourdon, 1 / D / 03, registre des arrêtés du directoire du district. 5 germinal an III.

15 - A.N.F. / 7 / 3681 / 9 ; A.D.L. L 78 administrateurs du district 29 ventôse an III.

16 - SOL *op. cit.* t. IV p. 130.

17 - A.D.L. L suppl. 152 (10) ; Revue relig. de Cahors. 1913 p. 557-560 ; Aussi SOL *op. cit.* t. IV p. 128.

18 - A.D.L. L suppl. 209.

19 - A.D.L. L suppl. 152 (10), délibération de la commune du 12 germinal an III.

20 - A.D.L. L 237 (La commune de Bach avait déjà connu des troubles en pluviôse).

21 - Lamure (J) : "Les attroupements de Venthôse an IV autour de Martel". *Révolution et traditions en Vicomté de Turenne, Haut-Quercy et Bas-Limousin. 1738-1889.* 1989, Saint-Céré, 500 p. (p. 243-285).

22 - A.D.L. : L 98.

23 - A.D.L. L 238 20 brumaire an IV, PV de Gendarmerie ; 2 frimaire et 2 nivôse, accusateur public.

24 - A.D.L. : L 238.

25 - *ibid.*, 20 brumaire an IV.

26 - *ibid.*, P.V. de la commune de Puybrun du 24 frimaire an IV.

27 - A.D.L. L. 238, P.V. Bretenoux, 10 pluviôse an IV.

28 - A.D.L. : L. 239.

29 - *ibid.*, P.V. cdt. G.N. et municipalité de Martel ; aussi L. suppl. 152 N°13.

30 - A.D.L. 239, P.V. Martel.

31 - Lamure (J) *op. cit.* p. 253-254.

32 - A.D.L. : L 239 P.V. commune de Bétaille du 20 ventôse an IV.

33 - *ibid.*, P.V. de Saint-Michel-de-Bannières du 21 ventôse an IV, et autre de Saint-Félix.

34 - Lamure (J) *op. cit.*, p. 262.

35 - A.N. : F/7/3666/1.

36 - A.D.L. L 245, 5 messidor an V, registre des P.V. de l'agent municipal de la commune de Lauzerte.

37 - traces de troubles en ventôse et pluviôse à Lauzerte (A.D.L. L 242).

38 - A.D.L. L 244.

39 - *ibid.*, thermidor an 5, enquête du département auprès des cantons.

40 - *ibid.*, P.V. de la municipalité du 13, 28 et 29 thermidor an V.

41 - Nous avons consulté le *"Journal du soir"* mais sans trouver trace d'une intervention d'Ozun (député des Hautes-Pyrénées au Conseil des 500).

42 - A.D.L. : L 243, P.V. municipalité, 2 floréal an V.

43 - A.D.L. : L 248, enquête cantonal 1° quinzaine an VI.

44 - *ibid.* : L 247, administration municipale du canton de Cabrerets, s.d., Saint-Céré, 27 frimaire an VI.

45 - A.D.L. : L 247, 15 thermidor an 6 municipalité de Martignac et L. suppl. 152/16.

46 - A.D.L. : L 249, 7 brumaire an VII lettre de l'administration municipale d'Aynac, 13 nivôse (Cézac, Saint-Clément), 22 pluviôse (Saint Caprais), 4-5 brumaire (Gramat), 29 vendémiaire (Caylus).

LES HÔPITAUX MILITAIRES AU XVIIIème SIÈCLE DANS LE QUERCY

Les villes-étapes sur les routes de passage des régiments, dites "routes de cour" devaient offrir aux soldats et bas-officiers qui en avaient besoin les soins nécessaires. Les officiers pouvaient, eux, se faire soigner dans leurs résidences. Une partie des hôpitaux de ces villes était donc réservée aux militaires, ce qui n'allait pas sans causer de nombreuses difficultés [1].

En principe, les soldats ne devaient séjourner que peu de temps dans les hôpitaux, juste la durée nécessaire pour soigner leurs maladies ou se reposer. En fait, les rapports concernant les établissements de Gourdon, Figeac, Cahors, Saint Céré, ainsi que ceux de Rodez, Montauban ou Villefranche de Rouergue prouvent que les séjours duraient beaucoup plus longtemps que nécessaire et parfois plusieurs années sans raison. Le Ministère de la Guerre décida en 1783 d'exiger un certificat fourni par un médecin ou un chirurgien pour autoriser l'entrée et de refuser les vagabonds se soustrayant au service et étant inutiles et dangereux. Mais aucun refus ne pouvait être opposé aux laisser-passer d'un subdélégué. Des certificats concernant les soldats atteints de maladies incurables devaient être remis aux commissaires de guerre [2].

En 1780 on rétablit la charge de contrôleurs qui avait été supprimée en 1777, cette charge sera occupée par d'anciens maréchaux des logis, sergents ou fourriers retirés du service ou par des soldats décorés. Certaines inspections de ces contrôleurs étaient sans complaisance [3]. Ce fut le cas en 1789 pour Montauban : aucun soin de propreté des cours, salles, cuisines ou escaliers ; les lits et les couvertures sont tachés et délabrés ; les infirmiers ne s'occupent pas des pots. Les infirmiers qui distribuent la nourriture peuvent commettre des erreurs graves par ignorance. Les médecins ne font pas les visites du matin à une heure réglée et n'effectuent pas du tout celles du soir [4].

Il arrivait parfois que des marins séjournent dans les hôpitaux du Quercy ou du Rouergue (Rodez, Cahors ou Gourdon), celui de Lauzerte refusait les marins. Les hôpitaux concernés devaient établir 3 états par marin et un autre pour les soldats d'outremer. Il fallait donner à ces hommes 6 sols quand ils sortaient pour leur permettre de rejoindre leur port.

Les frais de séjour étaient payés par des prélèvements sur les soldes proportionnellement à celles-ci et de l'arme à laquelle ils appartenaient. Périodiquement ces prélèvements subissaient des modifications.

	1784		1788	
	solde	retenue	solde	retenue
sergent major infant. française	18s	16s 8d	18s	16s 6d
sergent major infant. étrangère	1L	18s 8d	18s	16s 6d
maréchal des logis, carabinier de Mr	1L 3s	1L 1s 8d	1L 1s	19s 6d
maréchal des logis	1L	18s 8d	18s	16s 6d
dragon	7s 2d	5s 10d	7s 2d	5s 8d
armurier	7s 8d	6s 4d	7s 8d	6s 2d

1 livre = 20 sols *1 sol = 12 deniers*

Il restait donc quelques sols ou deniers à chaque soldat ou bas-officier pour ses distractions.

D'importantes modifications furent effectuées au XIXème siècle : les frais de séjour à l'hôpital furent payés par le Ministère de la Guerre, les malades étaient séparés selon les affections dont ils étaient atteints. Ainsi les maladies contagieuses, les maladies vénériennes, les maladies de l'œil étaient soignées dans des salles différentes des blessures ou d'autres maladies dont on ignorait la contagiosité éventuelle [5].

Micheline THOUVENIN-CROUZAT

Sources

1 - Thouvenin-Crouzat (Micheline). *Les mouvements de troupes à travers le quercy au XVIIIème siècle*. B.S.E.L. 4ème fasc. 1997.

2 - A.D. du Lot : C 781.

3 - A.D. du Lot : C 782.

4 - A.D. du Lot : C 782.

5 - A.D. du Lot : 1 X 11.

TROIS OUTILS NÉOLITHIQUES TROUVÉS A MAYRAC

La cuvette de Mayrac, à placage oligocène, a été régulièrement fréquentée depuis le Paléolithique ancien et moyen [1]. Plus récemment, ce terrain à composante argilo-sableuse offrait la possibilité de pratiquer facilement une agriculture primitive. Çà et là, des poches argileuses ont permis la formation naturelle de mares. A cet environnement favorable s'ajoutait la proximité de la Dordogne, à 1500 m à vol d'oiseau, zone de pêche et de chasse.

Les traces d'occupation à la période néolithique sont dispersées dans un grand nombre de champs. Une dizaine présente une concentration de mobilier marquant un séjour prolongé. Mais la densité de mobilier n'atteint jamais une grande importance. En effet, les couches archéologiques ont été dissimulées par les mouvements de colluvionnement, ce plateau étant constitué de petites dépressions en chapelets réunies par des crêtes très émoussées que l'érosion a lessivées.

En dépit de la découverte de pièces à encoche, de "couteaux à moissonner" et lames diverses, de grattoirs et de nombreux éclats de débitage, les artefacts majeurs que représentent les haches polies, herminettes et pointes de flèches sont rares. Nous présentons ici deux possibles herminettes ou pics et une hache polie que des particuliers ont bien voulu nous confier pour étude.

Hache en silex (fig. 1)

Cette hache ou lame de houe a été découverte aux environs du village du Faget dans un champ où quelques artefacts avaient été précédemment remarqués. L'objet a été réalisé dans un silex du Bajocien, dont les gisements fossilifères les plus proches sont le Puy d'Issolud et le causse de Carennac. Sa forme est légèrement trapézoïdale, la partie évasée étant du côté de l'extrémité distale.

Ses dimensions actuelles sont : L maximum = 79 mm ; l maximum = 60 mm ; l minimum = 49 mm ; e maximum = 25 mm. Les flancs sont marqués d'un méplat également poli, d'une largeur moyenne d'un centimètre. Son extrémité proximale a subi plusieurs chocs qui l'ont raccourcie, mais probablement assez peu vu sa forme. Le tranchant est éga-

lement marqué d'esquilles dues à son utilisation. Cette hache est très proche au point de vue forme et dimensions de celle trouvée au Saut de la Pucelle (Gramat) (Clottes et Carrière 1972).

Herminette en dolérite [2] (fig. 2)

Cette herminette triangulaire de petit gabarit reproduit la forme des petites haches votives. Il ne s'agit pas d'un objet décoratif ou culturel car elle porte les stigmates d'utilisation au niveau du tranchant, mais aussi du talon. Les traces d'impact militent plutôt pour un emmanchement transversal, et non un emmanchement axial qui en ferait une hache.

Ses dimensions sont : L maximum = 74 mm ; l maximum = 44 mm ; l minimum = 13 mm ; e maximum = 18 mm.

L'objet provient du même secteur du Faget. Le matériau utilisé peut avoir été récupéré sous forme de galet dans le lit de la Dordogne, soit prélevé directement sur un banc de dolérite. Par rapport au lieu de trouvaille, la zone la plus proche où la dolérite est accessible se situe aux alentours de Beaulieu-sur-Dordogne.

Herminette ou pic en silex (fig. 3)

Un occupant de la ferme du Lac Redon l'a découverte en jardinant. Cet outil a été fabriqué avec un silex jaunâtre légèrement grumeleux, proche du pétrosilex, peut-être originaire d'un banc de Maestrichien de la région de Bergerac. Ses dimensions sont : L maximum = 163 mm ; l maximum = 43 mm ; l minimum = 25 mm ; e = 22 mm. La cohésion de l'emmanchement a été améliorée grâce à la conservation d'une zone corticale bifaciale à l'extrémité proximale. Le tranchant est peu émoussé, ce qui indique un abandon prématuré, une perte de l'outil peu après sa mise en service. A moins qu'il ne s'agisse de l'ébauche d'une hache polie.

Par rapport à d'autres lieux, peu de haches, pics ou herminettes ont été découverts dans le nord du département. Les trouvailles signalées par une étoile sur la carte (fig. 4) correspondent à :

1. Le Roc, Pech del Catel (collection personnelle).
2. Lanzac, Pipou (Léonard 1966) (collection Pau).
3. Cressensac, Nayrague (Clottes 1969).
4. Cazillac (collection Genot) [3].
5. Strenquels, Ripane (collection Montial) *nombre indéterminé.*
6. Saint-Michel-de-Bannières, Blanat (collection Hugonie).
7. Vayrac, Maraval (collection Lorblanchet).

8. Vayrac, Puy d'Issolud (Viré 1922).
9. Lacave, Meyraguet (musée de Cabrerets).
10. Pinsac, Roc Coulon (collection personnelle).
11. Montvalent, La Roque (Viré 1923) *nombre indéterminé*.
12. Carennac, Noutari (Derville et Pierron 1945).
13. Miers, les Fieux.
14. Gintrac, Puy del Claux (Clottes 1969).
15. Saint Paul de Vern, Estivals (collection Landes).
16. Saint-Jean-Lagineste, Donat (collection Delprat).
17. Saint-Jean-Lagineste, La Bombe (collection Cance).
18. Saint-Jean-Lagineste, La Bombe.
19. Bannes, Vielfoy (Richard 1949) *nombre indéterminé*, et Bannes bourg (Clottes et Carrière 1972).
20. Calès, Fontbelle (musée de Cahors) *nombre indéterminé*.
21. Rocamadour, Linars (Niederlander 1959).
22. Payrac (Clottes 1969).

La publication la plus récente (Girault et *alii* 1993) concerne 2 haches et 2 herminettes trouvées dans le secteur de la Bombe (Saint-Jean-Lagineste, n° 17).

Dans la même commune, un agriculteur de Donat a ramassé sur ses terres cinq haches en silex gris, probablement d'origine bajocienne, dont deux très petites [4], votives, ou jaunâtre. A la Bombe, un autre exploitant a découvert dans ses champs trois haches en silex beige [5].

Aux Fieux (Miers), c'est une hache en andalousite qui a été trouvée. Un propriétaire de Saint-Paul-de-Vern a déterré dans son jardin d'Estivals une hache en silex gris. Enfin deux trouvailles ont été effectuées lors de l'inventaire anhistorique du nord du Lot : dans la grotte du Roc Coulon (Pinsac) des clandestins avaient abandonné la partie proximale d'une longue hache ou herminette en granite ; au Pech del Catel (Le Roc) deux fragments de hache en diorite (la même hache ?) ont été découverts à quelque distance l'un de l'autre sur la pente sud ouest de la colline.

Les trois artefacts présentés ici sont, à notre connaissance, les premiers de ce genre trouvés dans la cuvette de Mayrac [6].

Guy MAYNARD
avec la participation de Bruno DURANTHON

Notes

1 - Maynard et Duranthon 1993, Duranthon et Maynard 1995, Maynard 1999.

2 - Détermination pétrographique de J.-P. Floch, maître de conférences à la faculté des sciences de Limoges.

3 - Cette hache a été confectionnée dans un silex bajocien. Elle est plus longue de quelques centimètres et possède les mêmes flancs à méplat que celle de Mayrac.

4 - 1) L = 45 mm, l maximum = 32 mm, l minimum = 11 mm, e maximum = 12 mm. 2) L = 50 mm, l maximum = 33 mm, l maximum = 20 mm, e maximum = 15 mm.

5 - Maynard, rapports de prospection au SRA.

6 - Merci à Bruno Duranthon qui a servi d'intermédiaire avec les inventeurs, à Louis Genot qui a bien voulu me présenter la hache de Cazillac cet à Jean-Paul Fabre pour l'aide aux déterminations pétrographiques.

Bibliographie

- Billiant P., Clair A. et Girault J.-P. 1993 - Haches polies et objet en silex découverts à Saint-Jean Lagineste, *bull. SEL.*
- Clottes J. 1969 - Inventaire des gisements préhistoriques du département du Lot, *bull. SEL.*
- Clottes J. et Carrière M. 1972 - Du biface à la hache polie, *bull. SEL.*
- Derville H. et Pierron R. 1945 - Le causse de Carennac, lieu sacré préhistorique, *bull. SEL* p. 5 à 56.
- Duranthon B. et Maynard G. 1995 - Nouveau biface sur le causse de Martel, *bull SSHAC.*
- Léonard R. 1966 - Hache polie (trouvée près de Souillac) *bull. SEL.*
- Lorblanchet M. 1962 - Les silex préhistoriques du Puy d'Issolud, Lot, *bull. SEL.*
- Maynard G. 1999 - Traces de paléolithique ancien et moyen sur le causse de Martel, *bull. SEL.*
- Maynard G. et Duranthon B. 1993 - Un nouveau biface à Mayrac, *bull. SEL.*
- Niederlander A. 1959 - Faits et hypothèses sur le très vieux Rocamadour, *bull. SEL* p. 106 à 108.
- Richard P. 1949 - Note sur des grottes près de Carennac, *bull. SPF.*
- Viré A. 1922 - Hache polie en syénite du Puy d'Issolud, Lot, *bull. SEL.*

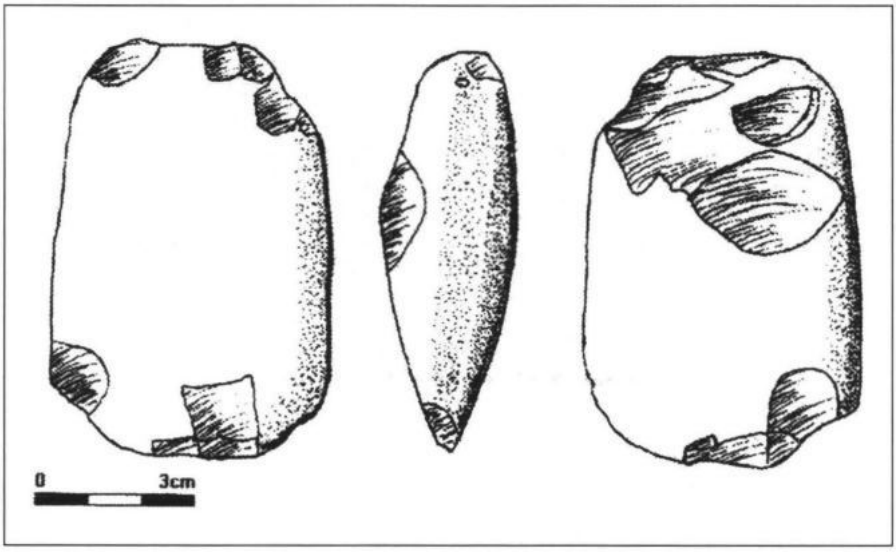

Fig. 1

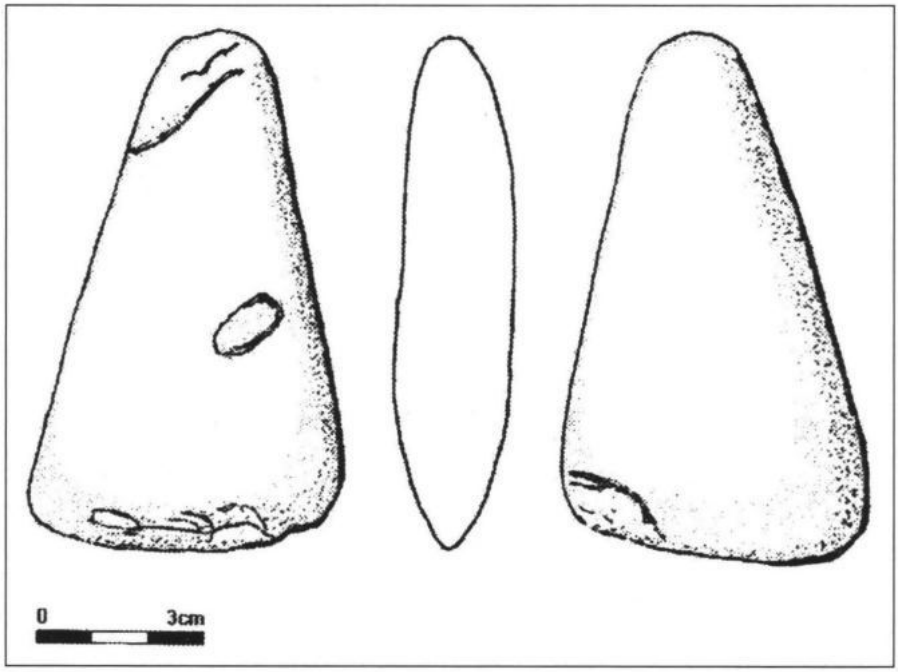

Fig. 2

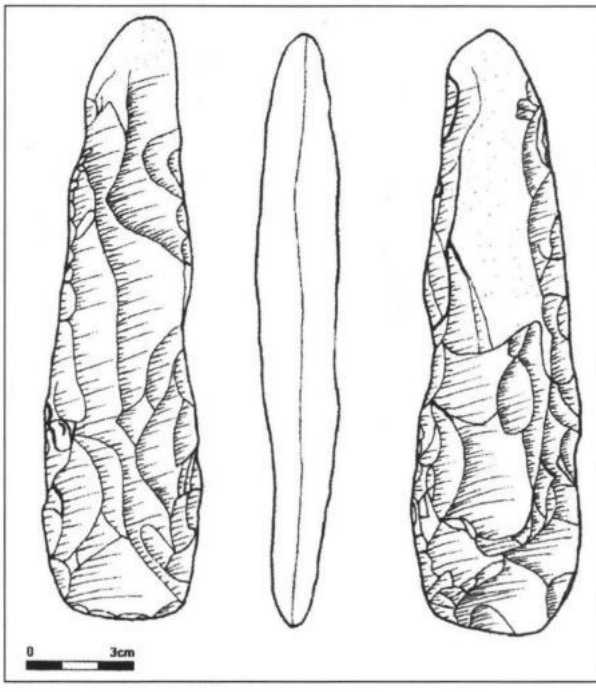
0
3cm

Fig. 3

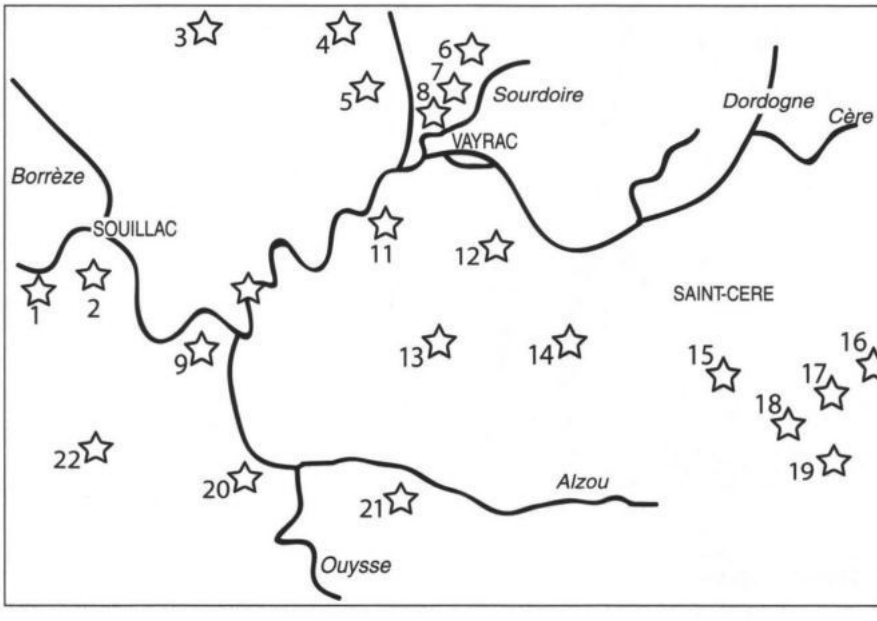
3
4
6
7
5
8
Sourdoire
Dordogne
Cère
VAYRAC
Borrèze
SOUILLAC
11
12
1
2
SAINT-CERE
9
13
14
15
16
17
18
22
19
20
21
Alzou
Ouysse

Fig. 4

SORTIE DU 15 JUIN
en Rouergue
Belcastel et Peyrusse-le-Roc

C'est à Belcastel, classé parmi les "Plus beaux villages de France" que se retrouvent les participants à cette journée rouergate. Un site exceptionnel constitué par un ancien village castral et son château fort dominant les gorges de l'Aveyron, l'ensemble restauré avec goût, mis en valeur et fleuri depuis des années par les habitants. En l'absence momentanée de la propriétaire du château, la visite commence par l'église située rive gauche de l'Aveyron que nous franchissons sur un charmant pont en dos d'âne. Construite au 14ème siècle, elle renferme un superbe gisant d'Alzias de Saunhac daté du 15ème. Nous grimpons à nouveau au château où nous accueille chaleureusement Mme Catherine Toutain, propriétaire et ancienne compagne de Fernand Pouillon, architecte et restaurateur des bâtiments. L'ouvrage aurait été fondé vers l'an 1000 et comporte curieusement en son sein une chapelle préromane à deux nefs superposées. Vendu au comte de Rodez au 13ème siècle, il fut donné aux Saunhac au 14ème et acquis en 1592 par les Buisson de Bournazel. L'architecte Fernand Pouillon (1912-1986) tombe amoureux du lieu à l'abandon démantelé au 19ème siècle ; il rachète l'ouvrage en 1975 et relève la ruine. Eprouvant de réelles difficultés à trouver une entreprise locale pour restaurer l'ouvrage, c'est une équipe de maçons algériens – Pouillon a exercé son métier durant vingt années en Algérie – qui va réaliser selon les méthodes traditionnelles (chaux et sable) le travail remarquable que nous pouvons voir aujourd'hui. Il accueille en son sein un petit musée de la photographie et deux logements superbes loués en gîte avec terrasses suspendues et vue imprenable sur le village.

Après le déjeuner copieux servi à Rignac distant de quelques kilomètres sur le plateau, nous partons pour Peyrusse-le-Roc où nous étions venus sous la conduite de notre président J. Lartigaut il y a tout juste dix ans, le 13 juin 1993. Malheureusement le très mauvais temps avait totalement empêché toute visite du site exceptée celle de l'église datée de 1680 où nous nous étions fort heureusement abrités ; le clocher occupe une des tours du château supérieur qui servit aussi de prison.

Chef-lieu de baillage, la ville connut une grande prospérité au Moyen Age, mais à partir du 16ème siècle c'est le déclin puis la ruine. Après la visite du village actuel et sous un soleil généreux nous effectuons à pied par

petits groupes la visite du site avec ses circuits bien balisés, court ou long suivant les goûts : château inférieur superbement dressé sur son rocher, tombeau du roi, ruines de l'église Notre Dame de Laval, synagogue, hôpital dit des Anglais, beffroi et barbacane.

Constitué de 2 tours bâties sur un éperon rocheux à 150 m au dessus de la vallée de l'Audierne et de la Diège, le château inférieur relevait au 11ème siècle des ducs d'Aquitaine avant de passer définitivement sous l'autorité royale à la fin du 13ème siècle.

Le "tombeau du roi" est un mausolée du 14ème siècle découvert par les habitants en 1957. Dans la fosse de 6,50 m gisaient 3 squelettes qui n'ont pas été identifiés ; l'un d'entre eux est celui d'un personnage important qui pourrait être un représentant du roi. La paroi du tombeau, superbement sculptée, a hélas été dérobée.

L'ancienne église paroissiale Notre-Dame de Laval fut édifiée fin 14ème siècle et désaffectée vers 1680. C'était un magnifique édifice de 40 x 20 m comprenant 12 chapelles latérales de style gothique méridional.

La "synagogue" fait partie d'un ensemble architectural du 13ème siècle constitué par une tour de 5 niveaux et un logis. Ce ne peut être un lieu de culte juif à l'origine, mais de 1293 à 1298 une petite communauté juive est attestée à Peyrusse.

L'institution hospitalière mentionnée dès 1213 recevait les malades, les pauvres et les pèlerins. Ce bel édifice de 3 étages dont il reste les murs et la grande cheminée avec sa souche cylindrique a été ravagé par un incendie vers 1680.

Le beffroi est une grosse tour rectangulaire du 13ème siècle haute de 20 m qui faisait partie de l'enceinte du bourg ; elle précède la tour de la Barbacane datée du 14ème siècle, tour à gorge ouverte surmontant la porte.

Après une halte rafraîchissante sur la place des Treize Vents, le retour s'effectue sans encombre jusqu'à Cahors.

Philippe DELADERRIÈRE.

Bibliographie

- J. Lartigaut. Sortie à Villeneuve d'Aveyron et Peyrusse le Roc, *BSEL* 1993/2.
- M. de la Torre. *Aveyron : l'art et la nature de ses 304 communes* ; éd. Nathan, 1985.
- F. Pouillon. *Les pierres sauvages*, éd. du Seuil, 1964 (journal imaginaire d'un maître d'œuvre du 12ème siècle confronté à la construction d'une abbaye).

En préparation : *Le château de Belcastel*, par Mme Catherine Toutain (on pourra s'informer sur le site Internet : www.chateau-belcastel.com).

Site médiéval de Peyrusse le Roc : guide de visite (brochure diffusée à l'Office de tourisme).

LA SORTIE DU 7 AOÛT
autour de Lacapelle-Marival
(Leyme, Molières, Saint-Médard La Garinie)

La température caniculaire n'avait pas découragé les habitués de notre sortie estivale. Dès 14h30 une quarantaine de fidèles s'étaient retrouvés à Lacapelle-Marival, autour du vice-président et de Mlle du Mazaubrun, avant de rejoindre la cour d'honneur de l'ancienne abbaye cistercienne de Leyme qui abrite aujourd'hui une partie de l'Institut Camille-Miret. En l'absence du directeur de l'établissement M. Grangier, nous avons eu le plaisir d'être aimablement accueillis par sa collaboratrice Mme Delvit.

L'abbaye de Leyme

C'est au début du XIIIème siècle que l'évêque Guillaume de Cardaillac fonde aux abords de la forêt de Leyme une abbaye de femmes relevant de l'Ordre de Cîteaux. Si le monastère semble avoir traversé sans trop de dommages la guerre de Cent Ans, la chapelle et les bâtiments conventuels furent pillés et dévastés au cours des guerres de religion. Les travaux de reconstruction se succédèrent aux XVIIème et XVIIIème siècles, englobant dans de nouvelles structures les bâtiments primitifs dont il ne reste pratiquement rien. En 1790 abbaye et dépendances furent vendues comme bien nationaux. C'est au XIXème siècle que l'ancien monastère, aujourd'hui propriété du département, a été reconverti en hôpital psychiatrique.

Sous la conduite de Mme Delvit, nous avons visité les deux grandes salles du logis abbatial et le local où a été transféré le tombeau en marbre blanc de Jeanne-Françoise de Noailles, décédée en 1705. Le buste de l'abbesse, posé sur un socle timbré de ses armoiries, domine ce petit monument flanqué de deux statues de moniales et orné de motifs baroques parmi lesquels on remarque une tête de mort portée par deux ailes (image inspirée des têtes d'angelots figurant au fronton des fenêtres du bâtiment).

Nous n'avons pas manqué de voir au passage la grande cour intérieure dont les façades ont été plus ou moins altérées ou défigurées par les remaniements et les restructurations du XIXème.

L'église Saint-Eutrope

Quittant l'ancien monastère, notre groupe s'est transporté jusqu'à l'église Saint-Eutrope inaugurée en 1858 à l'entrée du bourg. Auparavant le service religieux se faisait dans l'église conventuelle où l'abbesse J.F. de Noailles avait fait édifier une chapelle dédiée à cet évêque de Saintes dont la réputation de guérisseur était bien connue dans l'ensemble du diocèse de Cahors.

A l'intérieur de la nouvelle église on a installé le mobilier liturgique ou décoratif de l'abbaye désaffectée, notamment le grand retable du XVIIème surmonté par une crucifixion à trois personnages grandeur nature sculptés en ronde bosse. Deux statues d'excellente facture encadrent l'autel : saint Benoit de Nursie (fondateur de l'Ordre bénédictin) et saint Bernard de Clairvaux (initiateur de la réforme cistercienne). Les chapelles latérales, dédiées à la Vierge et à saint Eutrope, sont pourvues de retables plus modestes.

Il y a aussi le siège monumental de l'abbesse, les stalles aux miséricordes joliment sculptées, les deux lutrins (l'un portant un aigle aux ailes déployées, l'autre marqué aux armoiries de l'abbesse Marie-Jeanne de la Chapelle-Jumilhac). Sans oublier deux intéressants tableaux du XVIIème : le premier représente une Pietà, le second montre saint Eutrope bénissant malades et estropiés agenouillés à ses pieds.

Molières

Ce village proche de Leyme possède une église, placée sous le vocable de Saint-Pierre, dont le robuste chevet semi-circulaire du XIIème siècle a été surélevé, probablement au cours de la guerre de Cent Ans, pour servir de tour de défense et de refuge.

Ce n'est pourtant qu'en 1475, donc après la fin des hostilités, que Pierre de Turenne, seigneur d'Aynac et de Molières, autorise les habitants à clore l'église et les patus communs par une enceinte crénelée et à construire des maisons dans le "réduit" ainsi constitué. La modestie de la "forteresse" ne justifiant pas l'affectation d'un capitaine, ce sont les deux consuls de la paroisse qui, à tour de rôle, devront éventuellement exercer cette fonction militaire sous le contrôle du seigneur. On peut voir dans le mur de l'abside des petites meurtrières percées bien plus tardivement pour les tirs d'arquebuses.

A l'intérieur de l'édifice, à part les chapiteaux romans à décor d'entrelacs, l'attention se porte d'emblée sur le grand retable du XVIIème siècle aux colonnes torses évidées encadrant un monumental tableau représentant la Nativité et l'adoration des bergers. Ce retable,

rescapé de la Révolution, provient du couvent des Récollets de Saint-Céré. Par contre le tabernacle en bois doré du XVIIIème faisait partie du mobilier de l'église. Un des panneaux latéraux représente saint Roch entouré de l'ange et du chien mentionnés dans sa légende. Ce saint populaire, né à Montpellier au XIVème siècle, était ici l'objet d'une dévotion particulière. Invoqué jadis lors des épidémies de peste et de choléra, il est devenu par la suite le protecteur attitré du bétail (les anciens se souviennent de la bénédiction solennelle des animaux qui se déroulait le 16 août). La statue de saint Roch est toujours présente dans la nef.

Pour la petite histoire, il n'était pas hors de propos de citer un document qui présente une assez bonne physionomie de Molières au XVIIème siècle. Il s'agit d'un "Etat et dénombrement de la paroisse" dressé en 1684 pour la Recette des tailles de l'Election de Figeac. Les habitants ne tiennent évidemment pas à présenter à l'administration fiscale une image trop avantageuse de leur communauté. Celle-ci, affirment-ils, est située "dans un méchant pays". Elle est composée de huit petits villages avec le bourg. Les ressources sont "quelque peu de blé et seigle", plus les châtaignes. Le cheptel est évalué à 35 paires de bœufs ou vaches et 150 brebis pour une population de 100 feux et 500 "communiants" (personnes en âge de communier). Beaucoup d'habitants n'ont ni bœufs pour labourer ni foin pour les nourrir. Sans parler des rentes dues au seigneur d'Aynac et à l'abbesse de Leyme. On a là un tableau somme toute assez fidèle de la situation précaire des populations paysannes sous le règne du Roi Soleil.

Saint-Médard la Garinie

On connaît peu de choses de cette modeste église romane implantée sur la commune d'Issepts. Complètement isolée dans la nature avec le seul voisinage de son cimetière et du presbytère (aujourd'hui disparu), elle fut le chef-lieu d'une paroisse placée sous la protection de saint Médard. Pour la distinguer des églises homonymes on a ajouté à son nom celui du hameau le plus proche : La Garinie (on dit aussi La Garénie), toponyme probablement issu du patronyme Garin).

Que sait-on de cette paroisse ? Seulement qu'elle a été donnée en 957 à l'abaye de Figeac et qu'en 1387 elle faisait partie des lieux occupés par les compagnies anglaises.

L'église, actuellement en travaux et cernée d'échafaudages, n'a pu être observée que superficiellement. Les murs de la nef sont faits de petits moellons rectangulaires, peu épais, simplement travaillés au

marteau selon un procédé fréquemment utilisé au XIème siècle. Les fenêtres sont percées en hauteur. L'ouverture axiale de l'abside est pratiquée dans un large contrefort plat. La façade ouest, avec une baie pour la cloche, a été remaniée à la fin du XIXème. Elle surprend par son mur pignon à degrés, comme on en voit dans l'architecture urbaine du nord (Artois, Picardie, Flandre) mais tout à fait insolite en Quercy.

A l'intérieur, l'abside semi-circulaire voûtée en cul de four présente cinq arcades en plein cintre. Les chapiteaux sont pauvrement ornés de stries verticales (arc triomphal) ou d'ébauches de feuilles lisses triangulaires (abside).

L'apparition de nuages menaçants accompagnés de grondements de tonnerre incitait à un repli prudent. Mais l'occasion était propice pour évoquer le patron de la paroisse : saint Médard, évêque de Noyon (Vème et VIème siècles) bien connu des amateurs de proverbes météorologiques (le 8 juin, jour de sa fête, était paraît-il l'anniversaire du Déluge !). Etrange coïncidence ou caprice du ciel ? C'est sous des trombes d'eau mêlée de grêle que s'acheva la visite de ce site prédestiné.

Pierre DALON

Bibliographie

- Lacoste (Guillaume). Histoire générale de la province de Quercy. 1883.
- Albe (Edmond). Monographies des paroisses du diocèce de Cahors. Manuscrit Archives diocésaines.
- Cadiergues (Georges). Etat et dénombrement de Molières en 1684. Bulletin de la Société des études du Lot, 1902.
- Depeyre (abbé J.). Pages d'histoire en Quercy. Recueil d'articles parus dans le Bulletin de la Société des études du Lot (1931-1958), publié par "Les amis de l'abbé Depeyre", 1969.
- Lartigaut (Jean). Les campagnes du Quercy après la Guerre de Cent Ans. 1978.

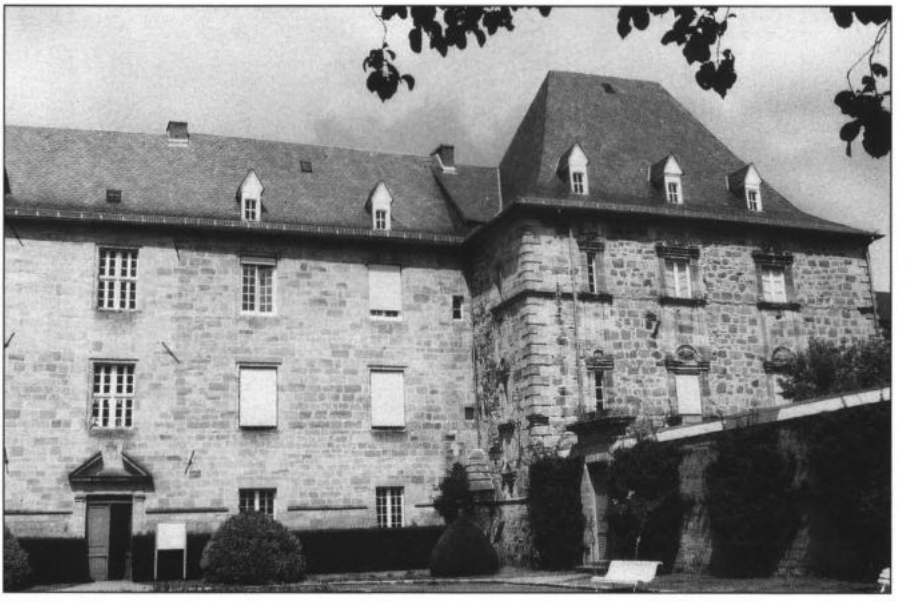

Fig. 1 : Leyme. Corps central de l'ancienne abbaye.

Fig. 2 : Leyme. Grande cour intérieure de l'ancienne abbaye.

Fig. 3 : Eglise de Leyme. Retable du maître-autel (XVIIème).

Fig. 4 : Eglise de Leyme. Tableau représentant saint Eutrope (XVIIème).

Ci-dessus
Fig. 5 : Eglise de Molières.
Elévation sud.

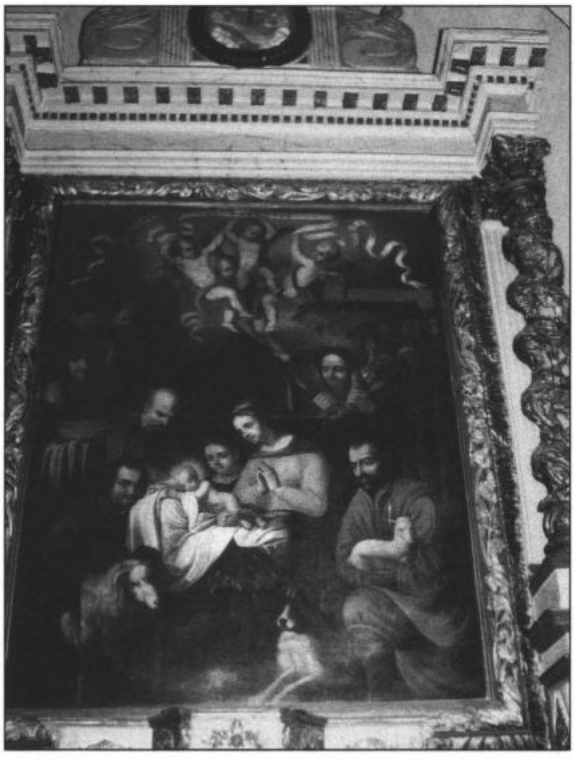

Fig. 6 :
Eglise de Molières.
Retable du maître-autel.
Tableau représentant
la Nativité (XVIIème).

Ci-dessus :
Fig. 7 : Issepts.
Eglise Saint-Médard la Garinie.

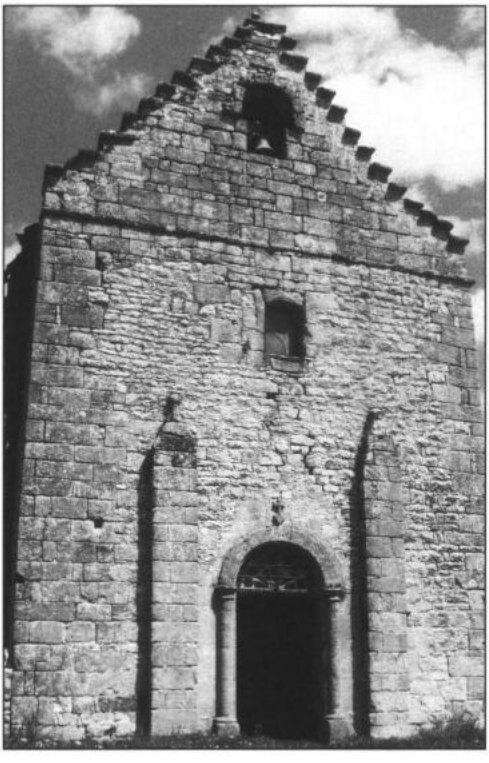

Fig. 8 : Issepts.
Eglise Saint-Médard la Garinie.
Façade ouest.

BIBLIOGRAPHIE

SOCIÉTÉ ET DROIT À FIGEAC
DE L'ANCIEN RÉGIME AU SECOND EMPIRE (1750-1850)
par Philippe Calmon. Thèse de doctorat en droit
(Université de Toulouse I, juin 2003). 21x30, 318 pages.

On connaissait les nombreux articles et communications de Me Calmon publiés dans notre Bulletin. Voici le texte de la thèse qu'il vient de soutenir sur un sujet et une époque qui lui sont depuis longtemps familiers.

La méthode est rigoureuse, la documentation abondante, le style clair et précis. Constatant que "l'histoire commande largement la vie sociale et juridique", l'auteur, riche de son expérience du notariat, nous montre l'évolution de la société et du droit au cours d'une période fertile en bouleversements.

*
* *

HISTOIRE DES SITES, HISTOIRE DES HOMMES
Découvertes archéologiques réalisées lors de la construction
de l'autoroute A20 en Quercy.
Ouvrage collectif publié sous les auspices des Autoroutes du Sud de la France, de la D.R.A.C. et de l'I.N.R.A.P. Editions du Rouergue, 2003, 26x26, 236 p.

Fort bien présenté, remarquablement illustré, ce volume présente le résultat des fouilles effectuées par les archéologues sur le tracé de l'autoroute et financées par A.S.F.

Les découvertes essentielles se répartissent sur 38 sites s'échelonnant de Souillac (Lot) à Réalville (Tarn-et-Garonne). Etudié dans le cadre d'un contexte régional, le mobilier recueilli révèle toutes les étapes chronologiques, du Paléolithique au Moyen Age, apportant de précieuses informations sur l'occupation du sol, la flore et la faune, les modes de vie, les rites funéraires, les échanges commerciaux et culturels.

Destiné aussi bien aux spécialistes qu'au grand public, cet ouvrage est livré avec un CD-Rom.

ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Patrimoine républicain en Bouriane (1870-1920)

Ouvrage réalisé par la promotion 2003 du D.E.S.S. Patrimoine.
Université Toulouse-Le Mirail, 21x30, 56 p.

Cette année les étudiants ont choisi d'attirer l'attention sur les constructions érigées entre 1870 et 1920 en pays Bourian pour l'équipement des collectivités locales et l'implantation des services publics : écoles, mairies, bureaux de poste, halles, gares, lavoirs...

Un chapitre est consacré aux monuments aux morts, témoins toujours présents des malheurs de la Grande Guerre. Quelque 150 édifices, répartis dans 60 communes, ont été soigneusement inventoriés.

En résumé, une étude fort bien illustrée, d'une présentation attrayante, mettant en valeur les caractères architecturaux, les qualités fonctionnelles et éventuellement l'aspect symbolique des bâtiments recensés.

*

* *

HISTOIRE DES AUBERGISTES ET CABARETIERS QUERCYNOIS (1600-1900)

par Françoise Auricoste.
Editions du Roc de Bourzac, 16x24, 222p.

Après les artisans et les meuniers, Françoise Auricoste nous familiarise avec un métier qui ne manque certes pas d'intérêt. Elle fait revivre l'activité des auberges et des cabarets, des plus modestes aux plus "confortables" : la boisson et la nourriture, le logement (dans des conditions d'hygiène généralement précaires), leur rôle social (lieux de rencontres, d'affaires, de débats, de réunions politiques... parfois théâtre de violences). La profession était particulièrement surveillée par l'Etat et les autorités locales qui percevaient divers impôts et taxes, contrôlaient les voyageurs, imposaient des règlements de police contraignants.

Un chapitre nous présente des types et portraits d'aubergistes, un autre évoque l'évolution des auberges, du XVIème à l'aube du XXème siècle, la multiplication des petits débits de boissons dans les villages (conséquence de l'essor de la viticulture au XVIIIème siècle), l'importance majeure du chemin de fer dans le développement et la modernisation de l'hôtellerie avec l'éclosion du tourisme et du thermalisme dans la deuxième moitié du XIXème siècle.

LE DOLMEN DES AGUALS OU DE LA COMBE DE L'OURS

COMMUNES DE GRÉALOU-MONTBRUN (LOT)

Au Néolithique final/Chalcolithique, les Petits Causses du Quercy se couvrent de dolmens (on en a répertorié près de 800). Ces monuments sont pour la plupart entourés par un tumulus. Les chambres mégalithiques comprennent en général deux grandes dalles verticales parallèles qui délimitent une chambre étroite, circonscrite aux deux extrémités par une dalle de chevet et une dalle de fermeture (rarement conservée). La table de couverture est réalisée avec une ou plusieurs dalles, quelquefois de grande taille. L'orientation générale des ouvertures se situe à l'est sud-est. La plupart des tertres dégagés révèlent une architecture avec des parements en pierre sèche enfouie dans une masse de matériaux hétérogènes (Lagasquie et al, 1996). La fouille présentée ici complète et approfondit les connaissances antérieures.

Six années de travaux ont été nécessaires pour comprendre une partie de la complexité de cet ensemble. Compte tenu de la surface importante du tertre et du volume de matériaux qui le constitue, nous avons effectué une série de sondages poursuivis jusqu'au substratum rocheux (fig. 1). Le volume ainsi dégagé nous paraît suffisant pour appréhender, dans ses grandes lignes, la construction et l'évolution du lieu.

La chambre mégalithique

L'imposante chambre mégalithique centrale, de section rectangulaire, a une table de 4,90 x 2,70 x 0,94 m d'épaisseur qui repose sur deux orthostates parallèles d'une hauteur moyenne de 1,90 m. Elle est orientée au sud-est (azimut 130°). Elle était prise dans un tumulus de 29 m de diamètre pour une hauteur maximale de 3,80 m. Celui-ci a été recouvert, à une époque indéterminée, d'une couche d'une dizaine de centimètres de terre argileuse à petits galets de quartz apportée de la doline voisine.

Le décapage à l'intérieur de la chambre

Nous avons retiré le remplissage à l'intérieur de la chambre dolménique. L'ensemble des sédiments a été tamisé. Malheureusement tout avait été remanié lors de fouilles clandestines récentes.

L'architecture de la chambre mégalithique (fig. 2)

Les deux orthostates et la dalle de chevet ont été soigneusement retaillés, peut-être pour harmoniser esthétiquement la construction et en même temps permettre un ajustage plus précis des diverses parties. Ce travail a dû être effectué à l'aide d'un percuteur en microgranite d'un poids de 5,5 kg retrouvé en surface devant l'entrée. Deux éclats de cet outil ont été découverts, l'un à la base de l'orthostate gauche (en se plaçant face à l'entrée), l'autre dans la chambre dolménique. L'orthostate gauche a été rectifié à l'avant dans sa partie haute ainsi que sur le dessus. L'orthostate droit a été retaillé sur le dessus. Il faut noter que ces zones régularisées ne présentent pas un bon contact avec la table qui repose irrégulièrement sur les montants. La dalle de chevet en revanche a été équarrie sur ses bords et s'insère parfaitement entre les deux orthostates. Cela implique que la forte inclinaison de l'orthostate droit a été volontairement choisie par les préhistoriques qui ont privilégié l'horizontalité apparente *(de visu)* de la table. L'orthostate gauche est, par contre, pratiquement vertical.

Le dégagement à la base de la chambre

A l'intérieur du caveau un dégagement jusqu'au roc montre l'implantation volontaire des orthostates dans des rainures d'une trentaine de centimètres de profondeur réalisées dans le lapiaz. Le calage est constitué d'un mélange de petits blocs et de terre très argileuse.

L'orthostate gauche a une hauteur de 1,92 m et l'orthostate droit une hauteur de 1,84m.

La base de la dalle de chevet est à 25 cm environ au-dessus de l'orthostate gauche. Ce niveau doit correspondre, *grosso modo*, au volume de l'espace sépulcral utile. Celui-ci pouvait être délimité par un dallage en *opus incertum*, entièrement détruit lors des multiples remaniements postérieurs. En dessous le sol présentait un lit de petits blocs arrondis disposés serrés. Nous n'avons pas retrouvé le système d'obstruction du caveau. Mais, à l'entrée de la chambre, deux dallettes verticales prises dans le sol argileux et perpendiculaires aux orthostates, pourraient être le reste d'un système de calage de la fermeture.

Une datation effectuée sur une esquille osseuse situé à la base, derrière la dalle de chevet donne une date ^{14}c de 3353 à 3033 avant J.-C. (Lyon, GRA-1841 ; OXA-1559).

L'architecture du tumulus

Le cairn central

Le caveau est entouré par un cairn parementé, légèrement trapézoïdal, qui commence à l'avant de la chambre (fig. 3). Nous l'avons dégagé entièrement dans le secteur droit et partiellement à gauche. Il est conservé sur une hauteur de 1,80 m en façade et se prolonge à l'arrière, en s'inclinant progressivement, sur une longueur de 18 m pour une largeur de 5,90 m. L'analyse réalisée par J.-G. Astruc, géologue au BRGM, montre que les dallettes du parement de façade proviennent d'un niveau géologique situé plus bas, vers la vallée du Lot (calcaire gris clair, micritique en plaquettes à nombreuses pseudomorphoses, sommet du faciès de Marcilhac, à proximité de la discontinuité D 18). De même, les dalles qui le constituent dans son prolongement arrière droit proviennent d'un niveau géologique situé plus haut, vers le village de Gréalou (calcaire microcristallin proche de la formation de Saint-Géry). Ce choix de matériaux exogènes pour les parements avait été aussi constaté sur le dolmen de la Devèze-Sud à Marcilhac-sur-Célé (Lot) (Lagasquie et al, 1996). En revanche, le reste des matériaux du tumulus appartient au banc géologique sur lequel est construit le monument (calcaire sublithographique à trocholines), moins favorable à l'obtention de petites dalles bien calibrées.

Le remplissage interne, entre la chambre et le parement, est constitué de dalles et blocs de toutes dimensions, certains très volumineux (1,60 x 0,35 x 0,33 m pour le plus grand). Ils sont amalgamés dans une terre argileuse. Ce type de construction, déjà connu en Quercy (Pajot, 1996), appartient certainement à la phase primaire d'utilisation de la tombe.

Le cercle de dalles dressées

Une couronne de dalles dressées d'une hauteur moyenne de 1,10 m entoure le mégalithe à une distance de 5-6 m. A l'avant du dolmen, elle présente un seuil de 0,95 m de large pour une hauteur de 1,20 m. Il est constitué de deux dalles perpendiculaires aux autres et légèrement désaxé par rapport à l'orientation du caveau (azimut 90°). Cette couronne recoupe à l'arrière le cairn central qu'elle effleure en surface. Pour permettre la fouille à la jonction cairn central/couronne, nous avons reti-

ré la grande dalle de la couronne, légèrement inclinée, implantée au-dessus. Après son extraction nous avons constaté que sa base en forme de pédoncule était calée verticalement par un solide système de blocs. La cassure ancienne témoigne d'une pression forte sur la pente du tertre. Les autres dalles autour semblent avoir subi le même type de pression et plusieurs sont aussi brisées à leur base. Vraisemblablement à l'origine, le cercle de dalles devait être vertical. Pour J.-G. Astruc, une telle disposition ne peut s'expliquer que par l'existence d'un espace dégagé à l'arrière. On peut alors concevoir un espace de circulation, comme une sorte de déambulatoire qui aurait fait le tour du monument. Plus tard ces dalles ont été volontairement enfouies. Cette opération a été réalisée d'une manière systématique en disposant en surface, transversalement devant les dalles verticales de 1 à 4 rangées de dalles sur la tranche selon les secteurs. Quelques-unes de celles-ci sont aussi volumineuses que les dalles dressées. En-dessous, sur la pente du tertre, le remplissage est constitué de blocs et dalles hétérométriques amalgamés dans une terre argileuse. Face à l'entrée de la chambre, un petit parement de 0,30 m de haut limite la base des dalles dressées.

A la limite nord du tertre une grande dalle effondrée (2 x 0,46 x 0,28 m), posée à plat légèrement en biais, enfoncée dans le sol, pourrait avoir été autrefois dressée.

Deux auteurs anciens signalent des architectures similaires dans la région (J.-A. Delpon, 1831) ; (E. Castagné, 1889), sans aucune description de fouille.

Un charbon de bois ramassé à la base des dalles dressées, donne une date ^{14}c de 2878 à 2581 avant J.-C (Lyon-2152 OXA).

Le parement externe

Un parement parfaitement circulaire de 24 m de diamètre limite le tumulus (Lagasquie et al, 2002). Remarquablement conservé, il atteint actuellement une hauteur moyenne de 0,40 m ; il est constitué de dalles empilées (jusqu'à six niveaux d'empilement). Certaines grandes dalles, à la base, ont une épaisseur de 0,20 m pour une longueur de plus d'un mètre. Le recoupement des joints entre les niveaux est très irrégulier.

L'ensemble du parement repose sur le paléosol constitué de petites dalles et de terre argileuse, sans qu'il y ait eu dégagement jusqu'à la plaque rocheuse située environ 5 cm en- dessous. Le remplissage devant est formé de dalles et blocs fortement inclinés, dans toutes les positions, parfois verticalisés à la limite du parement. Il constitue un ensemble chaotique qui se poursuit en déclivité sur environ 2 m de largeur. Cette disposition continue sur toute la circonférence. Quelques loupes

étroites d'épandages perturbent la construction sans en altérer la continuité. Hormis quelques rares tessons sans caractéristiques, nous n'avons pas découvert de mobilier dans cette zone.

Pour Alain Rocher, géologue de formation et responsable de ce secteur de fouille, et pour Jean-Guy Astruc (BRGM), la thèse d'un comblement peu après la construction semble meilleure qu'un remplissage naturel par l'érosion. En effet, selon eux, le remarquable état de conservation du parement ne peut s'expliquer que par un enfouissement rapide. La structure ainsi renforcée a pu résister à l'énorme pression imposée par la masse des matériaux du tumulus.

Un charbon de bois ramassé à la jonction arrière du cairn central et du parement, à l'intérieur du tumulus, donne une date ^{14}c de 1369 à 1054 avant J.-C (Lyon-21521 OXA).

Le mobilier

Le mobilier dolménique découvert essentiellement devant la chambre dans les déblais (pointes de flèches à pédoncule et ailerons, bouton prismatique à perforation en V, etc.) indique peut être une construction primaire au Néolithique final/Chalcolithique. Un poignard de type Fontbouisse (Gasco, 1980 ; Costantini, 1991) était en place, déposé à la base arrière de la dalle de chevet. Il est vraisemblablement en cuivre, de forme losangique, avec une languette aux bords échancrés, arrondie à son extrémité. La lame présente sur son bord une nervure, d'environ 2 mm d'épaisseur. Sa longueur totale est de 163 mm pour une largeur maximum de 32 mm au niveau du départ de la languette qui mesure 43 mm de long. Son épaisseur est de 3 mm. Il était posé à plat dans la masse des blocs du remplissage à 20 cm du bord droit de la dalle de chevet et à 66 cm de son sommet. Aucun aménagement n'était visible. "Il marque, pour l'instant, une limite nord occidentale à l'aire d'influence culturelle voire à celle des transactions métalliques conduites par les populations chalcolithiques bas-languedociennes" (étude de J. Gasco, CNRS/EHESS).

Les réutilisations du monument

Deux sépultures en urnes : une incinération et une tombe de nouveau né du 1er Age du Fer sont situées à l'avant du tumulus. La première est incluse dans le parement circulaire externe. Elle est limitée par un cercle de dallettes dressées. La deuxième, sans aménagement visible, repose sur le causse à l'intérieur du tumulus. Une grande excavation Bronze final/1er Age du Fer a été réalisée devant l'entrée de la chambre et certainement remblayée. Ces réalisations nous paraissent des réutilisations tardives effectuées dans le volume tumulaire préexistant.

Conclusion

Si plusieurs phases de construction sont évidentes, sans qu'il soit pour l'instant possible de proposer une chronologie absolue, quelques certitudes apparaissent déjà :

Le tumulus a reçu "une couche de finition" constituée d'une terre argileuse à petits galets de quartz.

La façade du parement central, telle qu'elle est bâtie, avec des dallettes de petite taille et de faible épaisseur, ne présente aucune résistance à la poussée des matériaux internes. Même régulièrement entretenue, elle n'a pu rester apparente que pendant un temps très bref, quelques dizaines d'années, au plus.

A l'arrière du tumulus, le parement circulaire externe, qui partout ailleurs repose au niveau du causse, respecte le parement du cairn central car il est bâti sur un remblai d'une trentaine de centimètres. De même à l'arrière, la couronne de dalles dressées repose sur un remplissage qui lui permet de chevaucher, sans destruction importante, le parement du cairn central.

La couronne de dalles dressées est dans un secteur de remplissage homogène situé en dehors du périmètre perturbé par l'excavation Bronze final/1er Âge du Fer.

La sépulture à incinération I est construite aux dépens du parement circulaire externe détruit à son emplacement.

Les observations réalisées pendant la fouille nous incitent à penser que l'ensemble des structures a pu être conçu, sur quelques siècles, dans la phase initiale d'utilisation du dolmen. Néammoins la datation obtenue derrière le parement externe pourrait le rattacher à l'Age du Bronze final. La conservation remarquable des parements provient vraisemblablement d'un remblaiement volontaire par les préhistoriques. Cette dernière conclusion rejoint celle que nous avions donnée à la suite de nos travaux sur le dolmen de la Devèze-Sud à Marcilhac-sur-Célé-Lot- (Lagasquie et al, 1996).

JEAN-PIERRE LAGASQUIE
UMR 7041 DU CNRS
46330 SAULIAC-SUR-CÉLÉ

Bibliographie

CASTAGNÉ E. (1889) - Les monuments primitifs du Quercy et les peuples qui les ont élevés. B.S.E.L., XIV, pp. 40-42., pl. X.

COSTANTINI G. (1991) - Les productions métalliques du groupe des Treilles et leur répartition dans le Midi de la France in "Hommage au Docteur Jean Arnal". Archéologie en Languedoc, pp. 59-66.

DELPON J.-A. (1831) - Statistique du département du Lot. Paris, Bachelier, vol. 2, pp. 387-388.

Gasco J. (1980) - Les poignards en cuivre du Midi-bas-Languedocien. B.S.P.F., t. 77, pp. 397-415.

LAGASQUIE J.-P., BARREAU D., ROCHER A. (1996)- Le dolmen de La Devèze-Sud à Marcilhac-sur-Célé (Lot), approche méthodologique et résultats de la fouille. Annales du colloque "Monumentalisme funéraire et sépultures collectives", Cergy-Pontoise, 13-15 juin 1995, B.S.P.F., t.93, n°3, pp. 425-433.

LAGASQUIE J.-P., BARREAU D., ROCHER A. (2003) - Etude sur la disposition géométrique du parement circulaire externe du dolmen des Aguals. Annales des rencontres archéologiques de Saint-Céré (Lot), Bull n° 10, pp. 44-46.

LAGASQUIE J.-P. (2002) - Approche méthodologique et nouvelles données pour l'étude de l'architecture des dolmens du Quercy : le dolmen de la Devèze-Sud à Marcilhac-sur-Célé et le dolmen des Aguals ou de la Combe de l'Ours à Gréalou-Montbrun (Lot). Thèse, Université de Montpellier III, 374 p., ill.

PAJOT B. et al (1996) - Les dolmens du Pech et le mégalithisme de Saint-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne). C.N.R.S., E.H.S.S., Toulouse, 240p., 151fig., 36 pl.

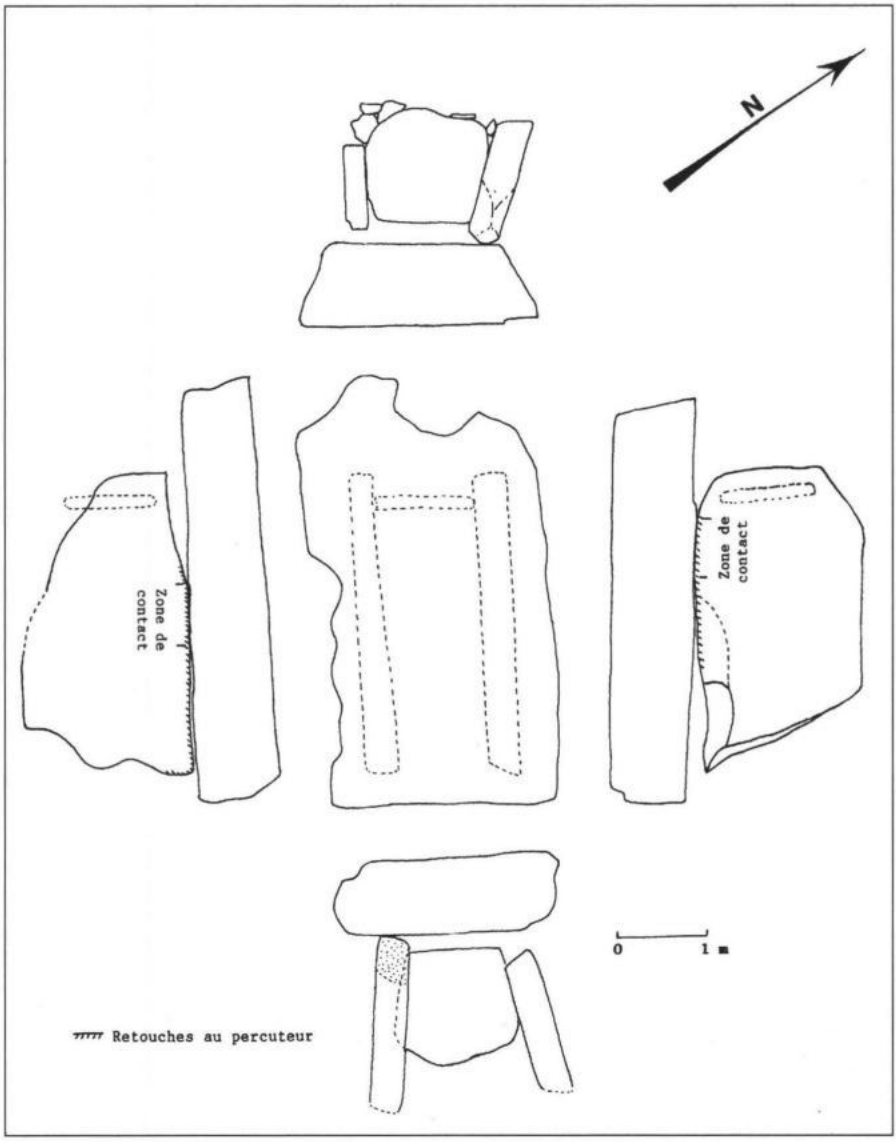

Fig. 2 : Dolmen des Aguals, plan d'ensemble de la chambre mégalithique.

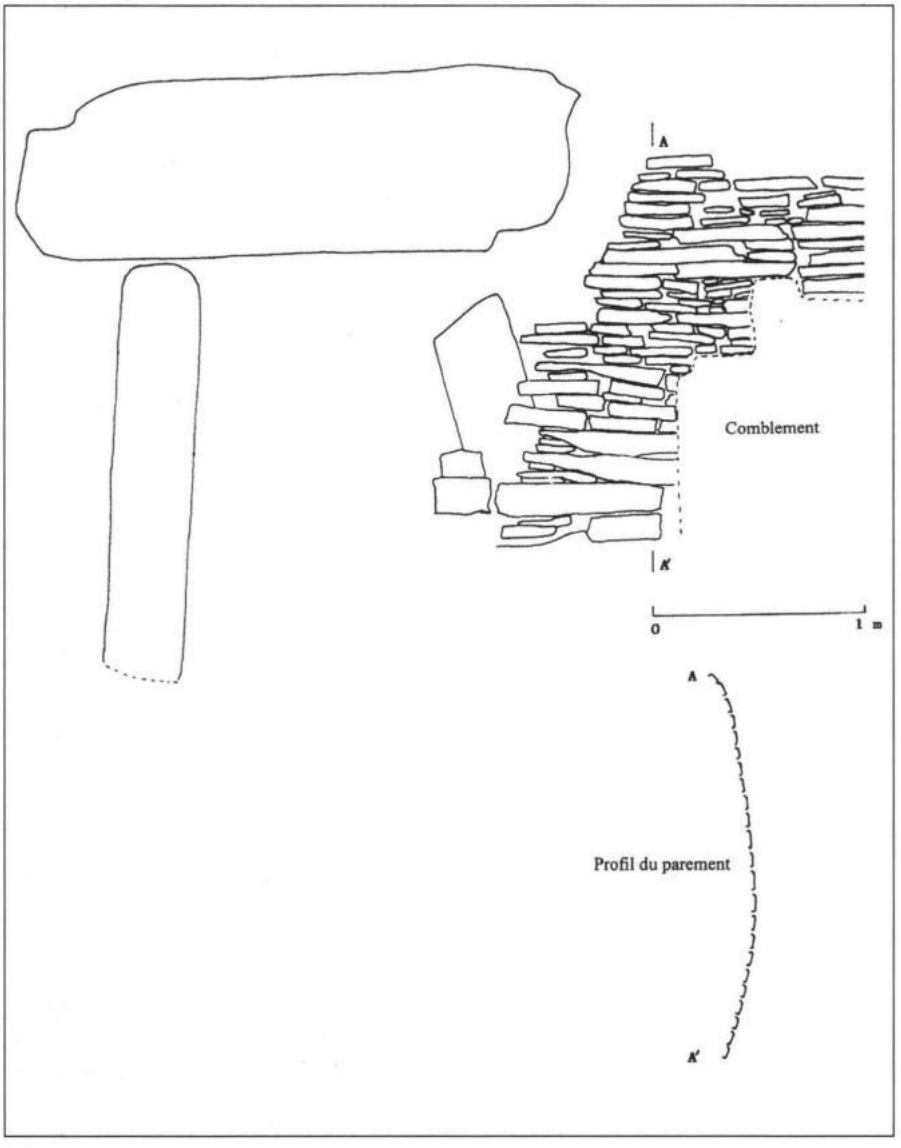

Fig. 3 : Dolmen des Aguals, parement du cairn central en façade.

(cl. Lagasquie)

Fig. 4 : Vue arrière du dolmen des Aguals.

(cl. Costes)

Fig. 5 : Vue générale de l'ensemble sépulcral.

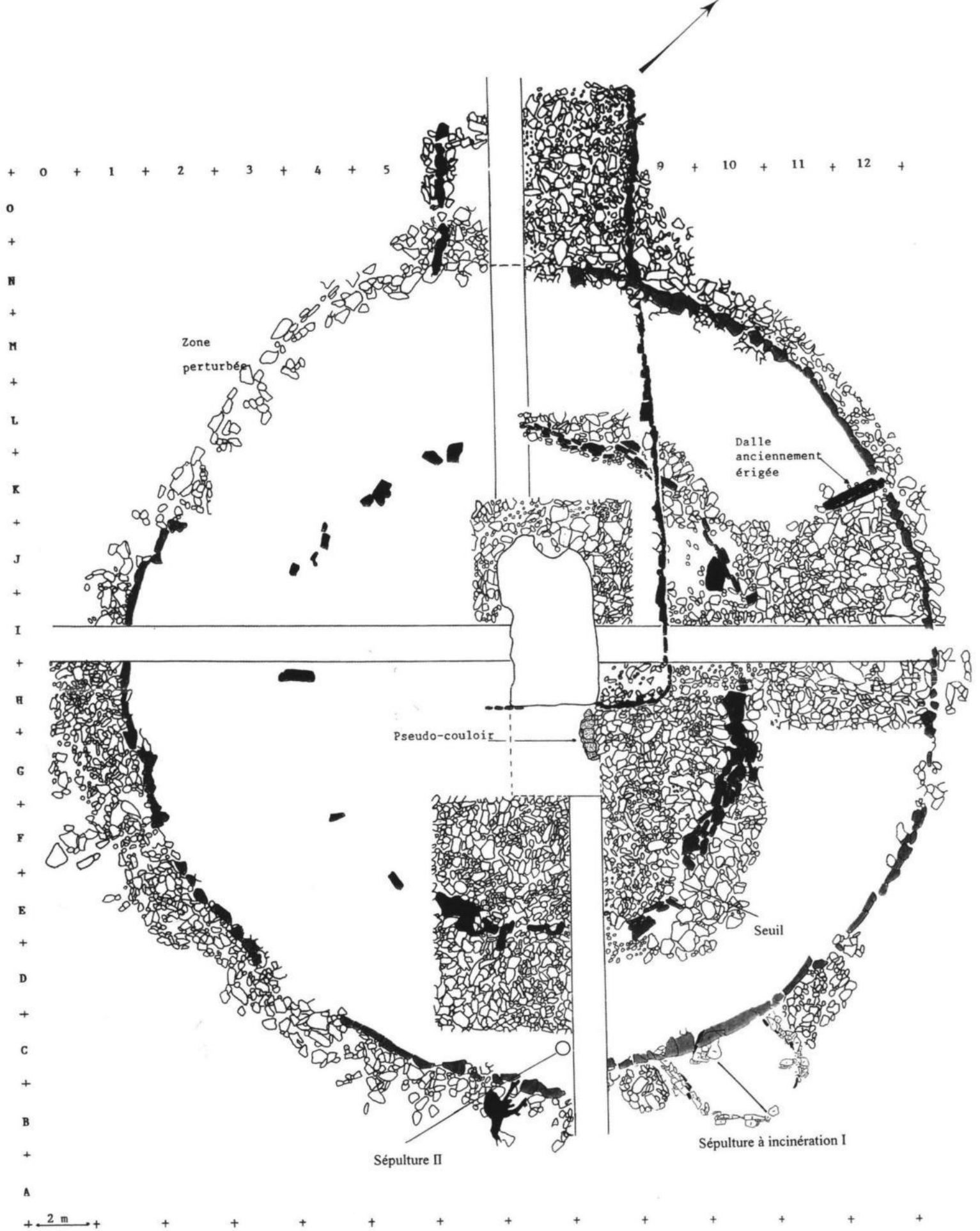

DOLMEN DES AGUALS

EMPLACEMENT DES STRUCTURES PRINCIPALES

Couronne de dalles

Parement circulaire

Parement central

Souches

Fig. 1

LE CHÂTEAU DE CASTELNAU-BRETENOUX AU XIXème SIÈCLE... DESTIN D'UN MONUMENT HISTORIQUE

Avant Propos

Cet article est la synthèse d'un mémoire de maîtrise en histoire de l'art, présenté en juin 2001, à l'université Paris IV - Sorbonne, sous la direction de Mme Françoise Hamon.

Choisir le château de Castelnau-Bretenoux, au nord du département, comme sujet d'étude vient de mon attachement à la fois familial et sentimental à cette région. Le Quercy est mon pays natal. Mon grand-père, le colonel Jean Bergue, me l'a fait connaître et aimer. En outre, j'ai passé les étés 1999, 2000 et 2001 au château de Castelnau-Bretenoux au titre de guide touristique.

J'avais ainsi, avant d'envisager ce sujet, une connaissance assez précise de l'importance de ce monument dans son histoire et à l'heure actuelle. Je connaissais la valeur du monument du point de vue archéologique, le rôle important joué par la baronnie de Castelnau durant leurs six siècles d'occupation. Quelle place restait-il à ce monument après la chute de l'Ancien Régime ?

L'histoire de l'édifice au XIXe siècle avait été un peu oubliée des historiens. Pascale Thibault, administratrice du château, organisa au cours de l'été 1999 une exposition consacrée à "Jean Mouliérat, ténor et châtelain 1853-1932" mais celle-ci ne donna pas lieu à la publication d'un catalogue d'exposition et elle s'intéressait plus particulièrement au personnage de Jean Mouliérat, laissant encore dans l'ombre bien des aspects de la période qui nous occupe. La succession précise des différents propriétaires de l'édifice après la Révolution n'avait pas encore été vérifiée et les historiens se limitaient en règle générale à mentionner le terrible incendie du château en 1851 et le rôle salvateur joué par Jean Mouliérat.

Ce présent travail a ainsi pour but de rétablir les diverses vicissitudes dont le château de Castelnau-Bretenoux fut le témoin après la Révolution et jusqu'à la mort de Jean Mouliérat en 1932, date à laquelle

le sort du monument est scellé comme monument national. Cette étude trace ainsi une nouvelle chronologie des propriétaires du monument, à la lumière de nouvelles sources. Le XIXe siècle, siècle de l'Histoire, de l'Archéologie, et de la naissance du service des Monuments Historiques, devait se révéler une des périodes les plus funestes pour cette forteresse...

Introduction

Afin de situer et de comprendre et les différents événements dont il est question dans le présent article, une brève présentation du château de Castelnau peut se révéler utile.

Ce château, construit sur un promontoire rocheux, domine les vallées de la Dordogne, de la Bave et de la Cère. Le site fut choisi pour la fertilité des plaines environnantes et pour sa situation défensive et stratégique. Construit du XIIe au XVIIe siècle, le château se présente selon un plan triangulaire, situation rare qui s'explique par la configuration du promontoire sur lequel il est construit. Il était protégé par trois lignes de défenses extérieures : la première englobant l'ancien village médiéval, la seconde enveloppant le corps de place lui-même, jalonné de bastions et enfin, un fossé ceinturant les bâtiments, formant une troisième ligne défensive.

Le corps de place se compose :

- D'un bâtiment dit "auditoire", demeure seigneuriale des barons du XIIe au XIVe Siècle. Cette construction se distingue par des baies romanes à fines colonnettes.
- D'un donjon roman ajouté au XII/XIIIe siècle, qui domine le site de ses trente mètres.
- De corps de logis, construits aux XIVe et XVe siècles, munis de chemins de ronde, de mâchicoulis et cantonnés de tours rondes. Un châtelet d'entrée a été construit pendant cette période. La tour dite "militaire"par sa taille ainsi que la chapelle, du XVe siècle, seront particulièrement remarquées au XIXe siècle.

A partir des XVIe et XVIIe siècles, différents aménagements ont été réalisés : la forteresse médiévale devient une somptueuse demeure. A l'est et à l'ouest, des appartements furent créés en doublant les anciens corps de logis médiévaux, des fenêtres Renaissance ouvertes. Tous ces appartements furent entièrement redécorés. Ces décors, dont il reste peu de traces aujourd'hui, ont parfois été décrits par les témoins du XIXe siècle [1].

Photographie : J-L Nespoulous

Vue aérienne du château de Castelnau.

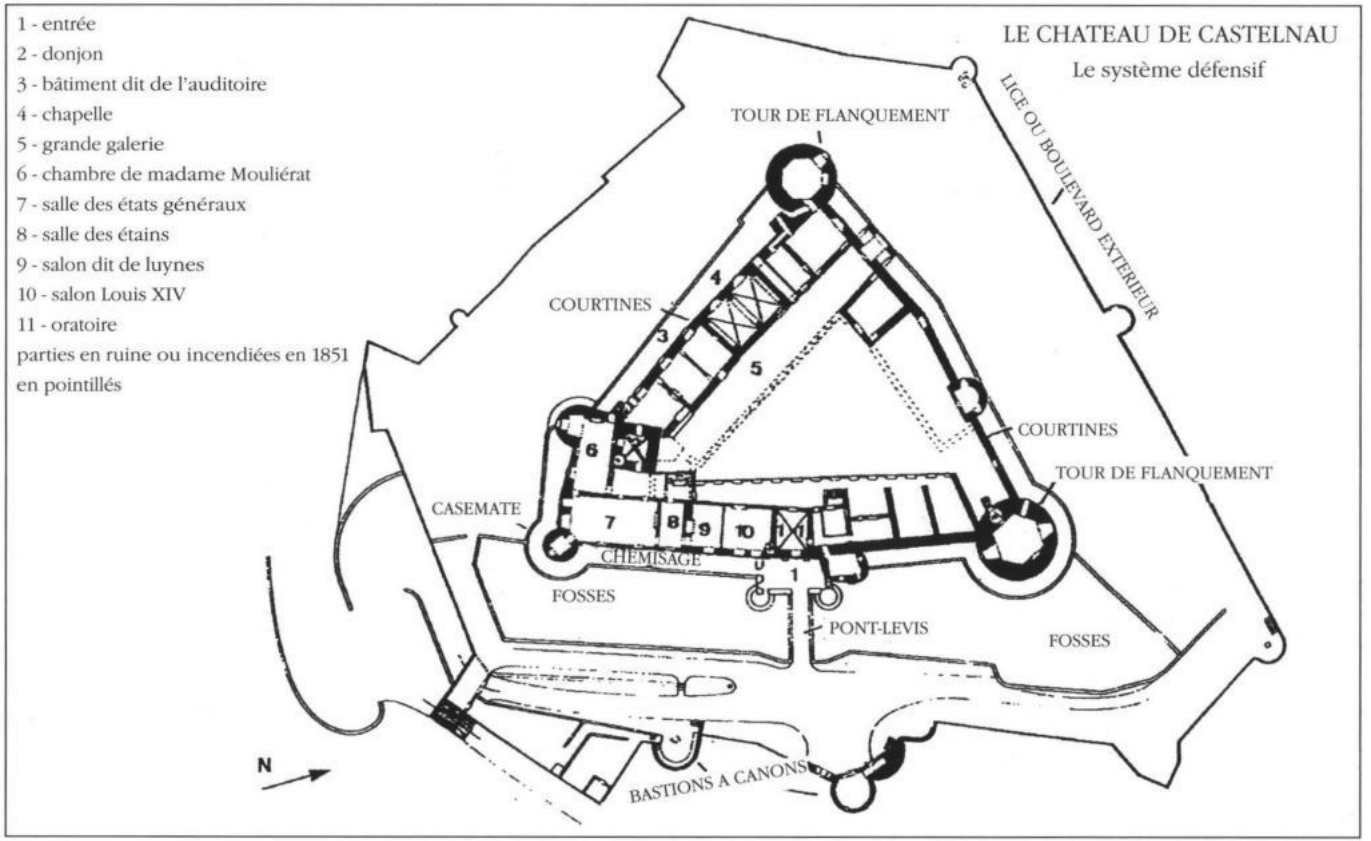

Plan du château de Castelnau par B. Fonquernie
(extrait de l'article de Christine Ducoux "Castelnau, le château militaire, XIVe, XVe, XVIe siècles". Prudhomat Magazine, n° 23).

1 - 1789-1846 : Fin de l'ancien régime: que devient Castelnau ?

1789-1830 Révolution : premiers dommages

La baronnie des Castelnau s'éteint en 1715 avec la mort en bas âge du dernier baron. Le château et ses terres passent alors à la riche famille de Luynes par l'intermédiaire de Jeanne d'Albert de Luynes, veuve de l'avant-dernier baron. Ces nouveaux propriétaires s'en désintéressent, riches d'autres propriétés. Bien que déserté par ses seigneurs, Castelnau est géré par des fermiers généraux : le domaine est affermé pour 42000 livres en 1782 [2]. Cette situation l'a peut-être sauvé du vandalisme révolutionnaire. Les diverses études du château s'accordent sur le fait qu'il fut peu touché par les troubles de 1789.

Pierre Pécoil [3] relate une "prise de Castelnau", épisode qui semble reprendre les notes d'A. Cayla [4], recopiées à la lecture d'archives du château, aujourd'hui disparues. En voici quelques extraits, retranscrits tels quels :

> Dans les premiers temps de 89, lorsque la seigneurie branlait au manche, la popu. du voisinage se rendit en garde au chât. (sic). Mr Gindre feignit de ne pas sentir leur idée, leur fit distribuer du vin et après ils s'animèrent et menaçaient de le tuer. Il se sauva. Une humiliation enhardit les méchans (sic). Bientôt après, à une nouvelle cheville rompue de l'Etat, la seigneurie étant détruite, le peuple était encore effrayé de son souvenir et la solidité (mot est rayé) l'aspect du vieux chât. (sic) semblait leur annoncer sa perpétuité. Une ligne se forma de furieux recrutés dans les parr. (sic) de la chatellenie de Sescles, en Limousin, recrutées dans les parr. De Cahus, Comiac, Teissieu, Gagnac, Biars, St-Michel, Glanes et du Limousin. De St-Mart. (sic) s'y joignirent 4 ou 500. Ils vinrent armés, plus de 200, assiégèrent le château, forcèrent les portes, se ruèrent dans les appartements. Une partie pillait le vin des tonneaux à pleins chapeaux et en faisait la distribution à leurs camarades, l'autre cherchait le trésor dans les armoires et renversait tout.
>
> Enfin, on ramassa tous les papiers, registres, plans de propriétés, bibliothèque, parchemins etc. et on en fit un monceau immense sur la terrasse. En attendant, d'autres tenaient Mr Gindre et le brandissaient sans façon (ces mots sont rayés) le conduisirent sur le balcon de la galerie pour le précipiter. Avant de le faire, on voulut cependant se procurer un plaisir de plus. On le mena au pied du monceau et on le fit mettre le feu au tas. Là se brûlèrent toutes archives du chât...
>
> [...]
>
> Quelques-uns, las de faire la guerre aux papiers, quittèrent le feu, autour duquel les autres sautaient partout comme des cannibales, se portèrent au vivier qui était plein de poissons, carpes etc., et ouvrirent l'écluse. Le pré se couvrit d'eau et les poissons sautaient partout. Le cri fut jeté et la troupe y courut et laissa Mr Gindre. Ces poissons lui sauvèrent la vie. On ravagea également la vigne dite "des fossés", dont les raisins étaient mûrs.

Sur la base de ce seul témoignage, sans doute un peu romancé, nous pouvons penser que le château a dû être occupé par la population afin de brûler les archives et de se livrer à quelques pillages, sans plus d'agitation. Il est possible que ces événements aient eu lieu non pas en 1789, mais dans les années 1792 ou 1793, car, comme le précise Pascale Thibault [5], le conseil général du Lot avait exigé en 1792 la "destruction publique, dans tout le département, des registres et des actes établissant des droits seigneuriaux" et c'est également en 1793 qu'est créé un comité Révolutionnaire à Bretenoux.

Un petit nombre de destructions auront lieu à partir de 1793 suite aux décisions prises par la Convention de faire disparaître tout symbole royal et féodal. Un texte très important était conservé à la mairie de Prudhomat en 1932. Il est aujourd'hui introuvable : inconnu à la mairie, aux archives communales de Prudhomat et dans la série L aux A.D [6]. Il s'agissait de la décision du 7 nivôse an II (26 décembre 1793) prise par le commissaire de la Convention, M. Varenne, de "démolir les tours jusqu'à la hauteur des courtines, de combler les fossés, d'abattre le pont-levis" [7]. Il semble que ces injonctions aient été en partie suivies. A. Cayla note, à la lecture des documents que lui a fournis M. Greil : "Avril 1794. M. Gindre fit démolir certaines fortifications payées aux démolisseurs 46 Francs". Les fossés existaient toujours au début XIXe (ils avaient été déjà en partie comblés au XVIIe siècle), une des deux tours d'entrée était abattue à moitié. Les créneaux, d'après les plans du milieu du siècle, semblent avoir été détruits en partie. Quant au pont-levis, il est vraisemblable qu'il ait été détruit au cours des transformations du XVIIe siècle plutôt qu'à la Révolution.

Au final, au regard des autres châteaux et abbayes de France, Castelnau fut plutôt épargné. Mais, une fois les troubles éloignés, Monsieur Gindre, fermier général et régisseur, sans être propriétaire, devient le maître des lieux jusqu'à ce que le duc de Luynes le vende.

De nombreux témoignages le mettent en cause à propos de démolitions [8]. Descendant d'une lignée de fermiers généraux au service des ducs de Luynes, M. Gindre a semble-t-il voulu tirer profit de sa situation au château. Il commença à détruire, profitant de l'éloignement du duc de Luynes et des difficultés de ce dernier, une dizaine d'années après la Révolution. D'après les traditions locales, il aurait envisagé la démolition de l'aile où se trouvaient les plus beaux appartements pour empêcher le duc de venir à Castelnau. Une certitude : la partie nord de l'aile est (actuellement au dessus du musée lapidaire) se trouve en ruine sur un plan de 1847.

Premiers propriétaires : le château est un poids trop lourd à porter

L'année 1830 marque une étape importante dans l'histoire patrimoniale du château de Castelnau. C'est l'année où le duc de Luynes va se dessaisir de cette propriété qu'il n'a jamais habitée. Ce choix s'explique naturellement par la baisse des rentes des terres de Castelnau, par l'éloignement du château et par la multitude de domaines qu'il lui faut gérer. Les archives personnelles des ducs de Luynes montrent que le propriétaire d'alors entend se défaire du château en démantelant les terres s'y rattachant. Un premier démantèlement des propriétés immobilières des anciens barons de Castelnau avait eu lieu en 1720 par la baronne Jeanne d'Albert de Luynes qui vendit les terres des Clermont-Lodève au sieur Castanié d'Auriac. Les ducs de Luynes n'avaient semble-t-il aucun attachement à ce château éloigné.

La vente du château par une famille aussi prestigieuse en titres de noblesse fut abondamment commentée et souvent critiquée.

L'article d'Armand de Siorac intitulé "Château de Castelnau-de-Bretenoux" (1851), rend bien ce sentiment. Il y reprend l'histoire de la baronnie et précise :

> Plus tard, en 1705, la noble demeure devint la possession de la maison de Luynes, qui l'a revendue, il y a quelque vingt ans. A ce propos, témoignons notre étonnement de ce que les Ducs de Luynes aient consenti à céder une propriété à laquelle se rattachaient de si nobles souvenirs, ils ont fait preuve d'ingratitude envers l'histoire de leur famille.[9]

En 1873, l'abbé Poulbrière, fameux historien de Castelnau, s'exprime en ces termes :

> La maison de Luynes *vendit*. Par quel mystère cette opulente famille d'esprits d'élite et d'amateurs des arts, s'est-elle dessaisie d'un monument si bien fait pour flatter son orgueil et ses goûts ? Faut-il penser, avec le rapporteur de 1844, qu'elle ne l'a point connu ?...[10]

L'acte de vente a été passé le 13 mars 1830 devant Maîtres Jouquoy et Agasse, notaires à Paris, entre M. le duc de Chevreuse et M. Jean-Baptiste Lacoste. La vente comprenait le château, les bois, prés, vignes, grange et bâtiments. L'ensemble des biens est vendu 273.656,46 livres.

Ce nouvel acquéreur reste très mystérieux. Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation de Paris, il semble n'être jamais venu à Castelnau. Il n'est pas mentionné dans les matrices cadastrales de Prudhomat. Sans doute a t'il eu un contact personnel ou professionnel avec les ducs de Luynes pour s'être trouvé acquéreur de ce château. Les motivations de cette acquisition sont donc inconnues, mais le château représentait un fardeau trop lourd à porter et dès l'année suivante, M. Lacoste le revendit.

Un personnage étrange : Molin de Teyssieu

La succession de M. Lacoste à Antoine Molin de Teyssieu est mieux connue [11]. Cette famille était originaire de Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze) puis de Bretenoux. Un des descendants d'Antoine Molin de Teyssieu fut fermier général à Castelnau au XVIIIe siècle. Au XIXe siècle, la famille des Molin est présente au nord du département et compte parmi ses membres un notaire et un docteur en médecine. Antoine Molin de Teyssieu, propriétaire terrien, est conseiller municipal à Prudhomat (1838-1840), conseiller général (1836-1839), et maire de Bretenoux (1846-1848). Il fait partie de la liste des "trente plus imposables" de la commune de Prudhomat en 1848 (3e plus imposable), 1853 (4e plus imposable) et 1860 (4e plus imposable).

Lacoste et Molin étaient amis avant d'être liés par la vente du château. Leur correspondance (1832-1840) ne dit cependant rien des raisons qui motivèrent ce transfert de propriété. L'achat du château s'explique peut-être par la fonction de fermier au siècle précédent de l'aïeul d'Antoine Molin de Teyssieu, et par la volonté d'ôter à un ami la charge que représentait pour lui une telle propriété. C'était par ailleurs une bonne affaire : 273.656,46 livres payées par M. Lacoste, 63 500 francs répartis sur les cinq ans à venir pour Molin de Teyssieu. Par ailleurs, Molin connaissait le château : il habitait au lieu dit "Loulié", sur la commune de Bretenoux.

L'acte de vente est passé le 22 Juillet 1831, par-devant Maître Bruno Rougié, notaire à Prudhomat. La vente concerne le château de Castelnau avec toutes ses dépendances (bois, terres en luzerne, prés, domaines), le bois Dauriaste, des vignes, et un certain nombre de terres parfois affermées. Le nouveau propriétaire ne se trouve pas uniquement en possession d'un monument, il pourra aussi jouir des fermages ainsi que des ressources agricoles et viticoles de son domaine. L'acte de vente signale la présence d'un gardien logé au château, l'acquisition d'un tel monument représentait donc des frais d'entretien et de personnel.

Un autre document établi à la demande de Molin est particulièrement intéressant : un état des lieux est réalisé peu de temps après la vente, en 1832. Dans l'ensemble, les appartements sont en bon état. Ils paraissent tout à fait habitables : planchers et parquets en bon état, salons encore couverts de lambris... Potagers, tableaux, cheminées, croisées, placards, un porte-manteau même sont mentionnés. Tous ces détails sont d'autant plus importants qu'aujourd'hui, le château a perdu la quasi-totalité de ses décors du XVIIe siècle. De plus, ils confortent l'idée que le château n'a pas été complètement pillé à la Révolution.

Antoine Molin de Teyssieu occupe donc le château dans le courant de l'année 1832. Lacoste, entre le 29 août 1832 et le 19 juin 1839, adresse

sa correspondance à Molin de Teyssieux au "Château de Castelnau" ou "Castelnau-de-Bretenoux", près Saint-Céré.

Nous savons peu de choses sur ce qui se passe au château dans les dix années qui vont suivre. Des voyageurs indiquent que le château se dégrade... Même fortuné, Molin n'a sans doute pas les moyens d'entretenir un tel ensemble. Pendant l'été 1844, Molin songe à détruire le château. Le conseil général est alerté de cette éventuelle démolition. Le 30 août, le conseil émet le vœu d'acquérir le monument pour éviter sa démolition. Il précise que Molin "s'est empressé d'accéder aux désirs de M. le préfet". On retrouve ces projets de démolition dans la préparation d'une lettre en date du 14 octobre 1846, écrite à Bretenoux par Molin au sous-préfet :

> Comme le château, n'étant plus habité depuis plusieurs années, se dégrade tous les jours, je désirerai savoir positivement si je peux avoir espoir de vendre à l'Etat car dans le cas contraire, je ferai travailler de suite à le détruire pour en retirer le meilleur parti qu'il m'en serait possible, ce qui se porterait encore à une assez forte somme. Nétant pas riche et père ... [suite illisible]. Je crains bien d'abuser de votre bonté pour moi mais la position dans laquelle je me trouve me force encore d'avoir recours à vous et toujours pour ce maudit château de Castelnau dont l'entretien m'est extrêmement onéreux [...].

L'utilisation du terme "maudit" exprime le sentiment d'exaspération d'un propriétaire qui regrette son acquisition. Après réception de cette lettre, le Conseil général renouvela son vœu de voir le château acquis par l'Etat mais les démarches entreprises en ce sens n'aboutirent pas.

II - 1846-1853 : Castelnau menacé

L'incendie du 28 janvier 1851: un avenir sombre pour Castelnau

Sur ces indécisions, le temps passe et la nuit du 28 janvier 1851, le château est la proie d'un terrible incendie dont on regrette à chaque visite du monument les conséquences.

L'événement est recensé dans les rapports de la gendarmerie de Saint-Céré : celui du 1er au 5 février 1851 note "Incendie accidentel du château de Castelnau de Bretenoux, au préjudice de M. de Teyssieu, propre. Le château était assuré pour 25.000 francs, la perte n'a pu être évaluée".

De nombreux articles paraissent dans les jours qui suivirent l'incendie, témoignant ainsi de l'importance du monument à l'échelle locale [12]. L'ensemble des rédacteurs s'accordent sur la perte d'un des monuments les plus importants de la région. La lettre de M. Trassy publiée par *Le Courrier du Lot* du 1er février est particulièrement émouvante :

> On s'aperçut des maisons voisines du château que d'épais nuages de fumée s'élevaient du centre du majestueux édifice ; ce château est depuis longtemps inhabité ; quand on put pénétrer dans l'intérieur, après avoir brisé les portes, les flammes étaient déjà maîtresses. Les populations environnantes accourues avec empressement aux appels des beffrois voisins ne pouvaient déjà rien contre l'élément destructeur. La galerie, la chambre dorée, la chambre des morts, la bibliothèque si riches en sculptures sur bois, d'un travail fin et précieux sont entièrement perdues. Tout est consumé. Ce pays, déjà si douloureusement éprouvé, est dans la consternation.

Le feu a détruit principalement l'aile ouest, où se trouvaient le salon doré, le salon des muses, la bibliothèque et la grande galerie. Il s'agissait de la partie la plus importante, du point de vue artistique, des aménagements réalisés au XVIIe siècle. Dans *Les châteaux historiques de la France*, Gustave Eyriès, qui visite le château dans les années suivantes, précise les dégâts provoqués par l'incendie : "L'intérieur n'existe plus ; on retrouve de loin en loin un pan de mur, quelques lambris dorés, un fragment de balcon. Tout cela ne forme que des ruines imposantes. Les murs extérieurs, au contraire, sont encore debout" [13].

La lettre de Trassy citée plus haut montre que cet incendie a particulièrement impressionné les populations locales qui ont aidé plusieurs jours durant à éteindre l'incendie et à déblayer les gravas. Juste après l'incendie, la théorie d'un incendie d'origine criminelle était déjà répandue dans les journaux. La lettre envoyée à la presse par la directrice des postes et publiée dans *Le Courrier du Lot* du 30 janvier 1851, l'affirme sans ambiguïté :

> Cet incendie est le résultat d'un crime, deux petites portes ont été enlevées de leurs gonds pour pénétrer dans le château. L'autorité locale instruit cette affaire, espérons que dans l'intérêt de la société les coupables seront connus.
>
> Il est dix heures du matin, le feu est presque éteint, la population est en émoi.
>
> L. de Barreau, directrice des postes.

D'après différentes études, dont celles de l'abbé Poulbrière, de Jacques Juillet et de Pascale Thibaut, une enquête aurait été ouverte puis brusquement interrompue. Il n'y en a aucune trace dans les archives départementales. Il reste un plan, conservé au château de Castelnau, qui présente les différents foyers de départ de l'incendie. On ne connaît pas l'origine ni à qui était destiné ce plan. Il s'agit d'une réplique d'un plan réalisé en 1847 par l'architecte municipal de l'arrondissement de Figeac. A partir donc de ce plan, on voit que les quatre endroits des départs du feu sont répartis de la façon suivante : trois départs dans la grande gale-

rie et un départ dans le salon doré. La coexistence de plusieurs départs de foyer appuie fortement la thèse d'un incendie criminel.

L' « arrangement »

Après l'incendie du château, dont il ne voulait plus depuis quelques années, Molin de Teyssieu a cherché à tirer parti du sinistre. Il avait souscrit "par police n°1211" à l'agence de Saint-Céré de la compagnie d'assurance l'Union une assurance contre l'incendie du château. Celle-ci prévoyait, comme le mentionne le rapport de police, une somme de 25.000 francs de dédommagement en cas de sinistre, ce qui représentait un peu moins de la moitié du prix d'achat du château lui-même. Molin avait souscrit cette assurance le 10 Juillet 1846, soit deux mois avant de renouveler sa menace de destruction.

Un document explique pourtant l'arrangement qui a été fait entre le propriétaire et la compagnie l'*Union*. Il s'intitule "Accord sur l'indemnité après l'incendie". Ce document et sa date du 8 février 1851 expliquent l'arrêt brutal de l'enquête judiciaire, il y est spécifié que : "Les parties voulant éviter les lenteurs et les inconvénients d'une expertise régulière ont cherché à s'entendre de gré à gré sur le chiffre de l'indemnité due par ma compagnie l'Union [14]". Finalement, en comptant les 300 francs exigés par Molin pour le remboursement du personnel employé lors de l'incendie, l'Union s'est arrêtée à une somme de 16.300 francs au profit de Molin de Teyssieu.

Cet accord révèle que la compagnie d'assurance préféra payer une somme inférieure à celle prévue plutôt que de mener une longue enquête.

Le château une nouvelle fois vendu

Les accords entre Molin et la société l'Union ne s'arrêteront pas là. Jusqu'à aujourd'hui, il y avait relativement peu d'éléments connus sur la succession du château après l'incendie. Les différentes études passaient directement de l'incendie à l'achat en 1853 du château par M. Dubousquet de Montanceaux.

Dans les mois qui suivirent, le château fut vendu à Eugène Bacle de Saint-Loup, inspecteur de la compagnie d'assurances *L'Union*. Le 4 avril 1851, le contrat de vente n°124 était passé entre Antoine Molin de Teyssieu et Eugène Bacle de Saint-Loup. Cet acte stipule simplement la vente du château à Eugène Bacle de Saint-Loup, pour la somme de 4.700 francs. La faible valeur financière du château est certainement due aux dégâts provoqués par l'incendie. Le contrat est établi au nom d'Eugène Bacle de Saint-Loup et il est bien précisé qu'il achète le châ-

teau en son nom propre, et non pas au nom de la compagnie dont il est l'inspecteur.

Eugène Bacle de Saint-Loup connaissait bien le château car il a écrit une étude en 1851 sur Castelnau : "Notice sur le château de Castelnau-de-Bretenoux" [15]. Par sa précision, cette étude prouve que l'auteur s'est déplacé au château. Elle fait aussi référence aux deux grandes études sur le château de l'époque, celles de Delpon et de Calvet. Elle en reprend de nombreux passages ainsi que toute une partie de l'ouvrage d'Alexis de Valon (voir bibliographie).

Ce document nous apporte des renseignements sur l'état du château après l'incendie. Nous suivons l'auteur pas à pas dans les ruines dévastées. Les sculptures en bois de l'escalier sont "mi-conservées". Il ne reste de la galerie que la façade. Les peintures de la chapelle, "notamment [celles] de la voûte ogivale", sont encore très lisibles puisqu'il en donne une description précise. Il confirme que la partie ouest du château est la plus touchée. Il y a un "certain sauvetage" de la chambre dorée mais la bibliothèque n'a pas été épargnée. Le feu a également détruit les appartements qui se trouvaient dans la plus grosse tour (la "tour militaire" actuelle).

Eugène Bacle cherche déjà des possibilités de réaménagement du château :

> Ce château conviendrait admirablement à une communauté religieuse, des appartements habitables en grand nombre étant conservés, la vie étant à très bon marché, l'eau étant abondante et les dépenses à faire pour rendre habitables les parties jadis détruites par le vandalisme ou incendiées, pouvant se réduire à peu de chose. Une maison d'éducation y aurait les mêmes avantages, un hospice y serait établi à peu de frais, une maison de détention y trouverait une position excellente et sûre. La chapelle mérite à tous égards l'attention de la Commission des monuments historiques et la conservation de Castelnau doit être revendiquée par le gouvernement. De cette façon on empêchera ces restes de tomber et on évitera ainsi de voir disparaître la ruine la plus mélancolique et la plus grandiose du centre de la France.

L'appel aux Monuments Historiques, service créé dans les années 1830, confirme qu'Eugène Bacle de Saint-Loup ne tenait pas à se charger des frais d'entretien du château.

III. 1853-1896 : L'abandon

Charles de Bousquet et le problème des matrices cadastrales.

Ce qui se passe dans les années 1850-1880 reste difficile à connaître. Le château entre dans une période plus sombre encore que la précédente.

Afin de connaître la succession des propriétaires du château, nous avons consulté les matrices cadastrales conservées aux A.D. Malheureusement, ces matrices sont difficilement lisibles. De nombreuses erreurs sont parfois à noter : certains propriétaires manquent, les dates semblent parfois aléatoires.

Charles de Bousquet, d'après ces matrices, est propriétaire de 1852 à 1854. En l'absence d'autres éléments, nous nous en tiendrons à cette chronologie. La date d'acquisition ne devait de toutes les façons pas être très postérieure à 1852 : c'est l'année où Bacle de St-Loup achève de payer son acquisition et dès 1851, il semblait ne savoir que faire de Castelnau.

Dubousquet était étrangement directeur général d'une autre compagnie d'assurances : "La Providence, Cie d'assurances contre l'Incendie". Sa correspondance indique une adresse à Paris. Il est possible que la succession du château ait fait l'objet d'un arrangement entre compagnies d'assurances, ou encore Bacle de St-Loup, connaissant Charles de Bousquet du fait de leur profession, lui a vendu à titre particulier le château. Le personnage de Charles de Bousquet est peu connu, c'est souvent le cas des propriétaires n'habitant pas au château. Il marquera cependant l'histoire du château par son projet d'y fonder un monastère.

Le projet de fondation monastique.

Pour les propriétaires, comme pour les journalistes et les érudits locaux, se posait la question de la destination d'un tel monument. Certains avaient pensé, face à sa taille et à son manque de confort, à la possibilité d'en faire un monastère. Plusieurs articles en avaient fait mention : Eugène Bacle de St-Loup y voyait le cadre parfait pour une communauté religieuse, Alphonse Carbonel, rédacteur en chef du journal *Le Courrier du Lot*, écrivait le 4 septembre 1858 qu' "une communauté religieuse couronnerait dignement les destinées de cet édifice".

Ce projet va se préciser, à la fin de l'année 1858. Le monastère de la Pierre-qui-Vire (Yonne) conserve dans ses archives la correspondance relative à cette proposition de fondation [16]. Ce monastère, fondé en 1850 par le père Muard chercha dès l'origine à s'étendre. Le successeur du père Muard, Dom Bernard Moreau, avait déjà des projets d'expansion à Béthisy et Plaisance quand M. de Bousquet lui fit la proposition de s'installer au château de Castelnau. De Bousquet envoya un de ses collaborateurs, M. Otémar, inspecteur de la Compagnie d'assurances la Providence, proposer en personne le château au père Dom Bernard. L'accueil de cette proposition semble avoir été tout à fait favorable. De son côté, Charles de Bousquet semblait accorder une grande importan-

ce à ce projet. Il a choisi La Pierre-qui-Vire pour "la charité, la résignation chrétienne prêchées gratuitement à des pauvres".

Il explique également à Dom Bernard comment se rendre au château et il envoie au monastère la somme de 200 francs pour les frais de voyages. Cette visite eut lieu en décembre 1858 ou en janvier 1859 : le père Dom Bernard lui-même accompagné de deux frères se rendirent au château.

Un rapport succinct fut envoyé le 10 février 1859 à l'archevêque de Sens :

> Nous avons visité, comme j'avais l'honneur de vous le dire à notre passage à Sens, l'ancien château de Castelnau-Bretenoux, et comme votre Grandeur le disait, la proposition de M. de Bousquet est vraiment sérieuse, elle mérite d'être prise en considération.

La proposition ne semble finalement pas avoir convaincu les moines car le 7 janvier 1860, M. de Bousquet renouvelle, à l'occasion des vœux, son "espérance que ces pauvres ruines de Castelnau trouveront un jour un accueil plus sympathique de [leur] part, et qu'il [lui] sera permis de les voir occupées par quelques-uns de [ces] frères". Enfin, il rappelle dans cette lettre les revenus que représentent les vignes de Castelnau, soient 600 francs nets d'impôts (4 barriques à 30 francs au minimum). Cette lettre est demeurée sans réponse.

Au vu de la situation de la confrérie à cette époque, la proposition de M. de Bousquet fut sans doutes rejetée faute d'effectifs, plusieurs autres fondations étant en cours à la même époque.

Le curé Sèlves et Pierre Loti au château.

De Bousquet ne jouera plus aucun rôle dans la suite des événements. Le château passe ensuite au curé de la commune : Célestin Sèlves, curé de Castelnau de 1851 à 1875, date de sa mort.

Jusqu'à présent toutes les études fixaient comme date d'acquisition 1873 s'appuyant sur une source unique : J.-B. Poulbrière. Celui-ci écrit en effet en 1873 : "Les ruines sont aujourd'hui la propriété de M. Selve, curé de Castelnau". Une première observation dément cette date : le texte de cette publication avait débuté en 1870 [17]. Le témoignage de Pierre Loti est également intéressant. Il vint en effet passer plusieurs étés à Bretenoux chez son oncle qui connaissait bien C. Sèlves. Celui-ci vint passer son premier été en Quercy en 1861 [18]. Or, c'est le prêtre Sèlves qui est alors propriétaire du monument. Pierre loti explique en effet que "c'était précisément une coutume d'été dans la famille de [son] oncle de s'y rendre [à Castelnau] deux ou trois fois par mois, pour dîner et passer la journée chez le propriétaire : un vieux prêtre" [19].

Ces éléments nous amènent à reconsidérer la date de 1873 comme date d'acquisition du château par le curé Sèlves. Après l'échec du projet de fondation monastique de 1858, il est vraisemblable que Charles de Bousquet, comme ses prédécesseurs, ait cherché à vendre Castelnau. Il connaissait d'ailleurs personnellement le prêtre depuis 1858 au moins car, dans la lettre envoyée le 3 décembre 1858 par M. de Bousquet à Dom Bernard, ce premier précise que :

> Si malgré tout mon désir je ne pouvais pas vous accompagner, vous auriez à vous rendre de Bretenoux à Castelnau, dont le curé M. Sèlves qui est déjà prévenu sera heureux de vous offrir chez lui l'hospitalité.

Plusieurs témoignages évoquent une somme très modeste d'acquisition [20] . Etant donné les repas fastueux (relatés par Pierre Loti) que donnait Sèlves au château, il pouvait être assez aisé pour l'acheter en son nom. Les archives diocésaines et départementales de Cahors n'ont rien à son sujet. Le château restera en sa possession jusqu'à sa mort, le 29 Juillet 1875. Le curé n'habitait pas au château mais y passait une grande partie de son temps. "Le bon vieillard y passe la moitié de ses jours. Il aime à réciter l'office de l'église à l'ombre de ces murs, berceau de cinq ou six évêques" [21]. Le prêtre ne semble pas avoir entrepris de travaux de restauration, il l'a probablement acquis uniquement pour empêcher qu'il ne tombe entre les mains de démolisseurs.

Gustave Deldon de Pradelle : premières restaurations.

A la mort du prêtre, le sort du château est une nouvelle fois mis en jeu. Dans la plupart des études, le château passe directement des mains du curé Sèlves à celles de Gustave Deldon de Pradelle, qui l'acheta aux enchères. Pourtant, le curé meurt en 1875 et Gustave de Pradelle ne l'achète qu'en 1880. Un seul document nous renseigne sur ce qui se passe pendant ces cinq années. Lors d'une demande de subventions, envoyée le 11 août 1881, Gustave de Pradelle récapitule les derniers événements ayant eu lieu au château avant qu'il ne l'achète. D'après cette lettre, le château était aux mains d'un mineur "dont le tuteur vendait les pierres uns à une". Cette situation contraignit la famille à vendre le château aux enchères.

Nous savons qu'en 1879 le château est proposé à la vente puisque, lors de son dernier séjour à Bretenoux, Pierre Loti songera un instant à l'acheter :

Samedi 1er novembre.

> Une lettre de Mme R. arrive, nous engageant à passer l'après-midi chez elle, à Saint-R. [...] Nous avions fort bon air, prétend ma cousine, en traversant Bretenoux, étendue dans la voiture, et ce confort lui suggère

> l'idée de me parler d'un mariage possible avec "la belle veuve de Saint-M.". Le fait est que j'éprouve moi-même un instant de tentation : être maître et seigneur à Saint-M., acheter le château de Castelnau qui est en vente à un prix dérisoire, et habiter là-haut, dans la tourelle, la chambre au plafond bleu, parsemé de marguerites d'or... [22].

Le château n'a donc pu rester entre les mains de ce mineur que quatre années au plus, de 1875 à 1879.

Il faudra attendre 1880 pour qu'il trouve un acquéreur. C'est un préfet, chevalier de la Légion d'honneur, Gustave Deldon de Pradelle, qui l'achète 10.000 francs, plus 2.000 francs de frais d'actes. Il achète lui aussi le château pour éviter sa destruction car, d'après cette même lettre du 11 août 1881, des entrepreneurs de bâtisses parlaient de l'utiliser comme carrière.

Nous sommes bien renseignés sur sa vie car, dès son arrivée dans le Lot, il deviendra membre de la Société des études du Lot, créée quelques années auparavant. Le bulletin lui consacra une notice biographique en 1891 [23]. Il était né à Bretenoux, à quelques kilomètres du château, en 1839. Il sera attaché au ministère de la Marine puis préfet de la Charente, du Cher, de la Côte d'Or, de l'Hérault et de l'Oise jusqu'en 1882. Rentré dans son pays natal, il est élu de 1883 à 1889 représentant du canton de Bretenoux au Conseil général. Dès 1869, il faisait partie des sociétés littéraires : Société des Parnassiens, Société des gens de lettres. Il écrivit plusieurs nouvelles publiées dans *l'Illustration* et *Le Petit Journal*. Ses biographies de Gutenberg et de Benvenuto Cellini dans *Le livre d'or des peuples* furent remarquées mais c'est surtout sa pièce de théâtre *Christophe Colomb*, en sept actes et dix-sept tableaux, qui lui valut les félicitations de Michelet, Paul Meurice et Victor Hugo. Ce dernier lui écrira le 7 Juillet 1869, de Hauteville :

> J'ai lu votre drame Christophe Colomb, je vous félicite. Vous avez fait un de ces drames cycliques qui peignent l'humanité entière dans l'homme, ce qui éclairera l'histoire tout en fouillant le cœur humain. [...] Continuez, Monsieur, je vous envoie l'applaudissement d'un solitaire ; un jour vous aurez l'applaudissement de la foule.

En 1883, il demande à faire partie de la S.E.L. Avec sa demande, il envoie une notice sur son château, signée et datée du 20 avril 1883, qui sera aussitôt publiée dans le bulletin suivant. Cet article "Notice sur Castelnau-de-Bretenoux" porte sur la localisation du château qui avait précédé Castelnau, mais elle montre l'intérêt du nouveau propriétaire pour le château. Elle est signée de Castelnau, ce qui semble montrer que sans y vivre en permanence, Gustave de Pradelle y faisait des séjours prolongés.

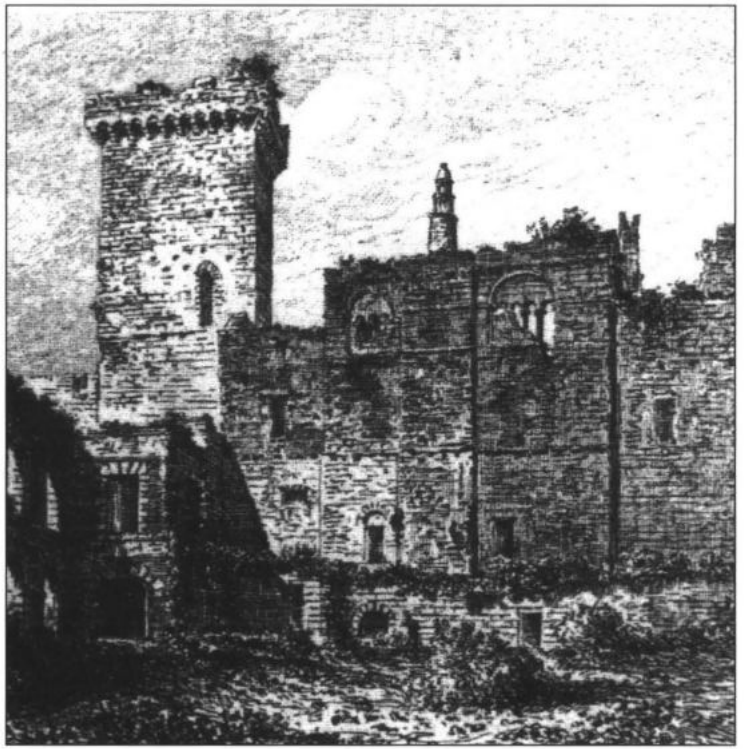

Château de Castelnau-Bretenoux, vue d'ensemble.
Eau-forte de M. Boulard,
publiée dans Gustave Eyriès et Eugène Sadoux,
"Les châteaux historiques de la France",
t. I, Paris, H. Oudin Frères, 1877, p. 185.

Castelnau-Bretenoux.
La Cour du Château
Carte postale - Phototypie Baudel, St-Céré.
(Archives S.E.L.)

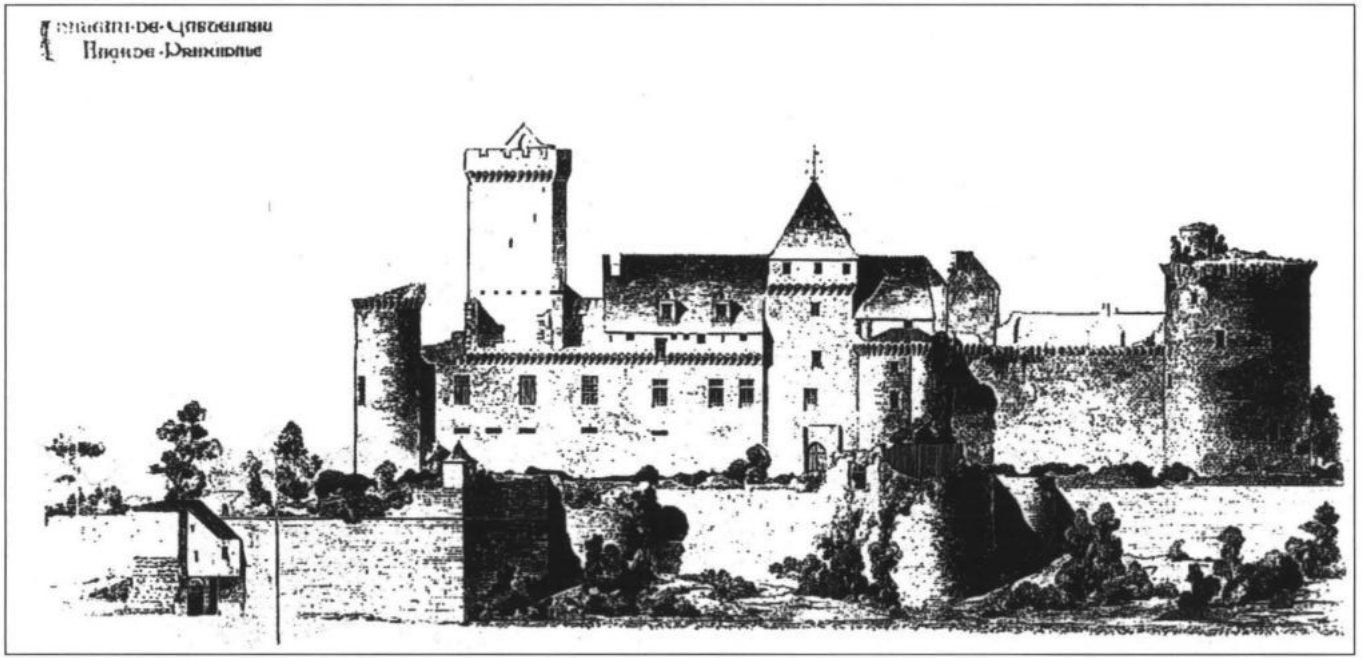

Etude du château de Castelnau : plan d'ensemble.
Dessin aquarellé de Henri Rapine, 1885.
Planothèque de la Médiathèque du Patrimoine, n° 9325.

L'état du château que vient d'acquérir Gustave de Pradelle est évoqué par Pierre Loti dans son journal intime, lors de son dernier séjour en Quercy :

31 octobre [1879]

> Aussitôt après le déjeuner, je prie "la Bons" de m'accompagner au château de Castelnau. Il a toujours été le but de mes promenades et, comme autrefois, j'ai hâte de le revoir. [...] Nous pénétrons dans Castelnau qui s'est immobilisé depuis plusieurs siècles et dont l'aspect ne m'avait jamais autant frappé comme aujourd'hui. [...] Personne à l'entrée du château. Nous ouvrons la grande porte d'honneur et nous voilà seuls, errant parmi les immenses salles délabrées et sombres. Des pigeons ramiers, des hiboux ont fait leur nid dans les belles boiseries Renaissance, dans les corniches de chêne sculpté. Les dalles sont couvertes de décombres. Je retrouve certaine chambre au plafond bleu ciel, semé de marguerites d'or, où je venais jadis m'enfermer avec je ne sais quelle frayeur des ruines.
>
> Nous avons bientôt tout visité, tout parcouru sans rencontrer âme qui vive, ensuite, nous nous accoudons longuement à la balustrade de la terrasse antique, tapissée de lichen et de lierre. A nos pieds, éclairées par le soleil un peu mélancolique de l'arrière-saison s'étalent les campagnes tranquilles du Quercy [24].

Gustave de Pradelle fut le premier propriétaire à vouloir sauvegarder ce qui pouvait l'être. Mais, avant d'investir ses propres ressources, il fit appel à la Commission des Monuments Historiques. Tous les éléments reliés à Gustave de la Pradelle sont conservés à la Médiathèque du Patrimoine, à Paris. Dans une lettre au ministre des Beaux-Arts le 11 août 1881, il demande 24.000 francs, dont au moins 18.000 pour les travaux d'urgence. Il soumet diverses études et plans du château, un rapport et un devis s'élevant à 18.819 francs dressé par le conducteur des Ponts et Chaussées le 14 octobre 1880. Cette subvention est consacrée en premier lieu à la réparation des toits puis à la réfection des murs et du donjon.

Ce rapport est particulièrement important car il nous renseigne sur l'état dans lequel se trouve le château : une grande fresque courait encore le long de l'escalier monumental, aujourd'hui disparue, représentant "une chasse où figurent des chevaliers bardés de fer, de grandeur naturelle, avec des chiens de diverses sortes". La note conclut : "Castelnau est comme château du moyen âge, ce qu'est la cité de Carcassonne comme ville".

La commission refuse la somme demandée, mais propose "d'accorder une prime de conservation au propriétaire de l'édifice à la condition qu'il ne se [défasse] jamais de ce château qu'en faveur de l'Etat, et que les fonds [soient] affectés à sa restauration sous la surveillance du service des monuments historiques". Il n'en est plus question ensuite,

Gustave de Pradelle n'était sans doute pas prêt à faire un tel sacrifice en faveur de l'État.

Suite au refus de la Commission, il semble que Gustave de Pradelle ait tout de même cherché à effectuer quelques restaurations d'urgence : "M. G. de Pradelle, ancien préfet, propriétaire du château, dont il s'efforce d'arrêter la destruction par d'intelligents travaux, nous fait les honneurs de Castelnau, que nous visitons avec grand soin", explique un membre d'une société savante en 1890 [25].

Il est difficile aujourd'hui de constater l'ampleur de ces travaux. Des photographies de l'époque montrent que Gustave de Pradelle a déblayé la cour, dégagé les bâtiments des gravats, les a consolidé, et a commencé à réouvrir les ouvertures romanes du bâtiment de l'Auditoire qui étaient bouchées.

La notice nécrologique qui lui est consacrée nous apprend encore que quelques jours avant sa mort, l'ancien préfet avait fait venir le peintre sculpteur Cyprien-Antoine Calmon, en vue de faire bientôt restaurer la chapelle. Ce dernier avait entrepris des travaux de restauration dans la cathédrale Saint-Étienne de Cahors, où il avait implanté son propre atelier [26].

Ces travaux ne furent jamais entrepris. Le château fut de nouveau mis en vente par les héritiers qui ne voulaient pas le conserver. Cependant, avec Gustave de Pradelle, le sort du château commence à changer. Il commence à renaître de ses cendres. Avec Jean Mouliérat, il est définitivement sauvé.

IV - Jean Moulierat : le sauvetage.

Biographie

A partir de 1896, nous entrons dans une période beaucoup mieux connue de l'histoire du château, période évoquée par tous les historiens de Castelnau. Au château sont conservées des archives déposées par Jean Mouliérat. Pascale Thibault a également organisé une exposition en 1999, en partie consacrée à la vie de Jean Mouliérat. C'est de cette exposition et de son dernier ouvrage [27] que sont tirés les éléments biographiques qui vont suivre.

Jean Mouliérat est né à Vers, à quelques kilomètres de Cahors, le 13 novembre 1853. Il vient d'une famille plutôt aisée : son père, Etienne, est propriétaire de plusieurs gabares et tient l'hôtel de la Truite Dorée, qui existe toujours. Jean est l'aîné d'une famille de cinq enfants : Jean, Adélaïde, Catherine, Emilie et Albert. Il passe son enfance en Quercy, où il est berger.

A vingt ans, il s'engage au 18ème régiment de Chasseurs à pied du fort de Rosny. Il y sera remarqué par son général de corps d'armée, le général Gaucher. Le 14 juillet 1875, ce dernier l'entend chanter l'*Alsace et la Lorraine*. Recommandé à M. Grosset, professeur au Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris, la carrière du futur ténor est lancée. Il est engagé à l'Opéra-Comique de Paris, où il interprète les plus grands rôles : Andréa, dans *Le secret*, d'Auber, sur un livret de Scribe, Wilhem Meister, dans *Mignon*, d'Ambroise Thomas, Tybalt dans *Roméo et Juliette* de Gounod, Don José dans *Carmen* de Bizet, Tamino dans *La flûte enchantée* de Mozart, Alfredo dans *La Traviata* de Verdi. En 1893, il brillera dans le *Werther* de Massenet, qui lui dédicaça une photographie, conservée au château. Atteint d'une maladie des cordes vocales, Jean Mouliérat met un terme à sa carrière en 1898. Il consacrera les trente-quatre dernières années de sa vie à Castelnau.

Les restaurations.

Bien que classé depuis 1862, le château, comme la plupart des monuments de ces premières listes de classement, n'avait reçu aucune subvention, ne serait-ce que pour son entretien. La législation était beaucoup plus souple qu'aujourd'hui pour les propriétaires privés de monuments classés. Jean Mouliérat pouvait librement exécuter les travaux de restauration qu'il souhaitait. Il respecta cependant le monument puisque, lors de la visite de l'Inspecteur général des Monuments Historiques en 1909, ce dernier approuva les restaurations de Jean Mouliérat.

A Castelnau, toutes les études du château s'accordent sur le rôle de "sauveur" joué par Mouliérat. Grâce à sa fortune personnelle et à son amour des arts, il va remettre en état toute l'aile orientale du château, la moins touchée par l'incendie. Aucune archive ne porte trace des entreprises auxquelles il a fait appel. Ni factures, ni devis, ne semblent avoir été gardés par Mouliérat. Nous ne connaissons donc pas de façon précise la durée des travaux, ni les frais qu'ils ont représentés. D'après Mireille Bénéjeam-Lere, les travaux durèrent jusqu'en 1899 [28].

Pour évaluer avec précision les restaurations de Jean Mouliérat, nous pouvons nous appuyer sur des photographies prises vers 1880-1890, dont celles de Rupin [29], sur les plans de l'architecte Rapine (1885), et sur les cartes postales de l'époque.

Jean Mouliérat s'est attaché à conserver les éléments médiévaux du château fort : créneaux et mâchicoulis ont été reconstitués. La barbacane, face à l'ancien pont-levis, et les bastions de la seconde enceinte ont également retrouvé leurs créneaux. Dans l'aile ouest, celle qui a le plus

Jean Mouliérat en costume de Don José, pour Carmen, de Georges Bizet.
Chabot, vers 1880-1890.
Collection Jean Mouliérat, Château de Castelnau-Bretenoux.

souffert de l'incendie, les couvertures ont été restaurées. Les murs des tours ont été consolidés. Il a également fait combler certaines parties qui menaçaient de s'écrouler.

Les restaurations de Jean Mouliérat ont respecté la nature du monument. C'est uniquement dans les réaménagements intérieurs que ce dernier s'est permis quelques libertés : par exemple la réfection les corbeaux des grandes salles. Il y rajoute les armoiries des barons de Castelnau de façon à donner un aspect médiéval à ces salles. Il fera également percer une baie ogivale dans la tour d'entrée du château afin d'y placer un vitrail provenant de la cathédrale de Quimper.

La vie au château.

Le ténor ne vivait à Castelnau que la moitié de l'année. En effet, à la fin de sa carrière, il continua à garder des liens avec le milieu de l'Opéra-Comique. Il vivait donc une grande partie de l'année à Paris où il était membre du Conseil supérieur du Conservatoire national de musique. Il y fera entrer la jeune Jeanne Myrtale, future chanteuse lyrique, qui restera sa muse jusqu'à sa mort prématurée en 1931 [30].

Par son amour des arts et de l'histoire, Jean Mouliérat ne tardera pas entrer dans le cercle des grandes figures politiques et littéraires locales. Il se lie d'amitié avec Henri Ramet, premier président de la Cour d'Appel de Toulouse. Passionné d'art et d'histoire, ce dernier est particulièrement attaché à la ville de Martel, à laquelle il consacre son ouvrage *Un coin du Quercy*. Après la mort de Jean Mouliérat, c'est lui qui accueillera les sociétés savantes venues visiter le château. Il écrit également en préambule de *Un joyau du Quercy : Castelnau-de-Bretenoux* une oraison funèbre qui témoigne de l'affection mutuelle que se portaient les deux hommes [32].

Il invitera également les nombreuses personnalités qu'il côtoyait à Paris à venir lui rendre visite dans son Quercy natal. Les salles du château deviennent alors "salons", le lieu de rencontres entre grands esprits : s'y retrouvent Colette, Auguste Rodin, Louise Massenet. Ces visites sont souvent relayées dans la presse locale : le 17 octobre 1903, *Le Réveil du Lot* retrace la visite de la reine de Madagascar, Ranavalo. Henri Lavedan, de l'Académie française, séduit par la région, achètera le château de Loubressac, qui fait face à Castelnau. Le peintre Henri Martin, qui passe à Castelnau en 1898 songera à acheter celui de Montal, mais le propriétaire en demande une somme trop importante. Dans l'entourage immédiat de Jean Mouliérat se trouve également Anatole de Monzie, député du Lot, ancien ministre de l'Education Nationale. Il demeure à Saint-Jean-Lespinasse, à quelques kilomètres du château.

Jean Mouliérat participe aussi à la vie locale du Quercy. Il est l'ami du maire de Prudhomat, M. Jammes, et sera nommé conseiller municipal "d'honneur" de cette commune. Comme Gustave de Pradelle, il est admis dans la S.E.L. lors de la séance du 9 août 1897 [33]. Dès 1897, la presse locale reprend avec fierté les apparitions publiques de ce nouvel arrivant : le 25 Juillet, *L'Indépendant du Lot* relatait, en même temps que le *Figaro* ou que *La Paix*, le triomphe du chanteur invité par le ministre des Beaux-Arts à chanter pour le 14 Juillet "la fille du régiment" et "la Marseillaise". La presse locale met également l'accent sur la générosité du ténor. *La Dépêche* du 5 octobre 1897 évoque un concert donné par le ténor à Saint-Céré en faveur des pauvres de la ville. Pendant la première guerre mondiale, d'après un article de *La Dépêche* du 8 août 1918, il donne des concerts "à Toulouse ou bien dans quelque hôtel inoccupé dont on ouvre pour lui le grand hall" afin de collecter des fonds pour les blessés. L'article poursuit :

> L'an dernier, à l'hôtel de la source, dans le village d'Alvignac, où les buveurs d'eau affluent en été, il cueillait ainsi en une après-midi pour ses convalescents la jolie somme de 1.200 francs, et voici que cette année, le 11 août, il va recommencer.
>
> Georges Renard, "Artistes et blessés"

Il fait partie des souscripteurs au *Guide du Quercy*, édité en 1907 par le syndicat d'initiative du Lot [34]. Il en est un membre d'honneur avec Henri Lavedan.

Les articles publiés lui témoignent beaucoup de respect et de reconnaissance pour son activité au château de Castelnau.

La collection Jean Mouliérat.

En remettant son château en état, Jean Mouliérat préparait un "écrin", comme beaucoup l'ont écrit, pour sa collection d'objets d'art. Comme pour les travaux de restauration, Jean Mouliérat n'a laissé aucun document permettant de savoir de quelle façon il l'avait constituée, où il trouvait les objets, combien il les achetait, à qui, etc... Etant donné son importance, 899 objets répertoriés dans l'inventaire réalisé pour la donation, elle a sans doute été commencée avant l'acquisition du château. Castelnau lui permit de disposer librement de ses salles pour en faire un des premiers châteaux-musées, un peu dans la lignée de mécènes tels que le duc d'Aumale au château de Chantilly (Oise).

Quand Jean Mouliérat venait passer l'été dans son château, il y créait un univers d'histoire et de théâtre, qui lui rappelait ses vingt années passées sur les planches de l'Opéra-Comique. L'ensemble de la collection est disposé dans l'aile restaurée, dans laquelle il vivait. Chaque salle, à

laquelle il a donné un nom, dégage malgré l'éclectisme des objets présentés, une harmonie particulière.

A la place de l'escalier monumental, Jean Mouliérat a placé sa collection lapidaire. Dans le style d'Alexandre du Sommerard à Cluny, chapiteaux romans, gisant du XVe, statues de vierges ou orants sont disposés de part et d'autre de la galerie, faisant une haie d'honneur aux visiteurs. Suivant la logique générale de ses restaurations, Jean Mouliérat a fait placer un escalier de type néogothique pour accéder aux salles du premier étage.

La "chambre de Madame Mouliérat", également appelée "Chambre Renaissance" fait trôner un lit à colonnes du XVIe siècle face à la très belle cheminée achetée en 1901 par Jean Mouliérat pour sa femme au manoir de Magnol, à quelques kilomètres du château. L'ensemble du mobilier est d'époque XVIe et XVIIe siècle.

La chambre de Jean Mouliérat est la plus grande de toutes les salles. Elle est aussi "Salle des Etats du Quercy" bien que les Etats Généraux du Quercy, vers la fin de la Guerre de Cent ans, se soient réunis dans une autre partie du château. Cette pièce renferme les plus beaux objets en bois de sa collection, meubles et statuaire religieux, du Moyen-Age au XVIIIe siècle.

La "salle des étains et des faïences", présente sur ces murs la collection de faïences des XVII et XVIIIes siècles. Dans un vaisselier Louis XV, ce sont les pièces d'étain qui sont présentées.

Le "salon de Luynes", salle qui conserve encore ses boiseries peintes du XVIIe siècle, d'où son nom, présente une reconstitution plus ou moins fidèle d'un salon du début du XVIIe avec une tapisserie flamande, d'après des cartons d'Ambroise Dubois, et des fauteuils Louis XIII.

Le "salon louis XIV" offre cette fois une harmonie Louis XIV : fauteuils, galerie de portraits. L'harmonie est donnée par les tissages : tapis, fauteuils tissés, deux grandes tapisseries du XVIIe siècle, dont une de Bruges avec des bordures historiées. C'est dans cette pièce que Jean Mouliérat a exposé les souvenirs de sa carrière : diplômes, photographies.

Enfin "l'oratoire", ancienne salle des gardes où sont rassemblées les pièces d'art médiéval de la collection : retables espagnols du XVe siècle, Vierges à l'enfant du XIIIe et XVe siècles, vitraux du XVe siècle. Paradoxalement, cette pièce, à caractère religieux, servait de salle à manger à Jean Mouliérat et sa femme.

Mireille Bénéjeam-Lere[35] donne sa propre lecture de l'organisation des salles. Jean Mouliérat aurait appliqué les principes du *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, paru entre 1858 et 1873. Viollet-le-Duc y

fait la promotion des arts mineurs médiévaux, comme l'orfèvrerie du XIIIe siècle. Toute une vitrine, dans la salle des Etats Généraux, présente en effet au public un ensemble d'objets d'orfèvrerie du Moyen-Age. Il est certain que Jean Mouliérat présente dans l'organisation de sa collection un goût très proche des grands amateurs d'art du XIXe siècle. Comme dans ses choix de restauration, le Moyen-Age occupe une part importante de sa collection. L'art sacré fait également partie des dominantes de celle-ci : outre la statuaire, des stalles sont disposées dans presque toutes les salles du château. Il faut rappeler qu'à l'origine, une partie des pièces qui sont aujourd'hui rassemblées dans le dépôt lapidaire, se trouvaient exposées sur les terrasses et dans les jardins du château, dans la tradition du premier "musée des monuments français" créé par Alexandre Lenoir au début du XIXème siècle. Ces sculptures dont certaines cartes postales nous laissent imaginer l'effet qu'elles produisaient dans les jardins, ont été déplacées pour des raisons de sécurité et de conservation.

Epilogue

Jean Mouliérat meurt le 20 avril 1932 à Paris. Il sera inhumé au cimetière Montparnasse. Le Figaro du 22 avril 1932 lui rend hommage :

> Jean Mouliérat vient de mourir, il avait 79 ans. Son nom restera inséparable de notre Opéra-Comique où il fut pendant un quart de siècle le magnifique interprète du répertoire français [...] Il laissera d'unanimes regrets et dans son pays natal, le plus beau château-musée médiéval qui existe en France, ce manoir de Castelnau-Bretenoux dont il avait fait une relique inestimable [36].

Quelques jours avant sa mort, le 8 avril pour la première partie, le dernier propriétaire avait fait rédiger devant Me Courcier et Me Burthe, notaires à Paris, l'acte de donation en faveur du ministère des Beaux-Arts [37]. Cet acte juridique fixe le sort du château pour les décennies qui vont suivre.

"Le château ne pourra, à aucune époque, être affecté différemment qu'à un musée. Jamais comme hôpital, sanatorium, maison d'éducation, d'instruction ou de correction, établissement militaire". Mouliérat, informé des différentes tentatives qui avaient eu lieu au XIXème siècle de réutiliser certains châteaux ou certaines abbayes, donne ainsi à vie une dimension artistique et historique au château.

Juliette LOBRY

Notes

1 - Ceux-ci furent particulièrement frappés par une immense galerie de 40 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur, à laquelle on accédait par un escalier monumental à balustres, et qui desservait les appartements de l'aile ouest, aboutissant à un balcon d'honneur. L'escalier monumental et la galerie n'existent plus aujourd'hui.

2 - Pour plus de renseignements sur cette période pré-révolutionnaire, se reporter à l'article de Lucille Bourrachot, "L'administration des biens d'une baronnie à la fin du XVIIIème siècle : Castelnau", *Bull. S.E.L.* (Cahors), t. LXXIV, 1953, p. 147-153.

3 - Pierre PECOIL, "Castelnau à l'heure de la révolution, ou la prise du Château en 1793." *Prudhomat magazine*, Juillet 1989.

4 - "Notes sur Castelnau-de-Bretenoux, écrites en Xbre 1841, sur deux feuilles doubles de papier gris et communiquées par Me Greil, de Cahors." Recopiées par A. Cayla, dans les *Annales du Quercy*, p.401-419. Document consultable au Fonds Ancien à Cahors, Fonds des manuscrits n° 137.

5 - Pascale THIBAULT, *Le château de Castelnau-Bretenoux*, Paris, Editions du patrimoine, 2001, p. 18.

6 - Série L : documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton depuis la division de la France en départements jusqu'à l'installation des préfectures an l'an VIII.

7 - Cité par Henri Ramet et Jean Mouliérat, *Castelnau de Bretenoux, un joyau du Quercy*, Toulouse, Editions et Librairie, s.d. [1932], p. 63.

8 - Le manuscrit d'A. Cayla, Jacques-Antoine DELPON, *Statistique du département du Lot*, tome 1, Paris, Bachelier père et fils, 1831, Eugène Bacle de Saint-Loup ("Notice sur le château de Castelnau-de-Bretenoux", 1851, conservée aux A.D.M.H., p. 6 ; 14) précise même que Gindre s'est fait construire une maison avec les pierres détruites du château et qu'il a détruit les "extrémités" de l'aile est, côté nord.

9 - Cet article, écrit dans la rubrique "Feuilleton de la Corrèze" d'un journal non identifié (l'article est découpé), est conservé aux A.D. L'article n'est pas daté mais a été rédigé à l'occasion de l'incendie du château en janvier 1851.

10 - J.-B. Poulbrière, "Castelnau-de-Bretenoux", *Excursion archéologique dans le département du Lot*, Tulle, J. Mazeyrie, 1877.

11 - A. D. Fonds Molin de Teyssieu côte 11-J-22.

12 - Tous ces journaux sont conservés aux A.D. Pour les journaux relatant l'incendie : *Le Courrier du Lot* des 30 janvier 1851, 1er février 1851, 6 février 1851, *Le Gourdonnais* du 1er février 1851, *Le journal du Lot*, 2 février 1851, *L'Impartial* du 02 février 1851.

13 - G. Eyriés et E. Sadoux, *Les châteaux historiques de la France*, t. I, Paris, H. Oudin Frères, 1877, p. 187-188.

14 - Fonds Molin de Teyssieu côte 11-J-22 : Accord sur l'indemnité après l'incendie 8/02/1851.

15 - Cette notice est conservée à Paris, Médiathèque du patrimoine : archives des Monuments Historiques, côte 81/46/126/1, carton n°13.

16 - Le frère Denis Huerre a résumé les différents éléments de cette affaire dans un ouvrage non publié, que l'on peut consulter au monastère de la-Pierre-Qui-Vire (Yonne), et qui s'intitule *Enquêtes sur la Pierre-qui- Vire* (1974).

17 - En préface de cette *Notice historique et archéologique sur Castelnau-de-Bretenoux*, l'éditeur rappelle que "l'auteur de ces pages en avait commencé la publication dans le journal *Le Corrézien*, au cours de l'année 1870".

18 - D'après le compte-rendu de l'Association internationale des amis de Pierre Loti, réunie les 16 et 17 mai 1998, qui s'intitule *Pierre Loti en Quercy*.

19 - P. Loti, *Le roman d'un enfant, (1ère édition 1890)*, Paris, Garnier-Flammarion, 1988, p.169.

20 - VIGE Etienne, *Promenade en Quercy*, Toulouse, Rives et Faget, 1868 p. 91-92 et Dr Lamothe, *Mille ans d'histoire locale avec les seigneurs de Castelnau-Bretenoux*, Saint-Céré, S. Riol, 1964, p. 23.

21 - J.-B. Poulbrière, *Notice historique et archéologique sur Castelnau-de-Bretenoux*, Tulle, Eugène Crauffon, 1873., p. 26.

22 - P. Loti, (publié par Samuel P. Loti-Viaud), *Journal intime 1878-1881*, Paris, Calmann-Lévy, 1926, p. 108.

23 - J. Gary, "M. Gustave de Pradelle", *Bull. S.E.L.* (Cahors), t. XVI, 1891, p. 186-191.

24 - *Congrès archéologique de France à Brive 1890*, art. cit, p. 58.

25 - P. Loti, (publié par Samuel P. Loti-Viaud), *Journal intime 1878-1881,op. cit.*, p. 105.

26 - Tous ces éléments biographiques sont également tirés d'une notice nécrologique du *Bull. S.E.L.*, J.-C. Calmon étant membre fondateur de la S.E.L. Voir P. de Fontenille, "C.-A. Calmon", *Bull. S.E.L.* (Cahors), t. XXVI, 1901, p. 253-257.

27 - P. Thibault, *Le château de Castelnau-Bretenoux*, Paris, Editions du Patrimoine, 2001, p. 58.

28 - M. Bénéjeam Lere, Le château de Castelnau-Bretenoux, Boulogne, Castelet, [1990], p. 4.

29 - M. Rupin était membre de la Société française d'archéologie et fondateur de la société d'archéologie de Corrèze. Les originaux de ses photographies sont conservés à la Forge-Patrimoine (Souillac).

30 - Pour plus de renseignements, voir P.-B GHEUZI et Th. SALIGNAC : Jeanne Myrtale et Jean Mouliérat, Rouen, Wolf, 1933.

31 - H. Ramet, Un coin du Quercy : Martel, Paris, E. Chiron, 1920.

32 - H. Ramet et J. Mouliérat, *op. cit.*, p. 3-4.

33 - "Procès-Verbaux de la société", *Bull. S.E.L.* (Cahors), t. XXII, 1897, p. 245.

34 - *Guide du Quercy*, Cahors, A. Coueslant, 1908. L'article consacré à Castelnau dans ce guide évoque les *"restaurations intelligentes"* de Jean Mouliérat.

35 - M. Bénéjeam-Lere, *op. cit.*, p. 22.

36 - Article cité par Pascale Thibault dans son exposition "Jean Mouliérat, ténor et châtelain, 1853-1832".

37 - Cet acte est conservé aux A.C.M.H., dans le dossier Travaux "Lot", carton n° 13.

38 - Cet acte est conservé aux A.C.M.H., dans le dossier Travaux "Lot", carton n° 13.

Bibliographie

BAUDOT A. de, et PERRAULT-DABOT A., *Archives de la Commission des Monuments historiques*, tome V, Périgord, Paris, Henri Laurens, [s.d.].

CALVET F.-A., "Castelnau-Bretenoux", *Etudes sur le Lot*, 4ème cahier, Cahors, J.G. Plantage, 1845.

CARDONEL Alphonse, "Variétés, château de Castelnau-de-Bretenoux", *(Le) Courrier du Lot 4 septembre 1858.*

CHAUDRUC de CRAZANNES Jean-César-Marie-Alexandre, baron, "Coup d'œil chronologique sur les monuments historiques du département du Lot", *Bulletin monumental*, tome 1, Paris, Lance, 1834.

DELPON Jacques-Antoine, *Statistique du département du Lot*, tome 1, Paris, Bachelier père et fils, 1831.

EYRIES Gustave et SADOUX Eugène, *Les châteaux historiques de la France*, tome 1, Paris, H. Oudin Frères, 1877.

FONTENILLE Paul de, "C.-A. Calmon", *Bul S.E.L.* n° XXVI, Cahors, A.Coueslant, 1901.

GARY Justin, "M. Gustave de Pradell", *Bul. S.E.L.* n°XVI, Cahors, A.Coueslant, 1891.

GHEUZI P.-B, SALIGNAC Th., *Jeanne Myriale et Jean Mouliérat*, Rouen, Wolf, 1933.

GLUCK Jean-Baptiste, "Castelnau-de-Bretenoux", *Courrier du Lot*, 6 février 1851.

GOUZOU J-S, *Notes d'histoire locale. Le Prud'homat de Castelnau-de-Bretenoux*, (1ère édition 1951), Villefranche-de-Rouergue, Salingrades, 1952.

GRANGIE Eugène, "Chronique touristique", *Journal du Lot*, 2 mai, 16 mai, 18 mai 1923.

LOTI Pierre, *Journal intime 1878-1881*, Paris, Calmann-Lévy, 1925.

LOTI Pierre, *Primejeunesse* (1919), Paris, France-Loisirs, 1990.

LOTI Pierre, *Le roman d'un enfant* (1890), Paris, GF-Flammarion, 1988.

POULBRIERE l'abbé, *Notice historique et archéologique sur Castelnau-de-Bretenoux*, Tulle, Eugène Crauffon, 1873.

POULBRIERE l'abbé, "Excursion archéologique dans le département du Lot", *Bulletin Monumental*, tome V, 1877.

POULBRIERE l'abbé, *Excursion archéologique dans le département du Lot*, Tulle, J.Mazeyrie, 1877.

PRADELLE Gustave de la, "Notes sur les origines du château de Castelnau-de-Bretenoux", *B.S.D.L.*, n°VIII, Cahors, A. Coueslant, 1883.

RAMET Henri, *Un coin du Quercy* : Martel, Paris, E. Chiron, 1920.

RAMET Henri et Moulierat Jean, *Castelnau de Bretenoux, un joyau du Quercy*, Toulouse, Editions et Librairie, s.d. [1932].

SOL Eugène (chanoine), *La Révolution en Quercy*, (1ère édition 1929), tome 1 : 1788-1891, Paris, A. Picard, 1932.

VALON Alexis de, *La Corrèze et Rocamadour*, Paris, Gerdès, [1851].

VIGE Etienne, *Promenade en Quercy*, Toulouse, Rives et Faget, 1868.

VIRE Armand, *Le Lot, guide du touriste* (1ère édition 1907), Bayac, Editions du Roc de Bourzac, 1999.

Ouvrages récents :

BENEJEAM-LERE Mireille, *Le château de Castelnau-Bretenoux*, Boulogne, Castelet, [1990].

BOURRACHOT Lucille, "La baronnie de Castelnau", *Bul. S.E.L.* n°LXXIV, Cahors, A.Coueslant, 1953.

BRUAND Yves, "Le château de Castelnau-Bretenoux" *Congrès archéologique de France en Quercy 1989*, Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1993.

COSTA Georges, "La collection Jean Mouliérat au château de Castelnau-Bretenoux", La revue des monuments historiques n°106, Paris, CNMHS, décembre 1979, pp.88-96.

FONQUERNIE Bernard, "L'architecture", *La revue des monuments historiques* n°106, Paris, CNMHS, décembre 1979 , p.81-85.

GUENEAU R., "En Quercy sur les traces de Pierre Loti", *Cahiers Pierre Loti*, février-mai 1953.

JUILLET Jacques, "Les Castelnau-Bretenoux", *La revue des monuments historiques* n°106, Paris, CNMHS, décembre 1979.

PECHEUR Anne-Marie, "Quelques pierres de Carennac au musée lapidaire du château de Castelnau-Bretenoux", *BuL S.E.L.* tome XCIX, Cahors, A Coueslant, 1978.

PECOIL Pierre, "Castelnau à l'heure de la révolution, ou la prise du Château en 1793." *Prudhomat magazine*, Juillet 1989.

PRESSOUYRE Léon, "Les chapiteaux romans de Sainte-Croix-du-Mont au château de Castelnau-Bretenoux", *Bulletin monumental* tome 1er, 1978.

THIBAULT Pascale, *Le château de Castelnau-Bretenoux*, Paris, Editions du patrimoine, 2001.

LES MÉSAVENTURES DE LA CHÂSSE-RELIQUAIRE DE L'HOSPITALET [1]

Le bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne publiait en 1889 un article de Mgr Barbier de Montault intitulé "Le coffret émaillé de l'Hospitalet et ses similaires" [2]. Il s'agissait d'un reliquaire fabriqué au XIIIème siècle par un atelier limousin [3].

Cette étude était illustrée de cinq dessins représentant respectivement les faces antérieures et postérieure, les côtés et la "toiture" de la châsse [4].

Le sort de cet objet précieux était déjà en cause puisque l'auteur de l'article précise dans son préambule : "A ce moment, une aliénation était certaine si le vendeur avait trouvé le prix élevé qu'il demandait. Mieux avisé et grâce à l'intervention de Mgr l'évêque de Cahors [5], le curé actuel a compris l'importance de l'objet confié à sa garde et qu'il transmettra fidèlement à ses successeurs".

Fin du premier acte.

*

* *

Moins de trois ans plus tard, le préfet du Lot adresse à l'évêque de Cahors la lettre suivante :

"Cahors le 21 janvier 1892

M. le Ministre des Beaux Arts a été informé qu'un reliquaire en émail limousin du XIIIème siècle provenant de l'église de l'Hospitalet et un encensoir provenant d'une église dont le nom n'a pu encore être fourni, mais qui est située entre Cahors et Montcuq, auraient été récemment vendus à un brocanteur de Paris.

Je vous serais reconnaissant d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles ces aliénations se sont produites.

Veuillez agréer etc." [6]

L'évêché transmet la lettre au curé de Cabrerets avec la mention *"Prière à Monsieur le curé de Cabrerets de vouloir bien faire connaître*

dans quelles conditions a eu lieu la vente du reliquaire avec ou sans le consentement de la fabrique, à quel prix, à qui, par lui ou le trésorier, et à quoi a été employé le produit de la vente etc. Retourner cette pièce s.v.p. Cahors le 23 janvier 1892. Le vicaire général".

Pourquoi le curé de Cabrerets ? Parce qu'il s'agit de l'abbé Decros qui avait exercé son ministère à l'Hospitalet de 1886 à 1891.

On ne connaît pas les explications probablement embarrassées de l'abbé Decros, mais voici la réponse de l'évêque au préfet (dont on n'a qu'une copie non datée) :

"M. le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre que je reçois de M. le desservant de Cabrerets au sujet de la vente signalée à M. le Ministre des Beaux Arts d'un reliquaire du XIIIème siècle appartenant à la fabrique de l'Hospitalet. M. Decros était à l'époque de la vente desservant de cette dernière paroisse. Il est intelligent, ne manque pas de quelques connaissances artistiques, et si le reliquaire n'avait pas été dans un très mauvais état, il se serait opposé à ce que la fabrique s'en dessaisise. Je regrette et je blâme cette aliénation, mais je dois dire que j'avais dans mes visites examiné ce reliquaire et que j'avais constaté qu'on ne pouvait, tant il était détérioré, l'utiliser pour le culte et que la fabrique manquait de ressources pour le faire mettre en état. Je m'explique dès lors que les fabriciens aient eu la pensée fâcheuse de le vendre pour se créer des ressources de première nécessité. Je n'ai aucune connaissance de la vente d'encensoir qui vous a été signalée.

Veuillez agréer etc."

Permettons-nous quelques observations.

1. En 1889, Barbier de Montault mentionne que le vendeur potentiel (le conseil de fabrique) demandait un prix élevé pour la transaction. La vente était donc déjà préméditée et elle a finalement eu lieu malgré les mises en garde et l'intervention de l'évêque.

2. Dans son article, l'auteur décrit minutieusement le reliquaire mais ne signale aucune détérioration, si ce n'est la disparition des boules qui couronnaient la crête du coffret. Cela concorde avec le procès-verbal de la visite pastorale de l'année 1891 qui mentionne une châsse contenant des reliques de saint Eutrope mais ne fait état d'aucune dégradation [7]. Comment, quelques mois seulement après cette visite, l'évêque pouvait-il affirmer que le reliquaire était inutilisable ?

3. Les arguments alambiqués de l'évêché cherchent visiblement à "couvrir" un prêtre présenté comme intelligent et pourvu de connaissances artistiques. On s'abstiendra de commenter cette appréciation si

ce n'est pour admettre que l'abbé Decros avait su négocier intelligemment la vente d'un objet précieux qui ne lui appartenait pas et dont il connaissait la valeur.

Cela dit, nous ignorons ce que la vente du reliquaire a rapporté à la paroisse. De même nous ne savons pas si le curé et le président du conseil de fabrique ont fait l'objet de sanctions. Il nous est permis d'en douter. Affaire probablement classée sans suite.

Fin du deuxième acte.

*

* *

Le 15 septembre 1992, Mme Geneviève François, assistant ingénieur au C.N.R.S., travaillant au Catalogue international de l'œuvre de Limoges (XIIe - XIVe siècles), adressait aux Archives du Lot une demande de renseignements à propos d'une châsse provenant de l'Hospitalet (Lot), retrouvée dans un musée des Etats-Unis et identifiée grâce l'article de Barbier de Montault.

Fin du troisième acte.

*

* *

Exception faite des quelques informations recueillies aux archives diocésaines et dont nous avons fait état, on ne trouve aucun autre renseignement sur cet infortuné reliquaire. Les reliques de saint Eutrope sont aujourd'hui conservées dans une autre châsse en cuivre (fin XIXe) qui a remplacé le coffret disparu.

A l'heure actuelle il ne reste plus dans le Lot que trois châsses-reliquaires connues en provenance de Limoges : celles de Soulomès, Lavergne et Lunegarde. Toutes trois sont déposées au musée d'art sacré de Rocamadour.

Il est naturellement impossible d'évaluer le nombre de reliquaires de ce type qui existaient dans le diocèse avant la Révolution et qui avaient échappé aux malheurs de la guerre de Cent Ans et au vandalisme des guerres de religion. Depuis, quantité d'œuvres d'art religieux ont été victimes d'un trafic organisé qui, il serait vain de le nier, continue à sévir un siècle après "l'affaire" de l'Hospitalet.

Pierre DALON

NOTES

1 - L'Hospitalet est une commune du canton de Castelnau-Montratier, à 10 km de Cahors. Elle doit son nom à un hôpital fondé au XIIème siècle sur un chemin de pèlerinage.

2 - Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. T.XVII, année 1889, 2ème trimestre, p.65-97 ; les pages 65 à 74 concernent le coffret de l'Hospitalet.

3 - Cette châsse contenait une relique de saint Eutrope, patron secondaire de la paroisse (l'église est dédiée à N.D. de la Nativité).

4 - Nous remercions la Société archéologique de Tarn-et-Garonne qui nous a aimablement permis la reproduction de ces dessins. Ils illustreront l'étude de Geneviève François qui sera publiée dans le prochain bulletin.

5 - Mgr Grimardias (1866-1896).

6 - Archives diocésaines (5. 89/1).

7. Archives diocésaines (6.1).

Dans le prochain bulletin paraîtra l'article
de Geneviève François :
DE L'HOSPITALET À BLOOMINGTON
ou
"LA TRAVERSÉE ATLANTIQUE" D'UNE CHÂSSE LIMOUSINE.

TROIS SEMAINES DE NÉGOCE DE TRUFFES EN 1914

La vie de la Société CHAMBON & MARREL de SOUILLAC du 14 janvier 1914 au 6 février 1914

L'âge d'or de la truffe, en Quercy, s'étale sur le quart de siècle précédant la guerre de 14-18. L'appel d'une clientèle aisée et fortunée, le développement des chemins de fer, le procédé de stérilisation inventé par Appert permirent à d'actives maisons de commerce d'en collecter, d'en conditionner de fortes quantités et de les expédier, fraîches ou en conserve, en France et dans toute l'Europe, parfois aussi au-delà des mers. La production, mieux contrôlée et maîtrisée, offrit à l'agriculture lotoise la possibilité de compenser, bien partiellement sans doute, les effets du désastre né du phylloxéra.

Dans ce contexte, la maison Chambon et Marrel à Souillac sut s'imposer au premier rang des négociants-conserveurs de truffes du Quercy. Monsieur Jean-Jacques Mayssonnier, son héritier, a eu le grand mérite d'assurer la sauvegarde et le classement des archives de la maison qui s'étalent sur plusieurs décades. Son article nous permet de mesurer leur richesse et leur intérêt, à travers l'étude de cette entreprise qui nous met au cœur de la vie des campagnes lotoises d'alors. Les chiffres et les résultats évoqués laisseront sans doute rêveurs les trufficulteurs et leurs clients d'aujourd'hui.

Etienne BAUX

*

* *

Les sources

Les données rassemblées ici proviennent du dépouillement de deux documents, principalement d'un livre de "copies de lettres", de 500 feuillets sous reliure carton, de papier pelure à décalque humide, sensible à l'encre noire aussi bien qu'au ruban violet de machine à écrire.

Ce recueil, daté du 14/01/1914 au 06/02/1914, contient à la fois du courrier manuscrit d'Antoine Chambon, difficilement lisible, des fac-

tures de la main d'un comptable, parfaitement calligraphiées, et des lettres dactylographiées. L'étude directe de ce dossier permet d'examiner 241 factures plus six commandes confirmées à livrer, pour un total de 31.624 Francs-or.

Nous avons la chance de disposer par ailleurs d'un "livre d'achats" d'où il est possible d'isoler la même période, que nous avons étendue du 1er Janvier au 7 Février. Ceci pour tenir compte du stock de une à deux semaines d'achats de truffes fraîches conservées de façon permanente à l'eau en usine, qui permet de pallier les à-coups d'approvisionnement. Nous pouvons donc mettre en regard des 24 jours de ventes, cinq semaines d'achats, soit 52 entrées, totalisant 12.585 Kilogs, pour 89.425 Francs.

La structure de la société

Fondée en 1860 par Etienne Chambon, habitant Place de la Halle à Souillac, l'entreprise devint "Chambon & Fils", puis "Chambon Fils" en 1895. En 1903, l'arrivée d'un associé, Monsieur Marrel, ancien employé de la Maison Bouton, de Périgueux, modifia l'intitulé en "Chambon & Marrel".

L'organisation était ainsi constituée : pour les approvisionnements, quatre acheteurs exclusifs dont le salaire annuel était fixe de 600 à 1 000 Francs : Louis Merle, de Nespouls, pour le Haut-Quercy et le Périgord ; Bouyssi, de Vaylats et Edmond Lasfarguette, de Concots, pour le Bas-Quercy et Cahors ; Taillade, de Saint Martial de Nabirat, pour la Bouriane. Dans le Sud-Est, un courtier libre, Rognon, de Chamaret, dont un petit-fils exerçait il y a peu la même activité en Vaucluse, et Ravel, de Montagnac, Haute-Provence, dont la famille était encore présente sur les marchés ces dernières années.

Pour les ventes : à Paris, un représentant exclusif à plein temps, Monsieur Masse, d'Alfortville, dont le fils, Marius représentant de Chambon & Marrel de 1924 à 1950 a eu un négoce de foie gras frais aux anciennes Halles. Son petit-fils, Jean-Pierre, a aussi vendu des foies gras à Rungis, où son arrière petit-fils exerce encore le métier.

Pour la Province : la vente était assurée par Monsieur Marrel, associé, voyageant neuf ou dix mois par an, célibataire, habitant à son retour Périgueux et Souillac. D'après notre "copies de lettres", il se trouvait le 20 Janvier à Nantes où on lui envoie 200 Francs. Il décéda de maladie en 1915. A l'exportation, un voyageur à plein temps, Monsieur Kurtz, allemand, dont nous trouvons les traces pour la période à Brunswick, Hambourg, Berlin, dont la zone d'activités allait d'Edimbourg à Venise et Oslo.

Nous n'avons pas de données précises sur le personnel à Souillac, qui était en hiver de 30 à 40 ouvrières et deux ou trois hommes.

Les installations et bâtiments de l'Avenue de Sarlat dataient de 1900/1905.

LES ACHATS DE LA PÉRIODE DU 01/01/14 AU 06/02/14

(voir pièce jointe n°1).

Les quantités

L'historique des achats de truffes fraîches considérés se caractérise par des circonstances climatiques particulières, loin d'être inhabituelles, mais aux conséquences remarquables. Les derniers jours de Décembre 1913 et le début de Janvier 1914 montrent des quantités achetées médiocres et même parfois très faibles (78 Kgs le 31/12 à Concots - 29 Kgs le 03/01 à Martel - 54 Kgs le 03/01 à Cahors). Nous ne connaissons pas la raison de ces anomalies, mais il y a en tout lieu de croire que des intempéries (gel, forte pluie ou neige) ont empêché une récolte normale jusqu'au 07 Janvier.

Du 07 au 16 Janvier, ramassage normal, puis, de nouveau, à partir du 16, forte gelée : petits achats, soit 600 kilogs du 16 au 20. Le 20 Janvier, Mr Chambon donne l'ordre aux quatre acheteurs de rester chez eux (voir pièces jointes 4 et 5)

Ensuite, dégel à partir du 27/01 et forts apports sur les marchés, d'où achats importants (3 jours à plus de 1 000 Kgs quotidiens, et près de 2 000 Kgs pour la seule journée du 07 Février).

Les prix

L'incidence de ces péripéties météorologiques sur les cours est conforme aux attentes : assez élevés début Janvier, ils se stabilisent en deuxième période dans une fourchette 7,25/8,70 puis au deuxième dégel dans la bande des 6,20/7,15 (voir PJ n° 1). A noter l'espoir de Mr Chambon d'acheter à 6 francs réalisé une seule fois (Cahors le 02/02 : 1 084 Kgs à 5,75 Frs - Voir PJ n° 6).

Remarquable est la courbe des cours journaliers du Haut-Quercy, constamment supérieure à celle du Bas-Quercy, la marge entre elles étant de 0,50 à un franc. C'est conforme à ce que nous trouvons toujours dans les années d'avant 1914. Il devait bien y avoir une raison... de qualité peut-être ? Le prix le plus haut de la période est à Brançeilles, 13,25 Frs, mais pour un petit achat de 92 Kilogs seulement.

Les provenances

Nous retrouvons ici la dualité observée dans les données de toutes les campagnes de Truffes fraîches de 1903 à 1915 : d'une part, les approvisionnements sur le Haut-Quercy et Périgord, d'autre part sur Cahors et le Bas-Quercy, qui se complètent en temps, qualité, quantité et prix. Par Haut-Quercy nous entendons le Causse de Martel (y compris Brive) plus la Bouriane jusqu'à Catus. (Voir PJ n°8).

Nous sommes ici, début Janvier, au moment de la récolte où le Nord voit les quantités apportées décroître, alors que le Sud, peu présent en Décembre, est en pleine production.

Les deux provenances donnent sur la période des totaux à peu près égaux : Haut-Quercy 6.741 Kgs et Bas-Quercy 6.425 Kgs. Pour la campagne 1913/1914 entière, les chiffres sont respectivement 12.861 Kgs et 14.383, soit le rapport 47/53 en faveur du Sud, alors que les moyennes sur dix ans donnent 52/48, avantage au Nord.

En Périgord, pendant ces cinq semaines, nous ne trouvons que Terrasson avec trois marchés. En Haut-Quercy proprement dit : Martel (6), Cressenssac avec 5, Branceilles (quatre marchés mais très petite quantité), Brive (3), Gignac, Nespouls, Souillac.

En Bouriane : Nabirat (3), Gourdon (2), Catus (2), Marminiac et Salviac.

En Bas-Quercy : Cahors (5), Concots (4), Limogne (4), Lalbenque (2), Bach, Aujols et Escamps. A noter l'absence de Sauzet.

Le plus fort achat sur un marché : 1 084 Kgs à Cahors le 02/02 suivi de 747 Kgs à Martel le 03/01. Nous remarquons l'absence d'achats dans le Sud-Est, alors que Chambon & Marrel fait habituellement appel à cette provenance en cas de besoin. Cette source d'approvisionnement n'interviendra que pour 1 % des achats totaux de la campagne 1913/14, ce qui est exceptionnellement faible, vraisemblablement pour des raisons climatiques.

LES VENTES DE LA PERIODE DE 14/01/1914 AU 06/02/14

(Voir PJ n°9)

Les ventes en frais

Comme indiqué plus haut, l'existence d'un stock de truffes fraîches "à l'eau" en usine a permis de passer la semaine sans achat du 20 au 27/01 sans que la capacité d'expédition soit affectée par le gel. Cependant, la qualité des derniers marchés avant l'arrêt (600 kilogs achetés du 15 au 20/01) devait être médiocre car Mr Chambon "garantit gelées" les truffes de son courrier du 18/01 à Mr Masse (PJ n°3).

La semaine de forts achats du 28/01 au 06/02 a vu une activité de vente de truffes fraîches deux fois moindre que la période précédente, ceci étant compensé par un important volume de ventes en conserves. Notons que les ventes en frais de la période de 3 semaines ne représentent que 42 % du total du chiffre d'affaires, à ramener à environ 50 % des facturations effectives en raison de la prise en compte de quelques ordres à livrer en conserve. Au plus haut de la récolte cette égalité peut surprendre, elle est due à l'importance des exportations où la conserve est prépondérante.

En France, nous avons distingué les envois à Paris et en Province : Paris assure les deux tiers des ventes, grâce aux 58 kilogs vendus à Olida, à Levallois-Perret, et 36 Kilogs à un autre salaisonnier. Sans ces deux clients, les poids des deux débouchés seraient égaux.

Les ventes en conserve

Nous remarquons que le tonnage net vendu, en France comme à l'exportation, en boîtes de gros format (400 et 200 grs), est à peu près identique, environ 300 kilogs, au tonnage des petites boîtes, de 100 grammes et moins. Cette dernière présentation étant plus spécialement destinée à la vente aux particuliers, cela peut confirmer l'existence dans toute l'Europe d'un segment de clientèle à haut pouvoir d'achat utilisant la truffe en cuisine particulière de façon régulière.

Nous ignorons le résultat d'une pareille étude sur les années 20 et 30, mais il est certain qu'après la deuxième Guerre Mondiale, la Truffe s'est vendue en Europe quasi -uniquement en gros boîtages pour utilisation professionnelle (salaison, charcuterie, restauration) et très peu à destination des particuliers. Le phénomène s'est produit aussi en France, bien qu'avec un peu de retard sur l'étranger.

L'exportation

La principale destination est l'Allemagne, avec facturation en Francs ou en Marks. Les clients couvrent tout le territoire : Bonn, Lübeck, Bremen, Hannover, Frankfurt/Main, Posen, Hamburg, Elberfeld, Breslau, Brunswick, Karlsruhe, Munchen, Aachen.

Les truffes fraîches se vendent par colis postaux de 1 à 5 kilogs brut. Le port et l'assurance de 4 Kg 500 net de truffes pour Hamburg coûtent 1,20Frs, le même prix que pour Paris, c'est-à-dire 1 à 2 % de la valeur du colis, plutôt inférieur au niveau actuel d'un service identique.

A côté de ces clients allemands "classiques" (magasins "Delikatessen", restaurants, fabricants de saucisses...) figurent pour une part importante des fabricants de Foies Gras d'Alsace qui étaient au

nombre de 60 à cette époque, et transformaient les foies locaux aussi bien qu'une matière première importée de Hongrie :

- Ets Fisher de Strasbourg, une Maison disparue après les années 20, achète 18 colis de 9 kilogs de petites truffes pelées fraîches.

- Maison Bruck à Landau (Palatinat) à quelques kilomètres de l'Alsace, créée en 1852 et appartenant depuis 1870 à la famille Heusch, encore établie à Strasbourg de nos jours : prend durant la période 162 kilos de truffes fraîches de diverses qualités.

- Ets Louis Henry : existe encore sous forme de marque appartenant au groupe Feyel ; en 1914 les livraisons se faisaient à Strasbourg et à Paris, les achats pour la période se montant à 210 kilogs de conserves de diverses qualités.

Nous ne trouvons pas dans le temps étudié de livraisons ou de commandes pour la Russie, qui était un débouché important, mais seulement en conserves : témoin le relevé de commissions annuel de Mr Charles Marchand, agent-importateur à St Petersbourg. Etabli le 16/01/14, celui-ci porte sur un chiffre d'affaires de 20.691 francs hors douane pour l'année 1913, soit l'équivalent de 1 000 kilogs de truffes fraîches brossées extra. Absente également l'Angleterre, dont nous avons par ailleurs les traces de nombreux embarquements à Bordeaux.

Nos constatations mettent en évidence (Voir PJ n°9) une profonde dépendance de la Société par rapport à l'Exportation en général et aux marchés d'Europe Centrale en particulier. Cette situation remarquable a entraîné l'arrêt total des achats à partir de Février 1915. L'état de l'Europe à la fin de la guerre a eu pour Chambon & Marrel des conséquences graves qui ont appelé de la part d'Antoine Chambon des décisions que des recherches ultérieures pourront éclairer.

Le prix de vente

Du feuillet N° 1 au N° 500, on note une remarquable stabilité du tarif de truffes fraîches : les "Brossées Extra Serviette" (ancienne dénomination qualifiant le haut de gamme) sont vendues 20 Frs, une fois 22 Frs - Les "Brossées 1er Choix" ou "Moyennes Brossées" de 11 à 15 Frs - L'important client Fisher paie ses "Petites Pelées" 14 Frs pendant toute la période - Il y a quelques ventes de Pelures Fraîches à 6 Frs.

Cette stabilité des prix a toujours constitué un excellent argument de vente. La baisse des prix d'achat de plus d'un franc en fin de période a permis de supporter les pertes au triage sûrement occasionnées par le déclassement des truffes gelées, qui ont dû être nombreuses certains jours. Pour preuve l'insistance par lettre et télégramme de Mr Chambon auprès de Mr Kurtz pour qu'il s'efforce de vendre des "Pelées 1er Choix et autres qualités ordinaires" en conserves à St Petersbourg (Voir PJ n° 7).

Il semble que dans l'ensemble, les marges sur les truffes fraîches soient assez confortables, et même enviables. Les soucis de Mr Chambon au sujet de la concurrence se portent à Paris sur la Maison Rousseau de Carpentras, et en Russie sur la Maison Couderc Frères de Sarlat (devenue ensuite Murat Frères, et fermée dans les années 70), dont il voulait connaître les tarifs (Voir PJ n°2).

Les tarifs de conserves de Janvier 1914 sont ceux de 1913 maintenus en vigueur, ce qui était assez bien prévu, car le prix moyen d'achat de 1913/14 ressortira en Mars proche de celui de la campagne précédente (7,45 contre 7,70). Nous constatons un éventail de prix très ouvert, des Pelées Extra à 30/35 Frs le kilog aux Morceaux à 11 Frs, et Pelures à 7 Frs. Cela semble indiquer que la clientèle était faite de connaisseurs, tant professionnels que particuliers, capables d'apprécier un rapport qualité/prix. La raréfaction de la truffe après les années 50/60 a entraîné une profonde ignorance des utilisateurs de truffes et un resserrement étroit de la gamme des prix. Ici, comme sur les truffes fraîches, la marge commerciale paraît large.

Chambon & Marrel dans son environnement économique

De la petite moisson de renseignements commerciaux fournis par notre livre de copies de lettres, il ne faudrait pas tirer de conclusions définitives sur les affaires d'un négociant en truffes au début du XXème siècle. En effet, la période étudiée, quoique particulièrement "chaude" par suite de la forte gelée survenue au meilleur moment de la récolte, reste trop courte pour que pourcentages et comparaisons puissent être extrapolés à une campagne entière ou un exercice annuel. C'est la simple peinture d'un moment, choisi par le hasard, d'une activité commerciale dont les conditions d'exercice dans les années 1900 méritent d'être comparées avec ce qu'elles étaient devenues en fin de siècle.

Parmi les sujets d'étonnement, notons en premier lieu le niveau quantitatif des achats : voilà un négociant et pas le plus important (Mrs Couderc de Sarlat) qui le 07/02/14 entre en usine 1 962 kilogs de truffes, provenant de quatre marchés tenus le même jour (Cahors, Limogne, Martel, Marminiac), soit l'équivalent de la moitié de la récolte estimée de tout le Lot pour la campagne 2002/2003. De là comme certains, à parler de 2 000 tonnes de production annuelle dans le Lot, il n'en est pas question sérieusement, mais de centaines de tonnes, oui.

Et du prix, que dirons-nous ? Pour le petit jeu futile des comparaisons, sachons que les 7 et 8 francs du kilog de truffes du marché équivalaient à un somptueux repas dans un grand restaurant parisien, à deux kilogs de beurre, à dix kilogs de sucre... tout cela sans grande signification.

Ce commerce se déroulait, semble t-il, dans des conditions matérielles d'une apparente commodité : on communiquait efficacement avec les acheteurs par lettres et télégrammes (souvent adressés dans les cafés des villes-marchés), on leur envoyait mandats-poste et lettres chargées, les comptes rendus de marché arrivaient le soir même par télégramme.

Les tonnes de truffes achetées l'après-midi allaient en voiture à cheval à la gare la plus proche (Fontanes-Lalbenque, St Denis-Catus, Chasteaux...) et étaient livrées à Souillac le soir même à domicile. Il faut savoir que chaque tonne implique les manipulations successives de trente grosses panières d'osier !

La régularité et la sûreté des services publics de 1914 paraissent stupéfiantes de nos jours où la SNCF a abandonné le trafic de truffes fraîches, en grosses quantités ou petits colis, comme trop exigeant, et où les compagnies d'assurances sont près de se retirer de cette activité jugée trop risquée. Remarquons aussi que pendant la période étudiée, il ne semble pas s'être produit de délais ou litiges dûs aux octrois des villes de destination.

Cette même qualité de service se retrouve à l'échelle européenne et facilite un étonnant esprit d'ouverture à l'exportation. Les ventes dans dix pays d'Europe sont assurées par Mr Kurtz, un allemand dans lequel la rumeur souillagaise a vu en 1914 un espion. Ses lettres mettaient deux jours à parvenir de Hambourg et trois jours de Russie, il recevait régulièrement des télégrammes dans ses hôtels, et nous trouvons le 22/01/14 l'envoi d'une lettre chargée de 31,5 grammes à Brunswick contenant 1000 francs en billets. De même, le transport de truffes fraîches, source de soucis permanents du négociant contemporain, ne semblait pas poser de problèmes de délais préjudiciables à la qualité à l'arrivée. Les formalités de douane ne semblaient pas gênantes : nous avons vu une livraison "franco de port - franco de douane" à Moscou. De plus, les coûts de transport étaient raisonnables (1,75 Frs pour trois kilogs de truffes fraîches à Amsterdam à 20 Frs le kilog). Soulignons aussi que les règlements internationaux s'effectuaient aisément : traites escomptées par le Crédit Lyonnais de Cahors en Francs ou en Marks sur tous pays d'Europe, mandat-poste, virements, etc.

Ce contexte économique éminemment favorable au commerce avait permis à Antoine Chambon, fils d'un marchand drapier forain, d'être à la tête d'une entreprise de deuxième génération dont le chiffre d'affaires avait déjà en 1909 dépassé le million de Francs-or.

Jean-Jacques MAYSSONNIER

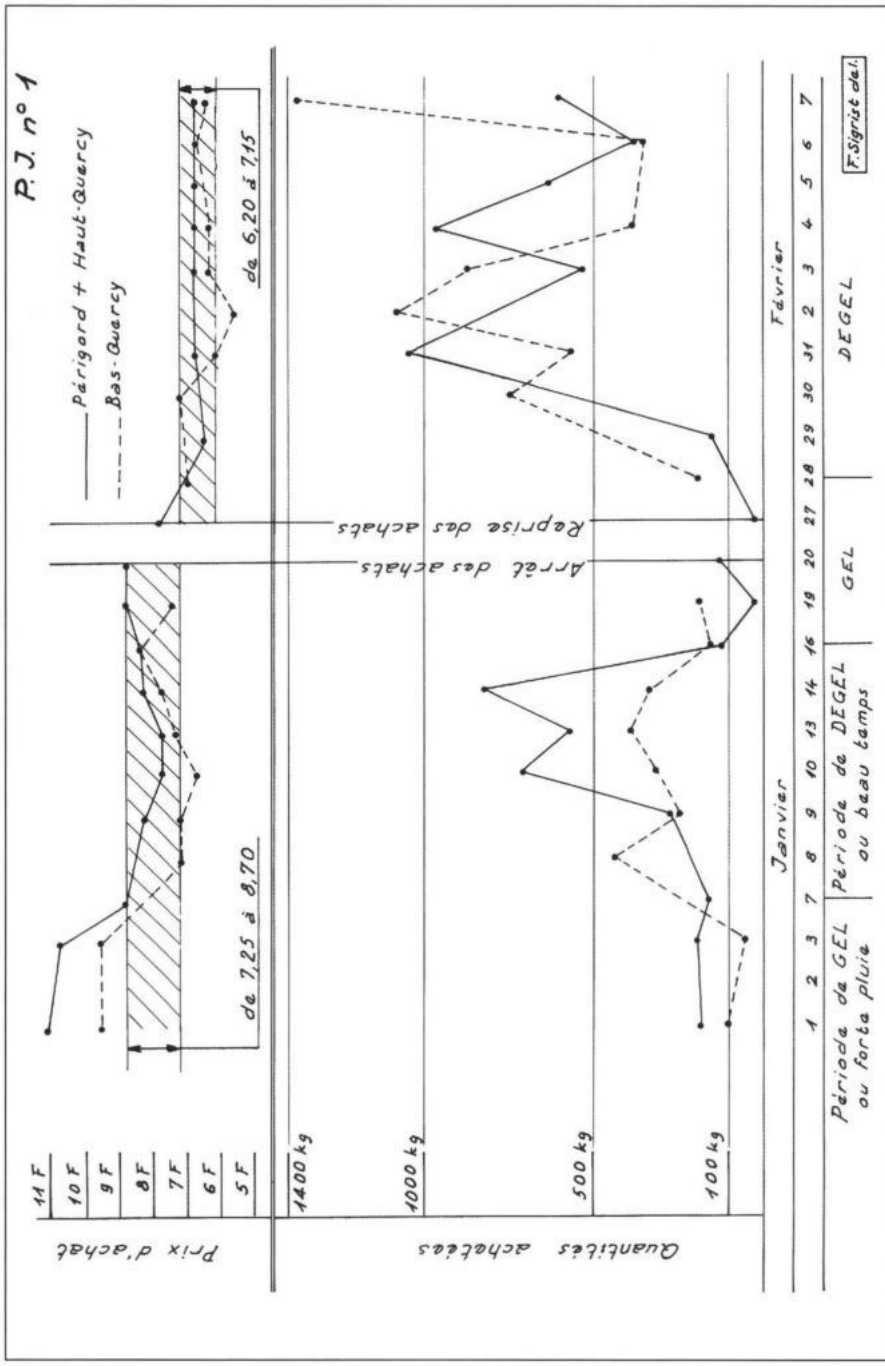
P.J. n° 1
Périgord + Haut-Quercy
Bas-Quercy
de 6,20 à 7,15
de 7,25 à 8,70
Reprise des achats
Arrêt des achats
11 F
10 F
9 F
8 F
7 F
6 F
5 F
Prix d'achat
1400 kg
1000 kg
500 kg
100 kg
Quantités achetées
Janvier
Février
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 13 14 15 19 20 27 28 29 30 31 2 3 4 5 6 7
Période de GEL ou forte pluie
Période de DEGEL ou beau temps
GEL
DEGEL
F. Sigrist del.

PIÈCES JOINTES N° 2 À 7

Extraits de la correspondance d'Antoine Chambon.

P.J. N° 2

14 janvier 1914. Lettre à M. Marchand, agent-importateur à Saint-Petersbourg.

"M. Kurtz devant être prochainement à St Petersbourg, nous ne saurions trop vous recommander de faire demander par l'un de vos clients les prix que font les Couderc. Il serait utile pour nous de le savoir..."

P.J. N° 3

18 janvier 1914. Lettre à M. Masse, représentant à Paris

"Ne vendez pas de terreuses pour nous ou bien garantissez-les entièrement gelées. Brossées 22 F le kg..."

P.J. N° 4

20 janvier 1914. Lettre à M. Merle.

"Vous n'auriez pas dû m'acheter ces truffes à Brive [29 kg] *la veille. Par conséquent pour éviter de vous tromper, veuillez rester chez vous jusqu'à nouvel ordre. Dès que le dégel arrivera, venez à Souillac et nous recommencerons..."*

P.J. N° 5

20 janvier 1914. Lettre à M. Edmond Lasfarguettes.

"Demain à Concots ne faites rien ou presque rien. Nous allons attendre le dégel et nous verrons ce que nos pourrons faire... Inutile d'aller à Limogne ou à Cahors. C'est du moins mon avis..."

P.J. N° 6

26 janvier 1914. Lettre à M. E. Lasfarguettes

"Si par hasard mardi à Concots il y avait quelque chose dans les 6 fr achetez tout ce que vous pourrez. Si c'est cher, c'est-à-dire 7 fr, une ou deux panières [de 30 kg] *au plus et pour voir..."*

P.J. N° 7

2 février 1914. Lettre à M. Kurtz, à Berlin.

"Et quant aux articles ordinaires, c'est-à-dire les pelées A, bon marché, vendez-les aux mêmes prix de l'an passé, soit sur la base de 4 à 4,25 [la boite 1/2] *dans les bon marché comme pour Schroeder d'Hambourg... En effet, à la suite des gelées, nous avons..."*

P.J. n° 8 : La carte ci-dessus ne fait mention que des marchés fréquentés pendant la période étudiée. Il y manque Sarlat, et il aurait pu y apparaitre : St Projet, St Germain du Bel-Air, Lavercantière, Cazals, Concorès et Peyrilles.

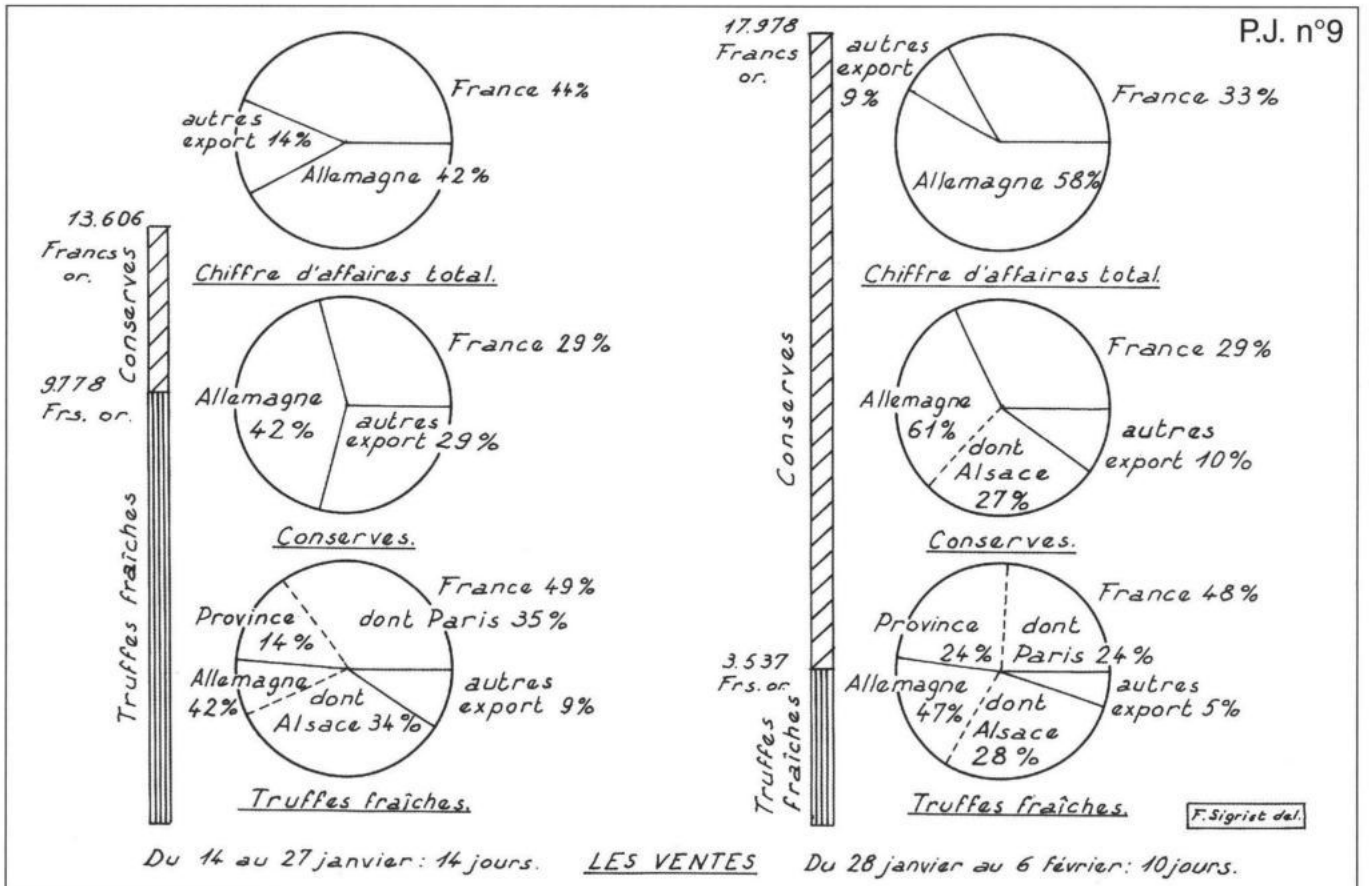
P.J. n°9
13.606 Francs or.
Conserves
9.778 Frs. or.
Truffes fraîches
France 44%
autres export 14%
Allemagne 42%
Chiffre d'affaires total.
France 29%
Allemagne 42%
autres export 29%
Conserves.
France 49%
Province 14%
dont Paris 35%
Allemagne 42%
dont Alsace 34%
autres export 9%
Truffes fraîches.
17.978 Francs or.
Conserves
3.537 Frs. or.
Truffes fraîches
autres export 9%
France 33%
Allemagne 58%
Chiffre d'affaires total.
France 29%
Allemagne 61%
dont Alsace 27%
autres export 10%
Conserves.
France 48%
Province 24%
dont Paris 24%
Allemagne 47%
dont Alsace 28%
autres export 5%
Truffes fraîches.
F. Sigrist del.
Du 14 au 27 janvier : 14 jours.
LES VENTES
Du 28 janvier au 6 février : 10 jours.

TRUFFES EN GROS
FRAICHES & CONSERVÉES
USINE A VAPEUR
CHAMBON FILS
SOUILLAC (LOT)
A LA RENOMMÉE DE LA BONNE TRUFFE
EXPOSITION UNIVE PARIS 1889 MÉDAILLE D'ARGENT
FABRIQUE
TRUFFES DE QUALITÉS

TRUFFES
Chambon & Marcel
A LA RENOMMÉE DE LA BONNE TRUFFE
MÉD.LE D'ARGENT
EXPOSITION UNIVERSELLE
PARIS 1889
SOUILLAC
PÉRIGORD - FRANCE
LITHOGRAPHIE LOT

Pour conserver et expédier les truffes, la maison Chambon utilisa d'abord des flacons de verre très épais, blanc ou vert foncé, fermés par un gros bouchon de liège lui-même maintenu par des fils de fer, comme pour les bouteilles de champagne, et cacheté à la cire.

Le grand bocal cylindrique de verre blanc serti d'un anneau de métal contenait trois kilos de truffes ; il fut présenté à l'Exposition Universelle de Paris en 1889.

(cl. M.T. Baux)

JOURNÉE FORAINE DU 21 SEPTEMBRE

Puy-l'Evêque, Cazes, Montcabrier, Martignac

PUY-L'EVÊQUE

Favorisée par un temps idéal, cette sortie automnale coïncidait avec les Journées européennes du patrimoine. Elle était organisée en étroite collaboration avec l'association de sauvegarde des sites et de l'architecture de Puy-l'Evêque.

A 9h30 une cinquantaine de participants se retrouvait devant l'hôtel de ville où le maire, M. Sudrie, avait tenu à nous souhaiter la bienvenue en compagnie de M. Jean-Pierre Davezac, président de l'A.S.S.A.P.E.

Tout proche de la tour érigée au XIIIème siècle par l'évêque de Cahors, se trouve un important logis médiéval des débuts du XIVème siècle : le château de l'Ychayrie, du nom des Ychier del Pech, une des plus anciennes familles nobles du *castrum*. Propriétaire des lieux, notre sociétaire Madame Marie-Paule Baudienville, historienne de l'art, nous y accueillit fort amicalement pour nous présenter cette aristocratique demeure qu'elle et son époux ont patiemment et scrupuleusement restaurée pour restituer en priorité l'aspect extérieur des façades orientale et méridionale, avec leurs portes en arc brisé et leurs fenêtres géminées à remplages.

Toujours sous la conduite de Madame Baudienville, qui sera notre guide pour l'ensemble de la journée, nous avons effectué la visite de la vieille ville (inscrite depuis 1944 sur l'inventaire des sites pittoresques du Lot). Premier arrêt à la chapelle Saint-Michel, attestée au XVème siècle, qui était naguère le siège de diverses confréries, comme celle des Pénitents bleus ou celle des forgerons, orfèvres et maréchaux-ferrants sous le patronage du populaire saint Eloi.

Ce fut ensuite un parcours "initiatique" dans les ruelles tortueuses avec un commentaire approfondi devant les principaux édifices. Château de l'Ychayrie-Basse (XVe-XVIèmes siècles) aujourd'hui séparé de son aîné. Château de Bovila (malheureusement à l'abandon et en piteux état). Château de Beauregard et sa tour élancée... Nos pas nous ont conduits jusqu'à la *cale*, le "port" où s'amarraient autrefois les gabares qui naviguaient entre Entraygues et Bordeaux.

Le déjeuner, servi avec une lenteur record, a commencé par un apéritif aimablement offert par M. Sudrie, qui nous a brièvement exposé les

orientations de la municipalité dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme.

CAZES

A Cazes le groupe était patiemment attendu par notre collègue Pierre Calassou, président de l'association pour la sauvegarde de l'église Saint-Saturnin (qui vient d'être inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques). Il nous a fait la présentation de ce sanctuaire d'origine romane (apparemment de la fin du XIème siècle) avec un chevet plat aux angles arrondis, une nef largement remaniée au XVIIIème siècle, un portail fin XVème - début XVIème et un imposant clocher barlong. C'était aussi l'opportunité d'évoquer les nombreux problèmes rencontrés par l'association pour faire aboutir ses projets de restauration.

Il revenait à Mme Baudienville le soin de nous faire découvrir les peintures du chœur, attribuables à la fin du Moyen Age, qu'elle a étudiées et publiées dans un de nos récents bulletins. Elle s'est plus particulièrement attachée à l'examen stylistique des représentations de saint Michel, saint Jean-Baptiste et saint Jérôme.

MONTCABRIER

Bastide royale fondée en 1298 par Gui Cabrié, sénéchal du Quercy. Ville nouvelle dont le développement a été contrarié par divers facteurs, notamment les conflits armés quasi permanents avec les seigneurs de Pestilhac.

Il importait en premier lieu de faire connaissance avec la majestueuse église Saint-Louis, construite dans les premières années du XIVème siècle et remaniée au XVIIème. Elle possède un monumental retable baroque et une statue-reliquaire en pierre de saint Louis. Ce dernier, réputé ici pour guérir les abcès et les tumeurs, est encore l'objet d'une dévotion particulière.

Coup d'œil rapide (le temps nous est compté) sur le bourg : l'ancien presbytère du XIVème avec sa cheminée à mître, la maison dite de la cour de justice embellie d'une échauguette au XVème siècle, une façade ornée d'une belle fenêtre Renaissance, et les restes d'une porte fortifiée s'ouvrant dans les vestiges du mur d'enceinte de la bastide.

MARTIGNAC

De nombreuses personnes ont vu les peintures qui font la célébrité de l'église Saint-Pierre, bâtiment d'origine romane au clocher-mur transformé en tour. Mais peu de visiteurs ont eu le privilège de bénéficier sur

place d'un cours magistral sur la peinture murale de la fin du Moyen Age. On voit Dieu et le tétramorphe dans le cul-de-four de l'abside. Les sept Vertus et une Mise au tombeau sur les parois du chœur. Saint Michel et le Purgatoire sur le mur sud de la nef, en compagnie de saint Pierre accueillant au Paradis les âmes libérées du Purgatoire portées par des anges, le tout accompagné d'une exceptionnelle scène du couronnement de la Vierge par la Trinité. Sur le mur nord défile, comme à La Masse, le traditionnel cortège des péchés capitaux dont les personnages, juchés sur leur monture, sont enchaînés par des démons (la gueule de l'Enfer et l'image de l'orgueil ont malheureusement disparu).

Ces peintures, extrêmement fragiles, exigent une surveillance vigilante. C'était l'occasion de rappeler deux souhaits formulés par Mme Baudienville. Le premier serait de réaliser un circuit des églises peintes de la région (Duravel, La Masse, Saint-André des Arques, Cazes et Martignac). Le second, de récupérer des copies (ou à défaut un fac-similé) des peintures de Martignac, faites en 1943 et 1946 par le Musée des monuments français, afin de les présenter au public dans la chapelle Saint-Michel de Puy-l'Evêque. La Société des études du Lot ne peut que souscrire sans réserve à ces deux propositions.

Pierre DALON

Bibliographie

- Lartigaut (Jean). *Puy-l'Evêque au Moyen Age. Le castrum et la châtellenie (XIIIème-XVème siècles).* Ed. Roc de Bourzac, 1991.
- Baudienville (Marie-Paule). Les peintures de l'église de Cazes (commune de Puy-l'Evêque). *B.S.E.L.* 3ème fascicule 2002.
- Alauzier (Louis d'). La communauté de Montcabrier au XIVème siècle. B.S.E.L. 4ème fascicule 1952.
- Subes-Picot (Marie-Pasquine). Peintures murales de l'église Saint-Pierre-aux-liens de Martignac, à Puy-l'Evêque. *Congrès archéologique de France. Quercy 1989.*

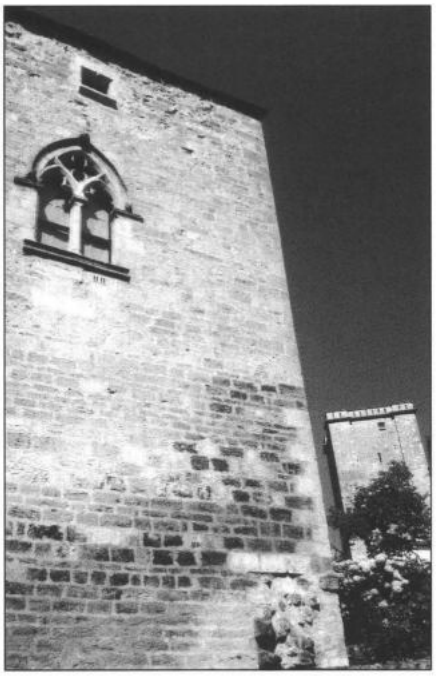

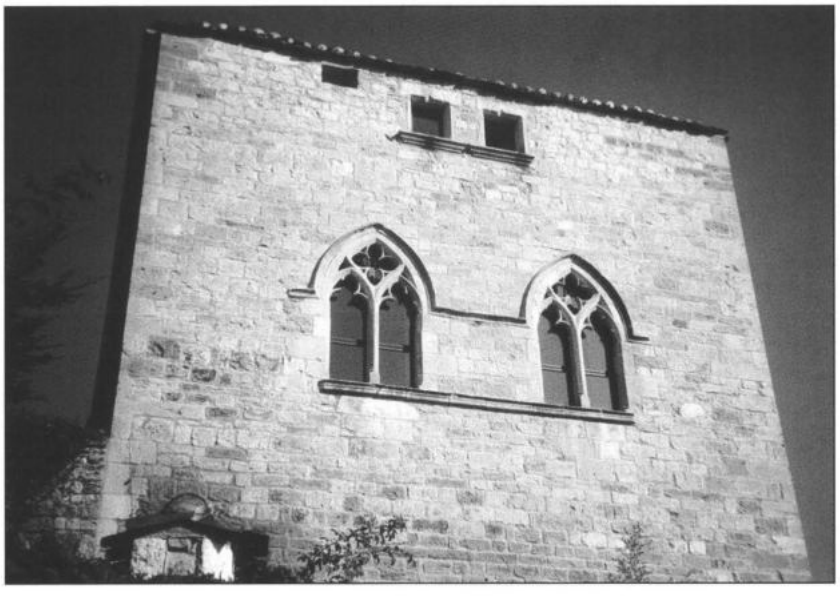

Puy-l'Evêque

Puy-l'Evêque

Puy-l'Evêque. Chapelle Saint-Michel.

Eglise de Cazes. Clocher.

Eglise de Cazes. Elévation sud.

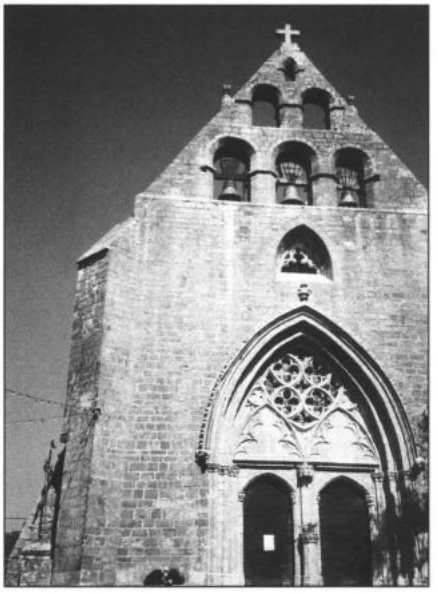

Montcabrier.
Eglise Saint-Louis.

Montcabrier. Vestiges d'une porte fortifiée de la bastide.

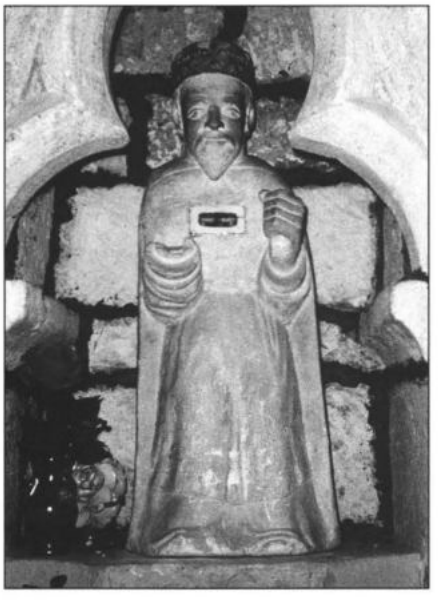

Montcabrier.
Statue reliquaire de saint Louis

Martignac. Détail d'une peinture de la nef (St Pierre accueillant au Paradis les âmes libérées du Purgatoire).

A propos de l'article
LE RENSEIGNEMENT À MARTEL AU DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS
(B.S.E.L. 3ème fascicule 2003)

Lors de la rédaction de cet article, nous avons bien involontairement omis de citer l'ouvrage de référence réalisé par Monsieur Pierre Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les pays de Quercy et de Rouergue (XIIIe-XVe s.), consulats et relations consulaires,* 2 tomes, thèse de doctorat d'Etat soutenue en 1979 à l'université de Paris II, sous la direction de monsieur le professeur F. Garrisson. Les personnes souhaitant connaître la place du renseignement dans le processus qui entraîna le renforcement de l'esprit associatif dans les relations inter-consulaires, consulteront notamment les pages 364 et 365 où il en est très précisément question.

D'autre part, Madame Marguerite Guély, spécialiste reconnue de l'histoire de Martel et de sa région, nous a aimablement fait remarquer que nous avions fait une erreur en identifiant le lieu de *"Pela Vezi"* comme étant l'actuel Belvès (p. 197 et note n° 87 p. 207) ; en fait, il s'agit du repaire de Pelavezy (aujourd'hui Pelvesi), situé sur le cours de la Beüne à peu de distance des sources de ce ruisseau, à l'est de St-Geniès qui au XIVème siècle faisait partie de la châtellenie de Salignac (Salignac-Eyvignes, département de la Dordogne).

Nicolas SAVY

SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE

LES PEINTURES MURALES MÉDIÉVALES DANS LE QUERCY (XIIe-XVIe siècles)

L'invitée du jour, Virginie Czerniak, nous réserva la primeur d'une thèse de doctorat qui sera prochainement soutenue à l'Université de Bordeaux 3, Michel de Montaigne. Le titre de sa conférence reprenait donc exactement celui de sa thèse et la jeune chargée de cours en histoire de l'art à cette même Université sut, deux heures durant, séduire son auditoire. Celui-ci, venu nombreux dans les locaux de la Chambre de commerce, apprécia l'aisance et la sûreté du regard de notre invitée, la rigueur de sa méthode aussi.

Grâce à elle, nous bénéficions d'une étude d'ensemble, la première, sur ces œuvres si attachantes dont la découverte et la restauration retiennent l'attention. Nous disposions en effet jusqu'ici d'études fragmentaires, certaines de valeur, mais ils manquait l'aspect comparatif tout autant que le relevé exhaustif des ateliers, des influences, souvent lointaines, des commanditaires...

Virginie Czerniak a recensé 50 sites, dont 30 dans l'actuel département du Lot amputé du Bas-Quercy en 1808. Elle ne pouvait, bien évidemment les présenter tous au cours de sa conférence. Elle sélectionna donc, pour nous, les plus significatifs, aussi bien illustrés que la configuration des lieux et l'état des supports, des restaurations, le permettaient. Il faut regarder de près nous dit-elle, et avec elle, sur les œuvres projetées, nous avons découvert, interprété le détail, devenu essentiel, qui permet leur totale compréhension : une roue de char, la forme d'un menton, le dessin d'une chevelure...

Les thèmes illustrés reprennent, bien sûr, ceux de l'iconographie chrétienne dans les églises, chapelles, plus rarement ceux, profanes, de la vie des contemporains. (les tournois par exemple à la maison Lobios de Moissac).

On se contentera ici de donner quelques uns des apports de ce beau travail.

Si les traces de la décoration de l'autel carolingien de St-Pierre de Moissac révèlent une influence mozarabe, nombre de peintures, telles celles de l'église de Rampoux, de Rocamadour, de la chapelle privée des

abbés de Moissac, témoignent du rayonnement de la Catalogne en Quercy au XIIe siècle. Plus tard c'est l'art français, septentrional, qui impose ses thèmes, ses modèles, à Cahors, au massif ouest de la cathédrale St-Etienne, à la chapelle castrale de Bioule (T et G.), à l'église de Saux (T et G). Aucune trace d'italianisme en Quercy, contrairement à ce qu'on constate à Rodez, à Narbonne.

Mais c'est bien à la fin du Moyen-Age, avec la reconstruction du Quercy particulièrement saccagé lors de la guerre de Cent Ans, que les œuvres peintes se multiplient aux murs de sanctuaires restaurés ou reconstruits : Virginie Czerniak a ainsi retrouvé après 1450, 13 Annonciations, 9 Crucifixions, 6 gloires du Christ en majesté entouré d'évangélistes. Sainte Madeleine et saint Sébastien apparaissent souvent tandis qu'on ne compte qu'une seule représentation d'un saint local, notre Namphaise, ermite de la Braunhie.

Ce sont des œuvres inégales, certaines bien frustes à côté d'autres très raffinées, parfois produites "en série" par des ateliers itinérants.

Aux premières années du XVIe siècle, la chapelle St-Gausbert, au cloître de la cathédrale de Cahors, offre un jugement dernier inspiré de celui de Ste-Cécile d'Albi : dramatique et tourmenté, tandis que les premiers éléments de décoration repris de l'Antique apparaissent. Une autre esthétique va s'imposer.

Honnêtement, Virginie Czerniak a conclu en insistant sur le caractère provisoire de ses conclusions. Celles-ci peuvent être remises en cause par d'autres découvertes, d'autres hypothèses. Elle-même nous a révélé des sites totalement inédits. Telle est la loi de la recherche, toujours stimulante.

Il reste à espérer une publication pas trop lointaine de ce travail pour permettre une approche plus complète que cette conférence nous a fait bien agréablement désirer.

E. Baux

BIBLIOGRAPHIE

LES VILLES DU QUERCY AU MOYEN AGE
(Consulats. Economie. Société. 1250-1350)
par E. Baux et C. Chabaud. Ed. Archives du Lot. Service éducatif. Nouvelle édition, 2003. 21x30, 176 pages.

Cette deuxième édition, revue et argumentée, permet de mettre à jour documents et commentaires du dossier publié en 1979 et depuis longtemps épuisé.

La première partie traite de l'apparition du gouvernement collégial, du fonctionnement des consulats et des nombreuses attributions des consuls. La deuxième étudie les divers aspects de la vie quotidienne dans le cadre de la ville, l'organisation des sociétés urbaines, le rôle de l'argent dans la cité, le grand commerce et la banque, le commerce régional et local, la sécurité publique et les peines encourues pour les crimes et délits. La troisième partie est un guide d'utilisation pédagogique destiné aux enseignants.

L'intérêt de ce dossier réside aussi dans le choix et la qualité des illustrations. On citera simplement, à titre d'exemples, la maquette de Cahors à la fin du Moyen Age réalisée en 1910 ou la photographie du texte original de la "Paix" de Cajarc (1248) accompagné de ses dix sceaux.

*

* *

JEAN XXII DE CAHORS, UN PAPE DU MOYEN AGE
par Claude Landes, 2001. 15 x 20, 150 pages.

Jacques Duèze, nul ne le conteste, fut sans doute le plus grand des papes d'Avignon. Pour retracer son étonnant destin, Claude Landes a pris le parti de s'identifier au personnage qui, arrivé à la fin de sa vie, raconte sa longue carrière au service de l'Eglise.

"Dur, énergique, clairvoyant, pragmatique et sans illusion sur la nature humaine", Jean XXII a su organiser et gérer l'Eglise comme une vaste entreprise. A travers les événements, souvent dramatiques, qui ont marqué la première partie du XIVe siècle, son pontificat reste un chapitre majeur de l'histoire de la papauté. Cet essai, qui se lit agréablement, retient l'essentiel d'une biographie qu'aucun quercynois ne devrait ignorer.

MA RESISTANCE

(Mémoires)

par Gilbert Verdier. Ed. Messages, 2003. 14 x 20, 172 pages

L'auteur, ancien instituteur, n'a pas eu l'intention d'écrire un chapitre d'histoire. Simplement, il a souhaité laisser un témoignage vécu sur la destinée d'une jeune de la classe 1943, réfractaire au S.T.O., puis résistant dans les maquis F.T.P. du Lot.. Il relate sobrement, à la lumière de ses propres souvenirs, les événements de cette période et sa participation aux opérations contre l'occupant jusqu'à la libération de Cahors.

*

* *

ANNALES DES XIèmes RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES DE SAINT-CÉRÉ

(n° 10, 2003. 21x30, 116 p.)

Dans ce volume on trouvera des articles concernant le musée "ichnospace" de Luzech, l'art franco-cantabrique, le dolmen des Aguals à Gréalou, l'oppidum de l'Impernal à Luzech, les sépultures du Haut Moyen Age de Creysse, le château des Cardaillac à Saint-Cirq-Lapopie, la mise en place d'une mission archéologique au Conseil général du Lot et, pour terminer, un intéressant entretien avec Jean Clottes.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Jean-Pierre Alard, de Cahors.
- M. François Cavalié, de Saint-Céré.

Nouveaux membres

- M. Jean-Pierre Nouveau, de Paris
- M. Christian Spéciel, de Péchabou (Hte Garonne)
- M. Gérard Da Silva, de Paris
- Mme Jeanne Flory, d'Arles (Bouches-du-Rhône)
- M. Jean-Pierre Vernerey, de Perçay-Meslay (Indre-et-Loire)
- Mme Colette Palmié, de Saint-Vincent-Rive-d'Olt.

Félicitations

A Me Philippe Calmon, qui a soutenu sa thèse de doctorat en droit à l'Université de Toulouse ("Société et droit à Figeac, de l'Ancien Régime au Second Empire").

Ouvrages reçus

- *Vierges et saints.* Brochure éditée par les éditions du Patrimoine dans le cadre de l'exposition de l'été 2003 au château de Castelnau-Bretenoux.
- *Annales* des XIe Rencontres archéologiques de Saint-Céré, n°10 (2002).
- *Guide pratique de trufficulture,* par Pierre Sourzat (2001).
- *Société et droit à Figeac, de l'Ancien Régime au Second Empire,* par Philippe Calmon (thèse de doctorat).
- *Histoire des sites, histoire des hommes.* Découvertes archéologiques réalisées lors de la construction de l'autoroute A20 en Quercy. Ouvrage collectif (2003).
- *Histoire des aubergistes et cabaretiers quercynois (1600-1900)* par Françoise Auricoste (2003).

---

* *Présents* : Mmes Amat, Deladerrière, Duthu, Garreta, Girardat, Revellat, Rigal, Rossignol, Thouvenin. Mlles Cavaroc et Lespinet. MM. Brugnera, Dalon, Deladerrière, Garreta, Gérard, Lagasquie, Rames, Ramos, Rausières.

- *Ma Résistance (Mémoires),* par Gilles Verdier (2003).

Dons

- De Jean Marie Moreau : l'ouvrage *"Souvenirs de campagne du 131e Régiment d'infanterie territoriale (1914-1918)"*, par G. Murat. (Ce régiment a été formé à Cahors le 4 août 1914).
- De Pierre Flandin-Bléty, un tiré à part de son article "Une contribution à la pacification du Languedoc. La confédération de Rocamadour (1229-1240)", publié dans les Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique, n°7, 2003 (Université de Limoges).

Articles signalés

- *Préhistoire du Sud-Ouest,* n°9 (2002) : Les industries du Roc de Combe à Payrignac, par D. Sonneville-Bordes. Complément à l'étude de l'art mobilier de l'abri Murat (Rocamadour). Les figures féminines du Magdalénien Quercynois, par M. Lorblanchet et A.C. Welté. L'établissement de la Tène ancienne du Travers de Saint-Hilaire à Montfaucon, par J.M. Beausoleil.
- *Quercy-Recherche,* n°113 (juil.sept. 2003) : Sur les pas des cathares lotois, par J.L. Obereiner - Répartition et habitat du lézard ocellé sur les Causses du Lot, par G. Pottier - Les maisons paysannes traditionnelles du Quercy Blanc à Villesèque, par S. Marroux.
- *Bulletin de La Forge Patrimoine,* Souillac, n° 13 (2003) : fascicule consacré à l'industrie des cuirs et peaux à Souillac.
- Revue *"Olt, la votz de Carcin de Nauta Guièna",* n°4 (été 2003) : "Magdalena", nouvelle inédite de Jules Cubaynes - Création de l'association "Pel renovèl occitan" (président Roger Lassaque, 46700 St Martin le Redon) - Election de Roger Delmas, de Trespoux, au siège de Majoral du Félibrige pour le Quercy.

Monuments historiques

L'église de Cazes, commune de Puy-l'Evêque, a été inscrite en totalité sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 9 juillet 2003.

Communications

TROIS SEMAINES DE NÉGOCE DES TRUFFES EN 1914 PAR UNE SOCIÉTÉ DE SOUILLAC, (*M. Mayssonnier*)

La maison Chambon et Marrel était une des plus importantes entreprises du négoce de la truffe en Quercy. Il a paru intéressant à un de ses héritiers, M. Mayssonnier, de jeter un regard sur cette société et, grâce à des documents d'archives, de cerner avec précision la période du 14 janvier au 6 février 1914.

Les achats sont effectués en Haut et Bas Quercy, Bouriane et Périgord. La plus grande partie des ventes (truffe fraîche ou en conserve) concerne le marché français (Paris et province) et l'exportation vers l'Allemagne (y compris l'Alsace). Force est de constater que la régularité des services publics de 1914 (poste, chemins de fer...) paraît stupéfiante de nos jours où la SNCF par exemple a abandonné le trafic de truffes fraîches, en grosses ou petites quantités, comme trop exigeant (!). Les lettres mettaient alors 2 jours de Hambourg et 3 jours de Russie pour arriver à Souillac.

Dans un contexte économique particulièrement favorable, Antoine Chambon, fondateur de l'entreprise en 1860, était arrivé à la tête d'une entreprise de deuxième génération dont le chiffre d'affaires, déjà en 1909, avait dépassé le million de francs-or.

LE DOLMEN DES AGUALS À MONTBRUN-GRÉALOU (*M. Lagasquie*)

Ce dolmen a la particularité d'être recouvert d'un imposant tumulus à cheval sur les communes de Gréalou et de Montbrun. Le tumulus mesurait à l'origine 30 m de diamètre pour 3,80 m de hauteur. On y trouve une grande chambre mégalithique (dont le contenu avait été vidé par des fouilleurs clandestins), entourée d'un cercle de dalles dressées. A la base du tertre le monument est délimité par un parement en pierres sèches. Cet ensemble exceptionnel, dont l'origine remonterait à la fin du 4e millénaire avant J.C., a été fouillé pendant six ans par notre collègue. Il mériterait d'être restauré et mis à la disposition du public. Malheureusement les responsables régionaux de l'archéologie envisagent le remblayage de la fouille au bulldozer. Une pétition est en cours pour tenter de sauver ce monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

*

* *

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2003 *

Présidence : M. Dalon

Nouveaux membres

- M. et Mme Gauthier, de Carlucet
- M. Bruno Lascombes, de Paris.

---

* *Présents* : Mmes Deladerrière, Desplat, Drevelle, Duthu, A. Foissac, Girardat, Lagarrigue, Revellat, Schmidt, Taisant, Thouvenin. Mlle Cavaroc. MM. Audoin, Brugnera, Coppens, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, C. Gatignol, Gérard, Hureaux, Lufeaux, Rames, Salvage, Sigrist, Viénet.

Association de développement de la vallée de la Dordogne

L'A.D.V.D. organise le "Mois de la pierre", du 1er au 30 novembre. Au programme figurent notamment une visite-découverte des carrières de Carennac, un stage de sculpture, une visite du musée lapidaire du château de Castelnau.

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Il se tiendra à Besançon du 19 au 24 avril 2004 avec pour thème "Le temps" (temps social et temps vécu, le temps et le droit, paléoclimatologie, pratique et mesure du temps etc).

Ouvrages à paraître

- *Marie-Olympe de Gouges*, une humaniste à la fin du XVIIIe siècle, par Olivier Blanc. Editions René Viénet.

Echange de publications

La Société dunkerquoise d' histoire et d'archéologie souhaite pratiquer l'échange de publications avec la S.E.L. Proposition acceptée.

Communications

LE COLLÈGE PÉLEGRY DE CAHORS AUX XIVE ET XVE SIÈCLES *(M. Foissac).*

Fondé en 1368 par les frères Raymond et Hugues Pélegry, seigneurs du Vigan, le collège Saint-Nicolas (dit de Pélegry) se trouvait à l'intérieur des murailles de la ville, près du Pont-Neuf.

A l'origine il était destiné à recevoir treize écoliers, un maître ès-arts chargé de l'enseignement de la grammaire et de la logique, et un chapelain remplissant les fonctions de "gouverneur et syndic". Les premiers statuts règlementent les conditions d'admission, le fonctionnement de l'institution, la gestion du temporel.

Au milieu des graves difficultés causées par les guerres et les épidémies, le collège Pélegry s'intègre dès la fin du XIVe siècle dans l'évolution des études liées aux modifications de la sensibilité religieuse et au nouveau contexte spirituel et matériel du bas Moyen Age. Il évolue vers un collège de juristes et vers l'émancipation des collégiats, comme l'attestent les nouveaux statuts adoptés en 1420 et qui représentent une bonne synthèse du cursus universitaire médiéval.

Projections *(M. Dalon)*

Images de la sortie du 4 août : Leyme, Molières, Saint-Médard-la-Garinie.

*

* *

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2003 *
Présidence : M. Dalon

Nécrologie

- M. Pierre Grivault, de Molières
- M. Gérard Jourdan, de Labastide-Murat
- Mme Nicole Jean, de Cahors.

Nouveaux membres

- Professeur Gordon Reeves, d'Ilminster (Grande-Bretagne)
- M. Jean-Jacques Mayssonnier, de Souillac
- M. Jérôme Labro, de Limoges.

Fédération historique Midi-Pyrénées

Lors de l'assemblée générale du 14 novembre à Toulouse, Mmes Duthu et Thouvenin ont été élues membres du conseil d'administration de la Fédération.

Publications reçues

- Actes du 54ème Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées (Millau 2003).
- "Les villes du Quercy au Moyen Age (1250-1350)" par Etienne Baux et Chantale Chabaud (réédition du Dossier réalisé par le service éducatif des Archives du Lot).

Communications

FÉODALITÉ, SEIGNEURIE ET PROPRIÉTÉ MULTIPLE *(Me Calmon)*

Notre époque ayant adopté la définition du droit de propriété donnée par le Code civil, il n'est pas facile d'imaginer d'autres situations juridiques. A partir de la pratique notariale figeacoise, sous l'Ancien Régime puis dans la première moitié du XIXème siècle, Philippe Calmon s'emploie à clarifier certaines notions concernant essentiellement la propriété foncière, tout en signalant quelques pièges de vocabulaire comme le mot féodalité (la définition du fief ne variera pas jusqu'au XVIIIème siècle).

Sous l'Ancien Régime, le seigneur peut être noble ou roturier, laïque ou ecclésiastique. Dans le Figeacois la plupart des seigneuries se parta-

---

* *Présents* : Mmes Amat, Bénard, Bouyssou, Cole, Deladerrière, Duthu, Girardat, Hunsinger, Lagarrigue, Revellat, Thouvenin. Mlles Brun, Denjean, Lherm. MM. Bouyssou, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Gérard, Germain, Linon, Ramos, Rausières, Salvage, Souilhac.

gent entre l'Eglise et la bourgoisie. La seigneurie, faut-il le rappeler, est constituée en principe de trois éléments : le domaine, les censives ou tenures et les devèzes.

L'étude des actes notariés traduit l'attachement à des situations concrétisées par les privilèges arrachés au fil des siècles au pouvoir royal ou seigneurial. Cette forme de conservatisme repose sur des principes moraux et religieux sur lesquels reposent la cohésion et la paix sociales.

UN DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE AUX ETATS GÉNÉRAUX : ANTOINE DE PLAS DE TANES, SEIGNEUR DE MONTAL *(M. Flourac)*

Né en 1737, Antoine de Plas, comte de Tanes, appartenait à une très ancienne famille de la vicomté de Turenne. En 1777 il hérita de son père la baronnie de Gramat et le château de Montal près de Saint-Céré. Il épousa tardivement une veuve, fille d'un aristrocrate de Hanovre. Elu à la Constituante en 1789, il cessa de siéger à partir du 1er octobre 1791 et partit en exil. Le château de Montal fut saccagé et déclaré bien national.

A son retour, l'émigré se rallia à l'Empire et rentra en possession du château de Montal devenu entretemps ferme et auberge. Dans l'impossibilité de le restaurer, il se retira chez une parente à Curemonte où il mourut ruiné en 1809.

LES SOLDATS DU LOT DÉCÉDÉS DURANT LA GUERRE DE 1870-1871 *(Mme Thouvenin)*

Le recherche des noms des morts de la Guerre 1870-71, à la mémoire desquels un monument a été érigé à Concots, a conduit à l'étude de ce qui s'était passé dans les communes avoisinantes et plus particulièrement dans les cantons de Lalbenque, Limogne et Saint-Géry. On s'aperçoit que les morts de ce conflit avaient combattu dans l'Est (Metz, Sedan) ou dans l'armée de la Loire et qu'ils étaient décédés au Mans, à Caen, à Tours et, plus au Sud en faisant retraite, jusqu'à Cahors et Toulouse.

Cahors était devenu un site refuge pour les soldats malades du 88e régiment d'infanterie, pour les mobiles du Lot et pour d'autres soldats refluant, semble-t-il, en désordre. Leur décès était dû, pour la plupart, à la variole ou à la typhoïde. Ce fut le cas pour 143 d'entre eux en 6 mois (octobre 1870 à mai 1871).

PROJECTIONS *(M Dalon)*

Rétrospective de la journée du 21 septembre (Puy-l'Evêque, Cazes, Montcabrier et Martignac).

*

* *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 22h15, le vice-président lève la séance ordinaire et déclare ouverte l'assemblée générale.

Après un rappel des diverses activités de la Société en 2003, il invite M. Gérard, trésorier-adjoint, à présenter le rapport financier. Il s'agit du dernier exercice connu, celui de 2002 (le bilan de 2003 ne sera établi que le 31 décembre).

Dépenses

Frais de fonctionnement, affranchissements courants	684,86
Affranchissement du bulletin	1050,02
Edition du bulletin (h.t.)	19144,28
TVA payée sur factures	1052,94
Assurances, loyers	745,29
Sorties	2532,25
Divers	108,52
	25318,16 €

Recettes

Cotisations	4248,90
Abonnements	22314,21
Vente bulletins et ouvrages (T.T.C.)	658,86
Sorties	2518,00
Restitution TVA	700,00
Produits financiers	1001,33
Subvention Conseil général	1680,00
Subvention Ville de Cahors	152,00
Divers	251,87
	33524,87 €

Solde créditeur : 8206,71 Euros

Le rapport financier, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Cotisations et abonnement 2004

Les tarifs ne seront pas modifiés.

Activités prévues pour 2004

- Dimanche 6 juin : sortie de printemps (Villeneuve-sur-Lot).
- Jeudi 2 août : sortie d'été (Couzou, La Pannonie).

- Dimanche 19 septembre : journée foraine (Figeac).
- Dimanche 5 décembre : séance publique (Cahors).

Elections au conseil d'administration

MM. Gérard, Sigrist, Salvage et Mlle Denjean, conseillers sortants, acceptent de se représenter et sont élus à l'unanimité. Bien que continuant à participer aux activités de la société, M. Souilhac ne souhaite pas le renouvellement de son mandat de conseiller. Seul candidat à ce poste devenu vacant, M. Jean Delmon, qui remplit actuellement les fonctions de bibliothécaire, est élu, également à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.

*

* *

ÉLECTION DU BUREAU

A l'issue de l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration présents (MM. Bouyssou, Dalon, Deladerrière, Delmon, Gérard, Salvage. Mmes Bénard, Duthu, Thouvenin. Mlle Denjean) procèdent à l'élection du burreau.

Sont élus :

Président : M. Lartigaut

Vice-présidents : MM. Dalon et Baux

Secrétaire général : M. Deladerrière

Secrétaire adjoint : Mme Thouvenin

Trésorier : M. Bidan

Trésorier adjoint : M. Gérard

Bibliothécaire : M. Delmon

TABLE DES MATIERES DU TOME CXXIV (2003)

MAYNARD (Guy) et INGELS (Greta). Quelques précisions sur les pèlerinages judiciaires à destination de Rocamadour 1

GUÉLY (Marguerite). Martel et les vicomtes de Turenne : la visite de François de Javel, sénéchal du vicomte, en 1655 19

FOISSAC (Simone). Un exemple d'administration départementale sous la Restauration 43

LAPORTE (Didier). Essai de toponymie sur la commune de Béduer 55

RIGAL (Didier) et DALON (Pierre). L'archéologie préventive en crise ? 65

AMARTIN (Claude). L'église romane de Gluges (Martel) 81

SOUYET (Dominique). Le factum de 1283-1284. Ultime tentative de l'évêque de Cahors contre la toute puissance du consulat 89

SAVY (Nicolas). La défense des fortifications de Cahors pendant la 2e moitié du XIVe siècle 97

DELPONT (Hubert). Lot, terre de révolution. Première partie : fin de 1789 - début de 1792 109

BAUX (Etienne). Le Lot vers 1850 123

THOUVENIN (Micheline). Secours prévus pour les survivants de la Grande Armée sous le second Empire à Cahors 137

WEATHERSON (Alexander). Un lotois au chevet de Donizetti 145

DUTHU (Hélène). Activité des archives départementales en 2002 149

LARTIGAUT (Jean). Entre deux courtines de châteaux.
Une frontière entre Périgord et Quercy au Moyen Age ? 161

SAVY (Nicolas). Le renseignement à Martel au début
de la guerre de Cent Ans 183

DELPONT (Hubert). Lot, terre de révolution.
2ème partie : 1793-1799. Le temps des refus 209

THOUVENIN (Micheline). Les hôpitaux militaires
au XVIIIème siècle dans le Quercy 221

MAYNARD (Guy). Trois outils néolithiques trouvés à Mayrac 223

Sortie du 15 juin en Rouergue (Belcastel, Peyrusse-le-Roc) 229

Sortie du 7 août (Leyme, Molières, Saint-Médard la Garinie) 231

LAGASQUIE (Jean-Pierre). Le dolmen des Aguals
(communes de Gréalou-Montbrun) 241

LOBRY (Juliette). Le château de Castelnau-Bretenoux au XIXème
siècle (Destin d'un monument historique) 251

DALON (Pierre). Les mésaventures de la châsse-reliquaire
de l'Hospitalet 281

MAYSSONNIER (Jean-Jacques). Trois semaines de négoce de
truffes en 1914 (Sté Chambon et Marrel de Souillac) 285

Journée foraine du 21 septembre
(Puy-l'Evêque, Cazes, Montcabrier, Martignac) 299

SAVY (Nicolas) A propos de l'article sur le Renseignement
à Martel au début de la guerre de Cent Ans 306

Séance publique du 7 décembre
Les peintures murales médiévales dans le Quercy
(XIIème-XVIème siècles) 307

Bibliographie 66, 151, 239, 309

Procès-verbaux des séances 72, 154, 311

Table des matières du Tome CXXIV (2003) 319

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

---

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2004)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 €. Total : **29 €**
- Cotisation familiale : ..... 5 € + abonnement : 25 €. Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 €. Total : **33 €**

● **Non sociétaires :**

Abonnement au bulletin :

- France : ..... **30 €** - Etranger : ..... **33 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

- Prix de chaque fascicule ..... 7 €
(5,50 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*
  - Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 14 €
- *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur :

M. Jacques JUILLET, ancien ministre plénipotentiaire, ancien préfet de région.

M. Jean CLOTTES, conservateur général du Patrimoine.

Bureau de la Société :

Président : M. Jean LARTIGAUT

Vice-présidents :

- M. Pierre DALON
- M. Etienne BAUX

Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE

Secrétaire adjoint : Mme Micheline THOUVENIN

Trésorier : M. André BIDAN

Trésorier adjoint : M. Alain GÉRARD

Bibliothécaire : M. Jean DELMON

Conseil d'administration :

En plus des membres du bureau :

Mme Raymonde Bénard, Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, MM. Henri Bouyssou, Michel Lorblanchet, André Salvage, François Sigrist, Guy Souilhac.

Délégués auprès de la Fédération :

Mme THOUVENIN et Mme DUTHU

Déléguée aux journées et excursions :

Mlle Simone DENJEAN

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.quercy.net

Comm. Par. de Presse N° 68.348 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Jean LARTIGAUT

Dépôt légal janvier 2004